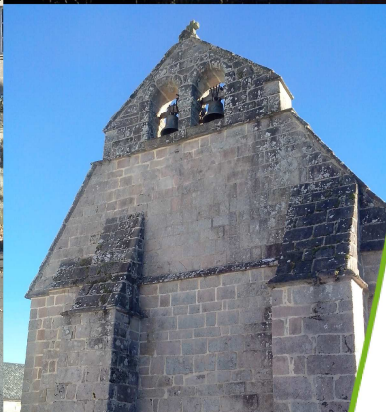


Bugeat – Sornac

Diagnostic Territorial

Juin 2014



Direction Départementale des Territoires
de la Corrèze
www.correze.gouv.fr


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
CORRÈZE

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
0	Juin 2014	Création du document
1		

Affaire suivie par

Florence MARTIN - DDT19/SAET/ACT
<i>Tél. : 05 55 21 80 68 / Fax : 05 55 21 80 77</i>
<i>Courriel : florence.martin@correze.gouv.fr</i>

Rédacteur

Alexandre ESSEGHIR- DDT19/SAET/SCoSAT

Relecteur

Alain CHASSANG - DDT19/SAET
Laurent CYROT - DDT19/Direction
Christophe FRADIER - DDT19/SPL
Stéphane LAC - DDT19/SEPER
Philippe MARCOU - DDT19/AHC
Florence MARTIN - DDT19/SAET/SCoSAT
SAADE Marion - DDT19/SEAF

SOMMAIRE

1 - PRÉAMBULE.....	4
1.1 - Le contexte d'élaboration du diagnostic.....	4
1.2 - Le périmètre d'étude du diagnostic.....	4
2 - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE.....	5
2.1 - Un territoire de Haute-Corrèze intégré au Parc Naturel Régional (PNR) Millevaches en Limousin.....	5
2.2 - Un territoire adhérent du Syndicat de la Diège en Haute-Corrèze.....	5
2.3 - Le pays de Haute-Corrèze.....	6
2.4 - Un territoire de communes isolées.....	6
2.5 - Une densité de population très faible.....	6
2.6 - Un territoire sur plusieurs bassins de vie.....	7
2.7 - Un relief de hauts plateaux.....	8
2.8 - Un passé aux origines gallo-romaines.....	8
3 - DIMENSION SOCIALE.....	10
3.1 - Démographie, une population vieillissante qui perd des habitants.....	10
3.2 - Des indicateurs sociaux pénalisants.....	15
3.3 - Des services à la population hétérogènes.....	18
3.4 - Un parc de grands logements anciens avec de nombreuses résidences secondaires.....	28
3.5 - Éléments de synthèse.....	38
4 - LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE.....	39
4.1 - Un territoire rural isolé.....	39
4.2 - Accessibilité, des dispositions essentielles.....	40
4.3 - Un aménagement numérique inégal.....	41
4.4 - Un territoire qui perd des emplois et ses scolaires.....	45
4.5 - Peu de zones d'activités mais des lots encore disponibles.....	50
4.6 - Agriculture, un enjeu économique important.....	53
4.7 - Une vaste forêt dominée par les résineux.....	57
4.8 - Tourisme, un potentiel économique majeur.....	61
4.9 - Éléments de synthèse.....	65
5 - DIMENSION ENVIRONNEMENTALE.....	66
5.1 - Un ensemble des hauts plateaux corréziens.....	66
5.2 - Des milieux naturels remarquables.....	68
5.3 - Des ressources en eau stratégique.....	79
5.4 - Une alimentation en eau potable (AEP) aux multiples sources.....	89
6 - UN TERRITOIRE SOUMIS À PEU DE RISQUES.....	93
6.1 - Une installation classée soumise à autorisation (ICPE).....	93
6.2 - Deux anciennes mines d'uranium.....	93
6.3 - Quelques carrières.....	94
6.4 - Un risque de rupture de barrage.....	94
6.5 - Un aléa faible de retrait-gonflement des sols argileux.....	95
6.6 - Éléments de synthèse.....	96
7 - ANNEXE.....	97
7.1 - Tableau des points de captage en AEP.....	97
8 - CARTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	100
9 - CARTE DES ENJEUX PRINCIPAUX.....	101

1 - Préambule

1.1 - Le contexte d'élaboration du diagnostic

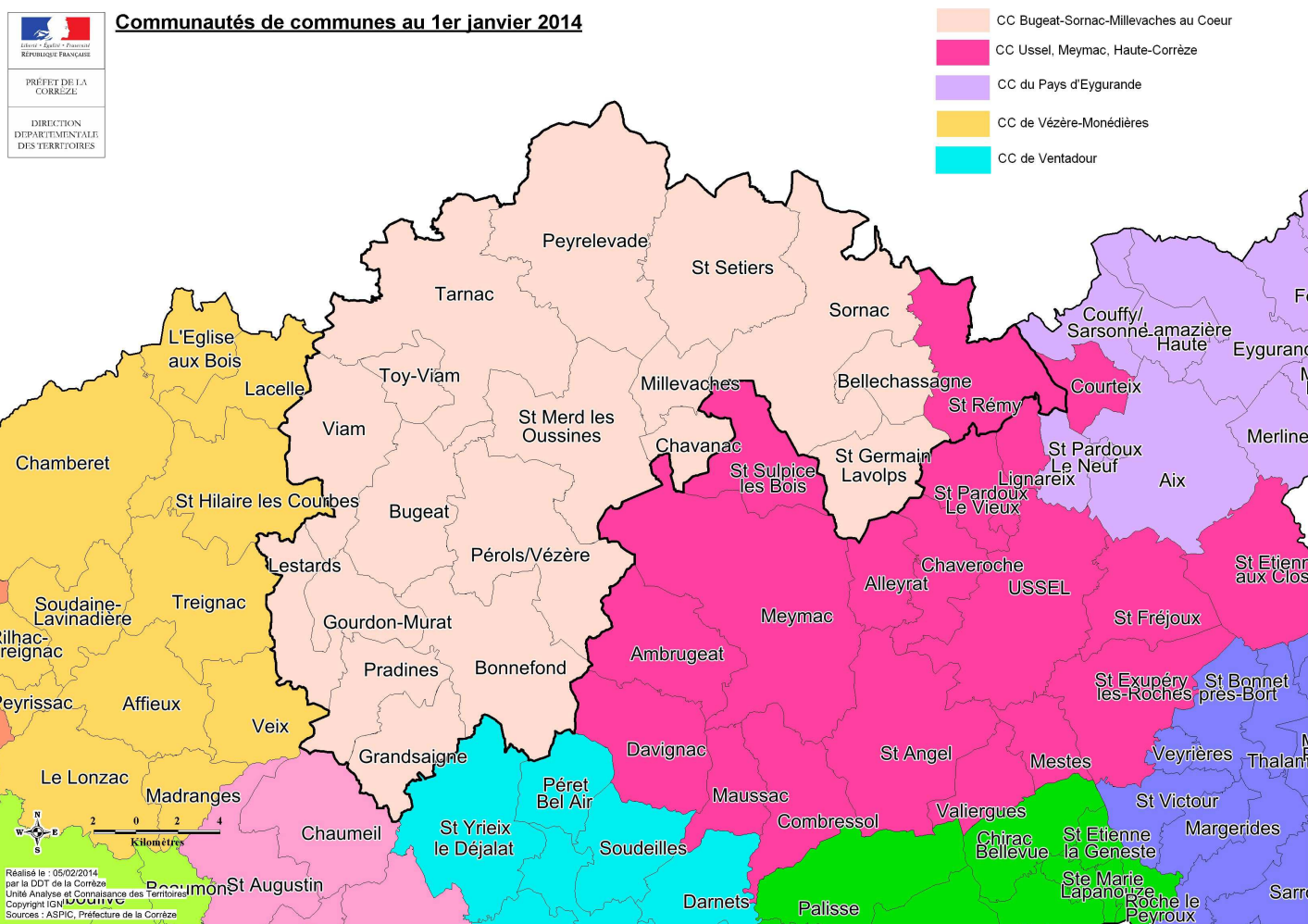
Ce diagnostic est un document qui recense les principaux enjeux que les services de l'Etat ont identifiés pour la conduite des politiques publiques sur le territoire (qu'elles soient de compétence Etat ou collectivités). Ce travail a été réalisé sur la base de données statistiques publiques et de dire d'experts des services de l'Etat. Chaque thématique fait l'objet d'une synthèse en fin de paragraphe. Les enjeux sont ensuite rassemblés et synthétisés dans un document intitulé « Point de vue de l'Etat sur le développement durable du territoire ».

Avertissement

Les données utilisées sont pour la plupart d'entre elles des données INSEE issues du recensement partiel 2010. Les comparaisons effectuées par rapport au recensement 1999 seront donc à utiliser avec précaution et à vérifier avec des données consolidées.

Par ailleurs le contexte général a évolué depuis 2010 ; ce paramètre sera donc à prendre en compte pour un usage pertinent.

1.2 - Le périmètre d'étude du diagnostic



Le périmètre d'étude de ce diagnostic fait partie du nouveau canton « Plateau de Millevaches » arrêté par décret le 24 février 2014. Le territoire correspond aux limites territoriales des anciens cantons de Bugeat et de Sornac.

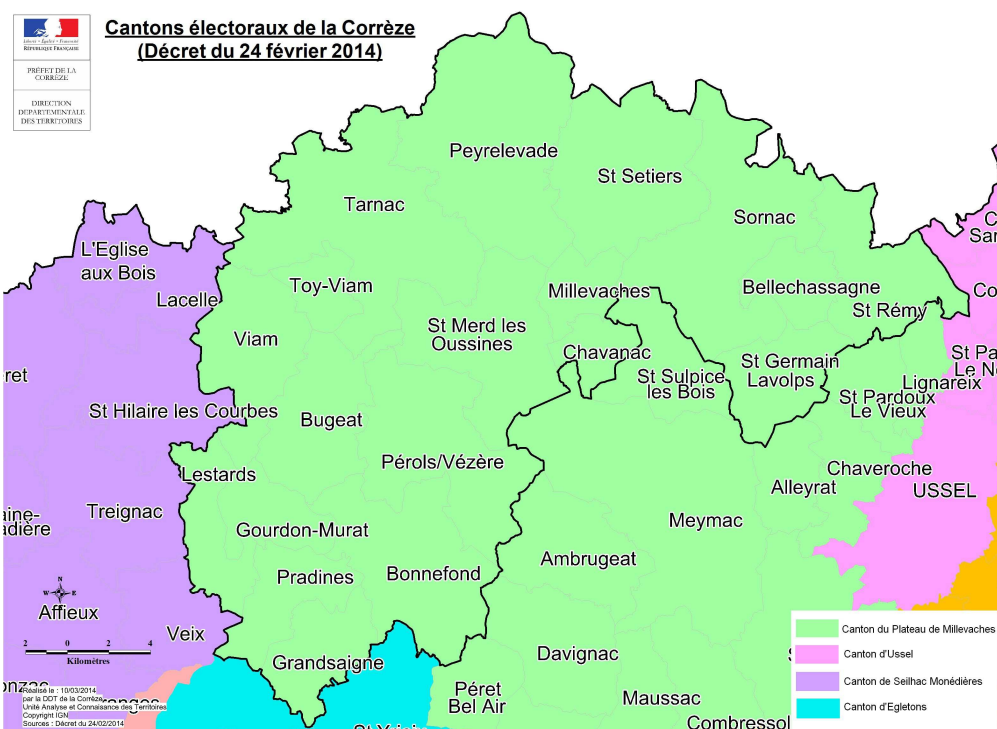
Le périmètre d'étude rassemble la totalité de la communauté de communes de Bugeat-Sornac Millevaches au Cœur et la commune de Saint-Rémy qui fait partie de la communauté de communes d'Ussel-Meymac Haute Corrèze. A cheval sur plusieurs bassins de vie (Treignac, Eymoutiers, Égletons, Meymac et Ussel), ce territoire haut-corrèzien, à l'écart des grands axes, semble s'organiser aux alentours de villes plus importantes.

Nota : l'ancien découpage cantonal divisait en deux parties assez homogènes le territoire d'étude. Ce zonage sera utilisé dans ce document sur certaines thématiques.

2 - Présentation du territoire

Localisé en région Limousin, le territoire étudié est situé en Corrèze en limite du département de la Creuse. Le périmètre d'étude, situé en loi montagne, regroupe 19 communes :

- Bonnefond,
- Bellechassagne,
- Bugeat,
- Chavanac,
- Gourdon-Murat,
- Grandsaigne,
- Lestards,
- Millevaches,
- Pérols-sur-Vézère,
- Peyrelevade,
- Pradines,
- Saint-Germain-Lavolps,
- Saint-Merd-les-Oussines,
- Saint-Rémy,
- Saint-Setiers,
- Sornac,
- Tarnac,
- Toy-Viam,
- Viam.



Enfin, la situation géographique du territoire permet aux communes localisées au sud d'accéder à l'A89 par les échangeurs autoroutiers 22, 23 et 24. Cependant, le territoire n'est traversé par aucun axe ferroviaire structurant.

2.1 - Un territoire de Haute-Corrèze intégré au Parc Naturel Régional (PNR) Millevaches en Limousin

Un PNR est un territoire rural, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable. Le périmètre d'étude fait totalement partie du PNR Millevaches en Limousin qui regroupe 113 communes sur les 3 départements limousins.

Disposant d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'équipement autonome, les actions du PNR sont définies et mises en œuvre via la Charte qui est actuellement en révision. Une nouvelle charte pour la période 2016-2028 est en cours de définition. Les actions du PNR ont une incidence sur :

- le protection des richesses naturelles et de ses paysages
- la mise en valeur et l'animation de son patrimoine culturel
- le soutien et la valorisation des activités économiques
- l'accueil et la sensibilisation au patrimoine.

Source : PNR Millevaches en Limousin

2.2 - Un territoire adhérent du Syndicat de la Diège en Haute-Corrèze

Le territoire fait partie du **Syndicat de la Diège** qui est une collectivité territoriale créée en 1921 et qui regroupe 66 communes adhérentes situées au Nord-Est de la Corrèze. Reconnu comme service public de proximité, le Syndicat de la Diège développe son action autour de **7 compétences** :

- **l'électrification rurale** (compétence historique du Syndicat) : consiste à étendre, renforcer, renouveler, sécuriser et dissimuler les réseaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire des communes
- **l'éclairage public** : travaux d'investissement et d'entretien
- **les lignes de télécommunication** : travaux de génie civil en coordination
- **le bureau d'études** : cartographie des différents réseaux, études VRD
- **les équipements collectifs** : travaux de voirie, requalification des voies, aménagements publics, bâtiments
- **l'assistance réseaux d'eau potable et d'assainissement** : soutien et logistique auprès des élus
- **la maîtrise de la demande énergétique** : actions diverses liées à la maîtrise de la demande d'énergie et des énergies renouvelables.

Source : Syndicat de la Diège en Haute-Corrèze

2.3 - Le pays de Haute-Corrèze

À l'exception de la commune de Peyrelevalde, le territoire fait partie du pays de Haute-Corrèze qui réunit 69 communes du département et couvre une surface de 1775km². Le Pays Haute-Corrèze est porté par la Fédération du Pays Haute-Corrèze dont le siège est à Ussel.

La charte du Pays 2008-2013 avait pour objectif principal d'inverser la spirale du déclin démographique. Cette stratégie a été déclinée autour de 3 axes :

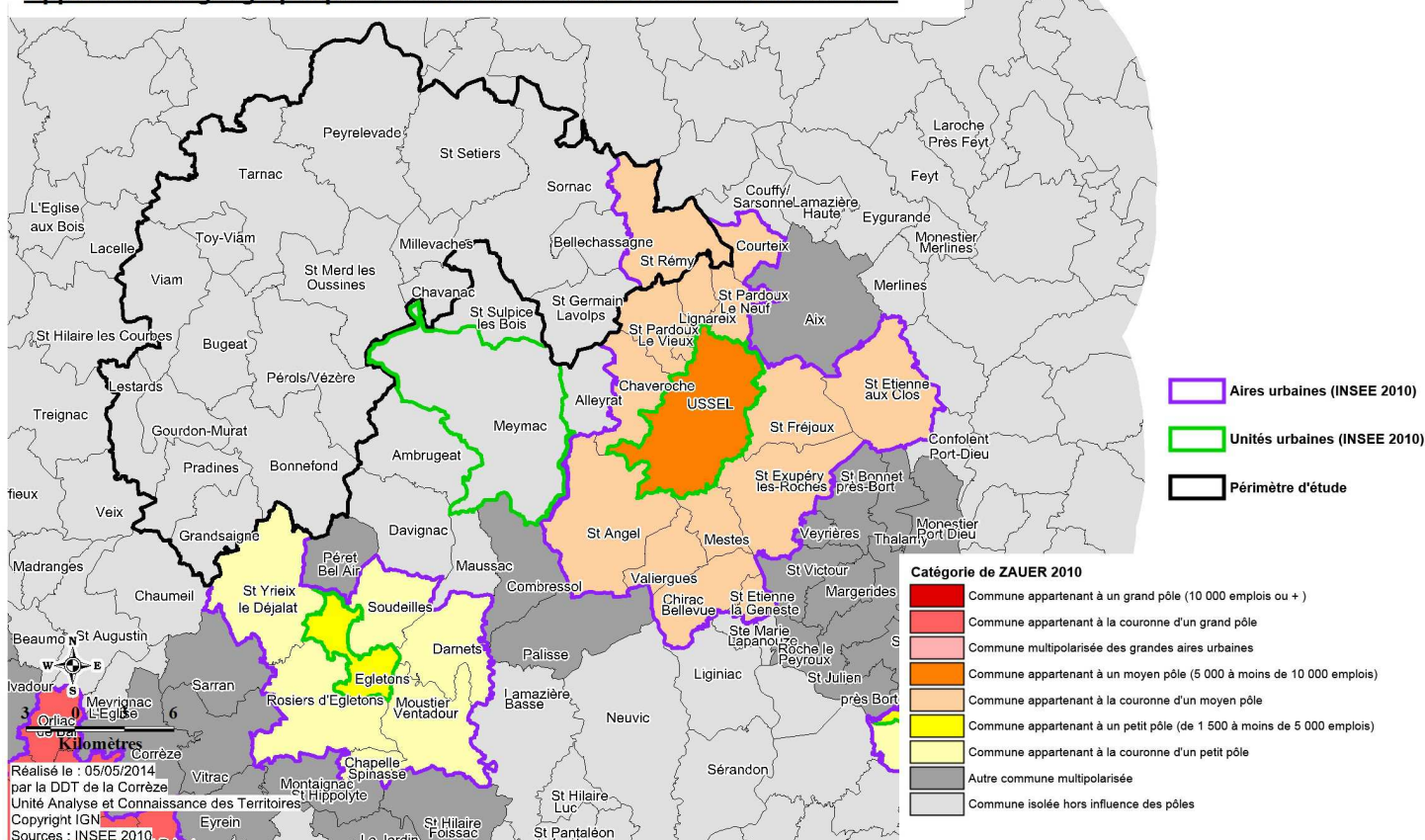
- rendre le territoire accessible et attractif
- proposer un cadre de vie et des services de qualité
- proposer un tissu économique diversifié et compétitif avec des emplois dans une gamme de métiers.

Soucre : Pays de Haute-Corrèze

2.4 - Un territoire de communes isolées

Hormis la commune de Saint-Rémy qui appartient à la couronne du pôle d'Ussel, l'ensemble des communes du territoire appartiennent à la catégorie des **communes isolées hors influence d'un pôle**, soit des communes n'appartenant pas à une aire urbaine et non multi-polarisées. Cependant, le territoire est limitrophe des aires urbaines d'Ussel et d'Égletons et de l'unité urbaine de Meymac.

Appartenance géographique des communes selon l'INSEE - données 2010



2.5 - Une densité de population très faible

Le territoire comptabilise **4 578 habitants en 2010** (2 % de la population corrézienne) et couvre **607 km²** (10,4% de la superficie du département). La densité est de **7,5 habitants par km²** contre 41,6 hab/km² au niveau départementale soit un taux 5 fois inférieur avec **3 communes** qui concentrent **55 % de la population** :

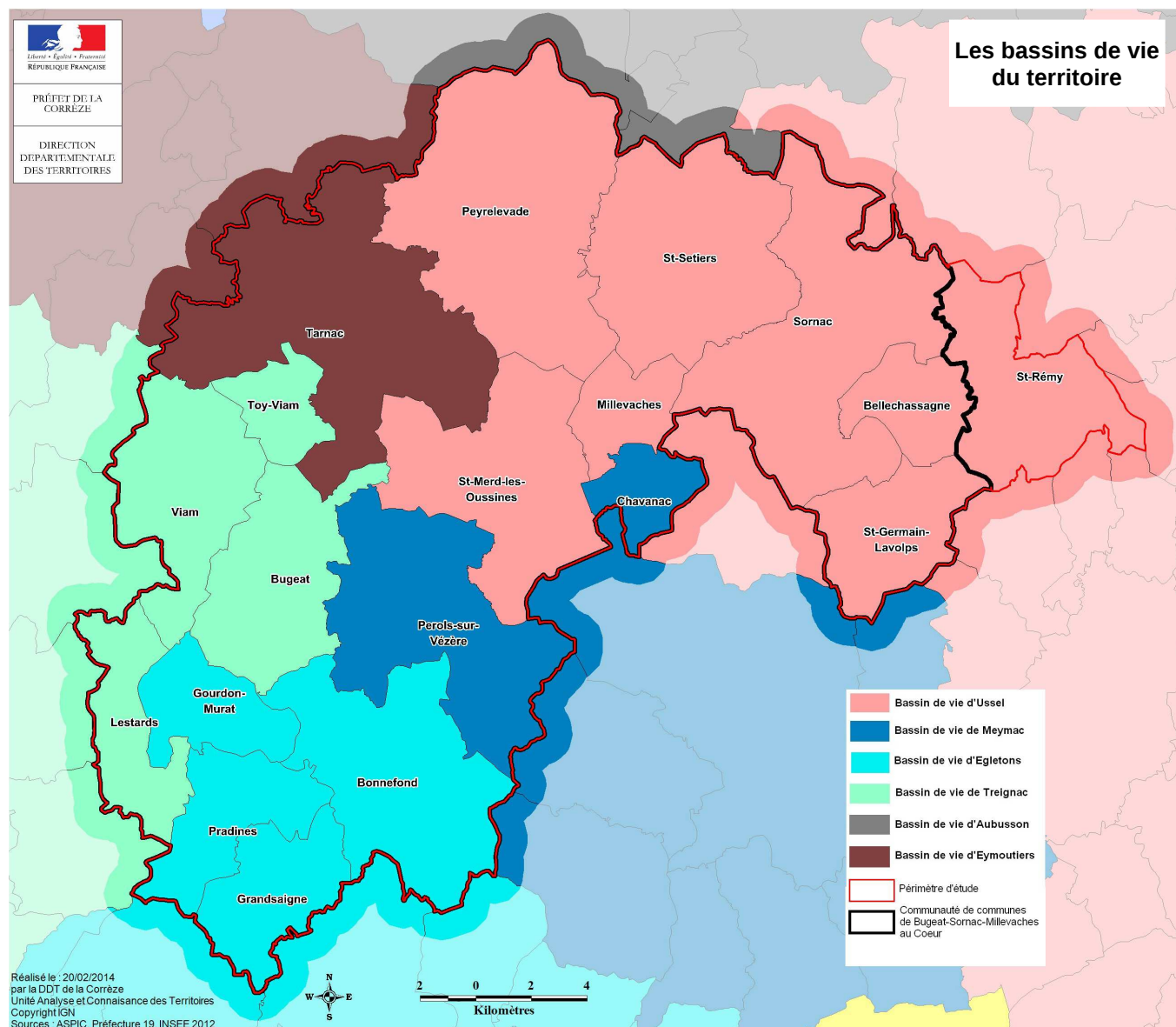
- **Bugeat**, 886 habitants, à 0H45 d'Ussel (42 km), 1H de Tulle (49 km) et 1H de Limoges (70 km)
- **Sornac**, 830 habitants, à 0H25 d'Ussel (21 km), 1H05 de Tulle (88 km) et 1H40 de Limoges (106 km)
- **Peyrelevalde**, 815 habitants, à 0H45 d'Ussel (38 km), 1H15 de Tulle (83 km) et 1H25 de Limoges (79 km)

Source : INSEE, RP 2010, exploitations principales

2.6 - Un territoire sur plusieurs bassins de vie

Selon l'INSEE, le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi.

Le territoire se situe dans un « entre-deux » où chaque commune n'est pas assez proche d'une même polarité pour former un seul bassin de vie. Le périmètre d'étude, qui est majoritairement sous l'influence du bassin de vie d'Ussel, est également sous l'influence de petits pôles des espaces ruraux de sa périphérie : Treignac, Égletons, Meymac et Eymoutiers (87).



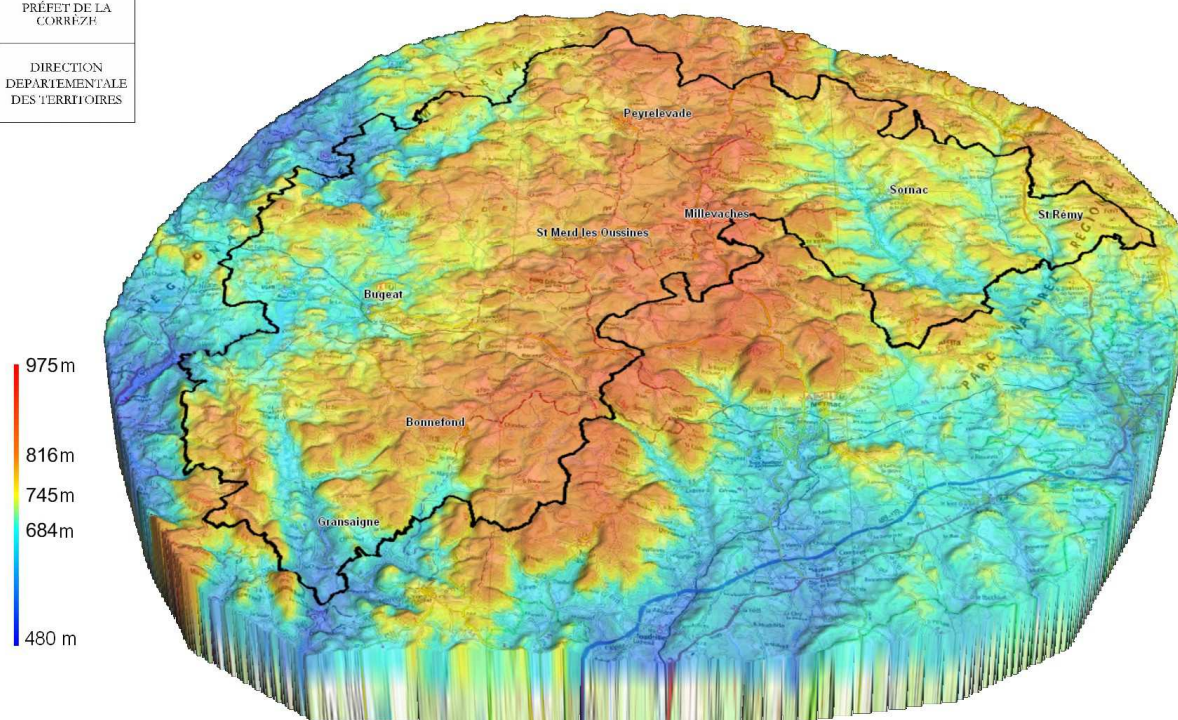
Statistiquement, en 2012, les communes du périmètre de l'étude font partie des **bassins de vie** :

- de **Treignac** (Lestards, Viam, Toy-Viam et Bugeat),
- d'**Égletons** (Gourdon-Murat, Pradines, Grandsaigne et Bonnefond),
- d'**Ussel** (Sornac, Millevalches, Peyrelevade, Bellechassagne, Saint-Merd-les-Oussines, Saint-Setiers, Saint-Rémy et Saint-Germain-Lavolps),
- de **Meymac** (Pérols-sur-Vézère et Chavanac),
- de **Eymoutiers**, en Haute-Vienne (Tarnac).

2.7 - Un relief de hauts plateaux



Relief sur le territoire de Bugeat-Sornac-Millevaches au Coeur



Réalisé le : 24/03/2014
par la DDT de la Corrèze
Unité Analyse et Connaissance des Territoires
Copyright IGN
Sources : DDT 19, Bd Alti IGN



Au cœur de la Montagne Limousine, composante du Massif central, le Plateau de Millevaches s'étend sur 314 000 hectares et constitue une entité paysagère forte du Pays de Haute Corrèze : landes et tourbières abritent une faune protégée d'espèces rares. Cet immense Plateau granitique constitue une part importante du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. Il est dominé par le Mont Bessou, point culminant du Limousin avec ses 976 mètres, situé sur la commune de Meymac.

Sources : DDT19

2.8 - Un passé aux origines gallo-romaines

Bugeat

Avant la conquête de la Gaule par Rome, la présence humaine à Bugeat est attestée entre Préhistoire et Antiquité, par des lieux de séoulture ou tumulis, comme le tumulus érigé dans le bois de Chalet. Dans les premiers siècles de notre ère se développe la civilisation gallo-romaine, dont la présence à Bugeat se manifeste à travers la villa gallo-romaine dite du « Champ du palais » ; cette construction, celle d'une exploitation agricole, a laissé des vestiges à proximité du Pont des Rochers, sur la route Bugeat-Egletons ; on a retrouvé à cet endroit des murs de fondation, un fragment de colonne, de la céramique, des pièces de monnaie.

Parmi les monuments datant du Moyen Âge, on trouve, à Bugeat, l'église de la paroisse, paroisse placée sous le patronage de Saint-Pardoux ; une église a existé au XII^e siècle, de style roman, en forme de croix ; cette église romane n'existe plus, et, de cette époque, est restée une cuve baptismale romane, ornées d'arcatures cintrées, surmontées d'une rangée de petits cercles. Cette ancienne église a été remplacée, à la charnière du XIV^e siècle et du XV^e siècle, par l'église actuelle, de style gothique ; l'édifice présente, sur la façade d'entrée, un clocher-mur, et, à l'intérieur, plusieurs travées, avec, en clef de voûte, des sculptures : une couronne, une rose, un losange.

La commune corrézienne de Bugeat (canton du même nom) est constituée de villages nichés dans des alvéoles du plateau limousin, à une altitude supérieure à 700 m (667 m au plus bas / 844 m au plus haut). Cette partie du plateau de Millevaches est largement entaillée par la vallée de la Vézère, à un degré moindre celle de ses affluents, la rivière d'Ars et le ruisseau des Rochers. On n'imagine pas aujourd'hui que ces lieux plutôt déserts aient pu abriter

près de 600 habitants vers 1750, sous le règne de Louis XV. Le contraste est surtout fort dans la campagne, car le bourg a connu l'évolution inverse, en s'étant considérablement agrandi. À partir des registres paroissiaux, on peut avoir une idée assez précise de la petite communauté agricole, disséminée aux alentours d'un bourg minuscule, de son église et de son cimetière. Vivant et travaillant sur un terroir de quelque 31 km², elle présentait ainsi une densité humaine déjà faible pour l'époque (18 hab/km²). Son plus fort développement correspond aux années 1680-1690, durant ce que les contemporains appelaient « le temps des bons blés ». Pendant cette période, elle passa probablement d'environ 440 âmes à 490 âmes, soit un accroissement naturel très élevé, d'environ 1 % par an. Puis vinrent les épisodes terribles des hivers 1693-1694 puis 1709-1710, où le nombre d'habitants régressa. Une reprise nette s'amorça dans la décennie 1730, jusqu'à une estimation de 620 en milieu de siècle (dont 120 dans le bourg).

Le XVIII^e siècle est donc un siècle, où, dans certaines périodes, les conditions de vie, à Bugeat, ont pu s'améliorer ; témoigne de cet état économique en progrès les bâtiments édifiés près de Bugeat, à Gioux, en 1749 ; cet édifice, connu sous le nom de « Château de Gioux », comporte un corps de logis bâti en pierres de taille de grand appareil en provenance de Pérols-sur-Vézère ; ont également été bâties des dépendances comportant de belles écuries, ce qui manifeste l'intérêt qui existait à cette époque, dans cette région, pour l'élevage équestre.

Dans le dernier quart du XIX^e siècle, Bugeat a vécu un événement important : l'arrivée du chemin de fer ; le 8 octobre 1883, le tronçon Eymoutiers-Meymac, appartenant à la ligne de chemin de fer Limoges-Ussel, est inauguré ; la gare de Bugeat témoigne de cette apparition de la commune sur les cartes des routes ferroviaires.

Source: Wikipedia

Tarnac

Le territoire de l'actuelle commune de Tarnac est habité environ depuis le I^{er} siècle avant J.-C. En témoignent les quelques 27 tertres funéraires identifiés sur une ligne de crête partant du Puy Besseau au sud et remontant jusqu'aux Grands-Champs au nord. Les datations au carbone 14 effectuées sur deux de ces tertres ont donné des résultats compris entre 55 avant J.-C. (+ ou - 135) pour le plus ancien et 200 (+ ou - 85) pour le plus récent. La persistance, en pleine époque gallo-romaine, de ce type d'inhumation est passablement surprenante et semble témoigner du maintien tardif de la culture antérieure par au moins une partie de la population.

Pourtant, le lion du Theillet, visible dans l'église et d'époque gallo-romaine indique, lui, que la pénétration du mode de vie romain a été bien réelle, au moins pour l'aristocratie foncière. Le toponyme de Tarnac est lui-même d'origine gallo-romaine, voire celtique. D'après Marcel Villoutreix, Tarnac est issu d'un nom d'homme gaulois ou latin, Tarinus ; d'après Jean-Paul Savignac du théonyme Taranus, plus connu sous la forme de Taranis, Dieu gaulois du tonnerre. De toutes façons, un troisième auteur, Xavier Delamarre rattache aussi bien Tarinus que Taranus à une racine « taro » signifiant « qui traverse ». Il est vrai qu'à proximité de Tarnac, la vallée de la Vienne est très encaissée et donne l'impression de traverser la montagne.



L'existence de Tarnac remonte à l'époque carolingienne, d'abord sous la forme « in centena Tarninense » en 832, puis sous la forme « in vicaria cujum est vocabulum Tarnacensem » en 832. Ces deux appellations ne correspondent pas toutefois à celle utilisée couramment à l'époque mais à leur transcription en latin, langue administrative d'alors. La seconde est, selon toute vraisemblance, plus proche de la langue vulgaire que la première. Le terme vicaria n'a rien d'ecclésiastique, mais désigne une subdivision d'un comté carolingien (en l'occurrence, le comté de Limoges). Cette désignation tend à prouver que Tarnac a été l'un des plus vieux ancrages de population sur le Plateau de Millevaches, alors que celui-ci semble avoir connu un déclin démographique important depuis le milieu du III^e siècle.

L'église de Tarnac est d'ailleurs l'une des plus anciennes du Plateau de Millevaches et remonte au XII^e siècle. Également d'époque médiévale, les fortifications du Puy Murat, dont subsistent quelques vestiges, et la grange templière du hameau de Champeau. Marius Vazeilles signale également les traces d'un donjon entre les hameaux de La Chapelle et de La Berbeyrolle.

Source: Wikipedia

Viam

Les plus anciennes traces humaines remontent au néolithique. Ce sont deux haches polies et des silex taillés découverts à six endroits. À la période gallo-romaine, une voie venant de Limoges traverse la commune. Sept sites correspondent à des vestiges de construction, le plus important occupant un plateau du domaine de Plazanet où une colonne double fut mise au jour. Deux sépultures à incinération ont été découvertes à proximité. L'une, datée du I^{er} siècle de notre ère, reposait sous une butte de terre (tumulus) de 15 mètres de diamètre. L'autre, constituée par un coffre funéraire en granite, date de la fin du II^e siècle. Un autre coffre funéraire, très particulier, comprenait trois réceptacles.



Le lac de Viam

La paroisse de Viam semble attestée dès l'an mil. En 1154, une bulle du pape Adrien IV, confirme la propriété de l'église à l'abbaye de Tulle. Au village de Plazanet, seize silos, répartis en trois groupes appartenaient à une ferme de cette époque. Près du village de Monceaux, les vestiges d'un château occupent un promontoire dominant la Vézère. En 1514, un Laurent de Monceaux était curé de Viam. Au milieu du XIVe siècle, le château de Monceaux, propriété du seigneur de Murat de Tarnac, est vendu à la famille Comte, bourgeois de Treignac, anoblis par la suite. À la fin du XVIIe siècle, les armoiries de Pierre Comte, sieur du Monceaux de Viam, se blasonnent ainsi : d'argent à un arbre de sinople.

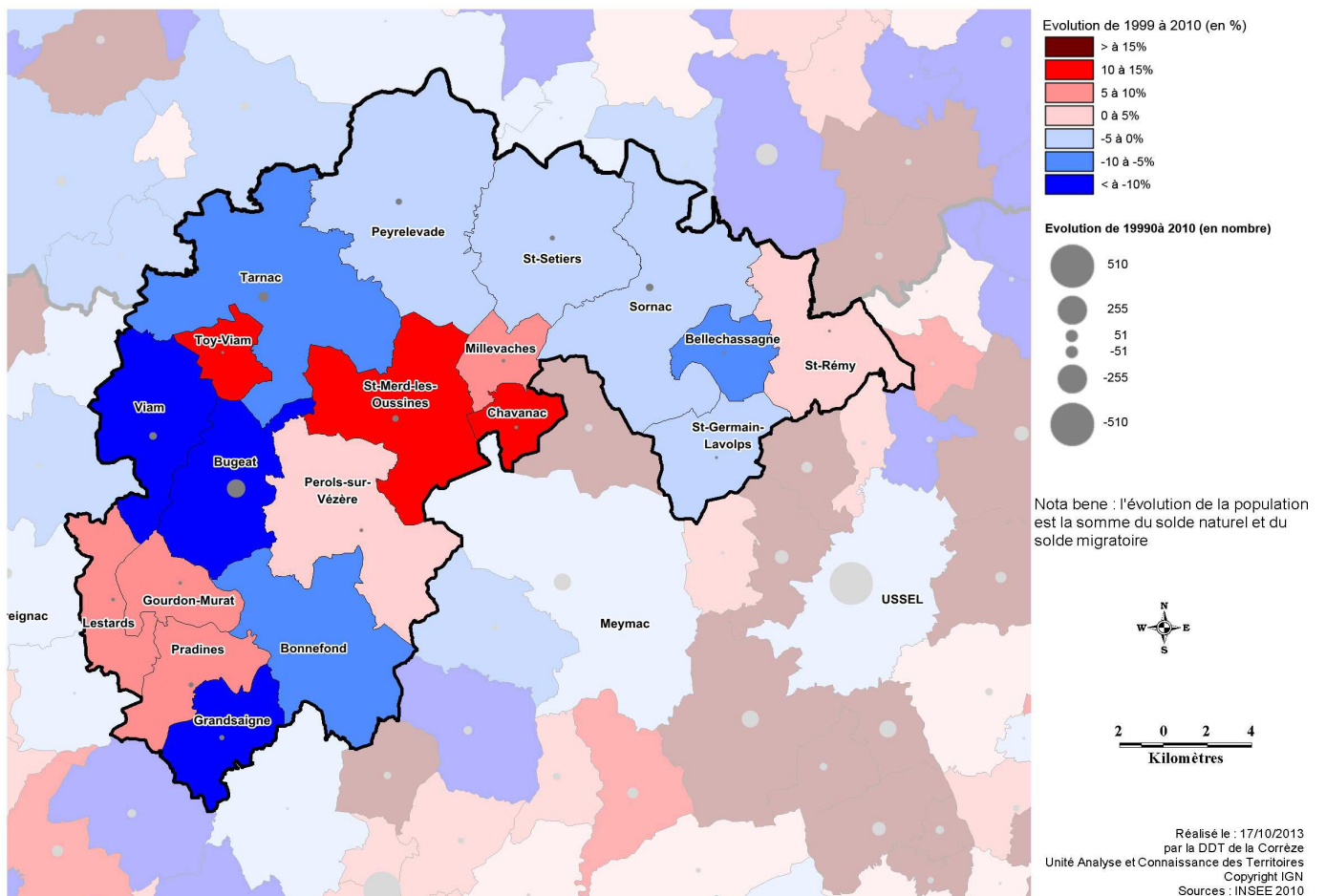
Source: Wikipedia

3 - Dimension sociale

3.1 - Démographie, une population vieillissante qui perd des habitants

3.1.1 - Un nombre d'habitants en baisse

Sur ce territoire qui perd des habitants depuis 1982, on constate **une diminution sensible de la population de presque 4 % entre 1999 et 2010** correspondant à environ 170 habitants. Cette situation est à l'**opposée de la dynamique départementale** qui affiche un gain de population d'environ 4,5 %.



Une majorité des communes sont dans cette dynamique négative où certaines perdent plus de 10 % de leur population en 11 ans :

- Bonnefond (-10,4%),
- Grandsaigne (-23,4%),
- Tarnac (-10,6%)
- Viam (-16,8%).

Evolution de la population entre 1968 et 2010 sur le territoire

	Population en 2010	Population en 1999	Population en 1990	Population en 1982	Population en 1975	Population en 1968	Variation 1999/2010
Bellechassagne	74	78	72	65	90	90	-5,4%
Bonnefond	115	127	136	149	163	214	-10,4%
Bugeat	886	996	1 063	1 055	1 108	1 100	-12,4%
Chavanac	56	49	34	48	46	67	12,5%
Gourdon-Murat	116	108	127	150	179	174	6,9%
Grandsaigne	47	58	70	87	111	134	-23,4%
Lestards	109	101	106	92	116	139	7,3%
Millevaches	87	82	76	79	86	113	5,7%
Pérols-sur-Vézère	188	182	214	229	297	373	3,2%
Peyrelevade	815	829	1 012	1 119	1 418	1 181	-1,7%
Pradines	104	95	120	141	152	182	8,7%
Saint-Germain-Lavolps	91	93	99	82	82	94	-2,2%
Saint-Merd-les-Oussines	127	112	114	137	153	180	11,8%
Saint-Rémy	231	227	221	232	244	302	1,7%
Saint-Setiers	235	245	281	297	298	608	-4,3%
Sornac	830	851	972	1 125	1 020	1 017	-2,5%
Tarnac	322	356	403	472	506	546	-10,6%
Toy-Viam	32	28	56	56	69	66	12,5%
Viam	113	132	133	141	160	213	-16,8%
Territoire Corrèze	4 578	4 749	5 309	5 756	6 298	6 793	-3,7%
	243 551	232 484	237 908	241 448	240 363	237 858	4,5%

De plus, on peut noter que les **3 communes « pôles »** regroupant plus de la moitié de la population ont aussi perdu des habitants (Bugeat à -12 %, Peyrelevade à -2 % et Sornac à -3 %). En chiffre brut cela représente **145 personnes soit 85 % de la baisse enregistrée sur le périmètre.**

A contrario, quelques « petites » communes gagnent des habitants : Chavanac +13 %, Lestards +7 %, Pradines +9 % et Saint-Merd-les-Oussines +12 % soit 39 personnes. Ces chiffres étant très faibles, ces évolutions correspondent à quelques habitants pour chaque village.

Source: INSEE, RP 1975 à 1990 dénombrement, RP 1999 et 2010, exploitations principales

3.1.2 - Un solde naturel négatif sur la quasi-totalité du territoire

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

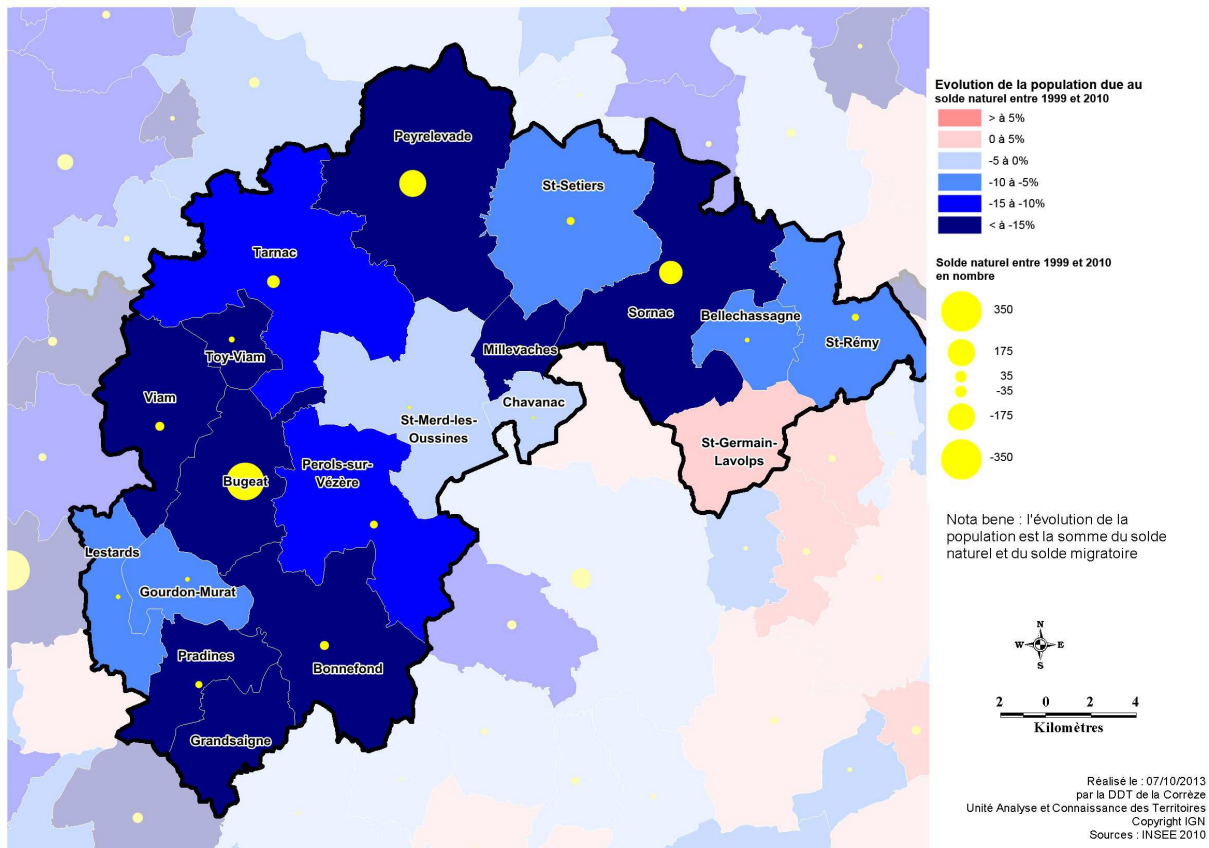
	Naissances 1999-2010	Décès 1999-2010	Variation	
			NB	% de la population
Bellechassagne	5	12	-7	-9,5%
Bonnefond	6	33	-27	-23,5%
Bugeat	52	366	-314	-35,4%
Chavanac	4	6	-2	-3,6%
Gourdon-Murat	13	21	-8	-6,9%
Grandsaigne	1	23	-22	-46,8%
Lestards	6	12	-6	-5,5%
Millevaches	3	19	-16	-18,4%
Pérols-sur-Vézère	19	41	-22	-11,7%
Peyrelevade	54	221	-167	-20,5%
Pradines	1	18	-17	-16,3%
Saint-Germain-Lavolps	8	8	0	0,0%
Saint-Merd-les-Oussines	8	12	-4	-3,1%
Saint-Rémy	22	36	-14	-6,1%
Saint-Setiers	26	46	-20	-8,5%
Sornac	50	189	-139	-16,7%
Tarnac	19	61	-42	-13,0%
Toy-Viam	1	12	-11	-34,4%
Viam	8	31	-23	-20,4%
Territoire Corrèze	306	1 167	-861	-18,8%
	24 746	32 787	-8 041	-3,3%

Hormis la commune de Saint-Germain-Lavolps qui a un solde naturel nul (autant de naissances que de décès), toutes les communes affichent un solde naturel négatif. L'ensemble du territoire affiche un solde naturel négatif d'environ -19 % sur la période 1999/2010, ce phénomène est beaucoup plus important qu'au niveau du département (-3,3%).

On peut noter que certaines communes affichent un solde négatif particulièrement important, où le nombre de décès représente jusqu'à la moitié de la population actuelle :

- Bonnefond (-24 %)
- Bugeat (-35 %)
- Grandsaigne (-47 %)
- Peyrelevade (-21 %)
- Toy-Viam (-35 %)
- Viam (-20 %)

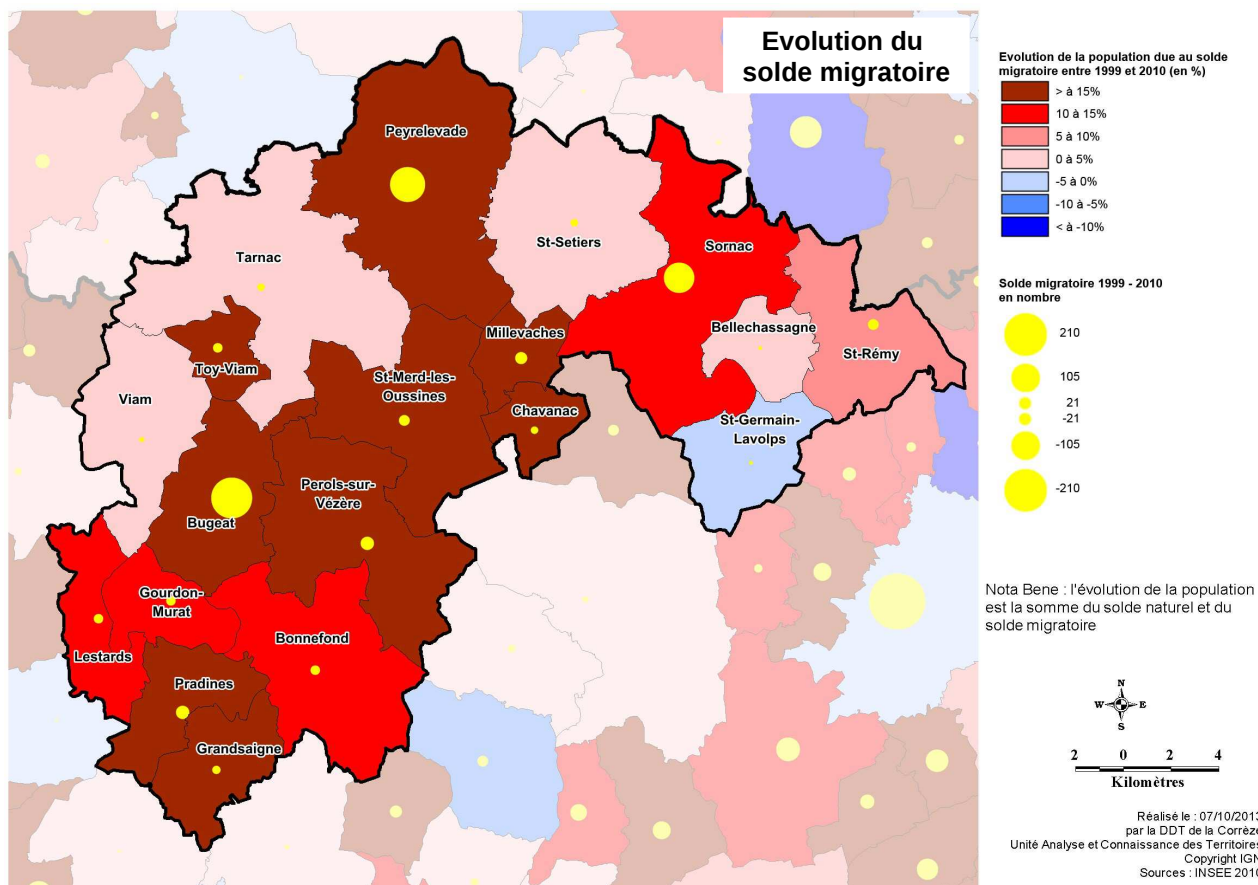
Les **trois communes « pôles »** ont un effet sensible sur cette dynamique en concentrant un solde négatif de -620 soit **72 % de la baisse totale du territoire.**



Source : INSEE, RP 1999 et 2010, exploitations principales

3.1.3 - Solde migratoire, un territoire accueillant de nouveaux habitants

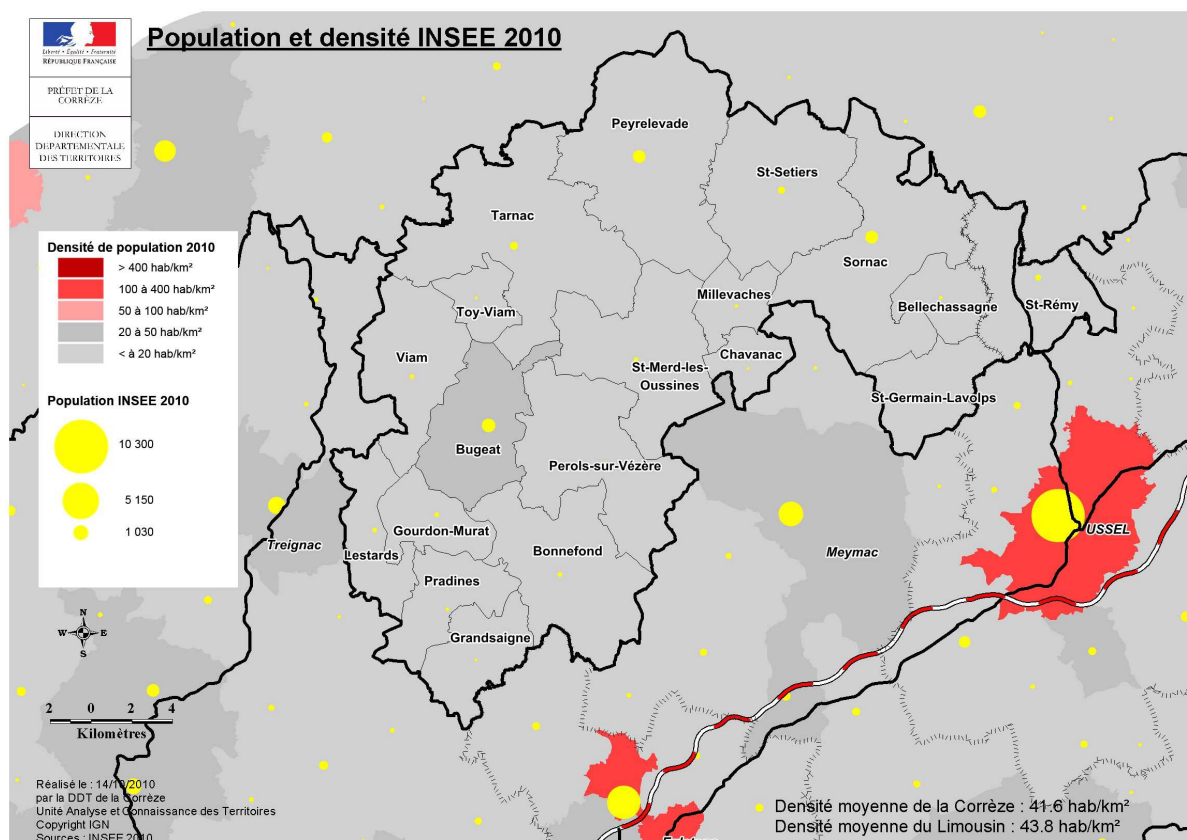
Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.



Hormis une nouvelle fois la commune de Saint-Germain-Lavalpols, **toutes les communes du territoire affichent un solde migratoire positif**. Si l'ensemble de ces petites communes affichent une hausse relativement importante de plus de 10 %, ce sont les communes « pôles » qui profitent de ce regain en chiffre brut avec un solde positif cumulé de 435 habitants. Toutefois, ce gain de population ne compense pas les pertes dues au solde naturel négatif.

Source: INSEE, RP 1999 et 2010, exploitations principales

3.1.4 - Une densité (de population) faible



On observe sur la majorité du territoire, qui est essentiellement constitué de petites communes, **une très faible densité de population**, moins de 20 habitants au km², qui est moitié moindre que le niveau départemental (42 habitants au km²). Seule la commune de Bugeat propose une densité de population supérieure à 20 habitants au km².

Source: INSEE, RP 1999 et 2010, exploitations principales

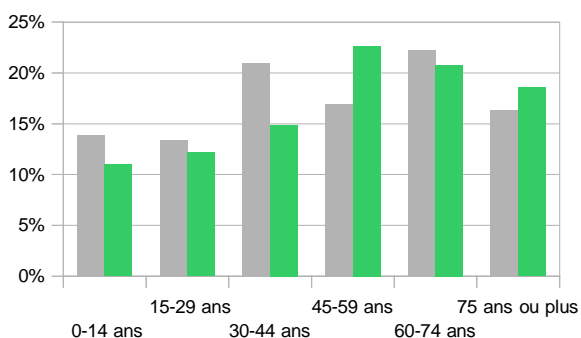
3.1.5 - Structure d'une population vieillissante

En comparant les parts relatives de chaque tranche d'âge sur le territoire et sur le département, on constate que :

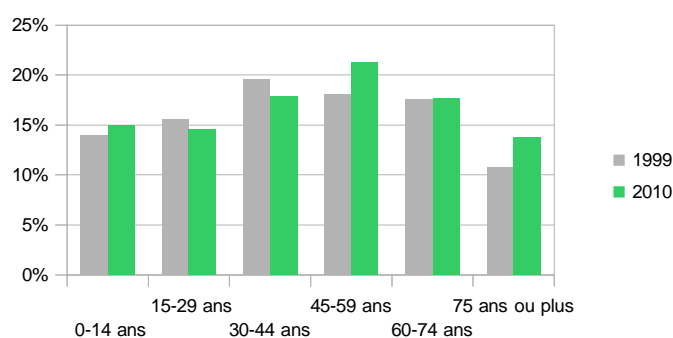
- la part des moins de 44 ans est moins importante sur le territoire qu'au niveau départemental,
- les plus de 45 ans sont plus nombreux sur le territoire qu'au niveau départemental,

Le territoire souffre d'un **déficit des catégories des jeunes et des futurs actifs**. On recense une **part importante de personnes du 3ème âge**.

Structure relative de la population par âge du territoire



Structure relative de la population par âge du département



Source: INSEE, RP 1999 et 2010, exploitations principales

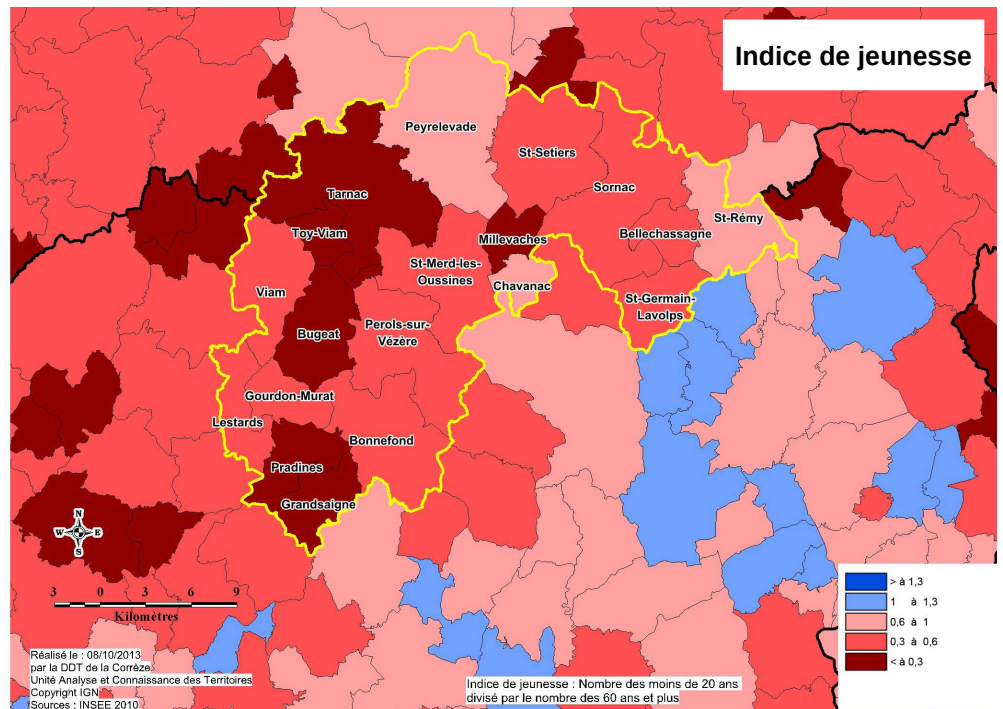
L'évolution relative des tranches d'âge entre le territoire et le département met en avant plusieurs points intéressants :

- les dynamiques sont différentes sur la tranche des -14 ans, alors que le niveau départemental progresse faiblement (+1 point), le territoire affiche une baisse sensible sur la même période (-3 points),
- les dynamiques sont similaires pour les 30-59 ans mais le phénomène est plus significatif sur le territoire notamment les 30-44 ans avec une baisse de 6 points,
- les plus de 60 ans représentent aujourd'hui 40 % de la population du territoire (+2 points) contre 32 % sur le département (+3 points)

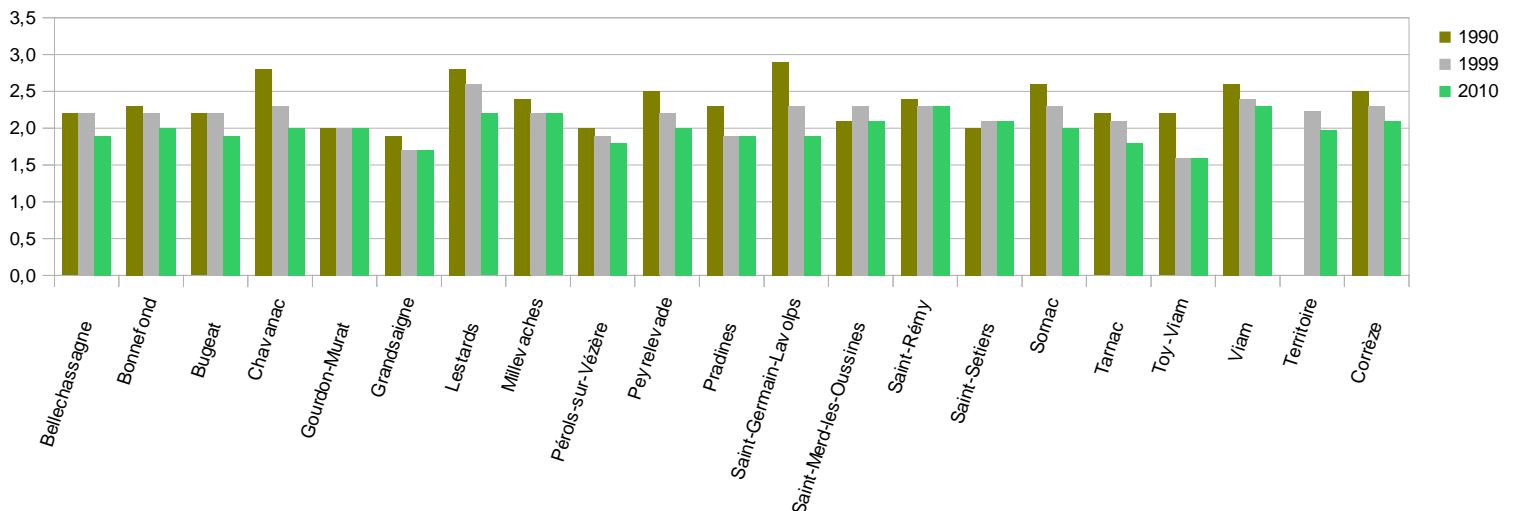
L'indice de jeunesse est négatif sur l'ensemble des communes du territoire. Cela signifie que la part de la population âgée de moins de 20 ans est inférieure à celle âgée de plus de 60 ans.

La population du territoire est âgée, particulièrement sur Bugeat, Tarnac, Toy-Viam, Pradines et Grandsaigne. Le périmètre d'étude présente un solde naturel négatif sensible que le solde migratoire, relativement important sur les communes « pôles », ne peut combler. Enfin, la population du territoire reste âgée malgré l'apport de ces nouveaux habitants, ces derniers ne font pas chuter significativement la moyenne d'âge.

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.



La taille des ménages diminue....



Le territoire affiche une diminution de la taille moyenne des ménages (2,2 en 1999 à 2 en 2010) et suit la dynamique départementale qui affiche une taille moyenne de 2,1 en 2010. À noter que seule la commune de Grandsaigne avec une moyenne de 2 reste stable depuis 1990.

L'allongement de la durée de vie mais aussi le départ des jeunes, les séparations des couples (décès du conjoint) sont les causes essentielles du desserrement des ménages.

Source : INSEE, RP 1990, 1999 et 2010, exploitations principales

...et le nombre de ménage d'une seule personne augmente

La part du nombre de ménages d'une personne augmente sur la majorité des communes du territoire : 34 %

en 1999 pour 39 % en 2010. Elle est supérieure à la moyenne départementale (31 % en 1999 et 35 % en 2010). A contrario, certaines communes affichent une tendance inverse avec un net recul des ménages d'une seule personne sur la même période : Gourdon-Murat (-17%), Saint-Germain-Lavolps (-14%), Saint-Rémy (-13%).

Nombre de ménages et nombres de ménages composés d'une seule personne

	2010			1999			Evolution entre 2010 et 1999
	NB Ménages	NB Ménages 1 personne	%	NB Ménages	NB Ménages 1 personne	%	
Bellechassagne	40	16	40%	36	12	33%	7%
Bonnefond	63	28	44%	52	16	31%	13%
Bugeat	417	186	45%	416	148	36%	9%
Chavanac	28	12	43%	20	12	60%	-17%
Gourdon-Murat	56	20	36%	56	20	36%	0%
Grandsaigne	25	13	50%	32	8	25%	25%
Lestards	50	17	33%	40	8	20%	13%
Millevaches	38	8	22%	36	12	33%	-11%
Pérols-sur-Vézère	109	49	44%	96	32	33%	11%
Peyrelevade	318	123	39%	296	100	34%	5%
Pradines	57	20	35%	52	20	38%	-3%
Saint-Germain-Lavolps	40	12	30%	36	16	44%	-14%
Saint-Merd-les-Oussines	58	19	33%	48	12	25%	8%
Saint-Rémy	100	29	29%	96	40	42%	-13%
Saint-Setiers	108	32	30%	116	40	34%	-5%
Sornac	300	122	41%	284	92	32%	8%
Tarnac	184	78	42%	168	64	38%	4%
Toy-Viam	19	8	40%	16	4	25%	15%
Viam	45	12	27%	56	8	14%	13%
Territoire	2057	804	39%	1952	664	34%	5%
Corrèze	111391	39497	35%	100272	31545	31%	4%

Source: INSEE, RP 1999 et 2010, exploitations principales

En résumé pour la démographie

- Un territoire majoritairement sous l'influence de plusieurs bassins de vie, maillé par des petits pôles des espaces ruraux, sans axe structurant
- Un espace influencé par trois communes « pôles » (Bugeat, Peyrelevade et Sornac) qui représentent 55 % de la population du périmètre d'étude
- Un territoire composé de petites communes marqué par une très faible densité démographique
- Un gain de population nouvelle qui ne compense pas le solde naturel négatif
- Une population vieillissante où le nombre de ménages d'une personne augmente

3.2 - Des indicateurs sociaux pénalisants

3.2.1 - Des revenus très faibles

Les **revenus nets déclarés moyens** sur le territoire **sont faibles voir très faibles** sur certaines communes :

- la moyenne du territoire, quel que soit le canton, est inférieure de plus de 15 % par rapport au niveau départemental
- seule la commune de Saint-Setiers affiche un revenu moyen supérieur au niveau de la Corrèze
- seuls les foyers fiscaux imposables de deux communes ont un revenu moyen supérieur à la moyenne départementale
- les foyers fiscaux non-imposables de trois communes (Peyrelevade, Saint-Merd-les-Oussines et Sornac) et du canton de Sornac affiche un revenu moyen inférieur de 15 % de la moyenne départementale.

On recense sur le territoire plusieurs établissements de santé dont un établissement et services d'aide par le travail (Esat). Les Esat, anciennement centres d'aides par le travail (CAT), permettent à une personne handicapée d'exercer une activité dans un milieu protégé si elle n'a pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire. L'ensemble des établissements de santé représentent environ 620 places en internat et 74 en externat

soit 15 % de la population du périmètre d'étude. Cette forte proportion joue un rôle dans la faiblesse globale des revenus. Le recensement de ces établissements est fait dans le chapitre 3-3-3.

Les données pour les communes de Grandsaigne et de Viam ne sont pas disponibles. En effet, les zones demandées ont moins de 50 ménages au RP2006, par conséquent les résultats relatifs aux revenus fiscaux des ménages ne sont pas diffusés pour respecter le secret statistique.

Tableau des revenus des foyers fiscaux en 2009

	Revenu net déclaré moyen	Foyers fiscaux imposables		Foyers fiscaux non-imposables	
		Part	Revenu net déclaré moyen	Part	Revenu net déclaré moyen
Bellechassagne	21 438 €	48,7%	32 381 €	51,3%	11 043 €
Bonnefond	14 552 €	25,0%	32 814 €	75,0%	8 465 €
Bugeat	17 584 €	42,1%	27 702 €	57,9%	10 216 €
Chavanac	19 061 €	50,0%	26 752 €	50,0%	11 370 €
Gourdon-Murat	16 469 €	41,6%	26 511 €	58,4%	9 327 €
Grandsaigne	s	s	s	s	s
Lestards	14 845 €	33,9%	26 653 €	66,1%	8 797 €
Millevaches	20 267 €	49,1%	30 013 €	50,9%	10 869 €
Perols-sur-Vézère	18 794 €	42,2%	31 502 €	57,8%	9 819 €
Peyrelevade	15 199 €	39,7%	26 082 €	60,3%	8 024 €
Pradines	16 543 €	39,0%	27 706 €	61,0%	9 411 €
Saint-Germain-Lavolps	15 332 €	49,1%	22 418 €	50,9%	8 509 €
Saint-Merd-les-Oussines	18 066 €	42,9%	31 674 €	57,1%	7 859 €
Saint-Remy	16 282 €	41,3%	26 217 €	58,7%	9 291 €
Saint-Setiers	20 565 €	54,7%	28 918 €	45,3%	10 460 €
Sornac	13 245 €	33,4%	26 397 €	66,6%	6 652 €
Tarnac	16 836 €	40,6%	28 295 €	59,4%	9 015 €
Toy-Viam	s	s	s	s	s
Viam	16 828 €	43,4%	26 183 €	56,6%	9 648 €
Canton de Bugeat	17 118 €	40,0%	28 507 €	60,0%	9 521 €
Canton de Sornac	15 451 €	39,9%	26 792 €	60,1%	7 933 €
Territoire	16 253 €	39,9%	27 619 €	60,1%	8 696 €
Corrèze	20 464 €	50,4%	30 951 €	49,6%	9 796 €
Limousin	20 168 €	49,7%	31 049 €	50,3%	9 427 €
France Métropolitaine	23 433 €	54,3%	34 946 €	45,7%	9 779 €

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

Tableau des revenus moyens par unité de consommation 2010

La médiane du revenu fiscal par Unité de Consommation partage les personnes en 2 groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par Unité de Consommation inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone. Le rapport inter-déciles (9ème décile/1er décile) établit le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles, en ôtant de chaque côté les 10 % de personnes aux revenus par unité de consommation les plus extrêmes.

Sur certaines communes du territoire, la médiane des revenus des ménages est très basse (15 % en dessous de la moyenne départementale pour Bonnefond, Gourdon-Murat, Saint-Merd-les-Oussines et Saint-Rémy). Elle est néanmoins équivalente ou supérieure aux moyennes départementales et régionales sur les communes de Pérols-sur-Vézère, Saint-Setiers et Viam.

La présence des organismes d'hébergement est à prendre en considération dans les moyennes des revenus des communes qui accueillent ces résidents bénéficiaires des minima sociaux.

Revenus médians par UC (€)		Revenus médians par UC (€)	
Bellechassagne	s	Pradines	15 578 €
Bonnefond	11 394 €	Saint-Germain-Lavolps	s
Bugeat	17 493 €	Saint-Merd-les-Oussines	14 322 €
Chavanac	s	Saint-Remy	14 512 €
Gourdon-Murat	15 247 €	Saint-Setiers	18 005 €
Grandsaigne	s	Sornac	17 128 €
Lestards	s	Tarnac	16 705 €
Millevaches	s	Toy-Viam	s
Perols-sur-Vezere	19 297 €	Viam	18 263 €
Peyrelevade	16 160 €	Territoire	s
Correze	18 020 €	Limousin	17 810 €

Source : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages

3.2.2 - Des taux de pénétration de minimas sociaux importants

Les minimas sociaux sont les niveaux minimums de revenu que l'État juge nécessaire d'apporter à ses citoyens. Il peut prendre la forme d'une allocation universelle ou d'un revenu minimum. Ils visent à assurer un revenu minimal à une personne en situation de précarité et à lutter contre les exclusions. Il existe 11 minimas sociaux en France.

Fin 2010, 3,6 millions de personnes sont allocataires de l'un de ces minima, soit 2,5 % de plus qu'en 2009. En incluant les conjoints et les enfants à charge, 6,3 millions de personnes sont couvertes par les minimas sociaux, soit 9,8 % de la population française.

Les deux plus importants minima sociaux en termes de nombre d'allocataires, sont :

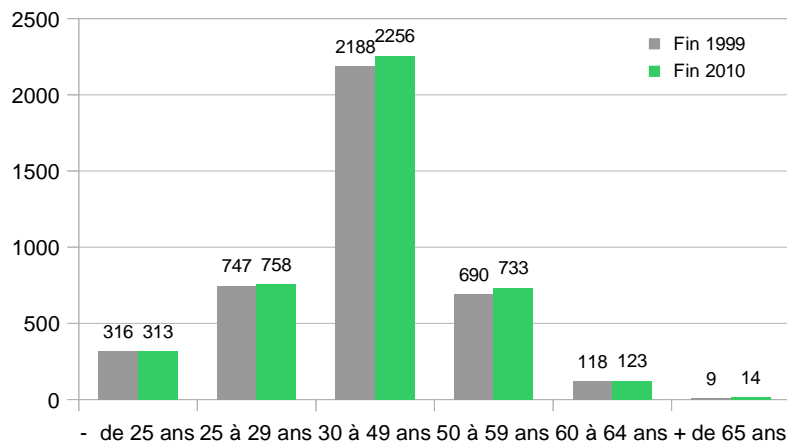
1. le Revenu de solidarité active (RSA) qui a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'Allocation de parent isolé (API) depuis le 1er juillet 2009.
2. l'allocation pour adulte handicapé (AAH).

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

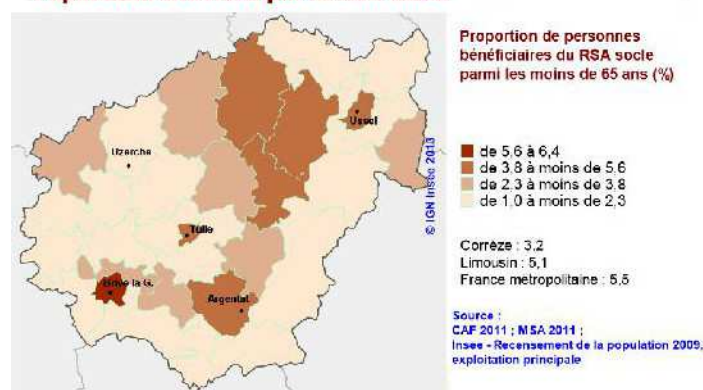
Fin 2011, au niveau national 1,39 million de personnes percevaient le RSA dit "socle", c'est-à-dire sans le revenu d'activité complémentaire, ce chiffre est en augmentation de 3 % sur l'année 2011. Au 31 décembre 2011, près de 18 300 foyers limousins bénéficient du revenu de solidarité active (RSA). En Limousin comme en France, leur progression s'établit à 2 % sur l'année, soit une évolution nettement moins dynamique qu'entre fin 2009 et fin 2010. Le nombre de foyers bénéficiaires est légèrement en hausse en Corrèze

Source ELISA-CNAF, INSEE

Evolution du nombre d'allocataires en Corrèze



Population couverte par le RSA socle



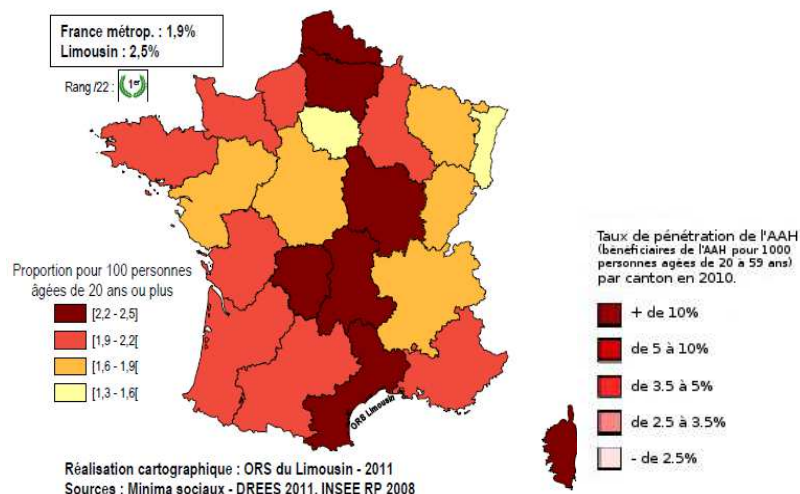
L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Fin 2011, 923 317 personnes perçoivent l'allocation adulte handicapé au niveau national. Le nombre d'allocataires augmente environ de 3 % par an. Avec 4 359 allocataires de l'AAH, soit un taux de pénétration de 3,6 % des habitants de 20 à 59 ans, le département de la Corrèze se situe très nettement au-dessus de la moyenne nationale (2,5 %). Ce chiffre rappelle que le département reste une terre d'accueil pour les personnes handicapées résidant en établissement.

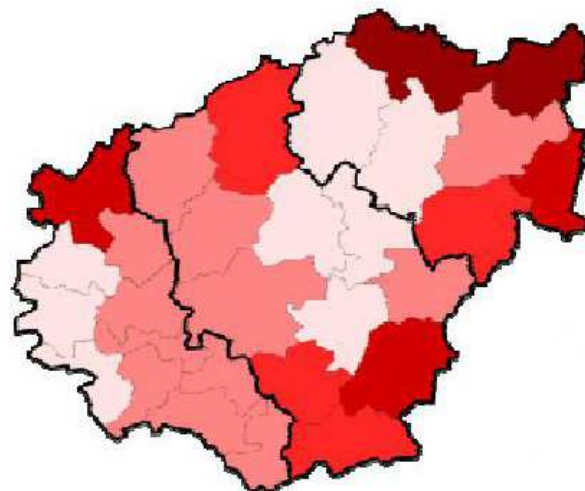
Le canton de Sornac fait partie des deux cantons les plus impactés par l'AAH au niveau départemental. La présence sur le territoire de nombreux établissements de santé notamment à Sornac joue un rôle important sur la

cette part important d'allocataires. L'ensemble des établissements de santé représentent près de 700 places en soit 15 % de la population du périmètre d'étude. Enfin, des revenus annexes difficilement quantifiables (cueillette de champignons, de fruits des bois,...) existent.

Proportion d'allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)* au 31.12.2010 en France par région
 > ORS Limousin - 2011 <



Taux de pénétration de l'AAH en Corrèze par canton en 2010 en Corrèze



En résumé

- une population aux revenus faibles voire très faibles
- des revenus médians par unités de consommation faibles
- une présence marquée de bénéficiaires des minima sociaux

3.3 - Des services à la population hétérogènes

3.3.1 - Santé, de nombreux établissements mais peu de services libéraux

Début 2012, l'offre en médecins du Limousin (généralistes et spécialistes confondus) est proche du niveau national. On dénombre environ 337 médecins pour 100 000 habitants en région (326 en 2011) pour 341 pour 100 000 habitants en France (336 en 2011).

On ne prenant en compte que les médecins généralistes (ou omnipraticiens), la région se classe 5e avec une densité supérieure à celle du niveau national. On dénombre 124 praticiens pour 100 000 habitants en Limousin pour 109 à l'échelle nationale. Cependant, ce ratio est sensiblement en baisse par rapport à 2011 où l'on comptait 172 praticiens pour 100 000 habitants en Limousin et 162 en France. La croissance démographique de la région conjuguée aux départs en retraite peuvent expliquer ce phénomène.

On recense très peu de services libéraux sur le territoire où l'offre la plus grande et la plus proche est localisée à Ussel. On dénombre :

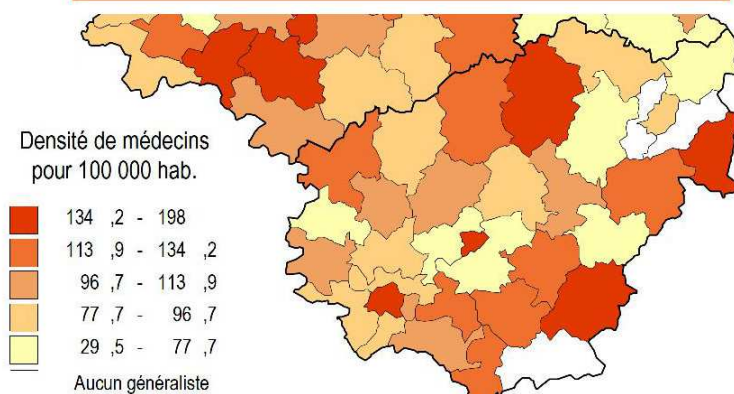
- **Médecins généralistes** : 2 à Bugeat, 1 à Peyrelevade, 1 à Sornac
- **Chirurgiens dentistes** : 1 à Bugeat, 1 à Sornac
- **Pharmacies** : 1 à Bugeat, 1 à Peyrelevade, 1 à Sornac
- **Infirmiers** : un centre de soins infirmiers à Bugeat
- **Ambulances** : 1 service à Bugeat

Le territoire ne dispose d'aucune offre de orthophoniste, ophtalmologiste, pédicure-podologue et opticien.

Source : Finess, ORS du Limousin

Densité d'omnipraticiens libéraux* au 01.01.2009 en Limousin par canton

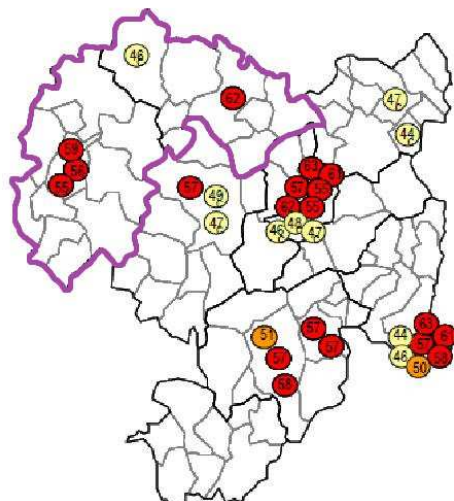
> ORS Limousin - 2011 <



L'Observatoire Régional de la Santé (ORS) du Limousin a réalisé un diagnostic territorial de santé sur les territoires d'Ussel et Bort les Orgues en mars 2010 visant à une meilleure connaissance de la situation locale et à une identification des besoins en matière de santé et d'offre de soins. Une projection des effectifs des médecins généralistes libéraux de 2008 à 2013 a été réalisée et a mis en évidence la problématique du vieillissement de la profession et de son renouvellement par de jeunes médecins. Sur le territoire, on observait la présence de 5 médecins en 2008 pour une estimation de 3 en 2013. La réalité actuelle est plus favorable mais le canton de Bugeat se retrouve dans une situation difficile avec 2 médecins de 60 ans ou plus. Même si la densité de médecins pour 100 000 habitants en 2011 semble plutôt favorable pour le canton de Bugeat, le maillage du territoire reste difficile et les temps d'accès aux soins de 1er secours trop importants.

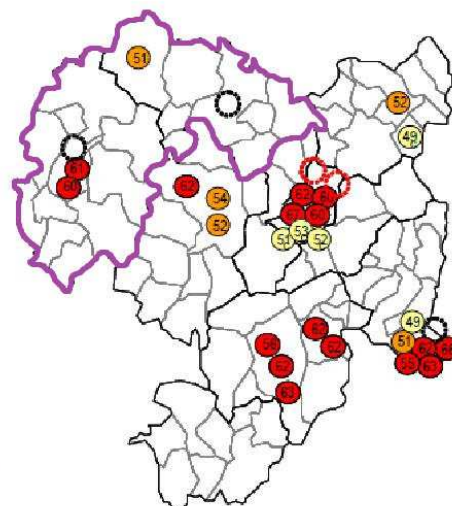
Localisation et âge des médecins généralistes libéraux exerçant sur les territoires de proximité de Bort-les-Orgues et Ussel (partie limousine) en 2008 et projections à 5 ans

Situation au 31/07/2008 : 31 MG



Source : URCAM Limousin

Projection en 2013 : 26 MG



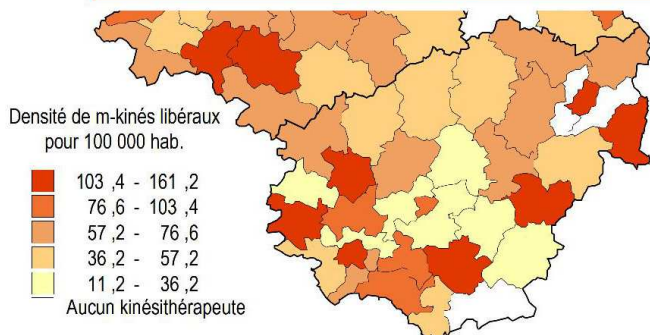
Source : Finess, ORS du Limousin

Début 2012, le Limousin est classé en première position au niveau de la densité des infirmiers et des pharmaciens avec des moyennes très supérieures aux niveaux nationaux de même que la moyenne corrézienne.

La situation est relativement équivalente si on ne prend en compte que les infirmiers libéraux. Le Limousin descend au sixième rang national avec une moyenne de 188 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants où la Corrèze dispose d'un praticien pour 206 habitants. Toutefois la situation du territoire est plus défavorable, on ne recense aucun dentiste libéral dans l'ancien canton de Bugeat et la densité des masseurs-kinésithérapeutes est faible.

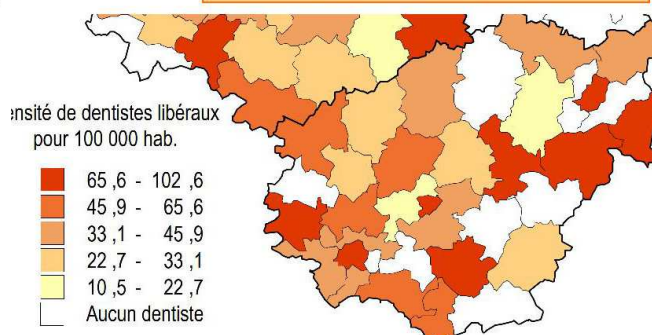
Densité de masseurs-kinésithérapeutes libéraux en 2009 en Limousin par cantons

➤ ORS Limousin - 2011 ◀



Densité de dentistes libéraux en 2009 en Limousin par cantons

➤ ORS Limousin - 2011 ◀



Réalisation cartographique : ORS du Limousin - 2011 Sources : ARS Limousin, INSEE

Enfin, une autorisation d'urbanisme a été délivrée en 2009 pour la création de cabinets médicaux dans des bâtiments existants sur la commune de Peyrelevade. Ce projet est porté par la communauté de communes.

3.3.2 - Des offres d'hébergements médicalisés pour personnes âgées

Le schéma départemental de l'autonomie 2012-2016 (Conseil Général de la Corrèze) a la particularité de mener une politique transversale et adaptée aux secteurs des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il est articulé autour de 3 thématiques :

1. prise en charge, accompagnement et droits des usagers;
2. offres de services;
3. perspectives et expérimentations.

La Corrèze est historiquement une terre d'accueil des personnes handicapées. Cette configuration explique le nombre important de structures en mesure d'héberger des personnes handicapées, qu'elles relèvent de structures médicalisées ou non. Cela se retrouve dans les chiffres de versement des allocations pour adultes handicapés, avec 36 bénéficiaires pour 1 000 habitants contre une moyenne nationale à 25 %. Depuis quelques années, les établissements corréziens se sont recentrés sur l'accueil de personnes issues du département. On observe que désormais plus de la moitié des adultes accueillis sont Corrèziens.

D'après les données nationales STATISS 2010, la Corrèze comptait en 2010, 3578 lits médicalisés dont 3315 en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, EHPAD, (92,6%), soit 112.4 lits médicalisés installés pour 1 000 habitants de 75 ans et plus. La Corrèze dispose ainsi d'un taux d'équipement en lits médicalisés au-dessus de la moyenne nationale (101.3‰) et régionale (107.5‰). La Creuse et le Cantal disposent d'un taux de lits médicalisés supérieur à la Corrèze avec respectivement 132.7‰ et 131.2‰ lits installés.

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

On dénombre **3 structures** sur le territoire :

- **Bugeat** : EHPAD public Bruyère et Genets. Maison de retraite de 116 lits.
- **Sornac** : EHPAD public de Sornac. Maison de retraite de 60 lits.
- **Peyrelevade** : EHPAD privé Ernest Coutaud. Maison de retraite de 71 lits. Un nouvel établissement a été construit en 2014. L'ancien site devrait être transformé en maison d'accueil pour demandeurs d'asile en 2015.

source : STATISS 2010, DREES, FINISS, SEA, INSEE base permanente 2012, ARS du Limousin, CG19



EHPAD privé Ernest Coutaud

3.3.3 - Un important parc d'établissements de santé

L'offre départementale en faveur de l'hébergement des adultes handicapés est relativement satisfaisante au regard des moyennes nationales. En matière d'hébergement non médicalisé, la Corrèze se situe largement au-dessus de l'offre nationale avec 2,52 places en foyer d'hébergement pour 1000 adultes et 3,85‰ en foyer de vie.

Les foyers de vie

Les foyers de vie accueillent des **personnes adultes dont le handicap ne permet pas d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé.**

On recense **un équipement**:

- **Sornac**, le foyer occupationnel « Les Tilleuls » géré par la fondation Jacques Chirac proposant 87 places en internat et 2 places d'accueil de jour.

Les foyers d'hébergement

Les foyers d'hébergement pour adultes handicapés accueillent en fin de journée et en fin de semaine des **adultes handicapés qui travaillent sans être suffisamment autonomes pour vivre seuls.**

On recense **une structure**:

- **Sornac**, le « Centre d'Habitat » géré par la fondation Jacques Chirac proposant 58 places en internat.

Les Foyers d'Accueil Médicalisés

On recense un équipement accueille des **adultes gravement handicapés, mentalement ou physiquement :**

- **Sornac**, le « Centre d'Habitat » géré par la fondation Jacques Chirac proposant 58 places en internat.

Les Maisons d'Accueil Spécialisée (MAS)

Ces structures accueillent des personnes déficientes intellectuelles profondes, atteintes de handicaps associés ou handicapées à la suite d'un accident grave ou d'une maladie massivement invalidante.

On recense **3 MAS** toutes gérées par la fondation Jacques Chirac :

- **Sornac**, le MAS « Les Tamaris », 25 places en internat.
- **Peyrelevade**, le MAS de Peyrelevade, 58 places en internat.
- **Saint-Setiers**, la maison d'Hestia, 19 places en internat et une place d'accueil temporaire.



La maison d'Hestia

Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

L'orientation en ESAT concerne principalement des **personnes ayant au minimum 20 ans. et ayant une capacité de travail égale au maximum au tiers de la capacité d'une personne valide.**

On recense **une structure**:

- **Sornac**, « les ateliers la source » gérés par la fondation Jacques Chirac proposant 74 places en externat.

Les instituts médico-éducatifs (IME)

Le Département totalise 311 places en IME en mars 2011, ce qui représente un taux d'équipement de 2,6‰ très inférieur à la moyenne nationale (4,4‰ en janvier 2010, sans distinction de la nature de l'agrément). Des structures sont présentes sur les 3 territoires du Département.

Rapporté à sa population, c'est le territoire d'Ussel qui bénéficie du taux d'équipement le plus élevé (5,7‰) avec 97 places (IME à Ussel et à Peyrelevade).

Sur les 311 places, 76 % sont dédiées à l'accueil d'enfants déficients intellectuels (avec ou sans troubles associés) et 24 % à l'accueil d'enfants polyhandicapés. L'offre en IME semble aujourd'hui couvrir les besoins du département pour les enfants déficients intellectuels et leur passage dans le secteur adulte en foyer de vie ou en ESAT n'apparaît pas problématique. Mais la prise en charge des enfants polyhandicapés s'avère plus problématique. Ils bénéficient d'**un établissement dédié à Peyrelevade** de 53 places en internat et 1 place d'accueil séquentiel.

Autre établissement

Le foyer résidence « Le Lierre », à Sornac géré par la fondation Jacques Chirac et qui accueille, depuis janvier 2012, quinze personnes handicapées dépendantes, retraitées d'ESAT ou inaptes au travail.

Source : source FINISS, INSEE base permanente 2012, Fondation Jacques Chirac , CG19

3.3.4 - Le Pôle de Santé de Haute-Corrèze (PSHC)

Porté par le Pays de Haute-Corrèze, le PSHCa pour objectif de maintenir un système de santé adapté aux besoins du territoire. Stratégie de santé territorialisée, il doit permettre, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, d'articuler et de coordonner la demande de la population à l'accès aux soins et l'offre.

Plusieurs projets de regroupements des professionnels locaux dans des structures de coopération pluridisciplinaires ont été formalisés, notamment sur Ussel, Neuvic, Bort les Orgues, La Courtine et Bugeat (en lien avec le Réseau de Santé Territorialisé de la Montagne Limousine).

Le déploiement de cette stratégie territoriale de santé se caractérise par la mise en place de ce Pôle de Santé avec ces objectifs :

- mieux répondre à l'évolution de la demande (prévention et soins)
- faciliter les conditions d'exercice des professionnels en activité
- attirer des professionnels de santé
- assurer un maillage du territoire optimal par des réponses adaptées

Sa finalité est la mise en relation des acteurs par une structure dédiée à l'échelle du territoire, dans une optique de mutualisation de moyens et de coordination centralisée, en vue de faciliter le travail des professionnels de santé, de mieux répondre à la demande et d'articuler l'offre et la demande.

Source : pays de Haute-Corrèze

3.3.5 - Le Contrat Local de Santé (CLS) Haute-Corrèze

Le Contrat Local de Santé est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé. S'appuyant sur des initiatives de démocratie sanitaire, à la fois institutionnelles et locales, il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser :

1. l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent l'état de santé des populations au niveau local ;
2. l'accès des personnes, notamment les plus fragiles et les plus démunies, aux soins, aux services et à la prévention ;
3. la promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.

Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local dans le respect des objectifs inscrits dans le Projet Régional de santé. Le CLS de Haute Corrèze vise à :

- améliorer la coordination et la continuité des soins en Haute-Corrèze ainsi que la prise en charge des personnes en perte d'autonomie
- développer les transports pour faciliter l'accès aux soins
- promouvoir la télésanté
- améliorer la lutte contre les addictions
- favoriser la prévention et le dépistage du cancer et du diabète
- prévenir le suicide
- prendre en compte les facteurs environnementaux dans la stratégie de santé publique

Source : ARS du Limousin

Constat

- une offre de soin libérale insuffisante
- des difficultés d'accès aux soins de 1er secours (médecins, dentistes, infirmiers,...)
- un nombre important d'établissements de santé dédiés aux personnes âgées et handicapées
- un projet de construction de cabinet médical

Enjeux

- Poursuivre les actions en faveur des personnes âgées (maintien à domicile, portage des repas, transport, ...),
- Anticiper le vieillissement des médecins en favorisant les installations

3.3.6 - Quelques services au public et une offre de proximité insuffisante

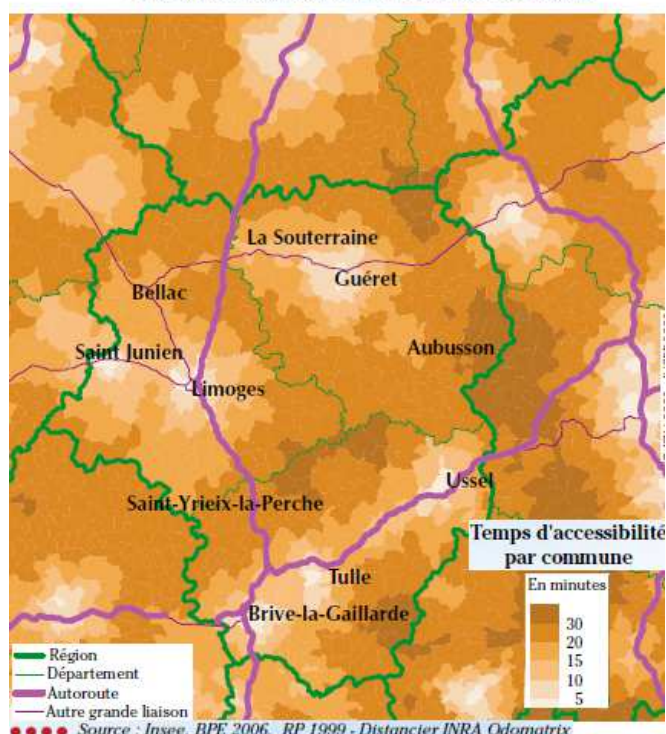
Un équipement est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les sept grands domaines d'équipements (services aux particuliers ; commerce ; enseignement; santé, médico-social et social ; transports ; sports, loisirs et culture ; tourisme) se répartissent en trois gammes :

- la gamme de proximité comporte 29 types d'équipements: poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi....
- la gamme intermédiaire comporte 31 types d'équipements: police, gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation....
- la gamme supérieure qui comporte 35 types d'équipements: Pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma....

Sur le territoire, l'accès aux commerces et services de proximité est moyen, les 3 communes « pôles » sont les principaux relais du territoire. On recense plusieurs communes avec très peu ou pas d'équipement de cette gamme : Bellechassagne, Bonnefond, Chavanac, Lestards, Millevaches, Pradines, Saint-Germain-Lavolps, Saint-Merd-

Équipements supérieurs : une accessibilité modelée par l'attraction des agglomérations

Avec prise en compte des navettes domicile-travail



les-Oussines et Toy-Viam. On comptabilise plusieurs restaurants. Comme le montre la carte ci-après, beaucoup de communes ne disposent d'aucun commerce alimentaire.

Les services de la gamme intermédiaire sont peu représentés avec entre autres 2 trésoreries, 2 gendarmeries, 3 bureaux de poste et agences postales. Le territoire peut bénéficier des offres d'Ussel, de Meymac et d'Égletons.

L'accès aux services de la gamme supérieure, présents uniquement dans les agglomérations est plus difficile. Le temps d'accessibilité est en moyenne de 20 à plus de 30 minutes pour les communes du territoire. On ne dénombre par exemple aucune grande surface commerciale dans le périmètre d'étude.

Liste de l'ensemble des équipements de la gamme de proximité sur le territoire et des équipements présents de la gamme intermédiaire « services aux particuliers »

Équipement	gamme	domaine	Communes																		
			Bellechassagne	Bonnefond	Bugeat	Chavanac	Gourdon-Murat	Grandsaigne	Leslards	Millevaches	Pérols-sur-Vézère	Peyrelavade	Pradines	Saint-Germain-Lavolps	Saint-Merd-les-Oussines	Saint-Rémy	Saint-Setiers	Sornac	Tarnac	Toy-Viam	Viam
Banque, caisse d'épargne	proximité	Services aux particuliers			2						2							1	1		
Bureau de poste, relais poste, agence postale	proximité	Services aux particuliers			1						1					1	1	1	1		
Réparation automobile et de matériel agricole	proximité	Services aux particuliers			2		1				2							1			
Maçon	proximité	Services aux particuliers			1						2					1		1	5		1
Plâtrier, peintre	proximité	Services aux particuliers			2						3							1	1		
Menuisier, charpentier, serrurier	proximité	Services aux particuliers		2	3						1	1					2	4			
Plombier, couvreur, chauffagiste	proximité	Services aux particuliers			1				1		2	1			1				2		
Electricien	proximité	Services aux particuliers			1		1				1						1	2			
Entreprise générale du bâtiment	proximité	Services aux particuliers								1									1		
Coiffeur	proximité	Services aux particuliers			2		1				2					1		1			
Restaurant	proximité	Services aux particuliers			4		1		1	1	2	2			1			1	1		1
Agence immobilière	proximité	Services aux particuliers			1						1										
Soins de beauté	proximité	Services aux particuliers																			
Epicerie, supérette	proximité	Commerces			2						1								1		
Boulangerie	proximité	Commerces			2						2							1	1		
Boucherie, charcuterie	proximité	Commerces			2						2							1			
Fleuriste	proximité	Commerces			1																
Ecole maternelle	proximité	Enseignement			1						1				1		1	1			
Ecole élémentaire	proximité	Enseignement			1						1						1	1			
Médecin omnipraticien	proximité	Santé			2						1							1			
Chirurgien dentiste	proximité	Santé			1													1			
Infirmier	proximité	Santé			1																
Masseur kinésithérapeute	proximité	Santé																			
Pharmacie	proximité	Santé			1						1							1			
Taxi	proximité	Transports et déplacements									2							1			
Boulodrome	proximité	Sports, loisirs et culture	1		1						2	1				1			1		
Tennis	proximité	Sports, loisirs et culture					1				2						1	1	1		
Salle ou terrain multisports	proximité	Sports, loisirs et culture			5						1							1			2
Terrain de grands jeux	proximité	Sports, loisirs et culture			2						1							1			
Police, gendarmerie	intermédiaire	Services aux particuliers			1													1			
Trésorerie	intermédiaire	Services aux particuliers			1													1			
Pompes funèbres	intermédiaire	Services aux particuliers			1													1			
Vétérinaire	intermédiaire	Services aux particuliers			1																

Source : INSEE, Base permanente des équipements 2011

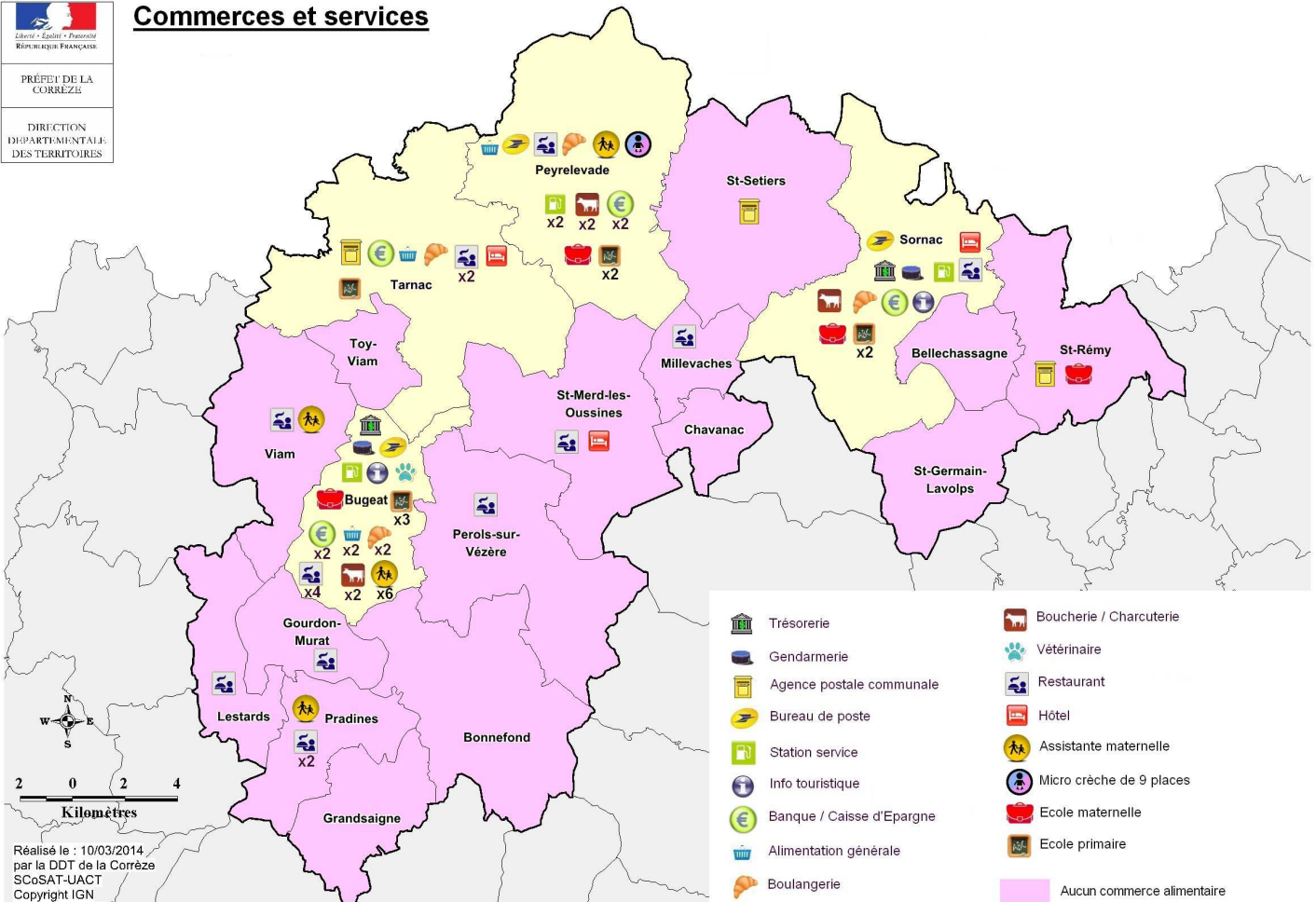
On note quelques commerces alimentaires qui pratiquent la vente itinérante. Leur nombre exact est difficilement quantifiable et les tournées semblent être gardées secrètes. On recense sans exhaustivité :

- la boulangerie de Peyrelavade
- la boulangerie de Bugeat

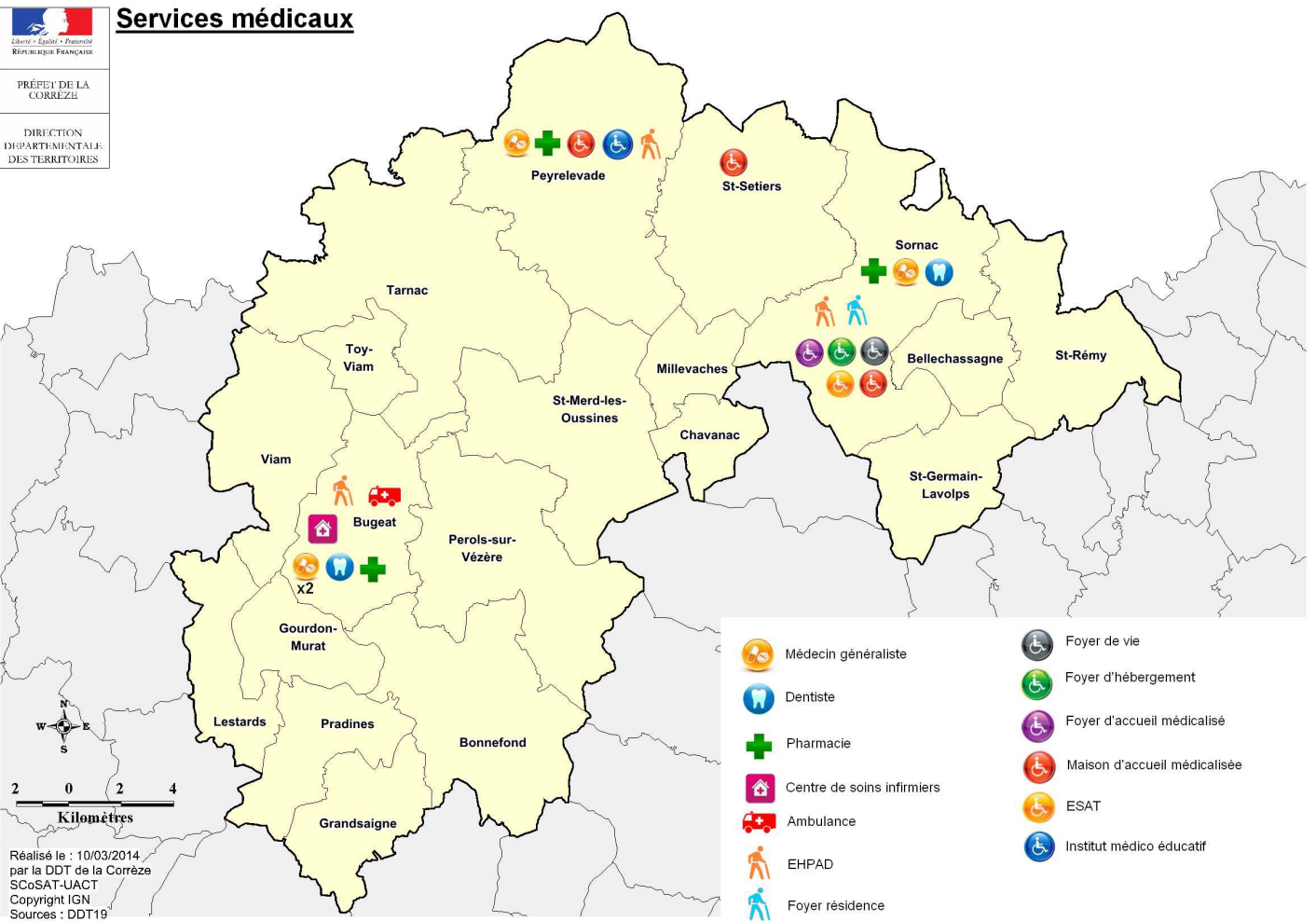
Deux cartes synthétisant les principaux services disponibles sont consultables ci-après :

- la carte des commerces et services non-médicaux sur le territoire
- la carte des services médicaux sur le territoire

Commerces et services



Services médicaux



3.3.7 - De nombreuses installations sportives et de loisirs

La **communauté de communes** « Bugeat Sornac Millevaches au cœur » a pris, entre autres, la compétence « **tourisme** ». Avec cette compétence, la communauté de communes peut mener les actions, études et travaux nécessaires à la réalisation de projets touristiques et culturels ci après:

- les missions d'accueil des touristes, d'information, de coordination touristique, de promotion du territoire et la réalisation de support d'information à vocation touristique,
- les travaux, l'entretien, la gestion de l'ensablement des plages, des blocs sanitaires,
- la responsabilité de la baignade surveillée, de ses postes de secours et des jeux sur les plages de Sornac, Tarnac et Viam,
- la création et la gestion d'outils de découverte, d'expositions permanentes, de valorisation de sites, de circuits sur les thèmes de l'eau, du granite et de l'agriculture,
- l'entretien du ponton d'amarrage des bateaux sur le lac de Viam,
- la création des capacités d'hébergements touristiques de plus de 30 lits, à l'exception de projets d'hôtellerie de plein air, et la création de gîtes labellisés,
- l'aménagement, balisage, entretien et promotion des circuits de randonnées pédestres considérés comme d'intérêt communautaire dans le respect de la charte du PDIPR et certains nouveaux sentiers
- le développement des pratiques de sports ciblés et la création d'itinéraires pour les sports motorisés en complément des initiatives communales
- la réalisation d'investissements sur les étangs publics dans le cadre de résultats d'études concertées, hors mises aux normes réglementaires fixée par arrêté
- apporter des subventions aux associations agissant à une échelle intercommunale en complémentarité de ses compétences tourisme.

L'espace 1000 Sources Corrèze

Le territoire offre la singularité de proposer sur la commune de Bugeat un **espace sportif bénéficiant d'un rayonnement international** pouvant accueillir des comités, des clubs amateurs mais aussi des fédérations nationales et clubs professionnels.

L'espace 1000 Sources Corrèze, anciennement Centre National d'Entraînement de Bugeat qui a été initié dès 1960, est devenu en 1999 un Établissement Public Industriel et Commercial. Ce site, entièrement rénové par le Conseil Général, est administré par un Conseil d'Administration qui est présidé par Robert PENALVA (vice-Président du CG19, chargé des sports et de la vie associative). Cette structure regroupe à elle seule plusieurs installations :



L'espace 1000 Sources

- 1 grand gymnase (44mx22m) en parquet avec un mur de cibles
- 1 petit gymnase (32mx19m) en parquet avec des pistes d'escrime
- 1 salle de musculation avec 3 rings de boxe
- 1 stade d'athlétisme
- 2 stades de sports collectifs et 2 plateaux multi-sports extérieurs
- 1 parcours de swingolf
- 1 parcours de course d'orientation
- 1 sauna et 1 hammam
- 1 bassin de cryothérapie et 1 bassin de récupération

En plus de ce site, on localise à Bugeat le village de vacances du Luc, rassemblant 14 gîtes, qui est en partie réservé aux salariés EDF du 15 juin au 15 septembre. En dehors de cette période la location de gîte est accessible à tous. Ce site dispose d'un court de tennis et de 2 bouledromes. On dénombre aussi sur ce territoire : 4 boucles de randonnées dont " bois de Chaleix " et "le circuit des villages", une salle polyvalente, 3 parcours de pêche, un bouledrome. Enfin, on recense un parcours permanent de 20 cibles de tir à l'arc dans le bois de Chalux.

Les équipements des autres communes

Les communes du territoire proposent **une offre essentiellement orientée vers le sport nature** avec de nombreuses boucles de randonnées et quelques plan d'eau.

- **Bellechassagne**, bouledrome, une boucle de randonnées "côté campagne"
- **Bonnefond**, 7 boucles de randonnées dont "le menhir du pilard" et "le patrimoine de Bonnefond", 4 pistes de ski de fond
- **Chavanac**, 2 bouledromes et 2 boucles de randonnées dont "la tourbière du Longéroux " et "Arcane"
- **Gourdon-Murat**, 2 boucles de randonnées dont " les Mazières", un court de tennis
- **Grandsaigne**, 3 boucles de randonnées dont "Clédat" et "les deux vallées"

- **Lestards**, 3 boucles de randonnées dont “le saut de la Virolle” et “l’église au toit de chaume”
- **Millevaches**, une boucle de randonnées “les sources de la Vienne”-“la Brugère”
- **Peyrelevade**, un aérodrome, un stade municipal (avec 2 courts de tennis, un terrain de football, un terrain multi-sports et un boulodrome), le golf de Chammet (avec un practice et un parcours de 9 trous), une salle des fêtes
- **Pradines**, une boucle de randonnées “la tine”
- **Pérols-sur-Vézère**, 6 boucles de randonnées dont “les ruines des cars” et “les moulins de Razel”, un circuit de vitesse, un parcours de pêche, 2 boulodromes et un « altisurface »
- **Saint-Germain-Lavolps**, une boucle de randonnées “le bourg”
- **Saint-Merd-les-Oussines**, 5 boucles de randonnées dont “vers les Cars” et “l’étang du diable”
- **Saint-Rémy**, un boulodrome, une boucle de randonnées “le bourg”
- **Saint-Setiers**, une ferme équestre, un court de tennis, 2 boucles de randonnées “la voie Romaine” et “entre Loire et Garonne”
- **Sornac**, un gymnase, un foyer rural, un plan d’eau (avec activités nautiques, un court de tennis et un terrain de football), une boucle de randonnées “les Anouilhards”
- **Tarnac**, une plage de camping (avec activités nautiques), 5 boucles de randonnées dont “les ruines du Puy Murat ” et “Moulins et Rochers”, un court de tennis, un boulodrome, une salle des fêtes
- **Toy-Viam**, une boucle de randonnées “le petit Paris”
- **Viam**, un lac (avec activités nautiques et terrains multi-sports et un terrain de beach-volley), un centre équestre, 5 boucles de randonnées dont “ la gare de Viam”, 2 parcours de pêche.

Sources : recensement des équipements sportifs – Ministère chargé des sports, ASPIC

3.3.8 - Quelques solutions d'accueil pour la petite enfance non scolarisée

La **communauté de communes** « Bugeat Sornac Millevaches au cœur » a pris, entre autres, la **compétence** « **activités péri-scolaire** ». Cette compétence lui permet de mener la coordination, le développement et l’animation des activités pour les préadolescents, les adolescents et autres, et de favoriser la diversité des pratiques extra-scolaires en complément des initiatives communales et des centres de loisirs sans hébergement. Elle pourra également développer un réseau d’assistantes maternelles, appuyer et coordonner les actions en faveur de la garde des tout petits.

Plusieurs assistantes maternelles (AM) agréées exercent leur métier sur le territoire. Fin novembre 2013, l’offre se répartit comme suit :

- **Bugeat**, 4 AM pour un total de 12 places
- **Pradines**, 1 AM pour un total de 2 places
- **Peyrelevade**, 1 AM pour un total de 4 places
- **Sornac**, 3 AM pour un total de 7 places
- **Viam**, 1 AM pour un total de 3 places

On recense également 2 structures d’accueil :

- **1 micro-crèche** à Peyrelevade avec une capacité de 9 places
- **1 maison d’assistantes maternelles (MAM)** à Bugeat regroupant 2 AM et proposant 7 places. Ce type de structure est un regroupement indépendant d’AM similaire à une maison médicale.

Sources: CG19, www.accueil-enfant.cg19.fr

3.3.9 - des solutions d'établissements scolaires uniquement pour le premier cycle

Une faible densité d'établissements scolaires du premier cycle

Liste des effectifs scolaires sur le territoire

	Effectifs Maternelles 2 à 5 ans	NB classes	Effectifs						NB classes	Effectifs collèges	NB classes	Effectifs lycées	NB classes
			CP	CE1	CE2	CM1	CM2						
Bugeat	28	1	11	9	9	9	8	3					
Peyrelevade	24	1	4	5	6	5	5	2					
Saint-Rémy	15	1											
Sornac	24	1	7	6	12	5	5	2					
Tarnac	7				4	2		1					

Sources : Académie de Limoges, CG19, Région Limousin

La majorité des services scolaires est localisée dans les 3 communes « pôles » où l’on ne recense aucun collèges ni lycée sur le territoire. L’école de St Rémy est en regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Ce dispositif a permis de sauvegarder et d’améliorer la scolarisation des enfants en milieu rural. La densité trop faible ne permet pas de conserver le maillage des écoles communales.

Aucun établissement du secondaire sur le territoire

Aucun collège n'est recensé sur le territoire. Les élèves du secondaire peuvent aller à :

- Égletons, au collège Albert Thomas (376 élèves), pour la commune de Grandsaigne,
- Meymac, au collège la Prairie (212 élèves), pour les communes de Bonnefond, Chavanac, Millevaches, Peyrelevade, Saint-Merd-les-Oussines et Saint Setiers.
- Treignac, au collège Lakanal (169 élèves), pour les communes de Bonnefond, Bugeat, Gourdon-Murat, Lestards, Pérols-sur-Vézère, Pradines, Saint-Merd-les-Oussines, Tarnac, Toy-Viam et Viam.
- Ussel, au collège Voltaire (578 élèves), pour les communes de Bellechassagne, Saint-Rémy et Sornac.

On recense un collège privé à Ussel, collège Notre Dame de la Providence avec un effectif de 134 élèves.

Pour l'enseignement secondaire dans les lycées, les élèves peuvent aller à Meymac, Égletons ou Ussel.

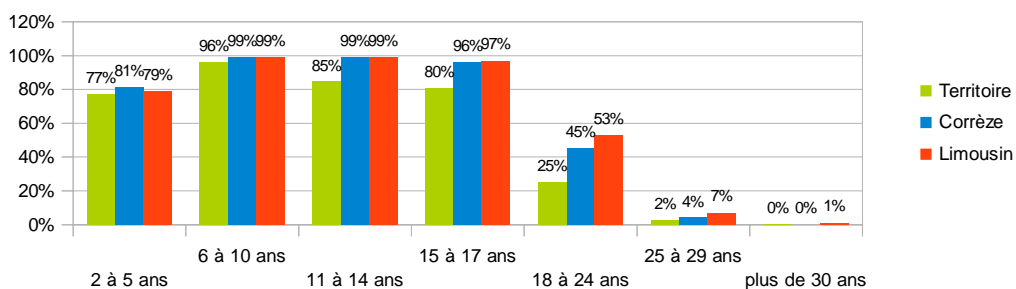
Sur le territoire, les déplacements vers les lieux de scolarisation sont importants.

Un taux de scolarisation qui chute dès 15 ans

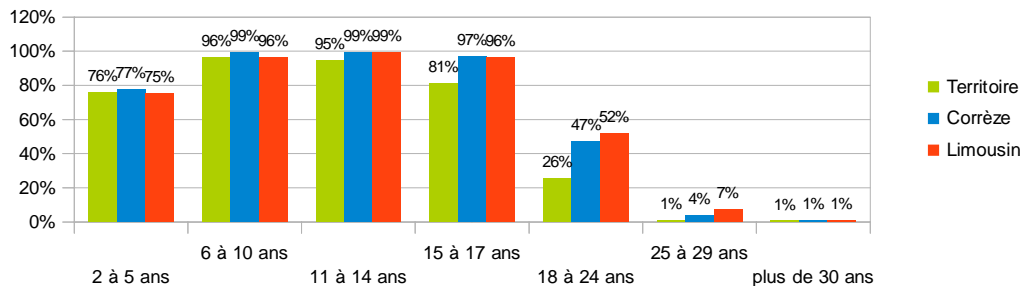
En 2010, le taux de scolarisation du territoire est similaire aux moyennes départementales et régionales jusqu'à 14 ans. Le taux a remonté sur la tranche 11/14 ans entre 1999 et 2010.

Aujourd'hui, comme hier, la proportion baisse sensiblement dans la tranche d'âge des 15 à 17 ans avec un écart de

Taux de scolarisation en 1999



Taux de scolarisation 2010



-15 % par rapport au département et à la région. On observe une chute sur la tranche 18 à 24 ans où la part de la population scolarisée est moitié moindre que le niveau régional. Les difficultés de transport et le faible niveau de revenu des ménages sont peut-être des facteurs pénalisants.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans et plus en 2009

	Aucun diplôme	Certificat d'études primaires	BEPC, Brevet des collèges	CAP BEP	Bac ou brevet professionnel	Diplôme de niveau bac+2	Diplôme de niveau supérieur
Territoire	19%	19%	8%	25%	14%	9%	6%
Corrèze	15%	15%	7%	27%	17%	11%	8%
Limousin	16%	16%	7%	26%	16%	11%	8%

Source : INSEE RP2010

En 2010, à peine 29 % de la population a un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat. A contrario, 46 % de la population n'a pas de CAP/BEP corroborant le faible taux de scolarisation après 17 ans.

Constat

- une offre insuffisante en commerce de proximité et peu de service public,
- un espace sportif bénéficiant d'un rayonnement international,
- un nombre important d'équipements de loisirs en plein air,
- des solutions d'accueil pour la petite enfance,

- une offre en enseignement maternel et primaire concentrée sur les 3 communes « pôles »,
- aucun collège ou lycée sur le territoire.

Enjeux

- Poursuivre les actions en faveur du maintien des commerces et services de proximité présents, notamment ceux en dehors des communes « pôle »
- Faciliter l'accès aux commerces et services de la gamme supérieure d'Ussel et Meymac aux personnes peu mobiles.
- Valoriser l'offre importante des équipements de loisirs
- Pérenniser l'offre de garde et de scolarisation pour la petite enfance

3.4 - Un parc de grands logements anciens avec de nombreuses résidences secondaires

3.4.1 - Un parc de logement en augmentation

Evolution du nombre de logements par catégorie

	2010								1999							
	Logements		Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants		Logements		Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
Bellechassagne	62	62%	38	62%	21	34%	3	5%	53	66%	35	23%	12	6%	6	11%
Bonnefond	161	37%	59	37%	91	57%	11	7%	154	37%	57	47%	73	41%	24	16%
Bugeat	742	56%	417	56%	280	38%	45	6%	723	57%	415	37%	267	6%	41	6%
Chavanac	65	42%	28	42%	34	52%	4	6%	53	40%	21	58%	31	1%	1	2%
Gourdon-Murat	118	48%	57	48%	55	47%	6	5%	106	52%	55	44%	47	4%	4	4%
Grandsaigne	79	36%	28	36%	45	57%	6	7%	71	44%	31	51%	36	4%	4	6%
Lestards	73	69%	50	69%	17	24%	5	7%	60	65%	39	30%	18	3%	3	5%
Millevaches	71	55%	39	55%	25	35%	7	10%	67	55%	37	34%	23	7%	7	10%
Pérols-sur-Vézère	264	39%	104	39%	122	46%	37	14%	246	40%	98	41%	101	47%	47	19%
Peyrelevade	597	53%	318	53%	227	38%	52	9%	532	56%	296	33%	178	58%	58	11%
Pradines	124	44%	55	44%	68	55%	1	1%	120	41%	49	48%	58	13%	13	11%
Saint-Germain-Lavolps	79	51%	40	51%	37	46%	2	3%	71	51%	36	35%	25	10%	10	14%
Saint-Merd-les-Oussines	139	43%	59	43%	64	46%	16	11%	130	38%	49	48%	62	19%	19	15%
Saint-Rémy	167	61%	102	61%	41	25%	23	14%	152	64%	97	29%	44	11%	11	7%
Saint-Setiers	291	38%	110	38%	149	51%	31	11%	289	39%	114	45%	130	45%	45	16%
Sornac	496	60%	299	60%	156	31%	42	8%	471	60%	282	30%	143	46%	46	10%
Tarnac	435	42%	181	42%	187	43%	67	16%	413	40%	166	47%	195	52%	52	13%
Toy-Viam	59	33%	19	33%	34	57%	6	10%	59	31%	18	49%	29	12%	20%	
Viam	118	41%	48	41%	68	58%	2	1%	125	42%	53	46%	57	15%	12%	
Territoire	4139	50%	2053	50%	1720	42%	366	9%	3895	50%	1948	39%	1529	418	11%	
Corrèze	149018	75%	111378	75%	22238	15%	15401	10%	132630	76%	100251	16%	20659	11720	9%	
Limousin	445973	78%	345997	78%	56280	13%	43697	10%	401687	78%	311603	13%	54185	35899	9%	

Source : INSEE RP 1999 2010

Le nombre de logements sur le territoire a légèrement augmenté: de 3895 en 1999 on atteint 4139 logements en 2009 soit un taux d'évolution de +6 % alors qu'il est de +10 % au niveau départemental.

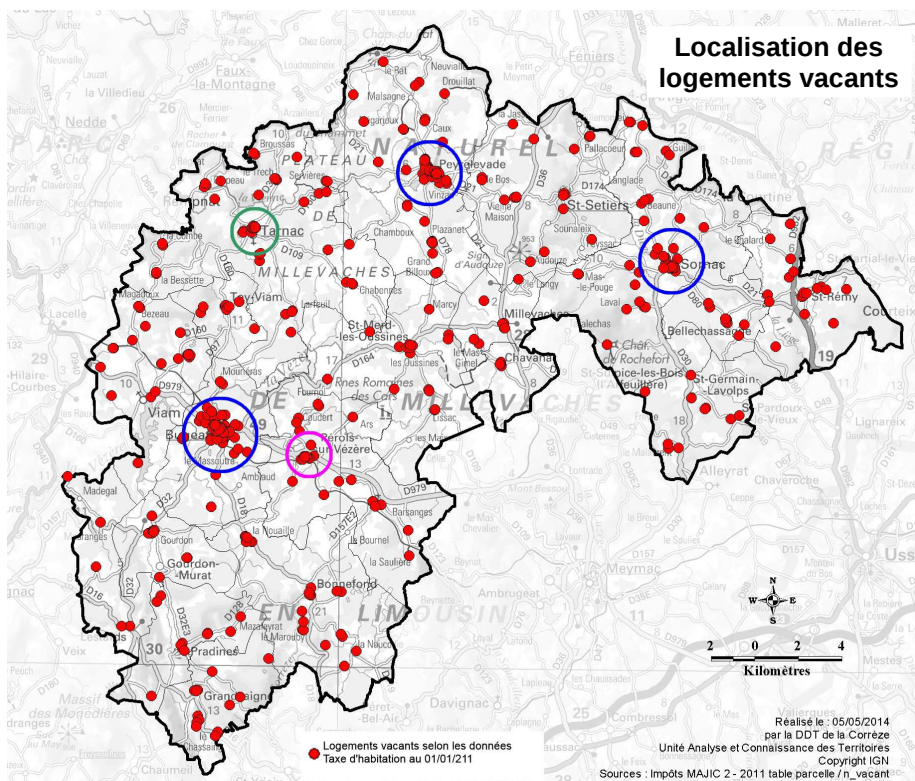
Le taux de résidences principales stagne du fait de l'importance du parc des résidences secondaires et reste très largement inférieur aux niveaux départementaux et régionaux.

Le taux de résidences secondaires croît légèrement, avec une augmentation de 3 % en 10 ans. On note des taux très importants proches de 50 % dans plusieurs communes : Bonnefond, Chavanac, Gourdon-Murat, Grandsaigne, Pradines, Saint-Germain-Lavolps, Saint-Merd-les-Oussines, Saint-Setiers, Toy-Viam et Viam.

Enfin, la vacance des logements sur le territoire est similaire aux niveaux départementaux et régionaux avec 9 %. Si le nombre brut de logements vacants est globalement en baisse, certaines communes affichent un taux de vacance important proche de 15 %: Pérols-sur-Vézère, Saint-Rémy et Tarnac.

Le territoire perd régulièrement des habitants depuis 1968 avec une baisse de 3,7 % de la population entre 1999 et 2010 alors que l'on note une augmentation de 6 % des résidences principales. Ce phénomène s'explique par l'augmentation du nombre de ménages, +5 % entre 1999 et 2010, due au desserrement des ménages et à l'installation de néo-ruraux.

3.4.2 - Une vacance de logement moyenne et diffuse sur le territoire

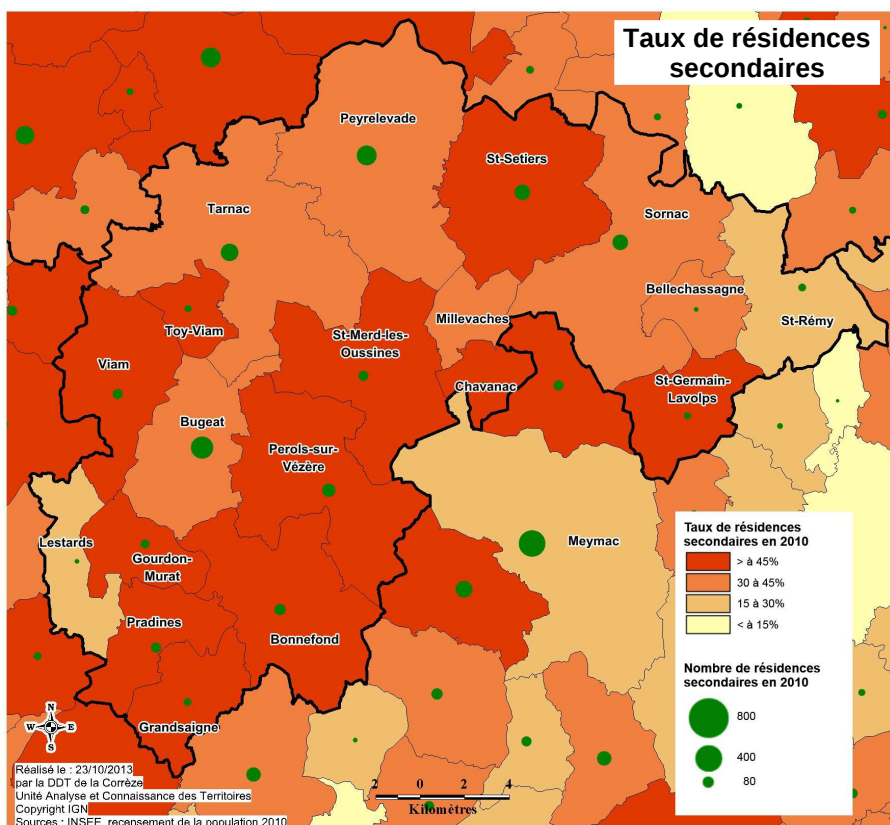


Année 2010	Logements		Logements vacants	
	NB	NB	NB	%
Bellechassagne	62	3	5%	
Bonnefond	161	11	7%	
Bugeat	742	45	6%	
Chavanac	65	4	6%	
Gourdon-Murat	118	6	5%	
Grandsaigne	79	6	7%	
Lestards	73	5	7%	
Millevaches	71	7	10%	
Pérols-sur-Vézère	264	37	14%	
Peyrelevalade	597	52	9%	
Pradines	124	1	1%	
Saint-Germain-Lavolps	79	2	3%	
Saint-Merd-les-Oussines	139	16	11%	
Saint-Rémy	167	23	14%	
Saint-Setiers	291	31	11%	
Sornac	496	42	8%	
Tarnac	435	67	16%	
Toy-Viam	59	6	10%	
Viam	118	2	1%	
Territoire	4139	366	9%	
Corrèze	149018	15401	10%	
Limousin	445973	43697	10%	

Les **3 communes « pôles »** recensent en nombre brut un parc important de logements vacants, 139 logements au total soit près de 40 % de la vacance. Cependant, chacune de ces communes affiche un taux égal ou inférieur à la moyenne du territoire et du département. La vacance de logement est plus importante sur d'autres points du périmètre d'étude. En effet, la commune de **Tarnac** présente la vacance la plus importante tant relativement que numériquement, 67 logements vacants représentant à eux seuls 18 % du parc vacant du territoire. Enfin dans une moindre mesure, la commune de **Pérols-sur-Vézère** et Saint-Rémy présentent le même profil que Tarnac avec un taux de vacance à 14 %.

Source : INSEE RP 1999 2010

3.4.3 - Des résidences secondaires principalement localisées dans le sud-ouest



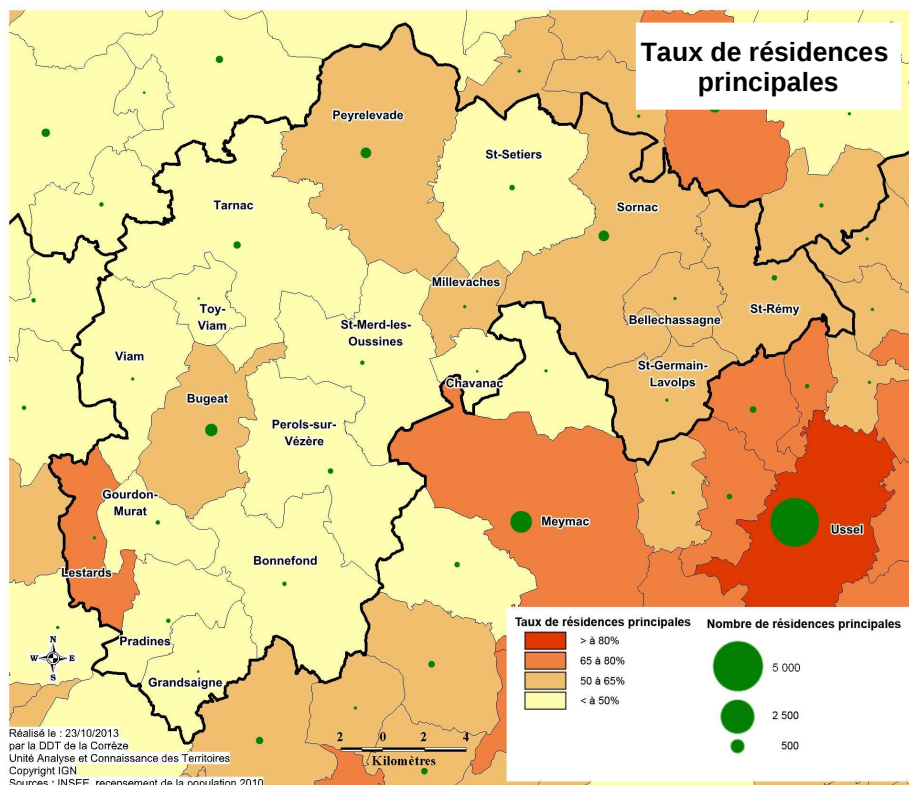
	Logements		Résidences secondaires	
	NB	NB	NB	%
Bellechassagne	62	21	34%	
Bonnefond	161	91	57%	
Bugeat	742	280	38%	
Chavanac	65	34	52%	
Gourdon-Murat	118	55	47%	
Grandsaigne	79	45	57%	
Lestards	73	17	24%	
Millevaches	71	25	35%	
Pérols-sur-Vézère	264	122	46%	
Peyrelevalade	597	227	38%	
Pradines	124	68	55%	
Saint-Germain-Lavolps	79	37	46%	
Saint-Merd-les-Oussines	139	64	46%	
Saint-Rémy	167	41	25%	
Saint-Setiers	291	149	51%	
Sornac	496	156	31%	
Tarnac	435	187	43%	
Toy-Viam	59	34	57%	
Viam	118	68	58%	
Territoire	4139	1720	42%	
Corrèze	149018	22238	15%	
Limousin	445973	56280	13%	

Le territoire accueille dans son ensemble un grand nombre de résidences secondaires. En chiffres bruts les communes « pôles » rassemblent 663 résidences secondaires soit environ 40 % du parc mais le taux de chacune d'entre elles reste inférieur à la moyenne du territoire. Plusieurs communes disposent d'un nombre important de résidences secondaires et affichent un taux supérieur à 45 % du parc de logements. Ces communes sont principalement localisées au sud-ouest du territoire (Grandsaigne, Bonnefond, Pradines, Gourdon-Murat, Saint-Merd-les-Oussines, Viam et Toy-Viam).

Cette situation, où les résidences secondaires ne sont ouvertes que quelques mois, peut poser une problématique de désertification à la basse saison. Quid des pratiques réelles de ces résidences secondaires ? Sont-elles seulement ouvertes une partie de la saison chaque année ? Sont-elles louées entre particuliers ? Sont-elles des investissements pour une installation future ?

Source : INSEE RP 2010

3.4.4 - Une maison sur deux habitée de manière saisonnière



	Logements		Résidences principales	
	NB		NB	%
Bellechassagne	62		38	62%
Bonnefond	161		59	37%
Bugeat	742		417	56%
Chavanac	65		28	42%
Gourdon-Murat	118		57	48%
Grandsaigne	79		28	36%
Lestards	73		50	69%
Millevaches	71		39	55%
Pérols-sur-Vézère	264		104	39%
Peyrelevade	597		318	53%
Pradines	124		55	44%
Saint-Germain-Lavolps	79		40	51%
Saint-Merd-les-Oussines	139		59	43%
Saint-Rémy	167		102	61%
Saint-Setiers	291		110	38%
Sornac	496		299	60%
Tarnac	435		181	42%
Toy-Viam	59		19	33%
Viam	118		48	41%
Territoire	4139		2053	50%
Corrèze	149018		111378	75%
Limousin	445973		345997	78%

Seule la commune de Lestards au sud-ouest propose un taux de résidences principales supérieur à 65 %. Les 3 communes « pôles » proposant un niveau de services important ont un taux compris entre 50 % et 65 %. On peut noter une césure sud-ouest / nord-est entre les communes possédant un taux supérieur à 50 % et celles avec un taux inférieur où Saint-Sétiens fait exception à cause de son important parc de résidences secondaires. L'influence de l'unité urbaine d'Ussel semble jouer un rôle important sur cette situation.

Source : INSEE RP 2010

3.4.5 - Une majorité de ménages propriétaires de leur logement

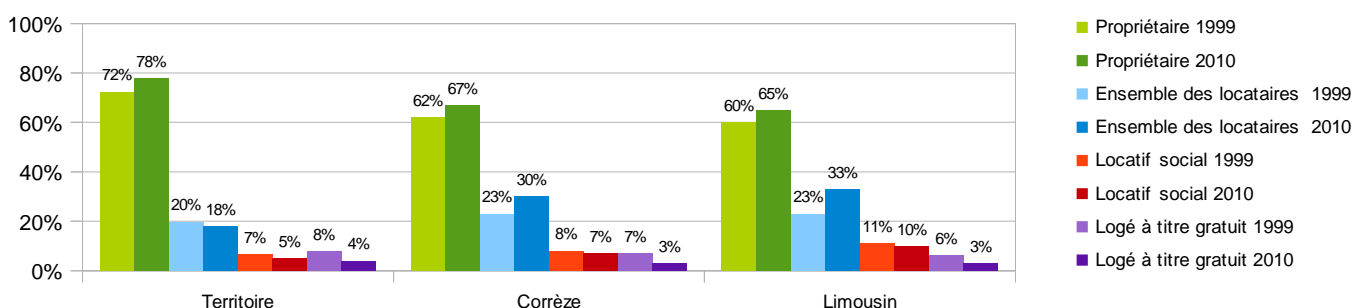
Le **nombre de ménages propriétaires** de leur résidence principale sur le territoire **a augmenté de 6 points** ces 10 dernières années pour atteindre un taux de 78 % loin devant les moyennes départementales (67%) et régionales (65%). On atteint en 2010 **un taux moyen de 78 %** (72 % en 1999) plus faible sur les 3 communes « pôles » qui proposent une offre plus importante de parc locatif. **La part des logements locatifs est de 18 %** en 2010, on constate une légère baisse depuis 1999 alors que ce taux est en hausse en Corrèze et dans le Limousin. Hormis Toy-Viam, toutes les communes du territoire dispose d'au moins un logement en location. L'essentiel de l'offre en locatif social est concentrée sur les communes « pôles » notamment à Sornac où cette offre représente 17 % du parc total des résidences principales. A noter que quelques communes proposent aussi une offre locatif social.

Statuts d'occupation du parc des résidences principales en 2010

	Propriétaire		Locataire (parc privé + parc locatif social)		Uniquement le Parc locatif social		Logé Gratuit		Total NB
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	
Bellechassagne	36	95%	2	5%	0	0%	0	0%	38
Bonnefond	52	88%	5	8%	1	2%	2	3%	59
Bugeat	308	74%	90	22%	30	7%	20	5%	418
Chavanac	19	68%	5	18%	0	0%	4	14%	28
Gourdon-Murat	49	86%	7	12%	0	0%	1	2%	57
Grandsaigne	27	96%	1	4%	0	0%	0	0%	28
Lestards	39	76%	12	24%	0	0%	0	0%	51
Millevaches	37	95%	2	5%	0	0%	0	0%	39
Pérols-sur-Vézère	93	89%	7	7%	0	0%	4	4%	104
Peyrelevade	240	75%	63	20%	20	6%	16	5%	319
Pradines	51	93%	4	7%	0	0%	0	0%	55
Saint-Germain-Lavolps	34	85%	3	8%	0	0%	3	8%	40
Saint-Merd-les-Oussines	48	81%	10	17%	0	0%	1	2%	59
Saint-Rémy	91	89%	7	7%	0	0%	4	4%	102
Saint-Setiers	85	77%	19	17%	2	2%	6	5%	110
Sornac	194	65%	89	30%	49	16%	16	5%	299
Tarnac	144	80%	30	17%	9	5%	7	4%	181
Toy-Viam	16	84%	0	0%	0	0%	3	16%	19
Viam	40	83%	7	15%	0	0%	1	2%	48
Territoire	1603	78%	363	18%	111	5%	88	4%	2054
Corrèze	74931	67%	33375	30%	7321	7%	3072	3%	111378
Limousin	224468	65%	112541	33%	34202	10%	8988	3%	345997

Source : INSEE RP 2010

Evolution entre 1999 et 2010 des résidences principales selon le statut d'occupation



Source : INSEE RP 2010

3.4.6 - Un parc des résidences principales ancien

Les données sont issues du recensement de la population 2008. Aucune donnée plus récente n'est disponible suite à un changement dans le questionnaire de recensement.

Selon une étude d'Insee Première N°1351 de mai 2011, les ménages qui déclarent souffrir du froid occupent plus souvent des logements construits entre 1949 et 1975. C'est le cas de 14 % d'entre eux sur le territoire, contre 15 % pour l'ensemble des ménages. La date de construction d'un logement influe donc sur son confort thermique, constat qui reste vrai lorsque l'on tient compte des caractéristiques de ces ménages et de la qualité du logement.

À l'inverse, les logements construits après 1975, année de mise en œuvre de la première réglementation thermique, sont plus performants sur le plan thermique. Les progrès accomplis se manifestent par une incidence plus faible de « défauts » structurels (mauvais état de la façade, des fenêtres, isolation médiocre du toit, présence d'humidité, infiltrations, etc.). De plus, bien que présentant davantage de défauts, les logements construits avant 1948 n'exposent pas plus au froid que ceux construits entre 1949 et 1974. Les façades de ces bâtiments sont pourtant souvent dans un état médiocre (49 %), tandis que 37 % sont sans fenêtres à double vitrage et 31 % des logements sont humides. (Source Insee : mai 2011).

Résidences principales construites avant 2007 par époque d'achèvement

	Total	Avant 1949		1949 à 1974		1975 à 1989		1990 à 2005		2005 à 2007	
	NB	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
Bellechassagne	36	27	74%	0	0%	4	11%	5	14%	0	0%
Bonnefond	64	38	60%	10	15%	6	10%	6	10%	3	5%
Bugeat	408	183	45%	94	23%	108	27%	19	5%	5	1%
Chavanac	29	14	50%	2	7%	3	11%	7	25%	2	7%
Gourdon-Murat	59	34	58%	8	14%	11	19%	1	2%	4	7%
Grandsaigne	28	19	68%	5	18%	1	4%	3	11%	0	0%
Lestards	49	24	49%	10	20%	5	10%	9	18%	1	2%
Millevaches	47	24	52%	5	11%	5	11%	12	26%	0	0%
PérOLS-sur-Vézère	102	50	49%	20	19%	12	12%	12	12%	9	9%
Peyrelevede	320	145	45%	35	11%	91	28%	36	11%	13	4%
Pradines	55	39	71%	4	7%	5	9%	4	7%	3	5%
Saint-Germain-Lavolps	36	17	47%	6	17%	7	19%	6	17%	0	0%
Saint-Merd-les-Oussines	54	34	64%	5	9%	6	11%	9	16%	0	0%
Saint-Rémy	98	55	57%	11	11%	18	19%	9	9%	4	4%
Saint-Setiers	110	72	65%	8	7%	23	21%	5	5%	2	2%
Sornac	289	122	42%	31	11%	97	34%	39	13%	0	0%
Tarnac	168	106	63%	16	9%	32	19%	10	6%	4	2%
Toy-Viam	19	15	75%	3	15%	1	5%	1	5%	0	0%
Viam	53	38	72%	8	15%	4	7%	3	6%	0	0%
Territoire	2025	1058	52%	280	14%	441	22%	196	10%	50	2%
Corrèze	110215	37398	34%	29018	26%	25340	23%	14865	13%	3357	3%
Limousin	341879	122925	36%	89796	26%	75625	22%	43410	13%	9481	3%

Source : INSEE RP 2008

Le Limousin est une des régions où le parc est le plus ancien : 36 % des résidences principales ont été construites avant 1949. Si cette proportion est un peu plus faible à l'échelle départementale (34 %), celle-ci est beaucoup plus importante au niveau du périmètre d'étude où **52 % du parc des résidences principales ont été achevées avant 1949**. Cette proportion grimpe à 66 % en prenant 1975 comme référence. Si les trois communes « pôles » présentent les taux les plus faibles, on remarque que la moitié des communes du périmètre d'étude affichent un taux supérieur à 50 % pour les constructions achevées avant 1949. Bellechassagne, Bonnefond, Grandsaigne, Pradines et Toy-Viam sont particulièrement concernées avec un grand nombre de résidences secondaires, un parc ancien et de faibles revenus.

3.4.7 - Le confort du parc des résidences principales qui s'améliore

	Territoire		Corrèze		Limousin	
	1999 %	2010 %	1999 %	2010 %	1999 %	2010 %
Salle de bains avec baignoire Ou douche	90%	94%	95%	97%	94%	97%
Chauffage Central Individuel	40%	38%	45%	47%	47%	47%
Chauffage individuel "tout électrique"	16%	15%	20%	23%	18%	21%

Source : INSEE RP2010

Définition du confort sanitaire de base d'après l'INSEE : il est composé de 3 éléments essentiels : eau courante, installation sanitaire (baignoire ou douche), WC intérieur.

Les logements ont gagné en confort, assurant aujourd'hui au plus grand nombre le confort de base. Au lendemain de la guerre, à peine plus de 10 % des résidences principales disposaient d'une douche ou d'une baignoire et un peu plus d'un quart avaient des WC intérieurs. Aujourd'hui, seuls 1,3 % des ménages français habitant dans des logements ordinaires, soit un peu plus de 350 000, manquent d'un des trois éléments essentiels de confort que sont l'eau courante, une installation sanitaire ou des WC intérieurs.

Selon une étude de l'Insee, certains logements peuvent représenter un danger pour la santé ou la sécurité de leurs habitants, ou manquer des équipements élémentaires. Par analogie avec les critères édictés par la loi Dalo, on considérera comme « privés de confort » les logements situés dans des immeubles insalubres ou menaçant de tomber en ruine ou ayant au moins deux défauts parmi les suivants : installation de chauffage insuffisante ou mauvaise isolation, infiltrations d'eau, électricité non conforme, absence d'installation sanitaire ou de coin cuisine.

Enfin, la rénovation des logements peut se heurter à plusieurs difficultés :

- les faibles revenus des propriétaires,

- les contraintes de rénovation de l'ancien (formation des artisans, périmètre de protection des monuments historiques)

Le confort sanitaire s'améliore en suivant les dynamiques départementales et régionales. La part des chauffages centraux individuels baissent laissant supposer un développement du chauffage au bois. Cette évolution du standard de confort des logements peut provoquer un impact non négligeable en période hivernal sur la consommation énergétique. L'hiver froid et rigoureux du territoire combiné à la vétusté des logements peut engendrer une précarité énergétique. Il faut savoir que :

- près de **4 millions de foyers en précarité énergétique** (plus de 13% des ménages français consacrent au moins 10% de leurs revenus à l'achat d'énergie pour leur logement) ;
- 5 % du budget des Français consacrés à la facture énergétique de leur logement ;
- les prix de l'énergie qui augmentent ;
- entre une maison mal isolée et une maison très performante, la facture de chauffage peut passer de 2500 euros/an à 250 euros/an, ce qui représente une économie de 200 euros/mois pour le ménage

3.4.8 - Un parc de logements potentiellement indigne

La lutte contre l'habitat indigne est une action prioritaire de l'État déclinée à l'échelle départementale (DDT et ARS) dans des plans d'action. L'habitat indigne concerne les logements non décents (caractéristiques minimales de confort et d'équipement), l'insalubrité, les locaux inhabitables par nature (caves, sous-sols,...), le péril (solidité de l'édifice ou des éléments intérieurs), les logements non conformes au règlement sanitaire départemental (RSD) et les locaux encombrés de déchets. Les situations de péril, logements non conformes au RSD et locaux encombrés de déchets sont de la compétence du Maire. L'insalubrité et les locaux inhabitables par nature sont de la compétence du Préfet.

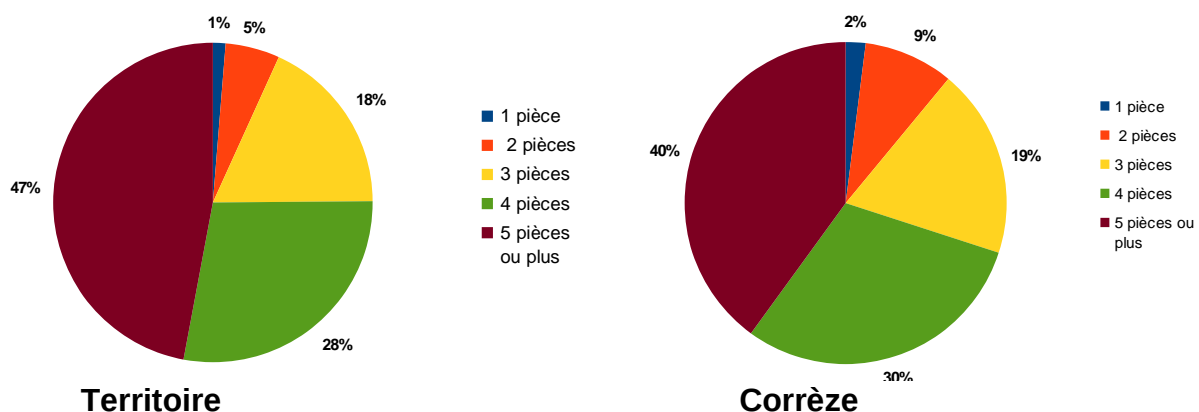
Sur le secteur, il y a eu un Programme d'Intérêt Général (PIG) PNR Millevaches de 2005 à 2010 visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements. Aujourd'hui, l'âge du parc de logement combiné à la faiblesse des revenus et à l'âge moyen de la population font du territoire un secteur de vigilance à l'échelle corrèzienne pour le parc de logement potentiellement indigne.

Des dispositifs d'amélioration de l'habitat peuvent être mobilisés.

- L'Agence Nationale de l'Habitat (AnaH) qui **attribue des subventions à des propriétaires privés**
- Le programme « Habiter mieux », qui est un **dispositif de lutte contre la précarité énergétique**
- Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), qui est un dispositif a pour vocation d'**inciter les Français à engager des travaux de rénovation énergétique dans leur habitat et de les aider dans leurs démarches.**

Source : DDT19

3.4.9 - Une typologie de logements constituée essentiellement de grandes maisons



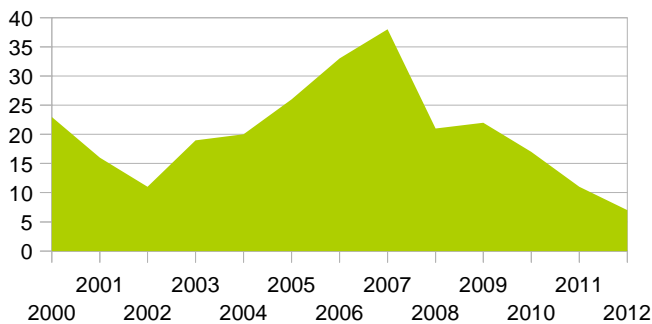
Source : INSEE RP2010

En 2010, les **3/4 des logements possèdent au moins 4 pièces** dans un territoire où le prix du foncier n'est pas élevé. Cette tendance de construction de grandes maisons, qui est le reflet de la tendance corrèzienne, est néanmoins bien plus importante qu'au niveau départemental.

3.4.10 - Un nombre de constructions neuves qui se réduit

On peut noter que **le nombre de construction commencées ne cesse de baisser**. Après une phase de hausse et un pic de 38 logements en 2007, on comptabilise que 7 constructions en 2012.

Evolution nombre de logements
commencés entre 2000 et 2012 inclus



On dénombre 264 logements commencés entre 2000 et 2012, soit une moyenne de 20 constructions par an sur l'ensemble du territoire, ce qui est très faible. Près de la moitié de ces constructions sont situés sur les communes « pôles », quelques autres territoires comme Saint-Setiers et Pérols-sur-Vézère reçoivent régulièrement quelques constructions.

Source : Sitadel2

3.4.11 - Un parc social locatif important à adapter

Un parc concentré sur les 3 communes « pôles »

	OPH de la Corrèze	SCP HLM de la Corrèze	Total	parc résidences principales en 2010	% de logements sociaux*
Bugeat	46	7	53	417	13%
Peyrelevade	29	8	37	318	12%
Saint-Setiers	0	6	6	110	5%
Sornac	63	4	67	299	22%
Tarnac	13	0	13	181	7%
Territoire	151	25	176	2054	9%

Les 3 communes « pôles » regroupent près de 90 % de l'offre en logement social. On constate que la part de logements sociaux est très importante à Sornac. La dimension du parc est-il adapté pour le territoire ?

* sans prise en compte du parc privé social

Source : DREAL Limousin, INSEE RP 2010

Un délai d'attribution court au 5 décembre 2013

Le délai d'attribution est celui écoulé entre la date d'enregistrement de la demande (attribution du numéro unique) et l'attribution effective du logement (date d'entrée dans les lieux).

Les communes qui n'apparaissent pas dans le tableau sont celles sur lesquelles il n'y a pas eu d'attribution de logements sociaux. Depuis 2001, année de création du tableau, on note 196 attributions de logements sociaux où l'immense majorité des dossiers a été traitée en moins de 6 mois confirmant la faible tension dans ce domaine.

	délai d'attribution d'un logement social depuis 2001				Total
	- de 6 mois	6 à 11 mois	12 à 23 mois	+ de 23 mois	
Bugeat	58	3	0	0	61
Peyrelevade	23	2	2	1	28
Saint-Setiers	7	1	1	0	9
Sornac	80	4	3	2	89
Tarnac	7	1	1	0	9
Territoire	175	11	7	3	196

source : ADIL 19

Vers un parc moderne et qualitatif

La majorité du parc de logement social est inadaptée aux usages (taille, année de construction, localisation loin des bourgs, accessibilité aux personnes handicapées) et souffre de la concurrence des logements vacants du parc privé. Des actions de réduction du parc locatif par les bailleurs sociaux sont entreprises :

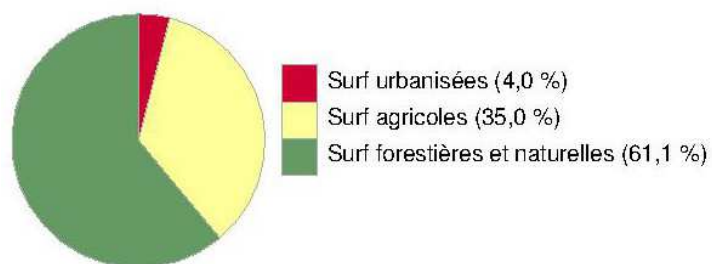
- réduction du parc par la vente et la destruction de logements
- construction de nouveaux logements en restructurant des bâtiments existants

La rénovation et l'optimisation du parc du logement social afin de l'adapter au territoire est essentiel. De plus, la création de nouveaux logement sociaux par la réhabilitation de bâtiments existants dans les bourgs permettra à la population la moins mobile de ne pas être isolée sur le territoire.

Source : DDT19, corréze-habitat

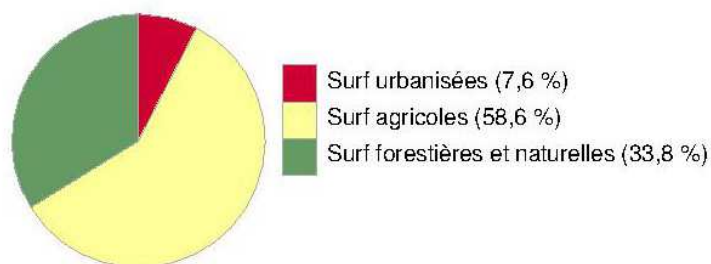
3.4.12 - Une consommation d'espace moyenne et hétérogène

Occupation cadastrale du sol sur le territoire



source : Cadastre 2008 - DGFIP (données déclaratives)

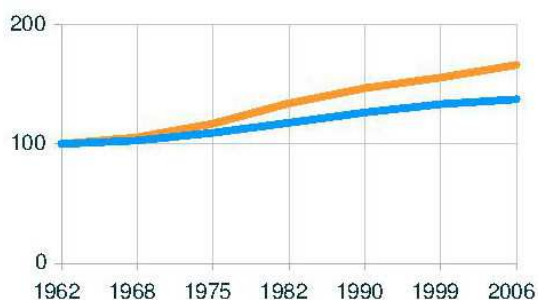
Occupation cadastrale du sol en Limousin



source : Cadastre 2008 - DGFIP (données déclaratives)

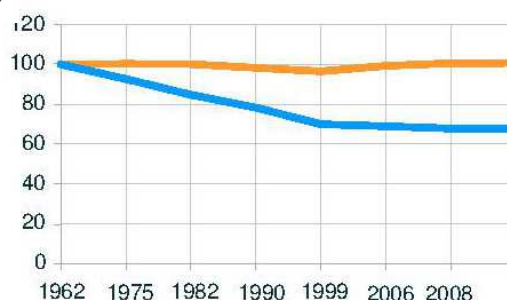
Le territoire étudié est avant tout un territoire où les espaces urbanisés restent très faibles au profit des espaces essentiellement forestiers et naturels. Cependant, si ce **territoire** est **faiblement urbanisé** il est toutefois **concerné par la surconsommation de l'espace**. En effet, la surface des parcelles des constructions neuves (1650 à 1850 m² en moyenne sur les 20 dernières années) est légèrement plus importante que la moyenne régionale en sachant que la surface moyenne des terrains en Limousin (1700m² en moyenne sur les 20 dernières années) arrive en 2e position au niveau national.

Evolution par année de la tache urbaine base 100 en 1962



source: Dreal Limousin, MAJIC 08 DGFIP, IGN BD parcellaire

Evolution par année de la population depuis 1962 base 100 en 1962



source: Insee, RP 2009

Nombre de logements commencés et surfaces moyennes des parcelles

	surface moyenne des parcelles en m ²			nombre de logements commencés	
	1990-1998	1999-2007	2008-2010	2000-2007	2008-2010
Bellechassagne	3 278	1 669	1 781	2	6
Bonnefond	1 700	2 000	NA	10	0
Bugeat	1 117	1 486	1 233	7	12
Chavanac	1 689	1 635	2 150	5	3
Gourdon-Murat	1 997	1 992	2 004	5	1
Grandsaigne	2 621	1 371	NA	4	0
Lestards	943	3 564	2 510	3	5
Millevaches	1 480	1 542	575	5	1
Pérols-sur-Vézère	1 975	1 918	1 309	18	5
Peyrelevade	1 071	1 555	1 885	32	14
Pradines	745	2 328	2 710	5	2
Saint-Germain-Lavolps	2 000	3 408	NA	5	0
Saint-Merd-les-Oussines	1 281	1 995	4 050	5	1
Saint-Rémy	2 696	1 789	NA	7	0
Saint-Setiers	1 883	1 951	2 123	14	5
Sornac	1 649	2 035	1 563	31	3
Tarnac	1 827	1 370	1 925	19	1
Toy-Viam	NA	2 111	NA	2	0
Viam	1 500	1 596	1 068	7	1
Territoire	1656	1834	1794	179	59
Corrèze	1705	1884	1872	12348	1346
Limousin	1667	1764	1721		

Source : DREAL Limousin, Sit@del

On observe sur le territoire qu'entre 1962 et 2006 :

- la tache urbaine à vocation d'habitat est passé de 100 à 137
- la population passe de 100 à 69 soit une diminution de 31 %.

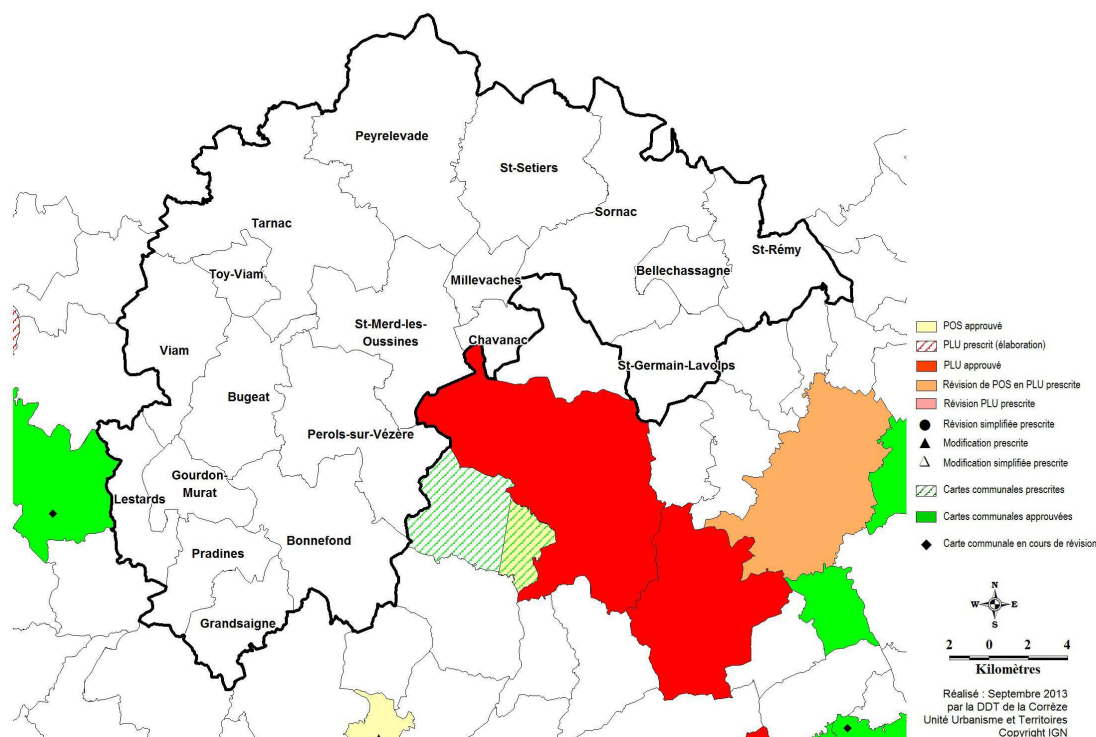
Le territoire est donc dans une dynamique d'étalement urbain. Ce phénomène peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- le desserrement des ménages,
- les formes urbaines,
- la surconsommation du foncier,
- la progression des résidences secondaires.

Il est important de prendre en compte l'aspect irréversible du phénomène sur les paysages et le potentiel agricole du territoire.

La consommation foncière sur le territoire est similaire à l'évolution départementale. Cependant, sur quelques communes, Saint-Merd-les-Oussines par exemple, les constructions neuves sont très consommatrices de foncier malgré le peu de constructions réalisées. En moyenne dans les « petites communes » les constructions neuves utilisent de grandes parcelles à bâtir. La consommation d'espace est donc importante pour chaque construction même si au total elle reste limitée du fait du faible dynamisme constructif. Les situations des 3 communes « pôles » sont plus contrastées : la consommation par construction neuve baisse sur Bugeat et Sornac tandis qu'elle augmente sur Peyrelevade et Saint-Setiers.

3.4.13 - Un territoire sans document de planification



Aucune commune ne possède de document d'urbanisme et il n'y a aucun projet de création actuellement sur le territoire. Le territoire est donc soumis au RNU qui impose que toute nouvelle construction soit réalisée dans les seuls espaces déjà bâtis. Cette disposition a largement contribué à la limitation du mitage sur le territoire.

À noter le projet de création d'un SCOT Haute-Corrèze sur le périmètre du pays.

Source : DDT19

3.4.14 - Une urbanisation diffuse

L'habitat est assez diffus sur l'ensemble du territoire. Comparé à d'autres territoires où la dispersion est très importante, celui-ci fait figure d'exception. En effet, les constructions neuves se sont installées dans les principaux bourgs : Bugeat, Peyrelevade, Sornac, Saint-Setiers et Tarnac. On note très peu de constructions réalisées en dehors d'une zone urbanisées exceptées sur 2 secteurs :

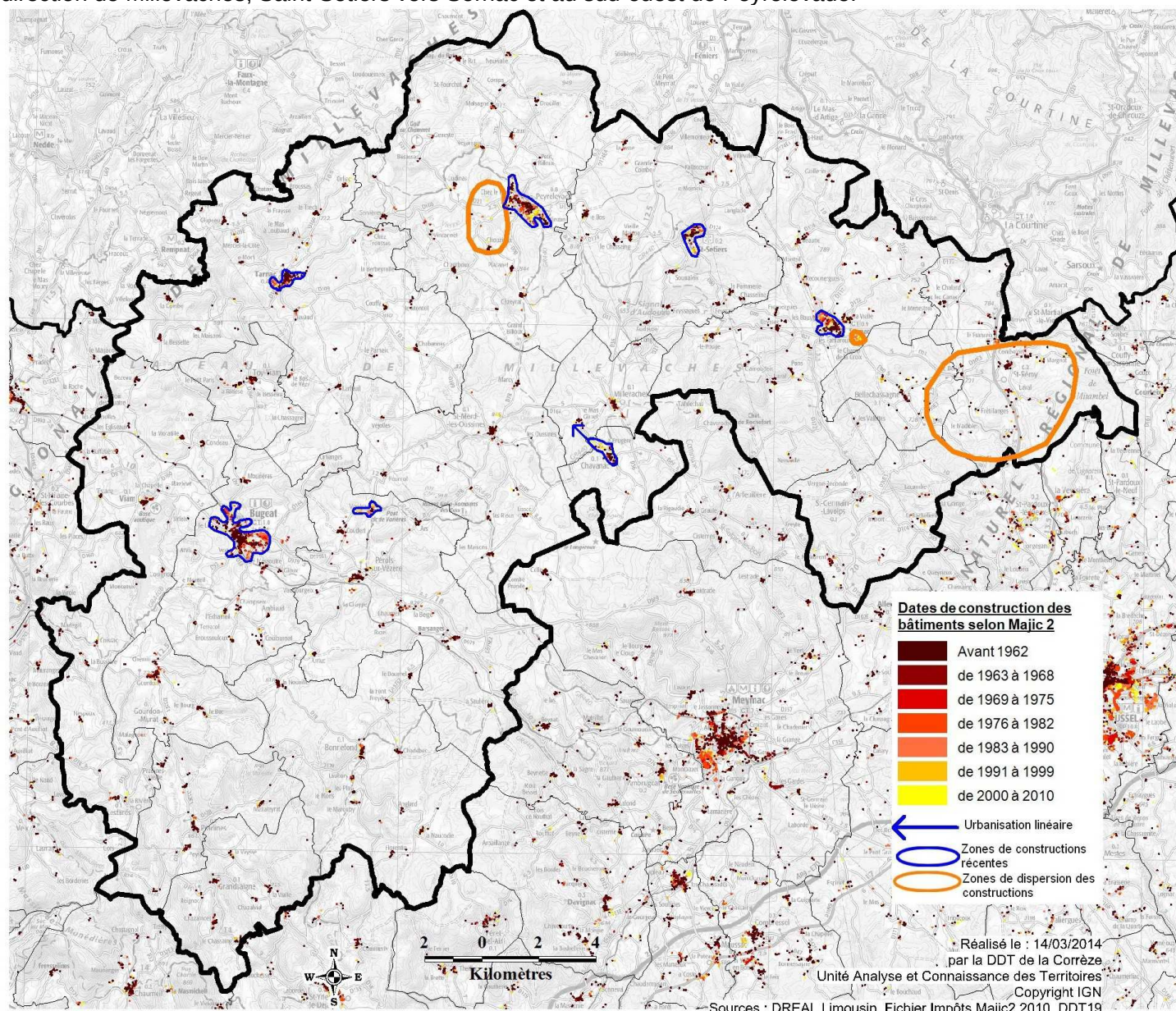
à l'ouest de Peyrelevade,

à Saint-Rémy qui fait partie de l'aire urbaine d'Ussel. Cette zone est à surveiller particulièrement.

Ces constructions neuves ont conforté les bourgs sans participer à une extension linéaire de ceux-ci le long des voies (sauf en sortie de Chavanac et de Saint-Setiers).

Ces efforts vers la constitution de bourgs resserrés et vers une diminution de la taille des parcelles construites doivent être poursuivies afin de garantir la pérennité de la valeur paysagère « PNR Millevaches ». Cependant nous pouvons noter quelques zones de dispersions au niveau des 3 communes pôles et à Pérols-sur-Vézère au niveau

du village de Variéras. Quelques urbanisations linéaires sont localisées notamment au niveau de Chavanac en direction de Millevaches, Saint-Setiers vers Sornac et au sud-ouest de Peyreleveade.



Constat

- un parc de logement ancien principalement constitué de grandes maisons,
- une part importante de propriétaires,
- de nombreuses résidences secondaires,
- une vacance moyenne et diffuse sur le territoire,
- un rythme faible de constructions neuves qui baisse,
- un parc important de logements sociaux mais inadapté
- une urbanisation faible mais des parcelles bâties importantes,
- une urbanisation ramassée autour de quelques bourgs,
- aucun document d'urbanisme.

Enjeux

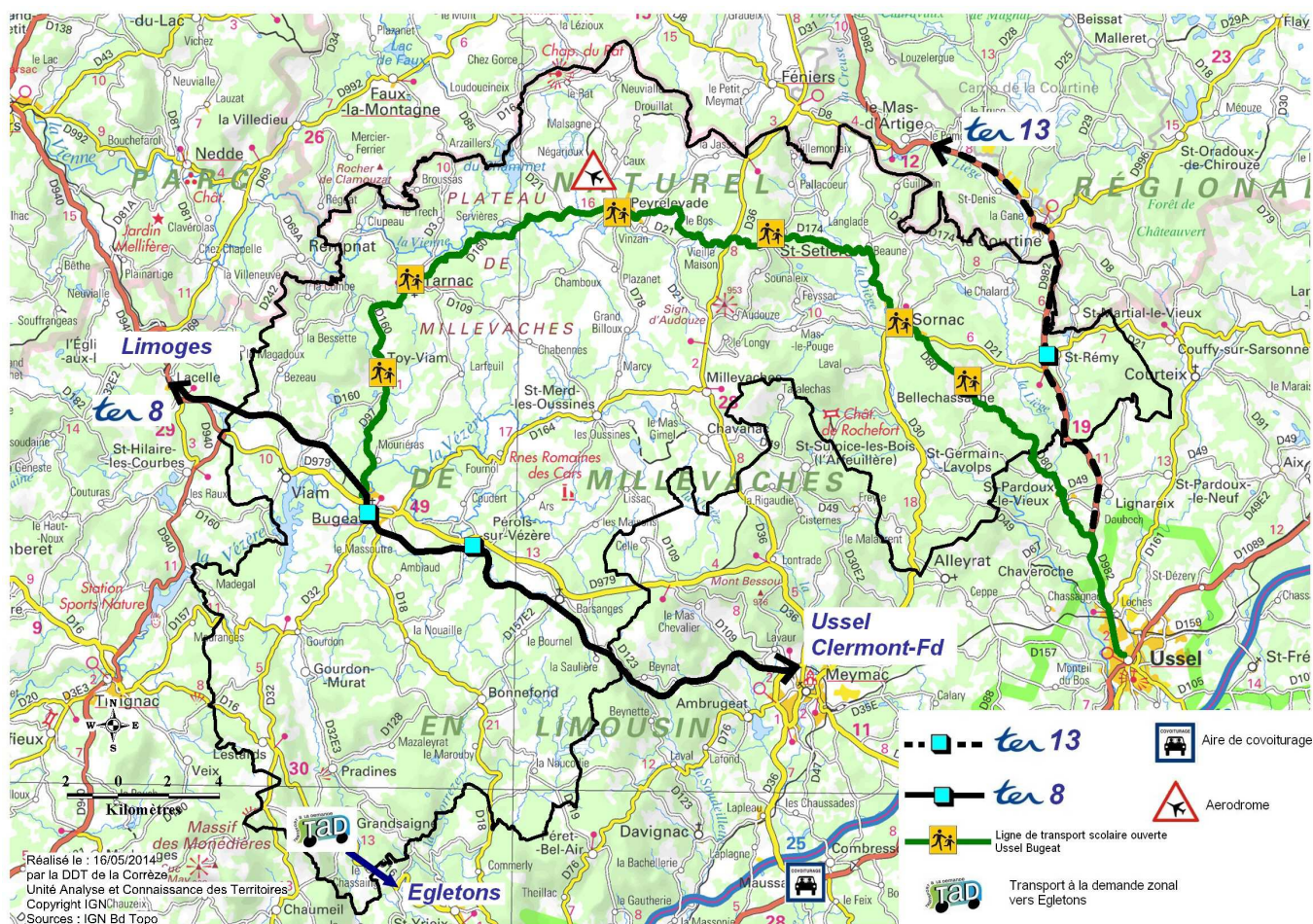
- Adapter l'offre de logements sociaux en favorisant les investissements en centre-bourg
- Poursuivre les efforts en matière d'urbanisme afin de préserver le patrimoine bâti et les paysages
- Diminuer la surface moyenne des parcelles à bâtir
- Participer à la réalisation du SCOT Haute-Corrèze.

3.5 - Éléments de synthèse

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • une histoire aux origines préhistoriques • un nombre important d'établissements de santé dédiés aux personnes âgées et handicapées • un espace sportif bénéficiant d'un rayonnement international • un nombre important d'équipements de loisirs en plein air • un parc social locatif de faible tension avec un délai d'attribution court • une part importante de propriétaires • de nombreuses résidences secondaires • une vacance moyenne et diffuse sur le territoire • une urbanisation ramassée autour de quelques bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> • une densité de population très faible où la part des moins de 44 ans est faible et les plus 45 ans plus nombreux • un indice de jeunesse négatif • des revenus très faibles • des taux de pénétration de minimas sociaux importants • une offre de soins insuffisante • une offre de proximité insuffisante • une offre en enseignement maternel et primaire concentrée sur les 3 communes « pôles » • aucun collège ou lycée sur le territoire. • un parc important de logements vacants sur les 3 communes « pôles » • un parc des résidences principales ancien • une rythme de 20 constructions par an sur l'ensemble du territoire qui baisse
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • un territoire accueillant de nouveaux habitants • un parc de logement en augmentation • participer à la réalisation du SCOT Haute-Corrèze. 	<ul style="list-style-type: none"> • un nombre d'habitants en baisse • un solde naturel négatif sur la quasi-totalité du territoire • une population vieillissante • la taille des ménages diminuent et le nombre de ménage d'une seule personne augmente • des difficultés d'accès aux soins de 1er secours (médecins, dentistes,...) • un parc de résidences secondaires très important et dont le fonctionnement et peu ou mal connu • un parc de logements sociaux inadapté • aucune politique véritablement ciblée sur le parc privé • un risque de désertification à la basse saison sur certaines communes • des parcelles bâties importantes

4 - La dynamique économique

4.1 - Un territoire rural isolé



4.1.1 - Un accès par le réseau routier secondaire

Le territoire étudié est à proximité de l'A89 (desservi par les échangeurs 22, 23 et 24) et la D1089 au sud. La D940 à l'ouest et la D982 à l'est complètent le maillage extérieur du territoire en offrant aux communes excentrées des accès routiers plus simples.

Le temps de trajet moyens des communes « pôles » sont :

- **Bugeat**, à 0H45 d'Ussel (42 km), 1H de Tulle (49 km) et 1H de Limoges (70 km)
- **Sornac**, à 0H25 d'Ussel (21 km), 1H05 de Tulle (88 km) et 1H40 de Limoges (106 km)
- **Peyrelevade**, à 0H45 d'Ussel (38 km), 1H15 de Tulle (83 km) et 1H25 de Limoges (79 km)

L'aire de covoiturage la plus proche est sur la D1089 à Maussac avec 11 places.

Le réseau routier est le principal moyen d'accès au territoire. Cependant, la situation géographique et surtout les conditions météorologiques peuvent rendre l'utilisation du réseau routier plus difficile.

4.1.2 - Un accès aérien difficile

Il existe sur le territoire un aérodrome privé à Peyrelevade géré par l'association « les ailes peyrelevadoises ». L'accès aux deux aéroports régionaux sont :

- **aéroport Brive-Vallée de la Dordogne**, à 1H15 de Bugeat (87 km), à 1H35 de Peyrelevade (90 km), à 1H20 de Sornac (120 km)
- **aéroport de Limoges Bellegarde**, à 1H15 de Bugeat (80 km), à 1H30 de Peyrelevade (115 km), à 1H50 de Sornac (120 km)

4.1.3 - Deux lignes TER desservant le territoire

La ligne TER N°8, Limoges-Ussel-Clermont

Cette ligne propose deux arrêts sur le territoire :

- en gare de Bugeat
- au point d'arrêt de Pérols-sur-Vézère

Dans le sens Limoges-Ussel, on dénombre 14 trains pour 5 arrêts quotidiens à Bugeat et à Pérols-sur-Vézère (dont un en TAD). Dans l'autre sens, sur 12 TER recensés, on dénombre 4 arrêts quotidiens à Bugeat et à Pérols-sur-Vézère.

La ligne TER N°13, Ussel-Felletin-Aubusson

Cette ligne de bus propose un arrêt sur le territoire sur la commune de Saint-Rémy.

Dans le sens Ussel-Felletin, on dénombre 2 arrêts réguliers à Saint-Rémy. Dans l'autre sens, on dénombre 3 arrêts réguliers.

Source : sncf

4.1.4 - Une Ligne Scolaire Ouverte (LSO) aux voyageurs et une offre de Transport A la Demande (TAD) à Grandsaigne

La ligne de Transport Scolaire Ouverte (TSO) D Bugeat-Ussel

Une ligne TSO permet à des usagers non scolaires de monter dans le bus dans la limite des places disponibles. La ligne D est la seule option de transport en bus sur le territoire, au départ de la gare SNCF de Bugeat et à destination d'Ussel (office de tourisme et place Henri Queuille) elle propose un arrêt à : Toy-Viam (le Bourg), Tarnac (le Bourg), Peyrelevade (le Bourg), Saint-Setiers (le Bourg et Chasseline), Sornac (le Bourg et Champ la Croix) et Bellechassagne (la Pradotte et le Bourg).

Dans le sens Bugeat-Ussel, on dénombre un trajet du lundi au vendredi au départ de la gare SNCF :

- en période scolaire
- en service normal, 6H15 du lundi au mercredi,
- en TAD, 12H28 le mercredi
- en période de vacances scolaires
- en TAD, 6H15 du lundi au mercredi, 12H28 le mercredi

Dans le sens Ussel-Bugeat, on dénombre un trajet du lundi au vendredi au départ de la place Henri Queuille :

- en période scolaire
- en service normal, 17H19 le lundi, 17H09 le mardi, jeudi et vendredi, 13H05 le mercredi
- en TAD, 17H09 le mercredi
- en période de vacances scolaires
- en TAD, 17H19 du lundi au mercredi,

source : CG19

TAD zonale sur la commune de Grandsaigne

La commune de Grandsaigne est la seule commune du territoire à pouvoir bénéficier de ce service géré par le Conseil Général de Corrèze. Un usager pourra réserver un trajet vers Égletons, 10 jours au plus tôt et la veille avant 12H au plus tard, pour un prix unitaire de 2€.

source : CG19

Constat

- **un territoire isolé avec réseau routier secondaire maillant ses accès**
- **deux solutions de transport par TER**
- **une ligne scolaire ouverte aux transports des voyageurs**
- **une solution de TAD depuis Grandsaigne vers Égletons**

Enjeux

- **Maintenir l'offre de transport en commun et la desserte de Bugeat**
- **Développer des solutions de transports innovantes (auto-stop participatif, covoiturage..)**

4.2 - Accessibilité, des dispositions essentielles

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports pour tous les citoyens y compris les personnes à mobilité réduite qui représentent plus du tiers de la population.

Personnes à mobilité réduite : personnes ayant des difficultés pour se déplacer, telles que par exemple, les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, les personnes en fauteuil roulant, les personnes handicapées des membres, les personnes de petite taille, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes transportant des bagages lourds et les personnes avec enfants y compris les enfants en poussette.

La loi du 11 février 2005 impose des **obligations de mise en conformité de l'existant** dans les domaines suivants

avec des dates butoir :

- transports publics : 11/02/2008,
- établissements recevant du public : 01/01/2015

Le Conseil Général est la seule autorité organisatrice des transports interurbains sur le territoire (transport départemental). Un schéma départemental des déplacements dans lequel est intégrée l'accessibilité est en cours pour :

1. promouvoir et valoriser des transports collectifs adaptés aux territoires et prenant en compte les attentes des usagers,
2. favoriser l'inter modalité et les changements de pratique de déplacements,
3. communiquer et donner une meilleure lisibilité du réseau et de la politique du conseil général en matière de transports,
4. développer la coopération et la collaboration avec les acteurs du transport et de nouveaux partenaires.

Actuellement aucun point d'arrêt n'est accessible aux personnes à mobilité réduite. Certains le deviendront après la mise en place du schéma. Le matériel roulant sera accessible dès qu'il sera renouvelé.

Le conseil général a créé en 2003 le service Handimobile qui sert de mode de transport de substitution sur toute la Corrèze.

Les plans communaux de mise en accessibilité (PAVE)

En ce qui concerne la voirie et les espaces publics, seuls les **PAVE sont obligatoires**. Il n'y a pas d'obligation de mise en accessibilité tant qu'il n'y a pas de travaux exécutés.

Ce document permet :

- d'analyser les dysfonctionnements,
- d'établir les solutions techniques
- de programmer les travaux de mise en accessibilité.

Au 25 septembre 2012, toutes les communes ont lancé l'étude d'un PAVE et seulement 6 communes n'ont pas encore approuvé le document : Bonnefond, Millevaches, Saint-Germain-Lavolps, Saint-Setiers, Tarnac et Toy-Viam. Enfin, pour toutes les créations ou aménagements neufs de voirie et d'espaces publics, les établissements recevant du public neufs ou créés par changement de destination, la réglementation est appliquée depuis 2007.

Source : DDT19

4.3 - Un aménagement numérique inégal

4.3.1 - Un accès à Internet impossible localement

Le Limousin a élaboré très tôt sa propre stratégie d'aménagement numérique du territoire. Un plan ambitieux conçu au travers d'un réseau d'initiative publique (RIP) unique en son genre en Europe.

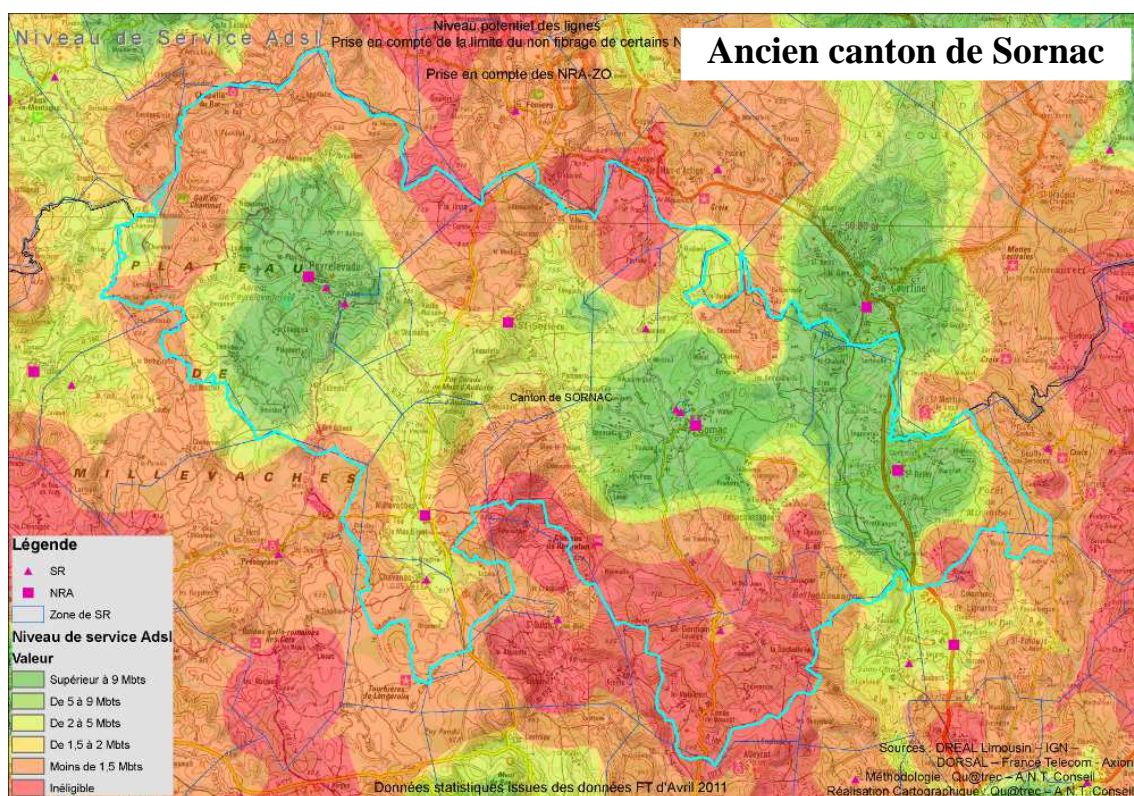
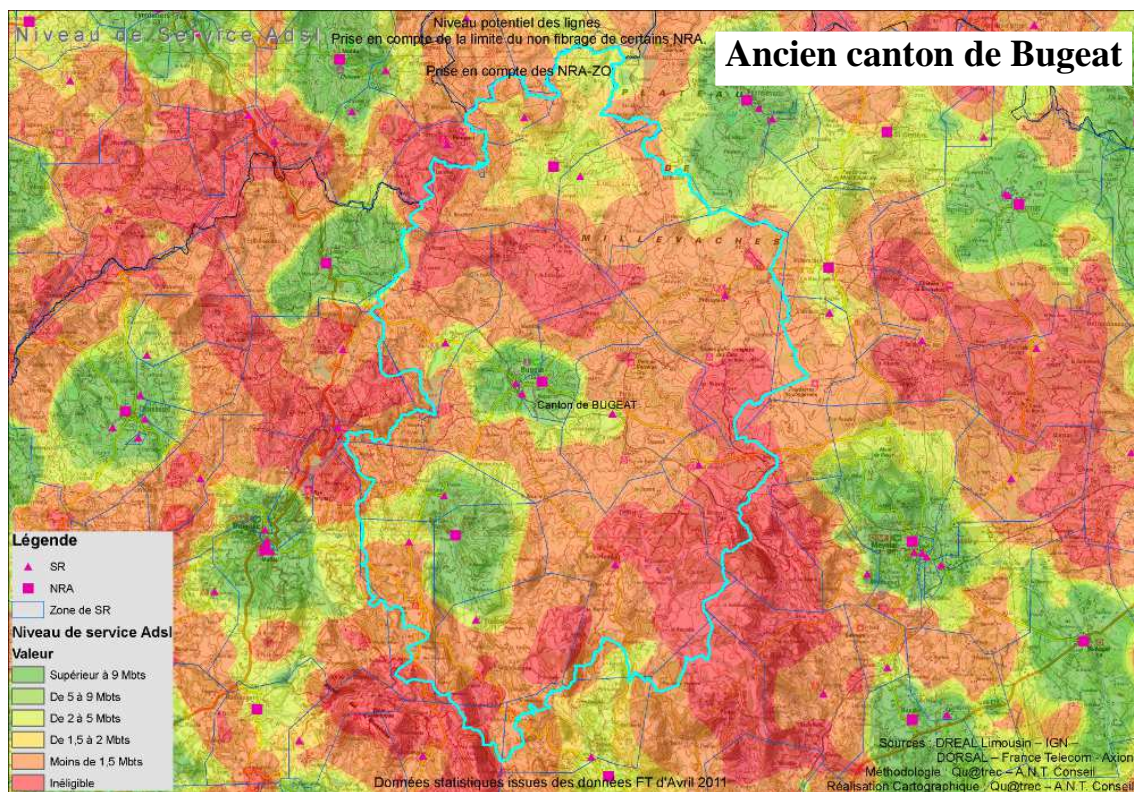
Ce réseau, baptisé DORSAL, a permis l'irrigation de l'ensemble du territoire Limousin en haut débit. Il a été mis en place dans le cadre d'une délégation de service public, confié à AXIONE Limousin : plus de 1000 km de fibre optique ont été déployés et 300000 foyers limousins ont aujourd'hui accès à l'internet haut débit.

Dans un souci d'aménagement du territoire et avec l'objectif de faire en sorte qu'aucun point du territoire départemental ne soit handicapé par un défaut de service haut débit, ou un coût pour l'utilisateur plus élevé que dans les zones bien desservies, le Conseil Général a adhéré au Syndicat Mixte DORSAL.

La technologie ADSL

De vastes zones bénéficient seulement d'un débit ADSL <2 mégabits et il existe encore des zones blanches ADSL sur le territoire, signalées en rouge sur les cartes de niveau potentiel des lignes avec prise en compte de la limite du non fibrage de certains NRA ci-après.

Ces données restent théoriques mais on peut noter une plus faible couverture ADSL sur le canton de Bugeat où les communes de Bugeat, Gourdon-Murat et dans une moindre mesure Tarnac sont éligibles à un niveau de service ADSL supérieur à 1,5 Mbts. La couverture au niveau du canton de Sornac est plus importante avec des zones blanches au sud essentiellement sur les communes de Bellechassagne et de Saint-Germain-Lavolps et à l'extrémité nord du canton sur les hauteurs.



Le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)

Onze ans après la mise en place du Syndicat Mixte DORSAL, destiné à assurer à tous les Limousins une solution d'accès Internet haut débit, l'objectif du Syndicat est d'**aller progressivement vers le Très Haut Débit** avec la mise en place du **nouveau Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)** du Limousin en **quatre phases** avec comme objectif final le "tout FTTH" (Fibre à la maison) d'ici à 2035.

La mise en œuvre de ce SDAN commencera par une phase "pilote" centrée sur **deux axes** :

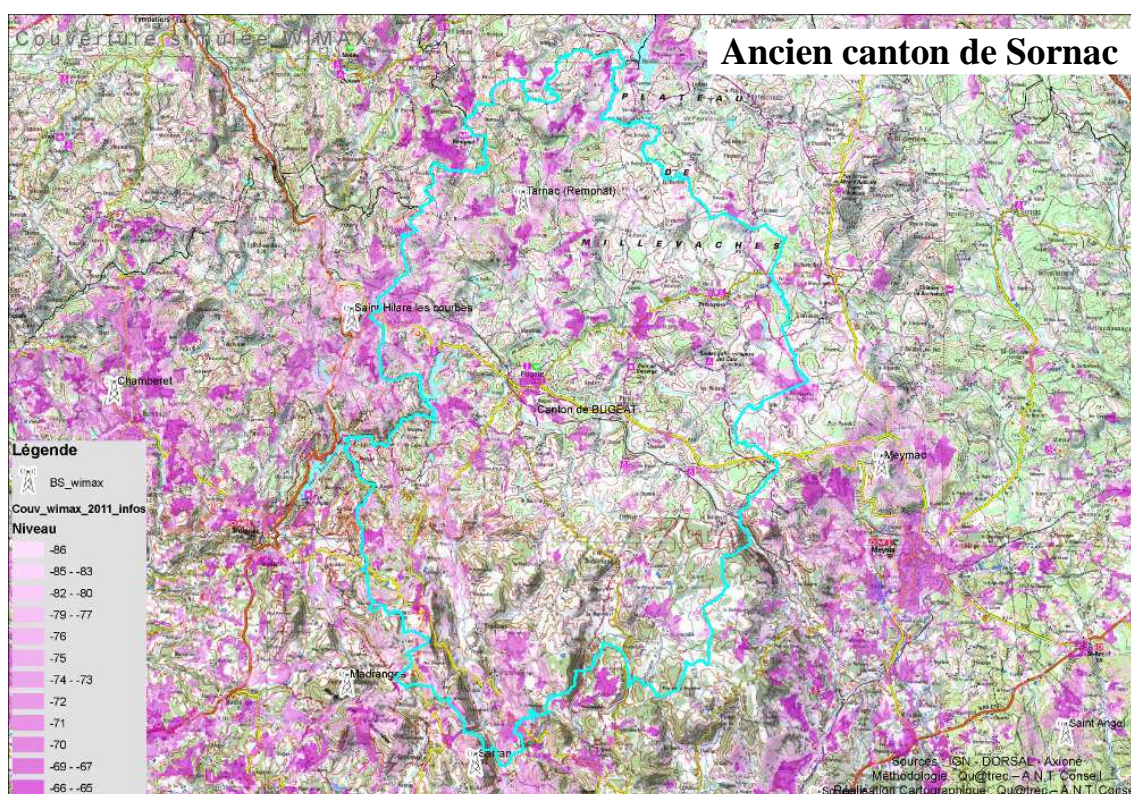
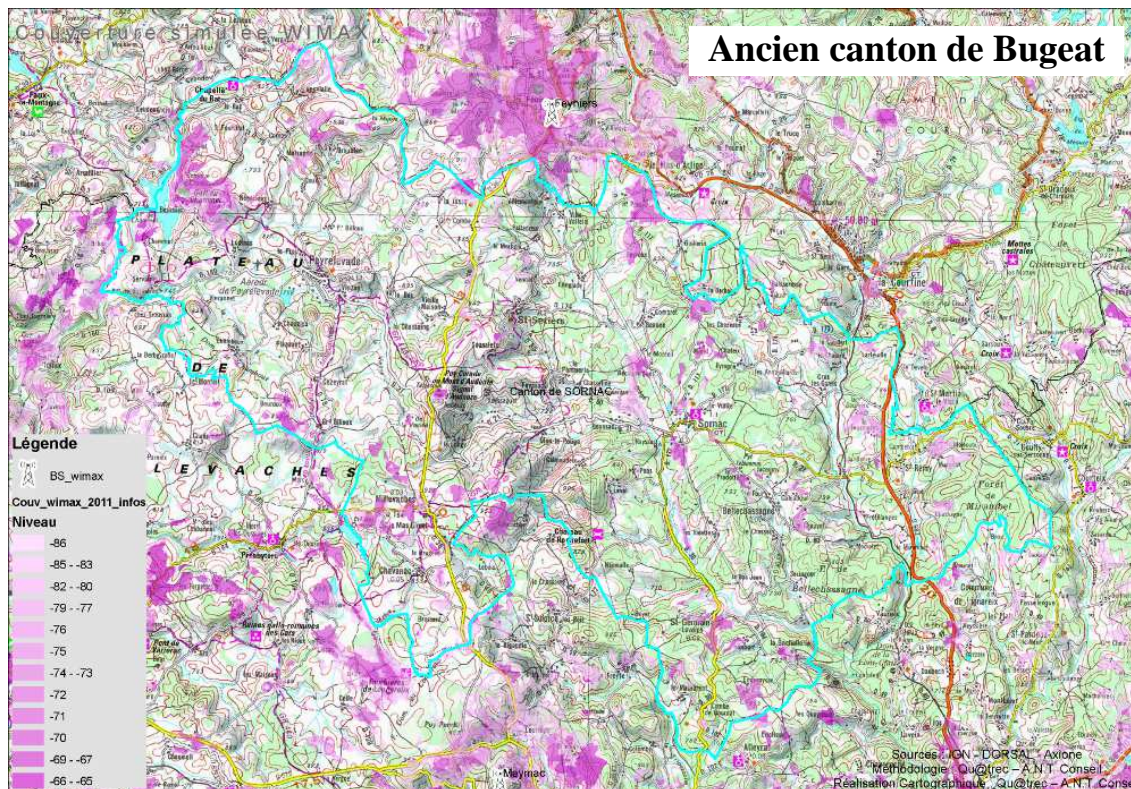
- Intervention sur un nombre réduits de territoires gérés par des groupements de collectivités
- Interventions sur l'ensemble du territoire, selon les opportunités, pour le raccordement THD des entreprises, zones d'activités, sites publics...

Pour le département de la Corrèze, **quatre groupements de collectivités** ont été retenus à l'issu d'un "appel à expression de besoins" lancé courant 2013. Le Syndicat de la DIEGE est l'un des groupements retenus. Les

premiers travaux qui ont débuté fin de année 2013 serviront d'exemples pour la généralisation de la première phase du SDAN dont l'objectif est d'ici à 2017, au moins 5 Mbits pour tous les Limousins avec 30% d'accès fibre optique.

La technologie Wimax

Le Wimax permet aux entreprises et aux particuliers de se connecter à Internet haut-débit grâce à une antenne qui communique par ondes hertziennes via une station de base située à plusieurs kilomètres. Ce terme est également employé comme label commercial, à l'instar du Wi-fi. Plus efficace encore, le Wimax se distingue par un meilleur confort d'utilisation, autorisant l'accès Internet en fixe ou en mobile.



Le WIMAX est une technologie de désenclavement numérique, enjeu majeur de l'aménagement du territoire en ouvrant l'accès à de nouveaux services qui jouent un rôle de développement économique, social et culturel des territoires. Les répercussions immédiates ou futures du déploiement des réseaux haut débit concernent des

secteurs aussi variés que vitaux : la compétitivité des entreprises, l'éducation, la formation, la santé, la simplification administrative, l'accueil touristique. Malgré l'implantation de plusieurs pylônes sur le territoire, il reste encore des zones bâties non desservies (zones non colorisées sur les cartes ci-dessous). La couverture Wimax est relativement faible et reste concentrée sur certains points hauts et une partie des communes de Lestards, Peyrelevade, Millevaches et Saint-Setiers.

Source : CG19

4.3.2 - Un territoire orphelin d'une couverture mobile complète

Le réseau 2G ou Global System for Mobile Communications (GSM).

C'est une norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile particulièrement utilisée en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Le réseau GSM permet plusieurs services dont la voix, les données et les messages écrits courts (SMS et MMS).

Au 1^{er} juillet 2012, une partie du territoire est couverte par seulement 2 opérateurs. Avec 0,07 % de la surface du département sans réseau 2G, on observe sur le territoire certaines de ces zones blanches notamment au sud de Bugeat

Source : ARCEP

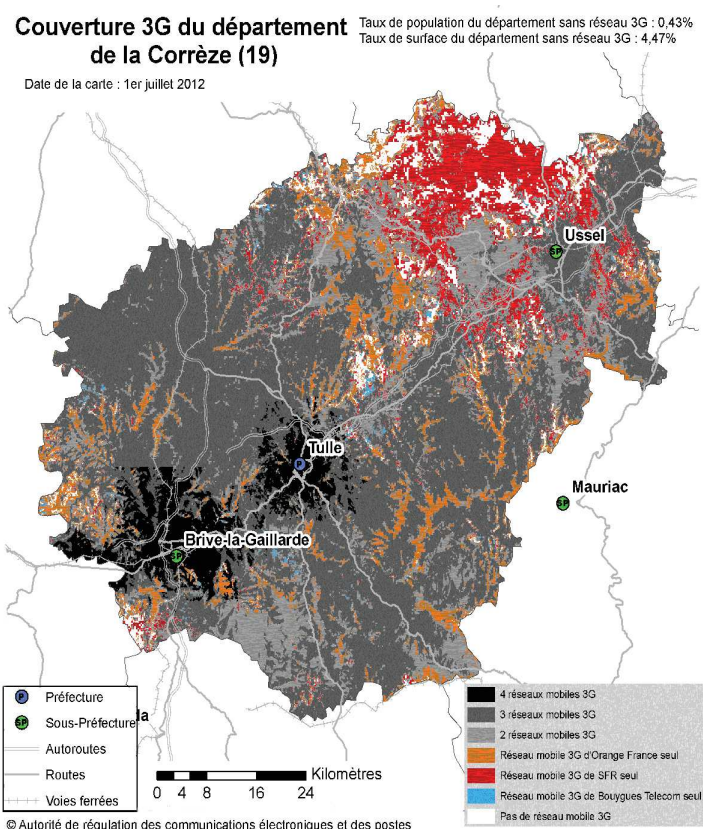
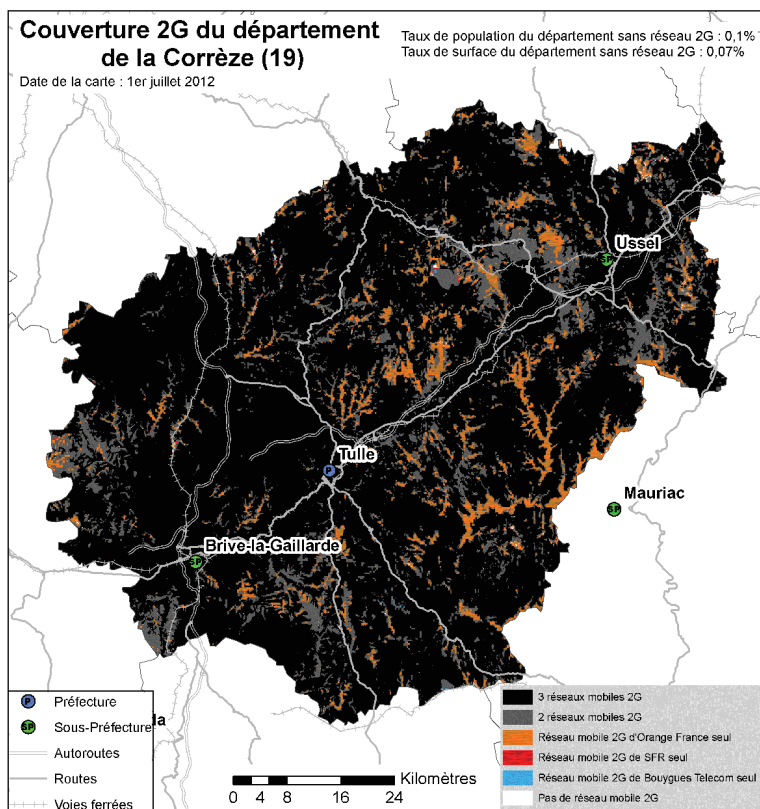
Le réseau 3G

Cette technologie désigne l'avant dernière génération de normes de téléphonie mobile.

Au 1^{er} juillet 2012, environ 4,5 % du territoire corrézien ne dispose pas d'un service 3G, représentant moins de 1 % de la population. Le périmètre d'étude semble représenter une part importante de cette zone sans 3G. Enfin, ce service est essentiellement assuré par un seul opérateur sur le plateau.

Ce défaut de couverture est aussi un frein au développement économique, à l'installation d'une jeune population active et au tourisme.

Source : ARCEP



De 2006 à 2011, le Conseil général (avec le concours des opérateurs de téléphonie mobile) a développé un programme de résorption des «zones blanches» pour assurer une couverture téléphonique maximale dans tout le département uniquement par la technologie 2G. Aujourd'hui, un nouveau programme appelé «Ran sharing» va permettre à l'ensemble des communes traitées par le programme «zones blanches» de bénéficier de la technologie 3G. C'est-à-dire avec la possibilité d'une connexion à Internet. Ce programme est financé par les opérateurs. L'ensemble des communes seront couvertes à la fin de l'année 2013. Viendra alors le temps du déploiement du réseau 4G : débits plus élevés et arrivée de la TV sur les mobiles...

Constat

- un accès à Internet à haut débit inégal sur le territoire,
- un service Wimax couvrant une partie des secteurs inéligibles à l'ADSL,
- quelques zones sans service de téléphonie mobile disponible,
- une couverture 3G insuffisante et essentiellement assuré par un seul opérateur

Enjeux

- Assurer un accès au haut débit dans les secteurs bâtis existants et les principaux sites touristiques.
- Développer l'accès mobile 3G sur une plus grande partie du territoire, notamment les secteurs bâtis et les principaux sites touristiques.

4.4 - Un territoire qui perd des emplois et ses scolaires

4.4.1 - Moins de chômeurs, moins d'élèves et plus de retraités

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs de 15 à 64 ans. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi. La variable « autres inactifs » englobe les hommes et femmes au foyer, les personnes en incapacité de travailler.

La population active en nombre brut n'a pas changé entre 1999 et 2010 où la proportion d'actifs augmente légèrement sur le territoire (+2%). Elle reste néanmoins inférieure à la moyenne départementale qui augmente de 6 % sur cette même période. On peut observer la baisse des chômeurs de 12 % sur la période tandis que la part des retraités augmente de 6 %.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2010		1999		Evolution 1999-2010	
	Territoire	Corrèze	Territoire	Corrèze	Territoire	Corrèze
Population de 15 à 64 ans	2640	148299	2640	143072	0%	4%
Actifs	67%	72%	65%	69%	2%	6%
part des actifs ayant un emploi	61%	66%	58%	62%	4%	6%
part des chômeurs	6%	6%	7%	7%	-12%	-1%
Inactifs	33%	28%	35%	31%	-4%	-2%
part des retraités ou préretraités	14%	12%	13%	10%	6%	2%
part des autres inactifs	19%	16%	22%	22%	-3%	-5%

Source : INSEE RP199 et RP2010

Note : depuis le recensement 2006, les élèves et étudiants sont comptabilisés sur la commune du lieu d'étude. Cela explique en partie la baisse des inactifs entre 1999 et 2010.

4.4.2 - Une majorité d'employés et d'ouvriers

Globalement sur le territoire, parmi les actifs, **les employés et les ouvriers sont les plus représentés (59%)**. La part des agriculteurs (14%) est plus importante qu'au niveau départemental.

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle en 2010



Source : INSEE RP199 et RP2010

4.4.3 - Moins d'emplois et plus de déplacements

À l'opposé des dynamiques régionales (+9%) et départementales (+11%), le territoire voit son **nombre d'emplois baisser de 4% entre 1999 et 2009**; passant de 1595 à 1535 emplois. Les 3 communes pôles sont les principaux pourvoyeurs d'emplois, le nombre d'emplois proposés sur Bugeat et Peyrelevade est en baisse et quelques communes sont sur des tendances positives. Le nombre d'emplois est inférieur au nombre d'actifs du territoire : 1535 emplois pour 1765 actifs, soit 87 emplois pour 100 actifs ce qui représente un bon score.

L'essentiel de l'offre d'emploi est concentrée sur les **trois communes « pôles »** qui représentent **72 % du nombre d'emplois du territoire**. Enfin, on dénombre **de plus en plus d'actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence** (+39 % en 10 ans), une tendance similaire et plus forte qu'aux niveaux régionaux et départementaux. Cette évolution entraîne une augmentation des navettes quotidiennes pour les habitants.

Nombre d'emplois et d'actifs ayant un emploi

	Nombre d'emplois dans la zone			Actifs de la commune ayant un emploi sur la commune			Actifs de la commune avec emploi autre commune, dépt, etc...		
	2010	1999	évolution	2010	1999	évolution	2010	1999	évolution
Bellechassagne	8	12	-33%	8	11	-27%	27	20	35%
Bonnefond	20	34	-41%	14	20	-30%	25	10	150%
Bugeat	303	339	-11%	176	236	-25%	102	63	62%
Chavanac	9	5	80%	7	5	40%	17	6	183%
Gourdon-Murat	29	27	7%	18	21	-14%	28	13	115%
Grandsaigne	9	7	29%	6	6	0%	7	6	17%
Lestards	27	33	-18%	17	20	-15%	23	27	-15%
Millevaches	25	22	14%	30	25	20%	12	15	-20%
Pérols-sur-Vézère	33	31	6%	20	15	33%	58	34	71%
Peyrelevade	330	348	-5%	195	227	-14%	89	46	93%
Pradines	6	16	-63%	5	6	-17%	25	14	79%
Saint-Germain-Lavolps	14	13	8%	6	9	-33%	21	30	-30%
Saint-Merd-les-Oussines	33	27	22%	21	24	-13%	22	12	83%
Saint-Rémy	47	46	2%	22	26	-15%	85	55	55%
Saint-Setiers	55	62	-11%	40	32	25%	56	44	27%
Sornac	479	419	14%	231	247	-6%	87	79	10%
Tamac	81	111	-27%	57	83	-31%	36	37	-3%
Toy-Viam	5	8	-38%	2	4	-50%	5	1	400%
Viam	22	35	-37%	10	17	-41%	26	14	86%
Territoire	1 535	1 595	-4%	885	1 034	-14%	751	526	43%
Corrèze	99 676	89 915	11%	41 983	45 473	-8%	56 532	43 548	30%
Limousin	295 210	271 210	9%	133 267	142 301	-6%	161 925	129 199	25%

Source : INSEE RP199 et RP2010

L'**indice de concentration d'emplois est de 0,87** sur le territoire soit 87 emplois pour 100 actifs. Cela signifie que 13 % des actifs quittent le territoire pour aller travailler.

L'indice de concentration de l'emploi ou taux d'attraction de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

On recense une **majorité d'actifs salariés** (74 % des actifs) **avec des emplois plutôt stables** (8 salariés sur 10 sont en CDI ou sont titulaires de la fonction publique). La part des salariés sur le territoire reste inférieure au niveau départementale de 14 points. On peut noter que 84 % des femmes salariés sont titulaires d'un CDI contre 65 % des hommes salariés. Enfin, Sur le nombre d'actifs en CDD (contrat à durée déterminé), ces « emplois précaires » sont autant occupés par des hommes (15 % des salariés masculins) que des femmes (16 % des salariés féminins).

Selon le Code de la sécurité sociale, les indépendants ou non-salariés se distinguent des salariés par l'absence de contrat de travail, et par le fait qu'ils n'ont pas de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre.

De plus, le nombre d'actifs non salariés (indépendants) sur le territoire est supérieur à la moyenne départementale, 65 % des actifs non salariés dans le périmètre d'étude contre 58 % en Corrèze.

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus

	TERRITOIRE		DEPARTEMENT	
	Nombre d'actifs	%	Nombre d'actifs	%
Ensemble	1631		98515	
Salariés	1203	74%	82517	84%
Titulaires fonction publique et CDI	961	80%	70295	85%
CDD	191	16%	7971	10%
Intérim	13	1%	1529	2%
Emplois aidés	13	1%	700	1%
Apprentissage – Stage	25	2%	2022	2%
Non salariés	428	26%	15998	16%
Indépendants	278	65%	9216	58%
Employeurs	141	33%	6376	40%
Aides Familiaux	9	2%	406	3%

Source : INSEE RP2010

Une majorité de salariés des 3 communes « pôles » travaillent sur place

La majorité des salariés du périmètre d'étude travaillent dans leur commune de résidence (54%), une situation qui est à l'opposé du niveau départemental (43%). De plus, dans la catégorie des salariés travaillant en dehors de la commune de résidence on note que 78 % d'entre eux (589 actifs) travaillent dans le département. On ne recense que 127 actifs travaillant dans un autre département de la région.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	Nombre d'actifs	Actifs de la commune travaillant dans la commune de résidence		Actifs de la commune travaillant dans une commune autre que la commune de résidence							
				Ensemble		située dans le département de résidence		située dans un autre département de la région de résidence		située dans une autre région en France métropolitaine	
				Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part
Bellechassagne	35	8	23%	27	77%	26	74%			1	3%
Bonnefond	39	14	36%	25	64%	19	49%	4	10%	2	5%
Bugeat	278	176	63%	102	37%	69	25%	32	12%	1	0%
Chavanac	24	7	29%	17	71%	14	58%	3	13%		
Gourdon-Murat	46	18	39%	28	61%	26	57%	1	2%	1	2%
Grandsaigne	13	6	46%	7	54%	7	54%				
Lestards	40	17	43%	23	58%	20	50%	3	8%		
Millevaches	42	30	71%	12	29%	15	36%	2	5%	1	2%
Pérols-sur-Vézère	78	20	26%	58	74%	48	62%	6	8%	4	5%
Peyrelevade	284	195	69%	89	31%	43	15%	23	8%	23	8%
Pradines	30	5	17%	25	83%	25	83%				
Saint-Germain-Lavolps	27	6	22%	21	78%	20	74%	1	4%		
Saint-Merd-les-Oussines	43	21	49%	22	51%	20	47%	1	2%	1	2%
Saint-Rémy	107	22	21%	85	79%	68	64%	17	16%		
Saint-Setiers	96	40	42%	56	58%	50	52%	6	6%		
Somac	318	231	73%	87	27%	64	20%	18	6%	5	2%
Tamac	93	57	61%	36	39%	29	31%	5	5%	2	2%
Toy-Viam	7	2	29%	5	71%	3	43%	2	29%		
Viam	36	10	28%	26	72%	23	64%	3	8%		

Source : INSEE RP2010

Enfin, les données concernant les déplacements entrants et sortants sont à prendre avec précaution car la plupart de ces flux sont inférieurs à 20. Il n'est donc pas possible d'identifier de manière fiable les destinations des salariés. Nous pouvons cependant identifier certaines aires d'influences sur les territoires:

1. le taux de salariés travaillant dans leur commune de résidence des 3 communes « pôles » est très élevé (63 % à Bugeat, 69 % à Peyrelevade, et 73 % à Sornac). Ces salariés représentent 68 % de ces actifs,
2. à l'inverse, dans les autres communes, le taux de salariés travaillant en dehors de leur commune de résidence est aussi très élevé (9 communes à plus de 60 % dont Pradines à 83 %),
3. parmi les salariés travaillant dans une autre commune du département, 35 % travaillent sur une autre commune du territoire et 34 % sur les principales communes proches du périmètre d'étude (Chamberet, Égletons, Meymac, Ussel et Treignac)
4. les salariés travaillant dans un autre département de la région vont essentiellement en Creuse (La Courtine, Guéret)

Le nombre de ménages possédant au moins 2 voitures augmente Équipement automobile des ménages

Nb de ménages possédant :	Territoire			Corrèze			Limousin		
	2010	1999	évolution	2010	1999	évolution	2010	1999	évolution
au moins 1 voiture	1780	1624	10 %	96 631	83 770	15 %	292 905	254 616	15 %
1 seule voiture	980	981	0 %	51 578	47 903	8 %	160 996	148 165	9 %
2 voitures ou plus	800	643	24 %	45 053	35 867	26 %	131 909	106 451	24 %

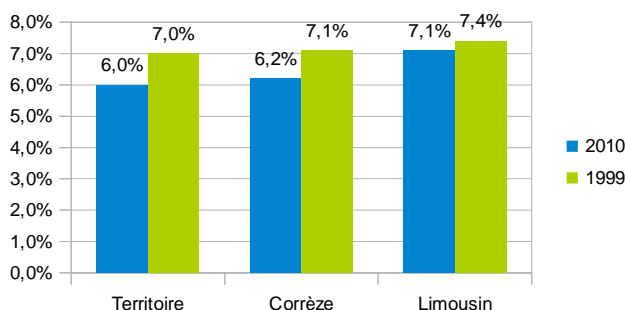
Source : INSEE RP2010

L'évolution du nombre de ménages déclarant posséder au moins 2 voitures suit la dynamique départementale et régionale. Sur le territoire comme à l'échelle régionale, cette tranche représente 45 % des ménages en 2010, elle est de 47 % en Corrèze.

4.4.4 - Un taux de chômage en baisse

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. La population active correspond à l'ensemble des personnes entre 15 et 64 ans qui sont disponibles sur le marché du travail. On comptabilise un peu moins de 160 chômeurs sur le territoire en 2010.

Part et évolution du chômage

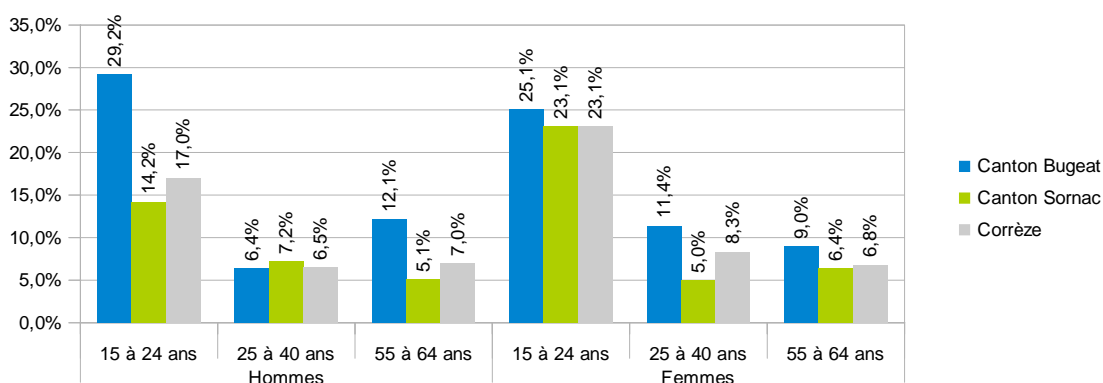


Entre 1999 et 2010, la proportion du nombre de **chômeurs a diminué sur le territoire** passant de 7% à 6%. Ce taux reste inférieur à la moyenne départementale.

Depuis 2009, le nombre de chômeurs a augmenté en France. Il atteint un taux de 10,2% fin avril 2012.

Source : INSEE RP2010

Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et par âge en 2010



Source : INSEE RP2010

Le canton de Bugeat recense 85 chômeurs en 2010 où les hommes âgés de 15 à 24 ans sont particulièrement touchés par ce phénomène. Ce canton plus impacté par le chômage dans quasiment toutes les tranches d'âge masculines ou féminines.

La catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, n'ayant pas eu d'emploi.

La catégorie B regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte.

La catégorie C regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite (plus de 78 heures au cours du mois).

Source : Pôle-emploi

4.4.5 - Un territoire avec peu d'établissements

Un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est exercée l'activité (magasin, atelier, entrepôt, ...).

Au 31 décembre 2010, le territoire compte **715 établissements** soit **2,6% du nombre d'établissements du département**. Le secteur de **l'agriculture représente près de la moitié des établissements** recensés sur le territoire (346) alors que la moyenne départementale est de 29 %. Cependant, si ce secteur ne représente qu'1 % des effectifs salariés (au même niveau que la Corrèze) il représente 19 % des emplois dans la mesure où 98 % de ces exploitations n'ont pas de salarié mais des chefs d'exploitation. Enfin, **le secteur proposant le plus d'emplois offerts est celui de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale**. Si ce secteur correspond à 11 % des établissements, 13 % en Corrèze, il représente 3 emplois sur 4 sur le territoire contre un peu moins de 40 % à l'échelle départementale. On peut noter que le **domaine de l'hébergement médico-social et social (EPHAD, MAS, IME,...) regroupe environ 450 emplois** sur le territoire.

Nombre d'établissements, de postes salariés et d'emploi par secteurs d'activité au 31 décembre 2012

SECTEURS	Territoire						Corrèze					
	Etablissements		Postes salariés		Emplois		Etablissements		Postes salariés		Emplois	
	NB	Taux	NB	Taux	NB	Taux	NB	Taux	NB	Taux	NB	Taux
Agriculture, sylviculture, pêche	346	48%	7	1%	295	19%	7 817	29%	789	1%	5 630	6%
Industrie	52	7%	51	5%	96	6%	1 890	7%	13 373	17%	15 184	15%
Construction	59	8%	79	7%	138	9%	2 474	9%	5 858	8%	7 793	8%
Commerce, transports et services divers	178	25%	119	11%	361	23%	11 477	42%	28 448	37%	36 727	37%
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	80	11%	803	76%	683	43%	3 385	13%	28 014	37%	33 834	34%
TOTAL	715		1 059		1 573		27 043		76 482		99 168	

Source : INSEE RP2010 exploitation complémentaire

Nombre d'établissements sans salarié au 31 décembre 2012

SECTEURS	Territoire		Corrèze	
	Nombre d'établissements	Taux	Nombre de postes salariés	Taux
Agriculture, sylviculture, pêche	339	98%	7 480	96%
Industrie	42	81%	1 094	58%
Construction	37	63%	1 567	63%
Commerce, transports et services divers	130	73%	7 114	62%
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	33	41%	1 967	58%
TOTAL	581	81%	19 222	71%

Source : INSEE RP2010

Une économie présentielle prépondérante

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et non-présentielle, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires. Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités non-présentielles sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement

consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

En 2010, **64 % des établissements du territoire**, mais aussi du département, **font partie de l'économie non-présentielle**. Cependant, **73% emplois du périmètre d'étude sont issus de la sphère présentielle** contre seulement 36% en Corrèze.

Les **3 communes « pôles » concentrent 79 % des emplois présentiels** contre seulement 33 % des emplois non-présentiels.

L'économie présentielle reste prépondérante sur le territoire et sur son principal pôle d'emploi qu'est le domaine de l'hébergement médico-social et social

Répartition des établissements et des postes entre économie résidentielle et non-résidente

	Économie présentielle		Économie non-présentielle		Total
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	
Établissements en 2010	260	36%	455	64%	715
Emplois en 2010	1 147	73%	427	27%	1574

Source : INSEE RP 2010 – exploitation complémentaire au lieu de travail

Constat

- les communes « pôles », Bugeat, Peyrelevade et Sornac forment le socle de l'emploi local composé essentiellement d'ouvriers et d'employés
- le nombre de chômeurs a baissé de 12 %
- le nombre d'emplois a baissé de 4% entre 1999 et 2009
- le nombre de scolaire a baissé de 29 % entre 1999 et 2009
- la voiture, outil indispensable pour se déplacer sur le territoire
- une part importante de travailleurs indépendants
- des emplois salariés majoritairement dans le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale
- un grand nombre d'exploitations agricoles représentant près d'un emploi sur cinq.
- une économie présentielle importante

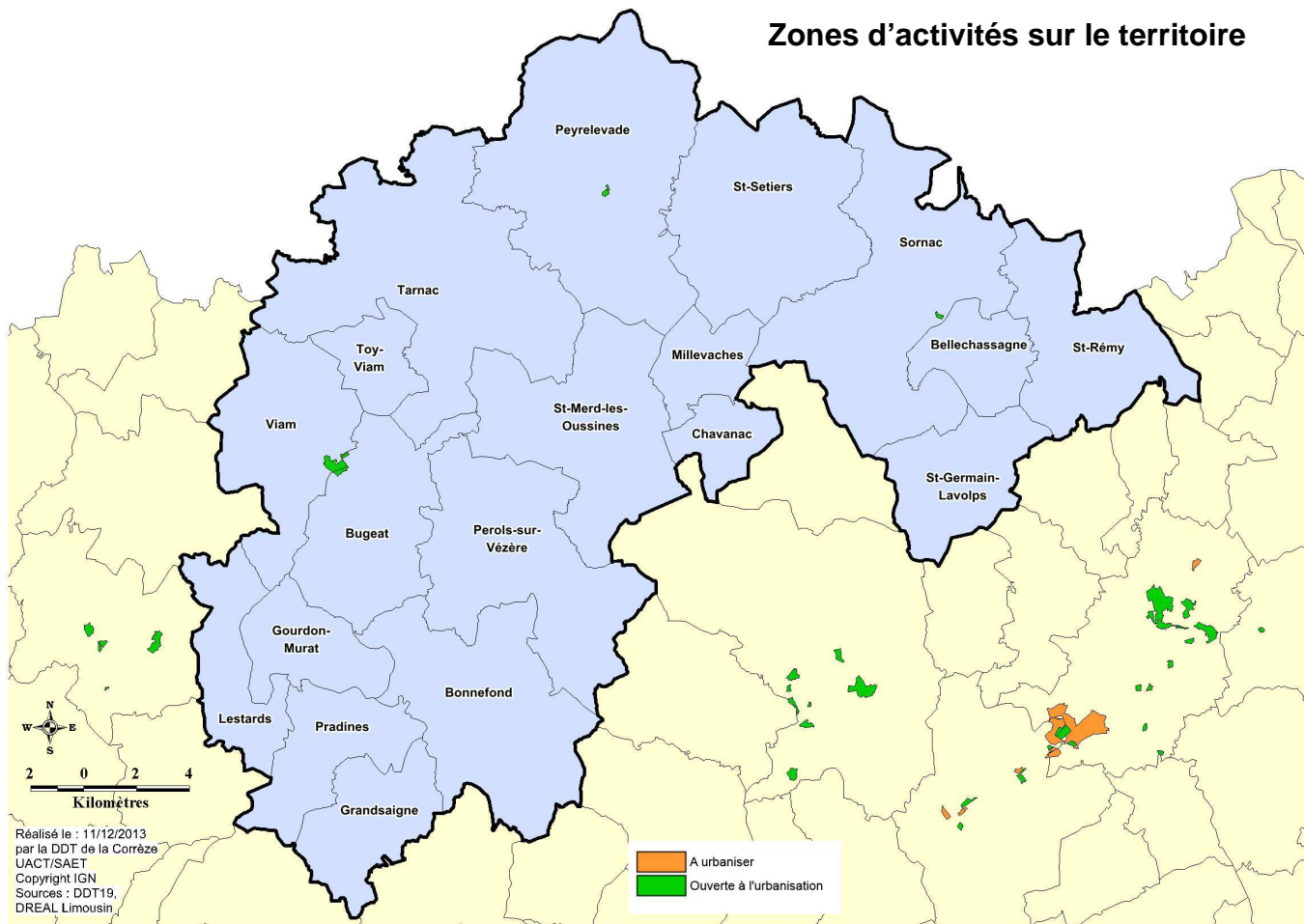
Enjeux

- Maintenir l'armature locale en termes d'emplois permettant le maintien d'une population sur place
- Soutenir les filières d'emplois locales de la sphère présentielle (médico-sociale, agriculture, ...)

4.5 - Peu de zones d'activités mais des lots encore disponibles

Outil traditionnel de la politique de développement économique des collectivités, la zone d'activités est entendue comme " un espace aménagé selon une démarche volontariste par un agent économique en vue d'être commercialisé (vendu ou loué) à des entreprises (secteur marchand) ou à des organismes (secteur non marchand), afin que ceux-ci puissent exercer leur activité économique ". Sa finalité doit être de répondre au mieux aux besoins des entreprises autant pour les fixer durablement sur le territoire que pour les attirer lors de leur recherche d'un site d'implantation.

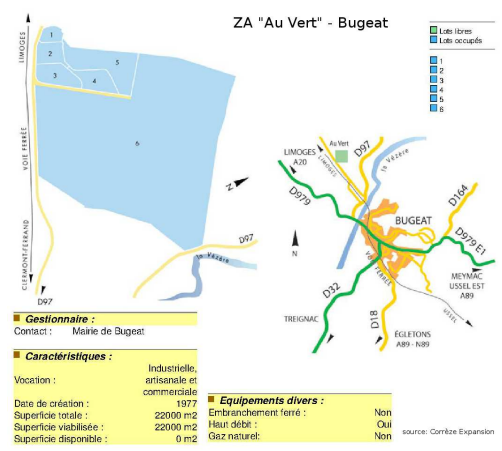
Zones d'activités sur le territoire



Bugeat

Réalisé le : 11/12/2013
 par la DDT de la Corrèze
 UACT/SAET
 Copyright IGN
 Sources : DDT19,
 DREAL Limousin

■ A urbaniser
■ Ouvverte à l'urbanisation



Gestionnaire :
 Contact : Mairie de Bugeat

Caractéristiques :
 Vocation : Industrielle, artisanale et commerciale
 Date de création : 1977
 Superficie totale : 22000 m²
 Superficie viabilisée : 22000 m²
 Superficie disponible : 0 m²

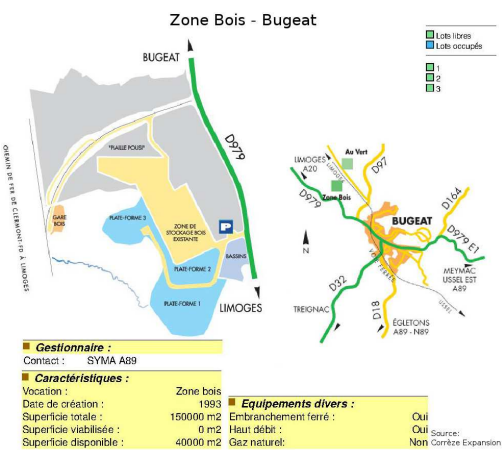
Equipements divers :
 Embanchement ferré : Non
 Haut débit : Oui
 Gaz naturel : Non

source : Corrèze Expansion

ZA « Au Vert »

Gestion : commune de Bugeat
 Surface totale : 22 000m²
 Surface viabilisée : 22 000m²
 Superficie disponible : 0m²

Source : Corrèze Expansion



Gestionnaire :
 Contact : SYMA A89

Caractéristiques :
 Vocation : Zone bois
 Date de création : 1993
 Superficie totale : 150000 m²
 Superficie viabilisée : 0 m²
 Superficie disponible : 40000 m²

Equipements divers :
 Embanchement ferré : Oui
 Haut débit : Oui
 Gaz naturel : Non

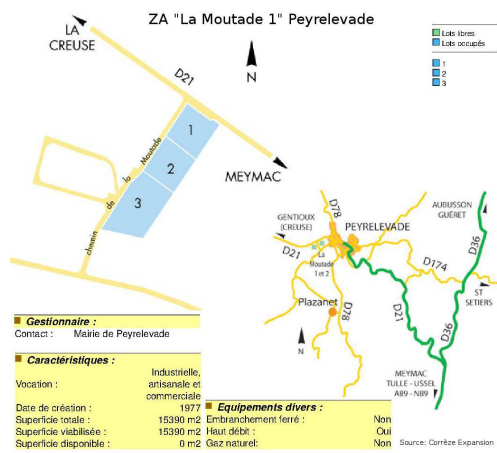
source : Corrèze Expansion

Zone bois

Gestion : SYMA A89
 Surface totale : 150 000m²
 Surface viabilisée : 0m²
 Superficie disponible : 40 000m²

Source : Corrèze Expansion

Peyrelevade



ZA « La Moutade 1 »

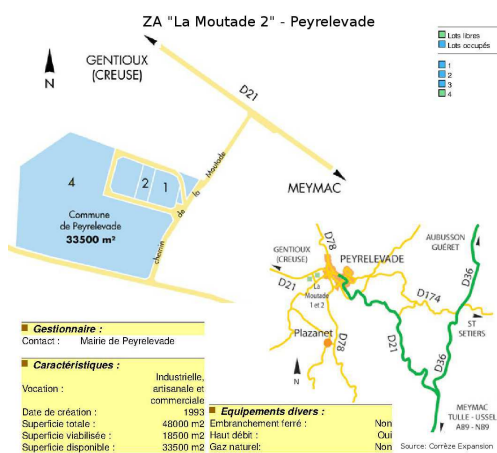
Gestion : commune de Peyrelevade

Surface totale : 48 000m²

Surface viabilisée : 18 500m²

Superficie disponible : 33 500m²

Source : Corrèze Expansion



ZA « La Moutade 2 »

Gestion : commune de Sornac

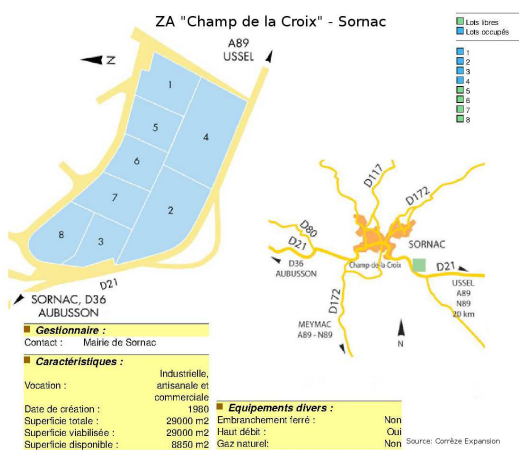
Surface totale : 29 000m²

Surface viabilisée : 29 000m²

Superficie disponible : 8 850m²

Source : Corrèze Expansion

Sornac



ZA « Champ de la Croix »

Gestion : commune de Peyrelevade

Surface totale : 15 390m²

Surface viabilisée : 15 390m²

Superficie disponible : 0m²

Source : Corrèze Expansion

Toutes les ZA n'affichent pas complet et le périmètre d'étude est à proximité de territoires plus proche des axes structurant et dotés de plusieurs zones d'activités (Égletons, Meymac, Ussel).

Enfin, si sur d'autres territoires la présence de nombreux gestionnaires est un facteur de multiplication des zones, ce n'est pas le cas ici. Cependant, la concertation des acteurs économiques sur le développement des ZA sera un sujet d'étude pour le futur SCOT de Haute-Corrèze.

Sources : DREAL Limousin, Corrèze expansion

Constat

- des ZA concentrés sur les communes « pôles »
- des lots encore disponibles

Enjeu

- Remplir les ZA existantes avant de créer d'autre

4.6 - Agriculture, un enjeu économique important

Le territoire est caractérisé par la pauvreté des terres et l'abondance de l'eau. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les paysans pratiquaient la polyculture dans un but d'autoconsommation. Les exploitations produisaient tout ce dont les familles avaient besoin : potager, terres labourables, pacages, bois et taillis pour se chauffer. La tradition céréalière était importante sur le plateau jusqu'à 35% de la surface communale. La culture du seigle et parfois du sarrasin dominait et fournissait à la fois la nourriture mais aussi le matériau de couverture des maisons.

Après guerre, on constate l'extension des prairies. Le principal bétail est alors le mouton ; bœufs et vaches sont avant tout des bêtes de travail. Jusqu'au début du XXème siècle, la plupart des communes possédaient plus de cent têtes de moutons par km². Tout d'abord considéré comme bête à laine, le mouton limousin est devenu vers la fin du XIXème siècle une bête à viande.

L'agriculture d'aujourd'hui est principalement tournée vers l'élevage bovin viande et la place des prairies est prépondérante. En 2012, si on recense 18 223 Ha de SAU dans le périmètre d'étude, près de 96 % de cette surface est couverte de prairie alors que les surfaces en cultures ne représentent que 2 % avec 360 Ha.

Source : charte du PNR Millevaches en Limousin

4.6.1 - Des exploitations moins nombreuses mais plus grandes

En 2013, on dénombre sur le territoire **146 exploitations agricoles** ce qui représente **4% des exploitations du département**. Entre 2000 et 2012, ce **nombre a diminué de 22%** ce qui est légèrement inférieur à la moyenne corrézienne (-27 %). Toutes les communes voient leur nombre d'exploitations diminuer sauf les communes de Grandsaigne, Pérols-sur-Vézère et Pradines qui sont stables et la commune de Saint-Sétiers qui enregistre une hausse de 13%. Sur la même période, **les surfaces agricoles utiles (SAU) augmentent de 9%** : la taille des exploitations augmente donc légèrement. En 2012, la **taille moyenne des exploitations est de 123 ha** ce qui est très élevé par rapport à la moyenne corrézienne de 54ha.

Répartition des établissements

	Nombre d'exploitations					SAU en Ha				
	2000	2005	2009	2012	Evolution 2000/2012	2000	2005	2009	2012	Evolution 2000/2012
BELLECHASSAGNE	8	7	7	7	-13%	400	391	440	467	17%
BONNEFOND	12	12	11	10	-17%	809	940	971	1 007	24%
BUGEAT	6	5	5	4	-33%	955	908	944	856	-10%
CHAVANAC	3	2	2	1	-67%	399	412	437	427	7%
GOURDON MURAT	8	7	8	6	-25%	643	573	652	644	0%
GRANDSAIGNE	4	5	5	4	0%	388	381	407	408	5%
LESTARDS	9	6	6	6	-33%	580	721	703	713	23%
MILLEVACHES	9	8	8	7	-22%	483	454	486	479	-1%
PEROLS SUR VEZERE	6	8	8	6	0%	791	939	959	981	24%
PEYRELEVADE	25	24	21	19	-24%	2 675	2 783	2 846	2 995	12%
PRADINES	4	4	4	4	0%	377	406	398	409	8%
ST GERMAIN LAVOLPS	6	7	5	5	-17%	463	500	586	589	27%
ST MERD LES OUSSINES	10	9	8	9	-10%	1 513	1 455	1 693	1 711	13%
ST REMY	10	10	10	9	-10%	648	692	771	749	16%
ST SETIERS	8	8	9	9	13%	1 148	1 342	1 445	1 523	33%
SORNAC	20	18	16	13	-35%	1 490	1 437	1 485	1 452	-3%
TARNAC	27	21	18	18	-33%	1 856	1 607	1 712	1 696	-9%
TOY VIAM	2	2	2	1	-50%	181	219	211	200	11%
VIAM	12	9	8	10	-17%	950	904	863	918	-3%
TERRITOIRE	189	172	161	148	-22%	16 747	17 066	18 008	18 223	9%
CORREZE	5 492	4 708	4 241	3 999	-27%	216 955	213 872	215 154	216 738	0%

source : RGA 2010

Il est à noter que la **valeur vénale des terres** et prés libres de plus de 70 ares est la plus basse du département : **2320€/ha en euro courant**.

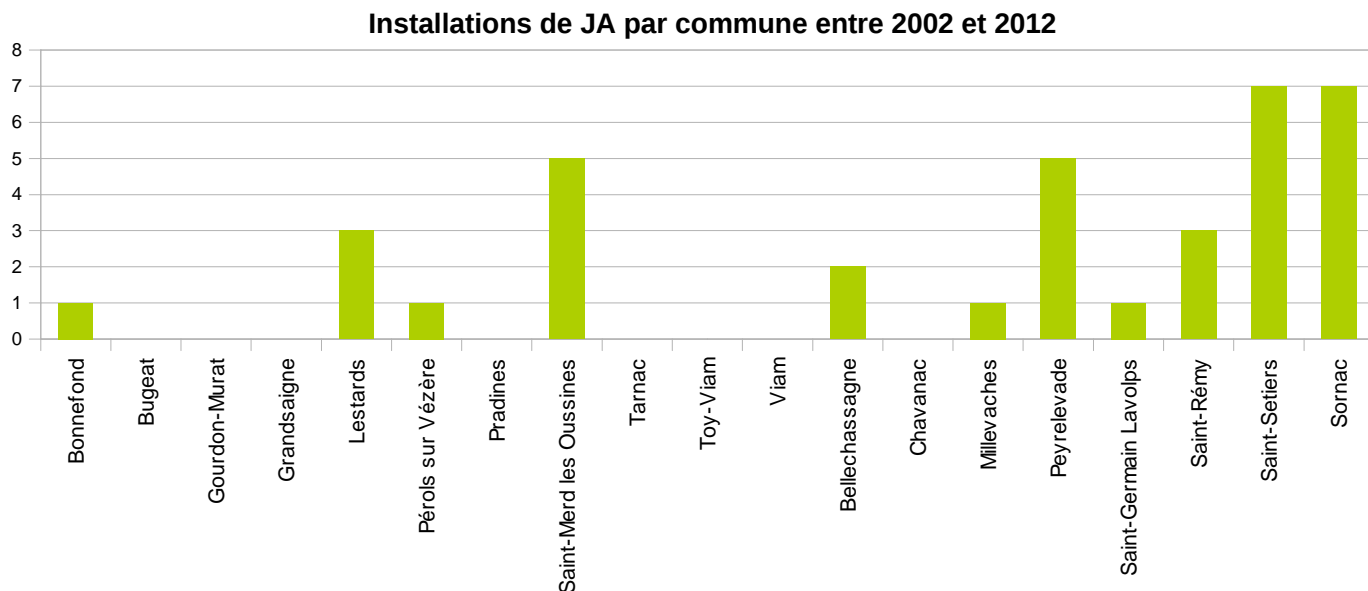
Source Safer-SSP-Terres d'Europe -Scafr

4.6.2 - Des exploitants relativement jeunes

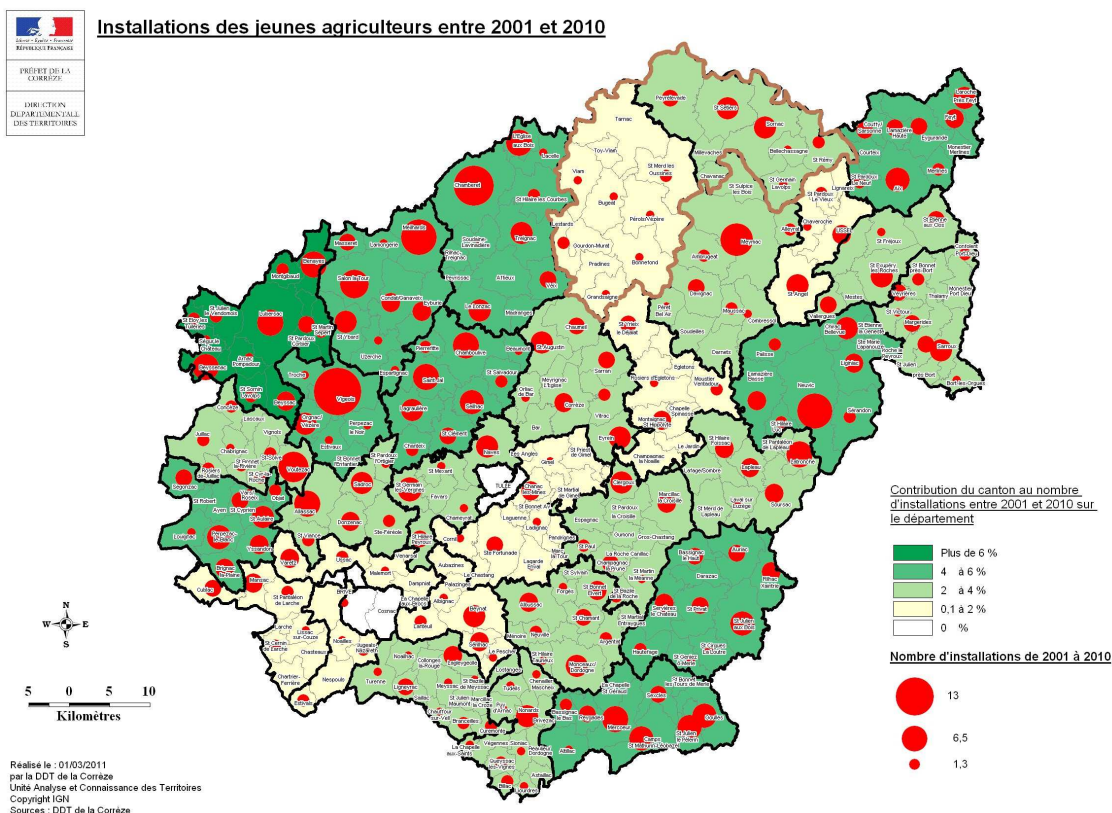
En Corrèze, l'âge moyen des exploitants est de 50 ans en 2012 alors qu'il était de 47 ans en 2000. Sur le périmètre d'étude, **l'âge moyen des exploitants est passé de 44 à 48 ans** sur la même période. Les plus jeunes exploitants, moyenne de 41 ans, se trouvent sur la commune de Gourdon-Murat tandis que la moyenne la plus élevée est localisée à Bellechassagne avec 56 ans.

source : RGA 2010

Installation des jeunes agriculteurs



Sur le territoire, on compte **34 installations de jeunes agriculteurs pour la période de 2002 à 2012** inclus essentiellement dans le canton de Sornac. Au niveau départemental, on dénombre 693 installations pour la même période.



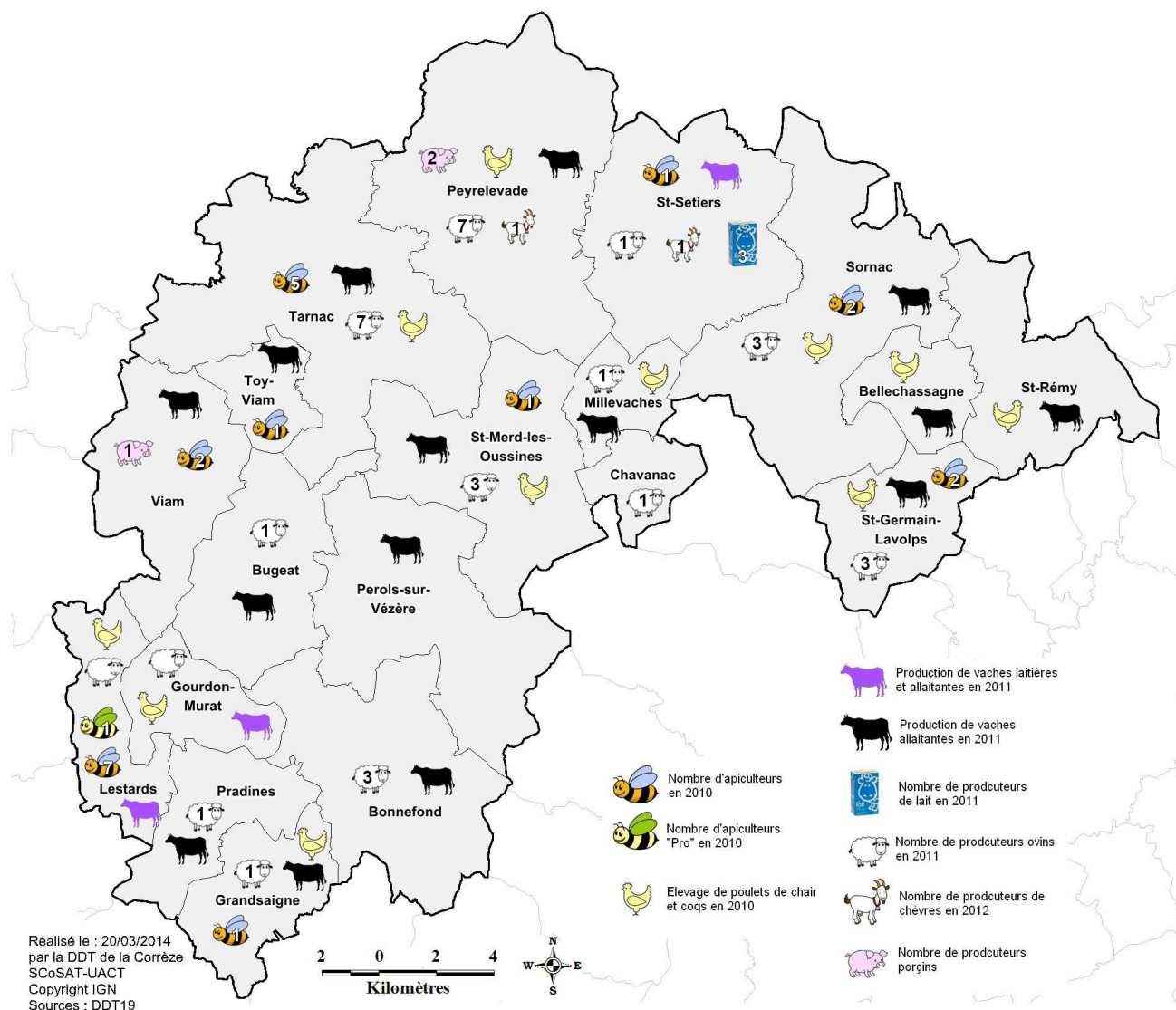
La contribution du territoire au nombre d'installation entre 2002 et 2012 est faible. Il est inférieur à 2 % sur le canton de Bugeat et il est compris entre 3 % et 4 % sur le canton de Sornac.

La grande taille des exploitations est-elle un frein à la reprise ? A noter que sur 38 exploitants de plus de 55 ans, 18 ont une succession incertaine ou non assurée.

source : DDT19/SEAF, CDA 2013

4.6.3 - Une production essentiellement bovine et ovine

Nature des productions agricoles sur le territoire



En 2010, la filière bovine est la plus importante (125 producteurs pour plus de 16 000 têtes sur le territoire) avec les broustards, le veau sous la mère (6 producteurs) et les « animaux finis » (prêts pour l'abattoir). On recense des producteurs avec des vaches laitières sur les communes de Gourdon-Murat, Lestards et Saint-Sétières. La commune de Chavanac est la seule à ne pas posséder de siège d'exploitation bovine sur son territoire. La filière ovine arrive en seconde position avec 36 producteurs représentant environ 7500 têtes. On recense également quelques producteurs porcins, des éleveurs de chèvres et de poulets de chair ainsi que plusieurs apiculteurs.

Sur ce secteur, la production de céréales est essentiellement destinée à l'autoconsommation sur les exploitations. Le territoire ne se situe dans aucun secteur AOC/AOP (Appellation d'Origine Contrôlée et Appellation d'Origine Protégée) mais bénéficie de quelques IGP (Indication Géographique Protégée). Enfin, on dénombre quelques producteurs biologiques.

4.6.4 - Une apiculture essentiellement amateur

En 2010 on recense 369 apiculteurs sur le territoire corrézien, détenant de 1 à 743 ruches dont 27 apiculteurs, que l'on peut considérer comme exerçant à titre professionnel, ayant plus de 50 ruches. Sur le territoire d'étude on recense 23 apiculteurs pour 295 ruches dont un « professionnel » à Lestards. Certains apiculteurs exercent la transhumance des ruches vers des sites de Haute Corrèze dès la fin des floraisons de printemps. La production d'une ruche se situe entre 10 et 15 kg de miel par an.

Enfin, une reconnaissance de la qualité du miel produit sur l'aire du Parc Naturel Régional de Millevalches est matérialisée par le logo du PNR, adossée à un cahier des charges spécifique.

La marque Parc est une marque collective, propriété de l'État (Ministère de l'Écologie et du Développement Durable), qui en délègue la gestion à chaque Parc. Ici, c'est donc la marque « Produit du Parc naturel régional de Millevalches en limousin » pour les produits agricoles ou forestiers qui est utilisée. Les marques des Parcs, assorties d'un règlement général d'utilisation commun au réseau des Parcs, ont été déposées à l'INPI (Institut

National de la propriété industrielle) en janvier 1985. Elle se distingue d'une démarche de certification en cela qu'elle n'a pas la fonction de garantie auprès du consommateur que peut jouer un label qualité ou une AOC/AOP. Enfin, à la différence d'une AOC elle ne repose pas nécessairement sur une notoriété dûment établie.

Source : Sigal DDCSPP 19, DDT19

4.6.5 - Une agriculture biologique à développer

On trouve **6 exploitations d'agriculture biologique sur le territoire**. Au niveau départemental, on recense en 2012 175 exploitations, 41 transformateurs et 9 distributeurs pour une surface totale de 6109 Ha.

La surface en agriculture bio dans le département de la Corrèze est de 3443 ha soit 1,6% de la Superficie Agricole Utilisée.

Il reste beaucoup d'efforts à faire dans ce domaine sur tout le département pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement. Le plan "Agriculture biologique : horizon 2012" visait à tripler les surfaces actuelles cultivées en "bio" et de les porter à 6% de la surface agricole.

Surfaces en Ha de productions végétales en mode de production biologique

		Céréales	Oléag.	Protéag.	Lég. secs	Lég. frais	Fruits	Vigne	PPAM	STH	Cultures fourrag.	Autres
CORREZE	Certifiées Bio	236	5	0	2	38	147	16	15	3 655	978	63
	Conversion	48	0	0	0	7	300	2	1	382	201	13
	Total	284	5	0	2	45	447	17	16	4 038	1 179	76
LIMOUSIN	Certifiées Bio	2 709	115	42	6	138	195	16	21	11 294	6 302	408
	Conversion	848	81	11	1	15	391	8	1	2 115	2 979	85
	Total	3 557	196	54	7	152	586	23	21	13 409	9 281	494
	Evol. / 11	16%	-17%	-69%	-24%	-6%	28%	2%	-10%	7%	10%	53%

Source : Agence Bio

Nombre de têtes de productions animales en mode de production biologique

	Vaches allaitantes	Vaches laitières	Brebis viande	Brebis laitières	Chèvres	Truies	Poulets de chair	Poules pondeuses	Ruches
CORREZE	1 624	284	900	0	110	58	80 515	977	2 740
LIMOUSIN	5 352	865	8 993	273	490	434	158 255	10 142	4 026
Evol. / 11	0%	11%	15%	1%	13%	-35%	-29%	-30%	2%

Source : Agence Bio

Professionnels notifiés en agriculture biologique en 2013

- **Bellechassagne:** BAUVY Claude, producteur bovin
- **Saint-Germain-Lavolps:** BAUVY Pascal, producteur bovin proposant une vente directe à la ferme.
- **Chavanac:** EARL DURAND, producteur ovin
- **Peyrelevade:** GAEC Broussouloux, producteur porcins, maraîcher et DURAND Noëlle, maraîchage.
- **Viam:** LAURENT Arnaud, producteur bovin, ovin et de brebis proposant une vente directe par livraison de panier

4.6.6 - Des productions agricoles locales de qualité

Par la Loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux produits sous signes officiels d'identification de l'origine et de la qualité : appellation d'origine ; IGP ; label rouge; Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) et agriculture biologique.

L'IGP, l'Indication Géographique Protégée

Ce label désigne des produits agricoles et des denrées alimentaires dont les caractéristiques sont étroitement liées à une zone géographique, dans laquelle se déroule au moins leur production, leur transformation ou leur élaboration. Ce label est présent sur toutes les communes du territoire pour les produits suivants: agneau du Limousin, canard et foie gras du sud-ouest, jambon de Bayonne, porc du Limousin, veau du Limousin et vins de la Corrèze.

Label rouge « blason prestige »

Créée en 1988, l'Association Limousine de la Qualité et de l'Origine (appelée aussi Limousin Promotion) est un Organisme de Défense et de Gestion des appellations d'origine reconnu par l'INAO. Cette association a pour objectif de proposer sur le marché une gamme de viandes de race limousine identifiées de qualité supérieure et garanties par un Label Rouge.

Limousin Promotion est détenteur de 3 cahiers des charges Label Rouge en viande bovine qui concernent

l'ensemble du territoire d'étude :

- le Bœuf Limousin Label Rouge
- le Limousin Junior Label Rouge
- le Veau Fermier du Limousin élevé sous la Mère Label Rouge

Source : INAO

4.6.7 - La cueillette en forêt

On note sur le territoire une activité amatrice de cueillette de champignons et de fruits de bois. Cette activité connexe est difficilement quantifiable mais peut générer un complément de revenu non négligeable.

4.6.8 - Les conséquences probables de la nouvelle PAC 2015

Avec une **importante revalorisation des montants de l'ICHN** et des mesures en faveur des éleveurs, la nouvelle **PAC 2015** devrait bénéficier aux agriculteurs de la zone. A noter par ailleurs, la mise en place de nombreuses actions de formation, d'animation et d'encadrement technique (pack « viande bovine » et pack « installation ») par la chambre d'agriculture.

Ces deux éléments devraient permettre de **redynamiser l'activité agricole** et de **limiter la déprise du territoire**. Il faudra donc préserver l'activité agricole dans les futurs documents de planification afin d'**assurer une marge de manœuvre aux exploitations existantes** et **permettre de nouvelles installations**.

Constats

- des exploitations moins nombreuses et plus grandes,
- des exploitants relativement jeunes,
- peu d'installations de jeunes agriculteurs,
- une production essentiellement bovine de très bonne qualité,
- quelques agriculteurs biologiques,
- plusieurs IGP et Label Rouge « blason prestige ».

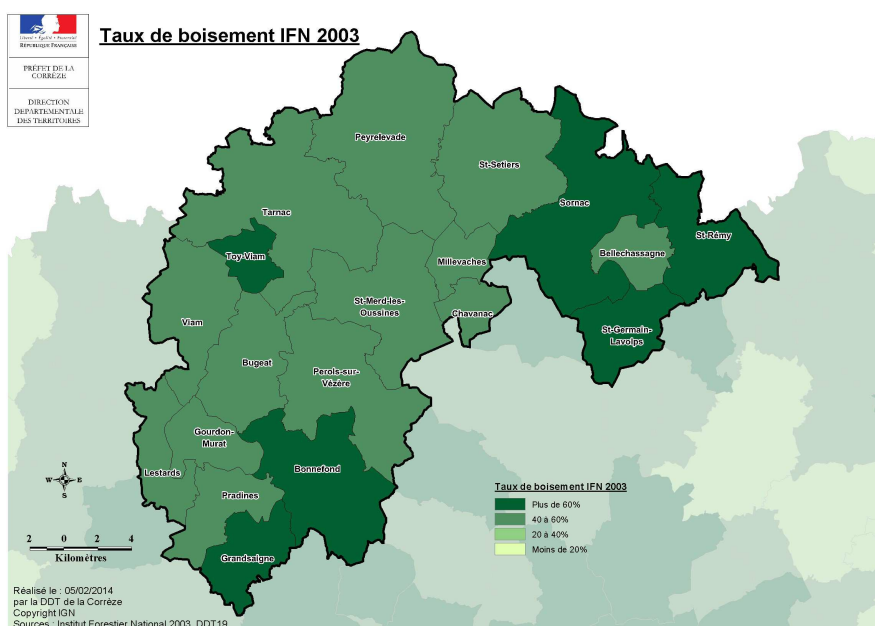
Enjeux

- Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs,
- Encourager la diversification agricole dont la double activité pour pérenniser l'activité agricole et la vie locale
- Soutenir et renforcer les circuits courts vers Ussel, Égletons et Tulle,
- Encourager la production bio.

4.7 - Une vaste forêt dominée par les résineux

La forêt est très présente sur le territoire puisque le taux de boisement du territoire en 2003 est de 55 % (56 % pour le canton de Bugeat et 54 % pour le canton de Sornac). La moyenne départementale est de 44%.

4.7.1 - Un taux de boisement minimum de 40 % dans chaque commune



On observe un **taux d'enrésinement beaucoup plus élevé sur le territoire qu'ailleurs en Corrèze** : 68% contre 40% sur l'ensemble du département. Plusieurs communes du territoire ont un taux de résineux supérieur à 70% : Bellechassagne, Bonnefond, Chavanac, Millevaches, Pérols-sur-Vézère, Saint-Germain-Lavolps, Saint-Merd-les-Oussines, Saint-Rémy et Saint-Sétiers.

La part des feuillus est de 32% sur le territoire contre 59% sur le département, où Grandsaigne, Pradines, Tarnac et Toy-Viam proposent un taux de feuillus supérieur à 40%. Si elles ont une valeur économique moindre, les forêts de feuillus ont un grand intérêt environnemental puisqu'elles sont le refuge d'une grande biodiversité du fait qu'elles sont constituées majoritairement d'essences forestières indigènes comme le chêne, le hêtre, le charme et le bouleau. Les forêts de conifères, moins riches de ce point de vue sont constituées d'essences exotiques comme le Douglas, l'Épicéa de Sitka ou le Sapin de Grandis, ou d'essences exotiques en Corrèze comme le Pin Sylvestre ou l'Épicéa. Ces essences ont trouvé un climat atlantique montagnard leur permettant de produire jusqu'à 20 m3 par ha et par an. Ces productions ont un grand intérêt économique pour le territoire et sont recherchées par les scieries installées en Creuse, à Meymac et à Egletons. On recense très peu de scieries sur le territoire car l'essentiel de la production est captée par les entreprises de transformation du bois localisées en périphérie.

Source : DDT19-SEAF, IFN 2003

Tableau de boisement des communes

Commune	Feuillus		Résineux		Total	Surface communale en Ha	Taux de boisement
	surface en Ha	%	surface en Ha	%			
Bellechassagne	231	30%	541	70%	771	1 333	58%
Bonnefond	747	26%	2 181	74%	2 928	4 548	64%
Bugeat	547	33%	1 098	67%	1 644	3 114	53%
Chavanac	92	23%	315	77%	408	977	42%
Gourdon-Murat	273	36%	478	64%	751	1 587	47%
Grandsaigne	538	42%	745	58%	1 283	1 995	64%
Lestards	319	31%	698	69%	1 017	1 875	54%
Millevaches	158	28%	402	72%	560	1 154	49%
Pérols-sur-Vézère	732	27%	2 024	73%	2 756	4 720	58%
Peyrelevade	852	32%	1 841	68%	2 693	6 678	40%
Pradines	509	44%	647	56%	1 156	1 989	58%
Saint-Germain-Lavolps	435	30%	1 032	70%	1 467	2 172	68%
Saint-Merd-les-Oussines	591	29%	1 415	71%	2 006	4 307	47%
Saint-Rémy	525	28%	1 373	72%	1 898	3 101	61%
Saint-Sétiers	900	34%	1 740	66%	2 641	4 700	56%
Sornac	944	26%	2 634	74%	3 578	5 943	60%
Tarnac	1 514	41%	2 195	59%	3 709	6 876	54%
Toy-Viam	263	40%	397	60%	660	1 016	65%
Viam	562	34%	1 086	66%	1 648	3 174	52%
Territoire	10731	32%	22843	68%	33574	61260	55%

Source : IFN 2003

4.7.2 - Les défrichements et les coupes

Le taux de défrichement correspond à la surface défrichée par rapport à la surface boisée de chaque commune. Entre 1991 et 2012, les communes où l'on défriche le plus sont Bellechassagne et Lestards avec un taux de défrichement supérieur à 7,5 %. La principale raison des défrichements est la mise en culture des terres et concerne la plupart du temps sur ce secteur des peuplements de résineux. Globalement la pression agricole sur les espaces forestiers est faible car les défrichements participent au contraire à la réouverture des milieux.

Il conviendra de s'assurer que l'accroissement de la récolte des bois se fasse en conformité avec le code forestier, le code de la route et le code de l'environnement.

Code forestier

1. pas de coupe de bois sans document de gestion durable ou d'autorisation administrative de coupe ; les diamètres moyens des peuplements forestiers en coupe rase doivent être conformes au Schéma Régional des Gestion Sylvicole soit 40 cm pour le Douglas, 30 cm pour les autres résineux et 35 cm pour les réserves et futaies feuillues.

2. les peuplements coupés à ras devront être reconstitués dans les cinq ans par une plantation ou une régénération naturelle dense.

Code de la route

L'Etat a mis en place en concertation avec les collectivités et les exploitants forestiers, un dispositif de régulation du transport des bois sur route permettant:

- de demander en ligne des dérogations de tonnage pour le transport des bois ronds et des permissions de voiries
- de solliciter une commission de médiation en cas de litige entre les parties
- de renforcer les réseaux routiers empruntés par les camions (FNADT).

Code de l'environnement

Prise en compte des enjeux liés :

- à l'eau, notamment la traversée des ruisseaux, la protection des zones humides et des périmètres de protection des captages d'eau potable,
- la protection des habitats et des espèces protégées dans les zones NATURA 2000, en produisant des études d'incidence NATURA 2000 lorsque cela est exigé
- la protection des paysages en déclarant les travaux en sites inscrits et classés, à l'aide d'une fiche de déclaration spécifique.

Les services de l'Etat assurent l'instruction des aides attribuées par le Conseil Régional et l'Union Européenne (FEADER) pour la création de places de dépôt de bois et de routes forestières empierrées afin de compléter l'équipement des massifs forestiers.

De plus le défrichement des forêts doit se faire en conformité avec le code forestier et le code de l'environnement, notamment par la conservation de massifs boisés lorsqu'ils contribuent à :

- la stabilité des sols et à l'érosion des pentes,
- la qualité de l'eau, la vie dans les ruisseaux, la protection des zones humides et les périmètres de protection des captages d'eau potable,
- la protection des habitats et des espèces protégées dans les zones NATURA 2000, notamment les hêtraies à houx et les aulnaies-frênaies de bordure de rivière et les aires de reproduction des espèces protégées d'oiseaux,
- la protection des paysages en déclarant les travaux en sites inscrits et classés,
- au bien être des populations,
- la bonne réalisation des projets d'investissement forestier aidés par l'Etat.

Enfin, il conviendra de proposer aux communes un désendettement des emprunts réalisés pour constituer des forêts communales productives, sources de revenus.

Source : DDT19-SEAF

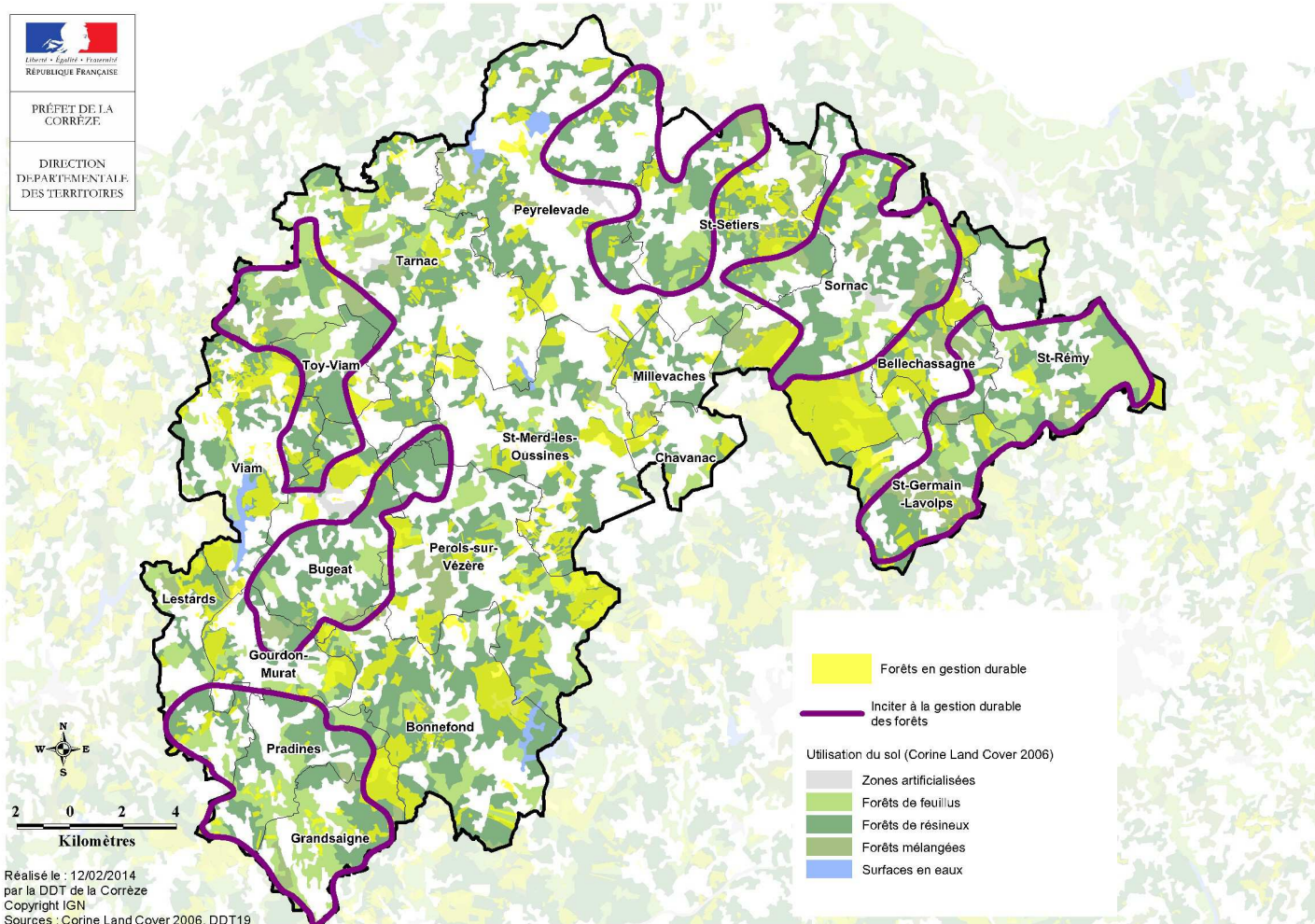
4.7.3 - Les plans de gestion

Tableau des surfaces couvertes

Commune	Surface en CBPS (Ha)	Surface en PSG (Ha)	Surface en RSAAC (Ha)	Surface totale réglementée (Ha)	Surface boisée de la commune (Ha)	Part de surface boisée réglementée (Ha)
Bellechassagne	38	118	0	155	771	20%
Bonnefond	40	661	0	701	2 928	24%
Bugeat	4	274	119	397	1 644	24%
Chavanac	8	97	0	105	408	26%
Gourdon-Murat	2	284	0	286	751	38%
Grandsaigne	50	303	0	353	1 283	28%
Lestards	0	255	0	255	1 017	25%
Millevaches	21	107	0	129	560	23%
PérOLS-sur-Vézère	35	727	130	892	2 756	32%
Peyrelevalde	24	347	0	371	2 693	14%
Pradines	8	0	0	8	1 156	1%
Saint-Germain-Lavolps	95	224	8	327	1 467	22%
Saint-Merd-les-Oussines	57	559	18	634	2 006	32%
Saint-Rémy	33	127	0	160	1 898	8%
Saint-Setiers	24	350	0	374	2 641	14%
Sornac	47	1 907	141	2 095	3 578	59%
Tarnac	128	498	180	806	3 709	22%
Toy-Viam	0	44	0	44	660	7%
Viam	46	443	0	489	1 648	30%
Territoire	660	7324	596	8 580	33574	26%

Source : DDT19

Il existe plusieurs sortes de documents de gestion durable: un Plan Simple de Gestion (PSG) pour les forêts privées de plus de 25 ha d'un seul tenant. Pour les forêts de surfaces inférieures à 25 ha, il existe des documents de gestion durable comme le Règlement Type de Gestion (RTG) ou le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS). Toute propriété soumise à l'obligation d'être dotée d'un PSG agréé et non dotée d'un tel document dans les délais fixés par le CRPF est placée, par défaut et sans notification au propriétaire, sous le Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe (RSAAC). Sous ce régime, le propriétaire est sous la tutelle de l'Administration locale. Toute coupe est soumise à l'autorisation de la DDT après avis du Centre Régional pour la Propriété Forestière (CRPF).



Les démarches de qualité attestant que les bois vendus ne proviennent pas de coupes illégales (FSC, PEFC ...) s'appuient sur l'existence de documents de gestion durable. Si l'objectif national est de doter les 2/3 des forêts de documents de gestion durable, le taux de couverture du territoire est de 26%. Même si cet objectif n'est pas atteint, ce taux de couverture est l'un des meilleurs du département. Le territoire affiche quelques particularités notables :

- 3 communes ont une couverture inférieure à 10 %, Pradines, Saint-Rémy et Toy-Viam
- 4 communes ont une couverture supérieure à 30 %, Gourdon-Murat, Pérols-sur-Vézère, Saint-Merd-les-Oussines et Sornac

Le Centre Régional de la Propriété Forestière et la DDT devront porter une attention particulière aux zones de la carte ci-dessous, où ce taux est le plus bas.

Source : DDT19

Constat

- une forêt omniprésente dominée par les résineux (intérêt économique),
- un taux de boisement homogène entre les deux cantons,
- peu de défrichements,
- un quart des forêts est dotée d'un document de gestion durable.

Enjeux

- Assurer l'équilibre feuillus/résineux
- Favoriser la mobilisation et la transformation du bois sur place

- Encourager les plans de gestion durable sur les grands massifs boisés
- S'assurer que l'accroissement de la récolte des bois se fasse en conformité avec le code forestier, le code de la route et le code de l'environnement
- Faire accepter aux communes un désendettement des emprunts réalisés pour constituer des forêts communales productives

4.8 - Tourisme, un potentiel économique majeur

Le tourisme représente une activité économique importante pour la Corrèze, les retombées économiques des activités du secteur tourisme ont atteint 130 M€ en 2008 : 85 M€ via l'accueil en hébergement marchand et 45 M€ via l'accueil en hébergement non marchand (familles et résidences secondaires). Ce secteur génère 5 % des emplois directs dans le département.

Source : CG19

L'attractivité du territoire est essentiellement orientée vers la nature et les sports de plein air toute l'année avec, par exemple, les pistes de ski de fond de Saint-Sétières, le plan d'eau de Viam, les nombreux circuits pédestres. L'influence du PNR de Millevaches en Limousin amplifie cette attractivité. Il existe aussi **un tourisme orienté vers le patrimoine bâti, paysager et historique** : le site gallo-romain des Cars à Saint-Merd-les-Oussines, la chapelle Sainte-Madeleine et le village abandonné de Clédats près de Grandsaigne. Enfin, on note un tourisme sportif avec le rayonnement de l'espace 1000 sources à Bugeat.

4.8.1 - Des activités de pleine nature toute l'année

Un territoire pour de nombreuses randonnées pédestres

Le territoire propose de **nombreuses boucles de randonnées** ou de **sentiers de Promenade et Randonnée (PR®)** (voir le chapitre 3-3-6) qui sont des circuits de quelques heures ou d'une journée maximum. Le périmètre d'étude est aussi traversé par des **chemins de Grandes Randonnées (GR®)** et **des chemins de Grandes Randonnées de pays (GRP®)**. Les GR® correspondent à des parcours de plusieurs jours ou de plusieurs semaines. Ces itinéraires sillonnent une région ou traversent plusieurs départements. Certains GR® suivent des tracés historiques, tels les GR® 65 et 653 qui sont empruntés tous les ans par les nombreux pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle. Contrairement aux GR®, les GRP® forment une boucle de plusieurs jours dans une région caractéristique.

- **Le GR® 440 - "Le Grand Tour de la montagne Limousine"**. Boucle de 185 km dont 25 hors département (*incursion en Creuse et Haute-Vienne*) traversant de vastes espaces : landes de bruyères et de fougères, zones tourbeuses dont la plus caractéristique est la tourbière du Longeyroux, forêts d'essences diverses (conifères et hêtres principalement). GR® des eaux vives, des sources de la Vienne, de la Corrèze et de la Vézère, il parcourt les Monédières et le Plateau de Millevaches, passe à quelques centaines de mètres du mont Audouze et traverse : Treignac, Chaumeil, Saint-Yrieix le Déjalat, Bonnefond, Meymac (aller - retour de quelques kilomètres), Saint-Merd-les-Oussines, Chavanac, Millevaches, Saint-Setiers, Peyrelevade.
- **Le GR® 440 bis- "Le Petit Tour de la montagne Limousine"**. Le GR® 440 bis est une boucle de 110 km et est une variante médiane du GR® 440 où le tronçon commun avec le GR® 440 est la partie sud. La partie nouvelle descend au pied du barrage de Treignac, longe sa retenue (*lac des Bariousses*), passe près du Saut de la Virolle, passe à deux pas des ruines des Cars et près de Bugeat
- **Le GRP® - "Millevaches"**. Boucle de 51 km sans aucune difficulté particulière et peu de dénivelé au cœur du PNR de Millevaches en Limousin. Ce GRP® peut être parcourue dans les 2 sens en 2, 3 ou 4 étapes : Saint-Merd-les-Oussines Peyrelevade (13 km), Peyrelevade Saint-Setiers (13 km), Saint-Setiers Chavanac (16 km), Chavanac Saint-Merd-les-Oussines (9 km).

Source : FF randonnée - comité départemental de Corrèze

Quelques solutions de randonnées en VTT

Corrèze Tourisme recense 3 sentiers pédestres qui peuvent être parcourus en VTT :

- l'étang du Diable à Saint-Merd-les-Oussines, boucle de 8 km,
- du site des Cars à la Tourbière du Longeyroux à Saint-Merd-les-Oussines, boucle de 16 km,
- le moulin de Chadebec à Bonnefond, boucle de 10 km

Source : Corrèze-Tourisme

Les autres activités

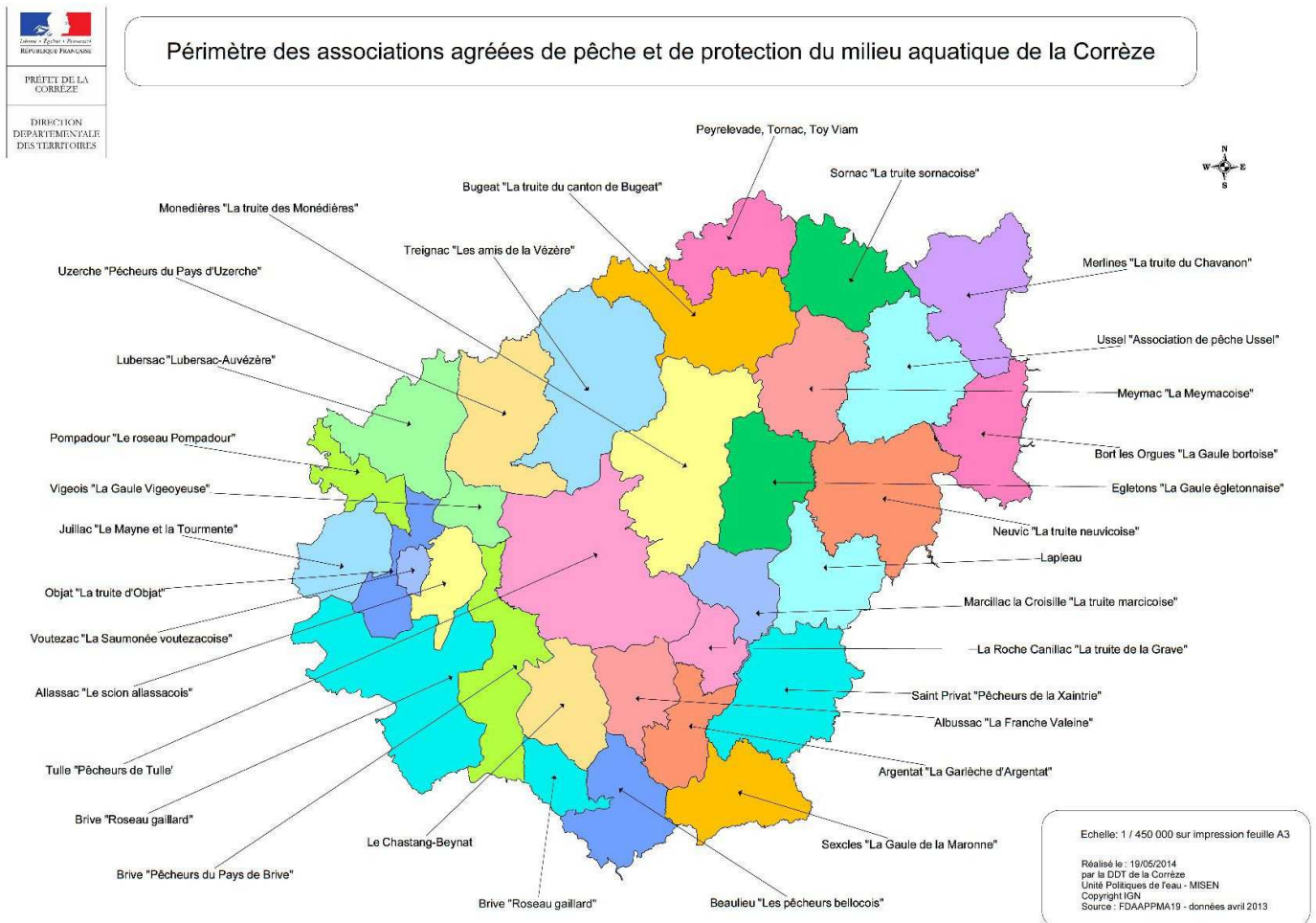
- **Bonnefond**, ski de fond au départ du foyer de Chadebec.
- **Bugeat**, l'office de tourisme propose toute l'année des locations de VTT et VTC.
- **Lestards**, équitation western, promenades, randonnées avec un instructeur diplômé du Canada.
- **Peyrelevade**, l'aérodrome et le golf de Chammet

- **Saint-Setiers**, la Station Sports Nature ouverte tout l'été en après-midi avec accès à de nombreux sports. Le Chalet de la Croix de la Mission et le Foyer des Bruyères ouverts l'hiver permettant de pratiquer ski, luge, raquettes, randonnées chiens de traîneau, marche nordique. Une ferme équestre.
- **Sornac**, un plan d'eau avec activités nautiques.
- **Tarnac**, une plage avec activités nautiques,
- **Viam**, l'école d'équitation naturelle Le Petit Canada, avec une offre d'hébergement sous tipi. Le lac de Viam avec activités nautiques.

Sources : recensement des équipements sportifs – Ministère chargé des sports

4.8.2 - La pêche, un territoire entre plusieurs AAPPMA

Le territoire offre une linéaire important de pêche, avec plusieurs rivières de 1ère catégorie, et est géré par différentes Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A).



Les rivières et les plans d'eau peuvent être classés en deux catégories piscicoles distinctes en fonction des populations qu'elles contiennent.

- La 1ère catégorie correspond à des eaux dans lesquelles vivent principalement des poissons de type Salmonidés (Truite, Saumon, etc.).
- Les eaux de 2ème catégorie abritent majoritairement des populations de poissons de type Cyprinidés (Carpe, Barbeau, Gardon, etc.). Les règles de pêche y sont différentes (voir arrêté préfectoral) ainsi que les règles relatives aux vidanges ou travaux en rivière.

Pour les masses d'eau classées en première catégorie piscicole, les travaux, sauf cas d'extrême urgence, devront être programmés en dehors de la période de reproduction des salmonidés. Cette période de reproduction et d'émergence des juvéniles se déroule durant la période du 1^{er} novembre au 31 mars.

Les masses d'eau piscicoles

- **La Corrèze**, classée en 1ère catégorie jusqu'au pont de Cornil. À la source, ruisseau propice à la pêche au toc, riche en truites sauvages de taille modeste avec une population mixte.
- **La Diège**, classée en 1ère catégorie. Rivière moyenne avec des courants variés, courants assez vifs à l'aval dans les gorges, avec une bonne population de truites.
- **La Luzège**, classée en 1ère catégorie, prend sa source près de Meymac sur le plateau de Millevaches.

Petite rivière avec des courants faibles avec un cours sinueux dans les plaines puis torrentueux dans les gorges jusqu'à la retenue EDF de Saint-Pantaléon. Bonne population de truites.

- **La Triouzoune**, classée en 1ère catégorie. Affluent rive droite de la Dordogne qui prend sa source sur le plateau de Millevaches. C'est une petite rivière aux profils variés avec des courants assez vifs et un cours sinueux dans les plaines. Proposant un cadre champêtre à sauvage, ce cours d'eau propose un accès facile dans le cours amont et difficile à l'aval où l'on compte une bonne population de truites.
- **La Vézère**, classée en 1ère catégorie de sa source dans les bruyères du plateau de Millevaches à St Merdes-Oussines, jusqu'au viaduc SNCF d'Uzerche où elle passe en seconde catégorie. Cela représente un parcours d'environ 50 km avec des populations mixtes restant riches en fario avec des parcours de grâciation à Bugeat et Treignac. La rivière est classée en 2nde catégorie dans le lac de retenue du barrage EDF de Monceaux-la-Violle (limite amont : pont du Siriex reliant la D979 au village du Siriex).
- **La Vienne**, en 1ère catégorie de sa source en Corrèze, jusqu'à son entrée en Creuse, où elle passe en seconde catégorie, elle abrite une bonne densité de belles truites.

Source : fédération départementale de la pêche de la Corrèze, DDT19

Les contextes piscicoles majeurs

Un contexte piscicole est une unité de gestion correspondant à une partie du réseau hydrographique dans laquelle une population de poissons fonctionne de façon autonome en y réalisant les différentes phases de son cycle vital. Pour chaque contexte piscicole, il existe une fiche descriptive réalisée dans le cadre du plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) 2010-2015. Ce document a été élaboré par la fédération de pêche de la Corrèze. Il donne un état des cours d'eau, recense les principales perturbations présentes sur les cours d'eau et détermine les actions à entreprendre pour améliorer leur état.

On recense 4 contextes piscicoles majeurs sur le territoire :

- Corrèze 1 : tout le bassin versant de la Corrèze en amont du pont de Bity à Sarran
- Diège 1 : tout le bassin versant Corrèzien de la Diège en amont de la retenue des Chaumettes
- Vézère 1 : tout le bassin versant de la Vézère en amont de la retenue de Viam
- Vienne 1 : tout le bassin versant de la Vienne en amont du pont de Rempnat (87)

Chaque document propose à partir d'un état des lieux plusieurs préconisations de gestion et de la connaissance des milieux.

Source : fédération départementale de la pêche de la Corrèze, DDT19

4.8.3 - Des offres d'hébergements multiples et variées

On recense de nombreux lits d'hébergements sous différentes formes : hôtels, gîtes, campings, locations. Néanmoins, l'absence d'offre haut de gamme contribue à créer un déficit qualitatif des hébergements qui donne à la destination une image « moyen de gamme, voire bas de gamme ». L'hôtel des voyageurs à Tarnac labellisé « Logis de France » représente l'offre hôtelière de standing le plus important. Le Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs pour la période 2009/2013 via l'Agence de Développement Touristique de la Corrèze (ADT) préconise dans son action 1 d'accroître le niveau qualitatif des hébergements touristiques marchands (montée en gamme, thématisation, "plus produits", "offre 4 saisons" ...). Cette action se traduit entre autres par l'augmentation quantitative d'un parc d'hôtellerie de haute qualité et la création de gîtes et de chambres d'hôtes de très bon confort avec des thématiques à l'instar des cabanes haut de gamme à Meyrignac-l'Eglise.

Source : CG19, CRT

Campings

On recense de nombreuses solutions d'hébergement de plein air dont **un seul établissement possède 3 étoiles**.

- **Bugeat**, « Les Trois Ponts » ; 3 étoiles. Camping de 50 emplacements avec location de bungalow et de chalets ouvert du 1^{er} mai au 15 octobre.
- **Chavanac**, « La Belle Étoile », camping avec 110 emplacements ouvert en juillet en en août.
- **Peyrelevade**, « camping Peyrelevade » ; 2 étoiles. Gîte et camping avec 34 emplacements et location de chalets.
- **Saint-Sétières**, « La Croix de la Mission ». Camping avec 40 emplacements ouvert toute l'année.
- **Sornac**, « Les Chaux » ; 2 étoiles. Camping avec 50 emplacements ouvert en juillet en en août.
- **Tarnac**, « Camping Tarnac ». Camping avec 45 emplacements.
- **Viam**, « Camping Viam » ; 2 étoiles. Camping avec 50 emplacements

Il n'y a aucune offre d'aire de camping cars.

Gîtes, chambres d'hôte et locations meublées

Plusieurs offres sont disponibles mais **aucun gîte ou chambre d'hôte ne dispose d'une piscine**.

- **Bonnefond**, 3 gîtes (3 épis)
- **Bugeat**, 1 gîte (2 épis), 1 location Clévacances, 6 offres de location de meublés (2 et 3 étoiles)

- **Chavanac**, 2 gîtes (2 et 3 épis)
- **Grandsaigne**, 1 location Clévacances,
- **Gourdon-Murat**, 1 gîte (1 épi)
- **Pérois-sur-Vézère**, 3 gîtes (3 et 4 épis), 1 meublé (2 étoiles)
- **Peyrelevade**, 2 gîtes (2 et 3 épis)
- **Saint-Merd-les-Oussines**, 1 gîte (3 épis), 1 meublé (3 étoiles), 2 chambres d'hôte (3 épis),
- **Saint-Rémy**, 2 gîtes (3 épis), 1 meublé (2 étoiles)
- **Saint-Setiers**, 4 gîtes (3 épis),
- **Sornac**, 1 gîte (2 épis), 4 meublés (2 et 3 étoiles)
- **Tarnac**, 4 gîtes (3 épis),
- **Viam**, 1 location Clévacances, 1 meublé (2 étoiles), 2 chambres d'hôte,
- **Toy-Viam**, 1 gîte (3 épis), 5 chambres d'hôte (3 épis),

Hébergements de groupe

- **Bugeat**, Centre sportif espace mille sources avec 75 chambres pour 200 places, centre d'accueil et d'hébergement avec 48 places,
- **Bugeat**, Village vacances du Luc avec 69 lits répartis dans 14 gîtes
- **Saint-Setiers**, 2 gîtes d'étapes avec 19 et 10 places,
- **Viam**, Base Voilco-Aster 3 avec un hébergement agréé pour 2 classes avec 53 places maximum.

Hôtels

- **Pérois-sur-Vézère**, hôtel-restaurant des touristes
- **Saint-Merd-les-Oussines**, auberge du Mont Chauvet avec 4 chambres,
- **Saint-Setiers**, auberge du plateau avec 15 chambres,
- **Sornac**, maison Tatet, hôtel restaurant
- **Tarnac**, l'hôtel des voyageurs (Logis de France) avec 15 chambres.

Sources : CG19, PNR Millevaches, Gîtes de France

4.8.4 - Quelques manifestations recensées

Peu de manifestations rassemblent un public plus large que celui du territoire.

- **Peyrelevade**, les journées nationales des moulins
- **Saint-Setiers**, les arbres redressés, art brut. Initiation à la sculpture.

Le Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs pour la période 2009/2013 via l'Agence de Développement Touristique de la Corrèze (ADT) préconise dans son action 4 de favoriser une offre vitrine d'événementiels Corrèziens. L'objectif étant de se servir de l'événementiel comme d'un vecteur d'image et de développement de la consommation touristique de la Corrèze (retombées économiques, médiatiques et touristiques). A titre d'exemple on pourrait imaginer un festival d'aéro-modélisme autour de l'aérodrome de Peyrelevade, une randonnée de chiens de traîneau à l'instar de l'Odyssée Savoie Mont-Blanc ou bien un triathlon au lac de Viam.

Source : CG19, office du tourisme de la Corrèze

Constat

- **un patrimoine bâti, paysager et historique important**
- **un tourisme nature et de plein air toute l'année**
- **une offre d'hébergement importante en nombre de lits et variée**

Enjeux

- **Préserver et valoriser le patrimoine afin de renforcer l'attractivité du territoire**
- **Proposer des offres de vacances innovantes et/ou singulières**
- **Améliorer l'offre en hébergement touristique (rénovation, montée en gamme)**
- **Développer une manifestation marquant la saison touristique**

4.9 - Éléments de synthèse

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • les communes « pôles » forment le socle de l'emploi local composé d'ouvriers et d'employés • des emplois majoritairement dans le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale • un grand nombre d'exploitations agricoles représentant près d'un emploi sur cinq. • une économie présentielle importante • des ZA concentrés sur les communes « pôles » avec des lots disponibles • des exploitations moins nombreuses, plus grandes avec des exploitants relativement jeunes • une production essentiellement bovine de très bonne qualité proposant plusieurs IGP et Label Rouge « blason prestige » • une forêt omniprésente dominée par les résineux où un quart de la surface boisée est couverte par un plan de gestion • un patrimoine bâti, paysager et historique important • un tourisme nature et de plein air toute l'année avec une offre d'hébergement importante en nombre de lits et variée 	<ul style="list-style-type: none"> • un territoire isolé avec réseau routier secondaire maillant ses accès • un accès à Internet à haut débit inégal sur le territoire, • une couverture 3G insuffisante et essentiellement assuré par un seul opérateur • la voiture, outil indispensable pour se déplacer sur ce territoire • peu d'installations de jeunes agriculteurs • quelques agriculteurs biologiques
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • des solutions de transports en commun de différents modes à développer • le nombre de chômeurs en baisse • soutenir et renforcer les circuits courts vers Ussel, Égletons et Tulle • encourager la production bio et la double activité • des offres de vacances innovantes et/ou singulières 	<ul style="list-style-type: none"> • assurer un accès au haut débit au niveau des secteurs bâtis existants, • la part des retraités en augmentation • le nombre d'emplois en baisse • les effectifs scolaires diminuent • aucune offre d'hébergement de haut standing

5 - Dimension environnementale

5.1 - Un ensemble des hauts plateaux corréziens

5.1.1 - Géologie et géomorphologie

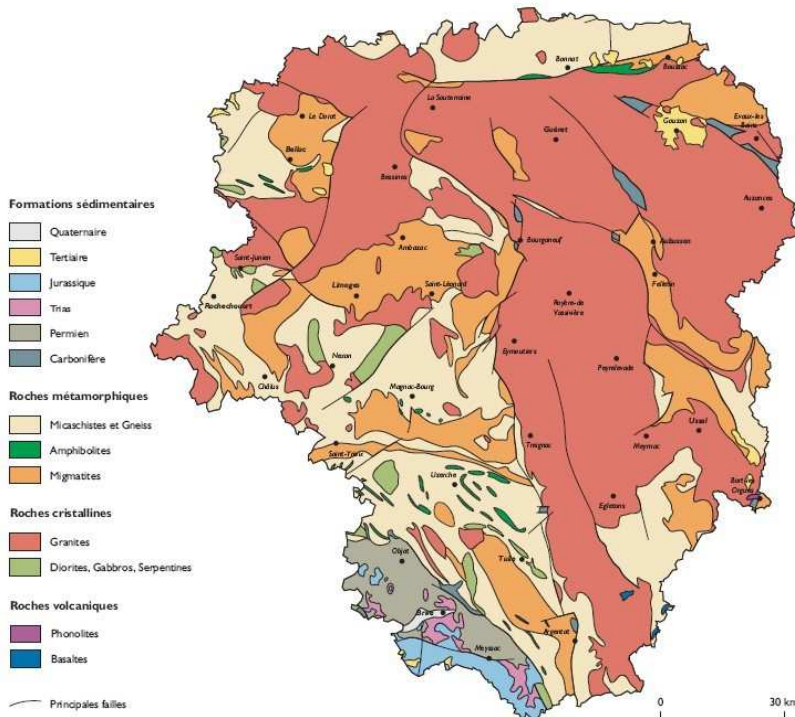
Les paysages doivent une partie de leurs traits à la géologie. Le territoire étudié est relativement uniforme avec une majorité de roches cristallines (granites à l'ouest de Saint-Sétières) et métamorphiques (migmatites à l'est).

Ces roches font partie des restes de la chaîne hercynienne qui s'est construite à l'ère primaire et qui était alors une très haute montagne. Elle s'est ensuite érodée il y a plus de 200 000 ans. Le territoire fait partie de la montagne limousine dont le cœur est le plateau de Millevaches. Le relief s'organise en systèmes morphologiques appelés alvéoles qui sont des reliefs aux formes souples constitués de cuvettes imperméables. L'eau y est piégée et forme les tourbières. De très nombreux cours d'eau prennent naissance sur le plateau de Millevaches : Vienne, Creuse, Thaurion vont nourrir la Loire tandis que Vézère, Corrèze, Diège, Triouzoune, Chavanon vont grossir les eaux de la Dordogne.

Les milieux remarquables sont pour l'essentiel des habitats tourbeux, des landes sèches à bruyères, des peuplements forestiers anciens de feuillus, des forêts de pente, des forêts de production en résineux.

Source : Atlas des paysages du Limousin – paysages en Limousin, de l'analyse aux enjeux – DREAL, Université de Limoges, région Limousin – 2006

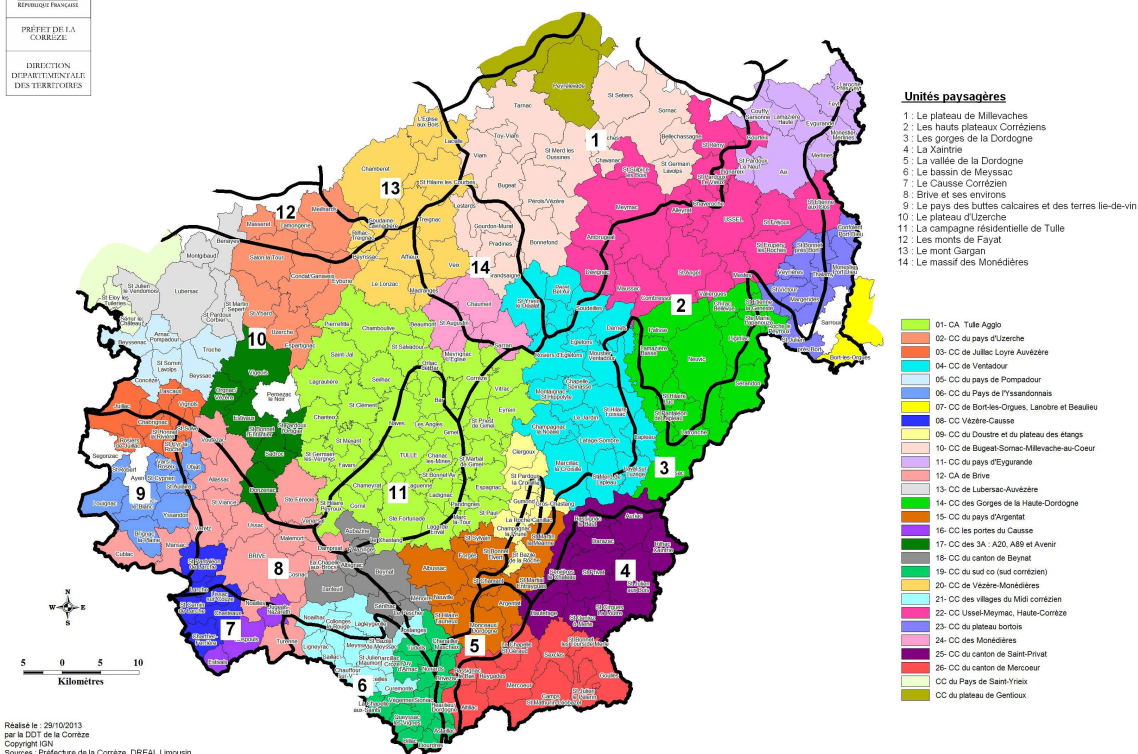
GEOLOGIE SIMPLIFIEE DU LIMOUSIN



5.1.2 - Les ambiances et unités paysagères selon l'atlas des paysages du Limousin



Communautés de communes et unités paysagères



Les ambiances paysagères sont sous **influence montagnarde** sur une grande partie du territoire étudié. Elles sont caractérisées par des altitudes comprises entre 500 et 1000 mètres et des reliefs peu marqués où les espaces et les horizons dégagés alternent avec les forêts de hêtres et de résineux. Les landes humides et les tourbières en fond de cuvettes dégagent la vue grâce à leur végétation basse. Les landes sèches de bruyères et de fougères occupent les pentes des croupes et des sommets.

Les constructions traditionnelles se retrouvent sous forme de fermes isolées, de petits villages ou de bourgs. Elles sont en granite clair avec des toits en ardoise. Dans les prairies, les murets de pierres sèches témoignent de siècles d'efforts pour mettre en valeur la montagne. Le territoire fait essentiellement parti de deux unités paysagères : le plateau de Millevaches (la plus importante) et le massif des Monédières.

L'unité paysagère du plateau de Millevaches.

Elle concerne la **majorité des communes du territoire** : Tarnac, Peyrelevade, Viam, Toy-Viam, Bugeat, Saint-Merd-les-Oussines, Pérols-sur-Vézère, Bonnefond, Chavanac, Millevaches, Sornac, Bellechassagne, Saint-Germain-Lavolps et Saint-Rémy. Les paysages sont un **mélange de croupes boisées, de dépressions humides ou de prairies**. L'eau est abondante mais discrète, car piégée dans les alvéoles, fonds en forme de cuvettes, qui organisent le relief de la montagne.

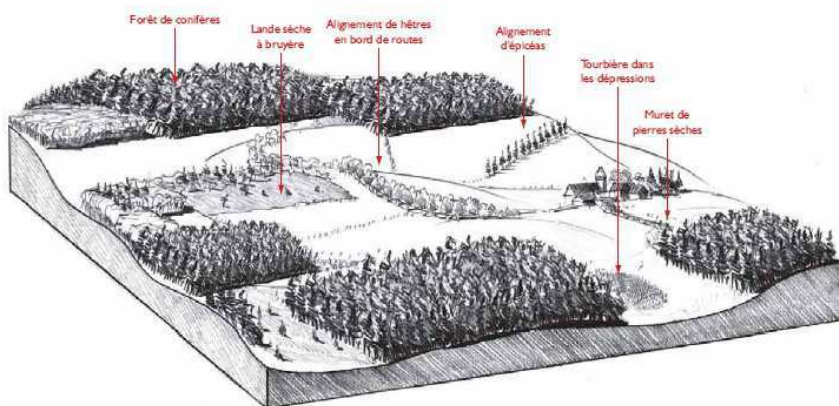
Les principaux enjeux :

- Espaces ouverts : préservation et reconquête dans les fonds de vallons et d'alvéoles, et surtout aux abords des villages. Ceci implique une agriculture active, le respect d'un équilibre agriculture/forêt et des changements d'affectation dans le cadre de la réglementation des boisements.
- Forêts : conservation équilibre feuillus/résineux
- Landes : préservation impérative de l'existant et encouragement à la reconquête (dans le cadre d'une politique de gestion et d'occupation pastorale).

Les autres enjeux :

- Murets de pierres sèches : préservation et gestion des plus visibles.
- Patrimoine bâti : préservation
- Alignement d'arbres : préservation gestion et renouvellement des alignements de hêtres.

les valeurs paysageres cles de la montagne limousine



Source : Atlas des paysages du Limousin – paysages en Limousin, de l'analyse aux enjeux – DREAL, Université de Limoges, région Limousin – 2006

L'unité paysagère du massif des Monédières

Elle concerne les communes de Lestards, Gourdon-Murat, Pradines et Grandsaigne.

Le massif des Monédières domine de 300 mètres environ les plateaux corréziens situés plus à l'ouest. De vastes panoramas permettent de voir émerger le dos arrondi des sommets qui se succèdent comme des vagues boisées. **La forêt domine largement l'espace**, colonisant les sommets, les pentes, les fonds voire les abords immédiats des villages.

Enjeux principaux :

- Espaces ouverts : préservation et reconquête dans les fonds de vallons et d'alvéoles et surtout aux abords des villages et sur quelques sommets (ce qui implique la présence d'une agriculture active, le respect d'un équilibre agriculture / forêt et des changements progressifs d'affectation dans le cadre de la réglementation des boisements)
- Forêt : amélioration des peuplements forestiers (dépressage, éclaircies, en favorisant la futaie et le vieillissement des peuplements)
- Lande : préservation impérative de l'existant et encouragement à la reconquête, en privilégiant les sommets

et notamment ceux qui font partie du patrimoine culturel local, tels le Suc-au-May (dans le cadre d'une politique de gestion et d'occupation pastorale)

Autres enjeux :

- Patrimoine bâti : préservation
- Murets de pierres sèches : préservation et gestion (au moins de tous ceux qui accompagnent les espaces publics : routes, chemins,...)

Source : Atlas des paysages du Limousin – DREAL, Université de Limoges, région Limousin – 2006

5.2 - Des milieux naturels remarquables

5.2.1 - Le Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin.



Le parc naturel régional a été créé pour **protéger et mettre en valeur les grands espaces ruraux habités du plateau de Millevaches**. Ce classement a été obtenu grâce à ses paysages, milieux naturels et patrimoine culturel de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel et humain (traditions populaires, savoir-faire techniques).

Toutes les communes du territoire font partie du PNR Millevaches qui regroupe 113 communes sur les 3 départements du Limousin. La **charte d'une durée de 12 ans** définissant les orientations et les actions du projet de territoire **est en cours de révision**.

Source : PNR Millevaches

5.2.2 - Plusieurs sites inscrits

Les dispositions de la Loi du 2 mai 1930 s'appliquent à toute partie du territoire national, rural ou urbain, dont le caractère de monument naturel ou les caractères "artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque" nécessitent, au nom de l'intérêt général, leur conservation.

Le site classé est une protection forte qui correspond à la volonté du strict maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Le site inscrit constitue une garantie minimale de protection en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable.

Plusieurs sites de ce type sont recensés sur le territoire :

- la tourbière du Longeyroux (Chavanac, Saint-Merd-les-Oussines) site inscrit le 05 octobre 1989
- le village de Murat, son église et ses abords (Gourdon-Murat) site inscrit le 31 décembre 1942
- l'église de Lestards et ses abords (Lestards) site inscrit le 19 octobre 1942
- le chêne de Sully et l'arbre de la Liberté (Tarnac), site inscrit le 1 avril 1933
- le bourg de Tarnac, son église, le château et son parc (Tarnac), site inscrit le 2 mai 1974
- le lac de Viam (Viam), site inscrit le 11 juillet 1986



Le lac de Viam

Source : DREAL Limousin

5.2.3 - De nombreux monuments historiques

Un monument historique est, en France, un monument ou un objet recevant par arrêté un statut juridique destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural. Un monument peut être classé ou inscrit comme tel, le classement étant le plus haut niveau de protection. La protection concerne, dans le cas d'immobilier, tout ou partie de l'édifice extérieur, intérieur et ses abords.

On observe de nombreux monuments classés ou inscrits sur le territoire.

Les monuments classés

- l'église de Bugeat, son chœur, sa croisée et son transept (Bugeat)
- la croix de chemin derrière l'église de Peyrelevade et la croix de chemin dite des Templiers (Peyrelevade)
- l'enfeu adossé à l'église et les ruines gallo-romaines des Cars (Saint-Merd-les-Oussines). Un enfeu, généralement réservé aux nobles, désigne l'espace où un tombeau est encastré dans l'épaisseur du mur d'un édifice religieux.
- l'église de Tarnac
- l'église de Viam
- l'église de Lestards



L'église de Lestards

Les monuments inscrits

- la croix du XV^{ème} sur le mur de l'école, l'église de Barsanges et le pont de Varieras (Pérols-sur-Vézère)
- la chapelle du Rat, la croix de cimetière et la ferme de Drouillat (maison et dépendances) (Peyrelevade)
- l'ancien presbytère avec ses façades et toitures (Saint-Merd-les-Oussines)
- l'église de Sornac
- le château de Tarnac, avec ses façades et toitures, et le village de Puy-Murat, avec ses vestiges du donjon emmotté cerné d'un fossé (Tarnac)

sources : DDT19, DREAL Limousin

5.2.4 - Les sites Natura 2000

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Il comprend deux types de zones :

- les ZPS ou Zones de Protections Spéciales de la directive Oiseaux de 1979, relative à la conservation des oiseaux sauvages
- les ZSC ou Zones Spéciales de Conservation de la directive de 1992, relative à la préservation des habitats et des espèces.

Pour chaque site Natura 2000, un Comité de Pilotage est désigné par l'État, réunissant tous les acteurs concernés. Son rôle est d'examiner, de suivre et de valider le document de référence, appelé Document d'Objectifs. Ce dernier, réalisé par un opérateur local, présente un état des lieux des espèces et habitats remarquables, ainsi que des usages locaux. Il définit ensuite des mesures de gestion propres au site, et les modalités de leur mise en œuvre.

Rappel réglementaire

Concernant les sites Natura 2000, le dispositif français mis en place est prévu par la Loi de responsabilité environnementale du 1er août 2008 - articles L414-4 et L 414-5 du code de l'environnement.

Le décret 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences est le premier texte d'application de cette loi et est applicable au 1er août 2010. Le décret 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000 en est le second et complète la liste nationale par des cas ne relevant pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration.

Les évolutions législatives concernant Natura 2000 indiquent que pour 29 cas prévus par la liste nationale de l'article R414-19 du code de l'environnement **un dossier d'évaluation des incidences est à produire**. D'autres cas sont prévus dans des listes locales 1 et 2 validées par arrêté préfectoral du 09 avril 2013.

Les Zones de Protections Spéciales (ZPS)

Plateau de Millevaches

Ce site, désigné par arrêté ministériel le 25 avril 2006, occupe **une superficie de 65 974 ha** et prend place sur 29 communes du Limousin : 14 en Creuse, 13 en Corrèze et 2 en Haute-Vienne. Dans le périmètre d'étude, le site couvre les communes de Bonnefond, Bugeat, Chavanac, Millevaches, Pérols-sur-Vézère, Peyrelevade, Saint-Merd-les-Oussines, Saint-Setiers, Tarnac et Toy-Viam. La majeure partie de la ZPS est incluse au sein du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin pour lequel **l'équilibre entre espaces ouverts et forestiers constitue un axe privilégié de sa charte**.

Le site présente **un fort intérêt ornithologique** pour les oiseaux nicheurs mais joue également un rôle important pour les haltes migratoires et les zones d'hivernage. Les habitats présents forment un complexe de milieux ouverts

et fermés, humides et secs, favorables à plusieurs espèces d'oiseaux remarquables qui utilisent ce site pour l'hivernage, la reproduction et la nidification. Ce site **recense 12 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire** : la bondrée apivore, le milan noir, le busard Saint-Martin, le busard cendré, le circaète Jean-le-Blanc, la grue cendrée, le pic noir, la chouette de Tengmalm, l'engoulevent d'Europe, le martin-pêcheur d'Europe, la pie-grièche écorcheur, l'alouette lulu

Les objectifs à long terme du document d'objectifs (Docob) sont :

- le maintien ou l'accroissement des populations de ces douze espèces, voire leur retour en tant qu'espèce se reproduisant dans le site pour le Busard cendré,
- la préservation des oiseaux présents repose sur le maintien de l'équilibre entre les milieux ouverts agricoles et les milieux fermés forestiers.

Le risque majeur est l'abandon des terrains agricoles les plus difficiles (tourbières et landes humides) au profit de boisements naturels.



Le pic noir

© Biosphoto/Markus Varesvuo



L'engoulevent d'Europe

© Biosphoto/Wim Klompl/FotoNatura

La réalisation de ces objectifs passe par :

- une gestion adaptée et équilibrée des surfaces agricoles, forestières et aquatiques,
- la prévention des risques de destruction involontaire ou de dérangement des espèces,
- la réduction des sources de dégradation de la qualité environnementale (qualité de l'eau, de l'air, des lieux de tranquillité...).

Le document d'objectifs a été validé le 5 avril 2011, par arrêté du Préfet de la Creuse.

sources : PNR Millevaches, DREAL Limousin, DOCOB du site

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ou sites d'intérêt communautaire

Gorges de la Vézère autour de Treignac

Ce site, désigné ZSC par arrêté ministériel le 26 décembre 2008 puis enregistré comme SIC le 26 janvier 2013, occupe **une superficie de 350 ha** et prend place sur 5 communes de Corrèze. Dans le périmètre d'étude, le site couvre les communes de Lestards et Viam.

Le site présente un **fort intérêt paysager avec un complexe de forêts de feuillus bien conservé** et la présence d'une belle mégaphorbiaies montagnarde à tendance subalpine. Le **patrimoine naturel recensé est important et diversifié**, il comporte un site inscrit (le lac de Viam) et plusieurs ZNIEFF. On note 2 barrages hydroélectriques (Monceau-la-Violle et Bariousses), concédés à EDF.

Cette zone recense **plusieurs espèces inscrites à l'annexe II et/ou IV de la directive habitat** : le Damier de la succise (*eurodryas aurinia*), le Lucane cerf-volant (*lucanus cervus*), la Barbastelle (*barbastella barbastellus*), le Murin de bechstein (*myotis bechsteini*) – (chiroptères), Grand Murin (*myotis myotis*), la Loutre (*lutra lutra*), la Lamproie de Planer (*Lampera planeri*).

Les objectifs à long terme du document d'objectifs (Docob) sont :

- améliorer et/ou maintenir les espèces d'intérêt communautaire en milieu forestier
- améliorer les connaissances scientifiques
- animer et promouvoir le site Natura 2000
- informer et former les propriétaires
- sensibiliser le public et les usagers du site

Le document d'objectifs a été validé le 29 juin 2010, par arrêté du Préfet de Corrèze.



La loutre

© G Martin 2007

sources : PNR Millevaches, DREAL Limousin, DOCOB du site

Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret-Bel-Air

Ce site, désigné ZSC par arrêté ministériel le 13 avril 2007 puis enregistré comme SIC le 16 novembre 2012, occupe **une superficie de 732 ha** et prend place sur 5 communes de Corrèze. Dans le périmètre d'étude, le site couvre les communes de Bonnefond et Pérols-sur-Vézère.

Ce site, l'un des plus beaux ensembles de tourbières et fonds tourbeux de France, a été désigné grâce à la présence d'habitats d'intérêt communautaire telles que des landes humides, des tourbières. Cette zone recense **plusieurs espèces inscrites à l'annexe II et/ou IV de la directive habitat** : la Barbastelle (barbastella barbastellus), la Loutre (lutra lutra), le sonneur à ventre jaune (bombina variegata), l'agrio de mercure (coenagrion mercuriale), le murin de Natterer (myotis nattereri), l'oreillard doux (plecotus auritus), le lézard des souches (lacerta agilis) et le triton marbré (triturus marmoratus).



La Barbastelle



Le murin de Natterer

Avant l'ère de la plantation massive des résineux, l'élevage ovin était l'activité principale du territoire, conditionnant ainsi le paysage typique du plateau de Millevaches (landes sèches à callunes à perte de vue). Aujourd'hui le recul des activités agricoles et l'abandon de la gestion conduisent à un boisement naturel ou volontaire de ces zones. On observe sur les fonds tourbeux des boisements spontanés de pins sylvestres et de bouleaux et sur les landes un envahissement par la fougère Aigle. Cet état de fait conduit à une **banalisation biologique et paysagère**.

Les objectifs à long terme du document d'objectifs (Docob) sont :

- la préservation des landes et des tourbières, par le maintien ou le retour du pâturage extensif,
- le maintien d'une bonne qualité des eaux, en limitant l'apport direct d'intrants.

Le document d'objectifs a été validé le 22 octobre 2010 par arrêté du Préfet de Corrèze.

Source : DOCOB du site

Haute vallée de la Vienne

Ce site, désigné ZSC par arrêté ministériel le 13 avril 2007 puis enregistré comme SIC le 26 janvier 2012. D'une **superficie de 1318 ha**, ce site prend place sur 15 communes du Limousin, 1 en Creuse, 4 en Corrèze et 10 en Haute-Vienne. Dans le périmètre d'étude, le site couvre les communes de Millevaches, Peyrelevade, Saint-Setiers et Tarnac.



L'écrevisse à pieds blancs

Ce site d'intérêt communautaire comprend **un linéaire de cours d'eau d'environ 890 kilomètres** où **32 ouvrages transversaux** ont été recensés. La vallée de la Vienne (de sa source à St Léonard de Noblat) étale une constellation d'espaces naturels du plus vif intérêt où plusieurs milieux se succèdent pour conserver à cette vallée un aspect sauvage et authentique. On note également 2 plans d'eau, le plan d'eau de Peyrelevade et le lac de Servières.

Cette zone recense **plusieurs espèces inscrites à l'annexe II et/ou IV de la directive habitat** : la loutre commune, la Barbastelle, le Grand rhinolophe, le Petit rhinolophe, le Grand murin, le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles échancrées, la moule perlière, le Chabot, la lamproie de Planer, l'écrevisse à pieds blancs, le sonneur à ventre jaune, le pique-prune, l'écaïlle chinée, le lucane cerf-volant, le damier de la succise, l'agron de Mercure, la cordulie à corps fin et le grand capricorne

Les objectifs à long terme du Docob sont définis à travers plusieurs enjeux :

- la conservation et restauration des habitats d'espèces, habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire
- l'appropriation locale du site Natura 2000 haute vallée de la Vienne
- l'amélioration de la connaissance sur le site

Le document d'objectifs a été validé le 17 mai 2011 par arrêté du Préfet de Corrèze.



Herbier aquatique des eaux courantes à Myriophylle à feuilles alternes et Callitriche à crochet

Source : DOCOB du site

Tourbière de Négarioux Malsagne

Ce site, totalement intégré à la ZPS Millevaches, a été désigné ZSC par arrêté ministériel le 26 décembre 2008 puis enregistré comme SIC le 26 novembre 2012. D'une superficie de 200 ha, ce site est localisé sur la commune de Peyrelevade.

Ce site, couvrant la **quasi-totalité des stades évolutifs des tourbières du Limousin**, a plus particulièrement été désigné en raison de la **présence de plusieurs habitats d'intérêt communautaire**: tourbière haute active, tourbière haute dégradée (susceptible de régénération), tourbière de transition et tremblant, bois de bouleaux à Sphaignes, prairies à Molinie, joncaie à Carum verticillé, lande sèche sub-montagnarde et hêtraie à houx.

On recense 2 espèces inscrites à l'annexe II de la directive habitat : la loutre commune et la Bruchie des Vosges.

Sur le site, le recul des activités agricoles a conduit à un boisement naturel ou volontaire des zones humides, et des landes sèches. En revanche, les pratiques agricoles n'ont pas engendré de dégradation de la qualité de l'eau.

Les principaux objectifs retenus pour le site sont :

- la préservation des landes et des tourbières, par le maintien ou le retour du pâturage extensif,
- le maintien d'une bonne qualité des eaux, en limitant l'apport direct d'intrants.

Le document d'objectifs a été validé le 2 février 2000, par arrêté du Préfet de Corrèze



la Bruchie des Vosges

Source : DOCOB du site

Landes et zones humides de la Haute Vézère

Cette zone, incluse dans la ZPS du plateau de Millevaches, est désignée ZSC par arrêté ministériel du 27 mai 2009 puis enregistrée comme SIC le 16 novembre 2012. Elle occupe **une superficie de 7700 ha** et prend place sur 8 communes de Corrèze. Dans le périmètre d'étude, le site couvre les communes de Bonnefond, Chavanac, Millevaches, Pérois-sur-Vézère, St Merd-les-Oussines et Tarnac.

Le site Haute-Vézère constitue **le plus vaste ensemble de landes et tourbières de la région Limousin** en incluant les trois communes les plus tourbeuses de la région Limousin (Saint-Merd-les-Oussines, Pérois-sur-Vézère et Bonnefond). Le site contient **l'ensemble des « valeurs paysagères de la Montagne Limousine »** telles que décrites dans l'Atlas Régional du Paysage (juin 2006).

Cette zone recense **plusieurs espèces inscrites à l'annexe II et/ou IV de la directive habitat** : l'agrion de mercure, le damier de la succise, l'écaille chinée, lucane cerf-volant, la barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, loutre d'Europe, la bruchie des Vosges, le flûteau nageant.

Les principaux objectifs retenus pour le site sont :

- conserver des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux
- préserver des massifs forestiers
- conserver les espèces d'intérêt communautaire
- préserver des milieux aquatiques
- informer – communiquer

Le document d'objectifs a été validé le 9 mars 2012, par arrêté du Préfet de Corrèze



Lande sèche au Parneix

sources : PNR Millevaches, DREAL Limousin, DOCOB du site

5.2.5 - Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Il existe deux sortes de ZNIEFF :

- **les ZNIEFF de type I** constituées des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et qui doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion.
- **les ZNIEFF de type II** constituées de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes et qui doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement.

On dénombre **49 ZNIEFF sur le territoire** : 39 de type I et 10 de type II.

type	N°	surface en Ha	Nom de la Zone	Communes	Particularité	Intérêt principal
2	413	13043	Bassin de la Haute Vézère	Tarnac, Saint-Merd-les-Oussines, Bonnefond, Pérols-sur-Vézère, Bugeat, Chavanac, Peyrelevade, Millevache	la plus grande concentration de landes et tourbières du Limousin.	milieux et habitats remarquables
1	421	94	Bassin de la Haute Vézère : étang des Oussines	Chavanac, Millevaches, Saint-Merd-les-Oussines	étang formé par une retenue sur la Vézère non loin de sa source	nombreuses espèces animales exceptionnelles
1	422	112	Bassin de la Haute Vézère : étang du Diable	Saint-Merd-les-Oussines	fond tourbeux d'où s'écoule un petit ruisseau qui va rejoindre la Vézère	présence d'espèces végétales de grand intérêt, le site est particulièrement intéressant pour les oiseaux qu'il accueille
1	417	85	Bassin de la Haute Vézère : lande de Marcy	Saint-Merd-les-Oussines, Peyrelevade	belles étendues de landes sèches et de zones tourbeuses	eaux d'une extrême limpidité formant les habitats aux poissons, présence d'invertébrés à forte valeur patrimoniale
1	444	99	Bassin de la Haute Vézère : lande du Puy de Razel	Bonnefond, Pérols-sur-Vézère,	un des rares sommets de la région à ne pas avoir été planté	présence de landes sommitales
1	424	62	Bassin de la Haute Vézère : mégaphorbiaie et traie de Lissac	Saint-Merd-les-Oussines	mégaphorbiaie d'un caractère montagnard bien affirmé	deux espèces botaniques particulièrement rares et protégées en Limousin
1	420	35	Bassin de la Haute Vézère : mégaphorbiaie et tourbière des Fargettes	Saint-Merd-les-Oussines	site en bordure de la RD 164,	grand intérêt botanique, espèces et de milieux naturels (mégaphorbiaies) rares et remarquables en Limousin
1	442	338	Bassin de la Haute Vézère : ruisseau d'Orluc et prairies tourbeuses associées	Bonnefond, Pérols-sur-Vézère, Bugeat	petit ruisseau à truites au fond d'une alvéole tourbeuse	espèces botaniques et faunistiques caractéristiques de ces zones tourbeuses.
1	414	91	Bassin de la Haute Vézère : tourbière du ruisseau du Parneix	Tarnac, Saint-Merd-les-Oussines	petit vallon tourbeux où coule le ruisseau du Parneix	qualité des milieux qui sont restés dans un bon état de conservation avec des éléments floristiques remarquables
1	416	93	Bassin de la Haute Vézère : tourbière et lande de la plaine de la Madié	Tarnac, Saint-Merd-les-Oussines, Peyrelevade	étendues de landes sèches et tourbeuses, type de paysage en voie de raréfaction	nombreuses espèces végétales et faunistiques remarquables
1	443	138	Bassin de la Haute Vézère : tourbière et prairies de Barsanges	Bonnefond, Pérols-sur-Vézère,	vaste alvéole abritant dans le fond une lande tourbeuse envahie en partie par la molinie	nombreuses espèces végétales et faunistiques remarquables
1	423	775	Bassin de la Haute Vézère : tourbières et landes d'Ars	Pérols-sur-Vézère, Saint-Merd-les-Oussines	exemple typique du paysage de la montagne limousine tel qu'il était au début du siècle	présence de milieux rares et en bon état de conservation
1	415	119	Bassin de la Haute Vézère : tourbières et landes de Chabannes	Tarnac	la zone correspond au fond tourbeux et à l'étang occupant l'alvéole de Chabannes	site majeur de la montagne limousine pour sa flore, sa faune mais aussi sa géomorphologie et sa phytosociologie
1	419	116	Bassin de la Haute Vézère : tourbières et landes du Puy Saule	Saint-Merd-les-Oussines	vaste alvéole tourbeuse ayant l'aspect d'une plaine	qualité des milieux dans un bon état de conservation
1	418	411	Bassin de la Haute Vézère : Vallée de la Vézère à l'amont de Bugeat	Bugeat, Pérols-sur-Vézère, Saint-Merd-les-Oussines	vallée pas encore très encaissée à la source de la Vézère	faune remarquable fortement liée à l'eau : loutre, truite fario, cingle plongeur
1	425	259	Bassin Haute Vézère : tourbières du Longeyroux.	Chavanac, Saint-Merd-les-Oussines	vaste alvéole à fond plat caractéristique de la montagne Limousine, la Vézère y prend sa source	flore caractéristique du plateau de millevaches avec des espèces rares d'insectes
1	411	234	Bois des Tempétières	Tarnac, Toy-Viam	vaste massif de feuillus situé sur une colline qui culmine à près de 850 m d'altitude	zone de feuillus dominée par le hêtre
1	412	4	Etang de La Voute	Viam	étang recouvert pour moitié d'un radeau flottant de trèfle d'eau sur lequel se développent différentes espèces végétales typiques des eaux oligotrophes	intérêt entomologique par le staphylin des tourbières (coléoptère) qui a été trouvé pour la première fois en France.
1	410	118	Etang-Tourbière de Goursolles	Viam	zone tourbeuse, queue d'étang avec mégaphorbiaie, landes sèches et humides, prairies humides pâturées	espèces botaniques classiques des zones tourbeuses et des espèces faunistiques remarquables
1	914	190	Etangs du Coudert et domaine de Gioux	Saint-Rémy, Sornac	zone de milieux ouverts et boisés	zone de reproduction de la loutre
2	429	1453	Forêt de Mirambel	Saint-Rémy	hêtraies, zones tourbeuses, landes humides.	espèces botaniques dignes d'intérêt.
1	430	278	Forêt de Mirambel : Hêtraie centrale	Saint-Rémy	zone de hêtraie à caractère montagnard très marqué	qualité des milieux intéressantes
1	451	63	Lande de Viethel	Pradines	landes encore en bon état de conservation dans le secteur des Monédières	Intérêt paysager proposant des zones de reposoir pour le busard Saint-Martin
1	913	21	Lande et tourbière de Combe Nègre	Saint-Sétières	zone tourbeuse au fond de laquelle se trouve un tremblant relativement important	intérêt botanique majeur par la présence d'une espèce particulièrement rare: la laïche pauciflore
1	453	3	Rochers du Puy du Roc Bas	Pradines	chaos rocheux isolé au milieu des plantations de résineux	intérêt botanique majeur par la présence d'une fougère rarissime en Limousin: le cryptogramme crispé
2	441	941	Ruisseau de l'Echameil et plaine d'Arvis	Bonnefond, Bugeat, Gourdon-Murat, Viam	ruisseau de référence pour la pêche sans aucun alevinage ou étang artificiel	flore caractéristique des prairies et landes humides
1	454	28	Tourbière de la Fageolle	Grandsaigne	petit fond tourbeux situé à l'amont d'un étang	plusieurs espèces botaniques typiques des milieux tourbeux
1	446	29	Tourbière de la Longerade	Pradines	zone tourbeuse, en partie pâturée par des vaches limousines, logée dans une alvéole au milieu de puy totalement plantés de résineux	flore riche et caractéristique des tourbières.
1	408	474	Tourbière des sources de la Vienne	Millevaches, Peyrelevade, Saint-Setiers	vaste alvéole tourbeuse	présence d'une sous-espèce endémique de la montagne limousine: le carabe champêtre
1	450	30	Tourbière du Col des Géants	Pradines	petit fond tourbeux coincé entre les plantations de résineux	plusieurs espèces végétales et faunistiques remarquables

1	458	697	Vallée Corrèze, tourbières de la Ferrière et Naucolie.	Bonnefond	Alvéole à fond tourbeux caractéristique du plateau de Millevaches.	espèces botaniques d'une extrême rareté, richesse Faunistique.
2	910	927	Vallée de la Chandouille	Peyrelevade	vallée composée de fond tourbeux puis de landes humides et tourbeuses	territoire d'une très grande valeur écologique
1	401	176	Vallée de la Chandouille : Tourbière et lande du ruisseau de la Font de Chausse	Peyrelevade	vaste complexe de landes, sèches ou humides, et de tourbières qui occupent une alvéole caractéristique du plateau de Millevaches	plusieurs espèces animales et végétales remarquables recensées
1	402	143	Vallée de la Chandouille et affluents : tourbière de Négarioux-Malsagne	Peyrelevade	tourbière occupant la totalité d'une vaste alvéole tourbeuse	nombreuses espèces végétales et faunistiques remarquables
2	455	1939	Vallée de la Corrèze	Bonnefond, Pérols-sur-Vézère, Grandsaigne	landes et tourbières où naissent de nombreux ruisseaux	zone propice à la loutre, eaux de qualité. Proposé en partie à l'intégration au réseau Natura 2000.
1	456	39	Vallée de la Corrèze : Etang d'Anglard	Bonnefond	petit étang confiné dans un fond tourbeux	présence d'espèces végétales protégées en Limousin
1	457	38	Vallée de la Corrèze : Landes du Ravanier	Bonnefond	prairies et des landes confinées dans un fond tourbeux	présence d'espèces végétales protégées en Limousin
2	452	367	Vallée de la Corrèze de Pradines et Tourbières associées	Grandsaigne, Pradines	zone tourbeuse et boisée	milieux et habitats remarquables .
2	460	847	Vallée de la Soudeillette	Pérols-sur-Vézère	vallée composée d'habitats forestiers et rocheux	qualité des eaux propice à la truite Fario. Présence d'espèces animales et végétales remarquables.
1	461	291	Vallée de la Soudeillette : forêt de Cubesse.	Pérols-sur-Vézère	rive sud de la Soudeillette alors petit ruisseau aux eaux vives. Hêtraies à caractère montagnard.	site de référence montagnarde.
2	426	1909	Vallée de la Triouzoune à l'amont du lac de Neuvic	Saint-Germain-Lavolps	source de la Triouzoune qui coule au milieu des prairies et des landes tourbeuses jusqu'à Saint-Angel	Richesse de la faune et de la flore. Moules perlières, truites Fario, loutres,...
1	440	292	Vallée de la Vézère au saut de la Virole	Lestards, Viam	ensemble de la vallée de la Vézère entre le barrage de Montceaux et la centrale du Gour noir	grande valeur botanique, espèces faunistique rares ou protégées de chauves-souris et d'insectes
2	437	481	Vallée de la Vézère du barrage de Montceau au Rocher des Folles	Bugeat, Lestards, Viam	vallée boisée passant de l'atage montagnarde à l'étage collinéen où le barrage forme un lac de retenue	zone de reproduction de la truite, une riche faune d'invertébrés et quelques espèces rares de chauves-souris
1	405	15	Vallée de la Vienne : lac-tourbière de Servièrre	Peyrelevade	surfaces importantes de tremblants qui abritent des espèces des zones tourbeuses	espèces rares de libellules
1	406	120	Vallée de la Vienne : landes et tourbière du ruisseau de Berberolles	Tarnac, Peyrelevade	exemple typique d'alvéole tourbeuse du plateau de Millevaches	grand intérêt botanique et faunistique
1	404	4	Vallée de la Vienne : tourbière de Mas à Loubaud	Tarnac	petite tourbière en bon état de conservation pâturée par des bovins	groupements de tourbières actives et de tremblants
1	403	382	Vallée de la Vienne de l'aval du lac de Servièrre au pont de Clupeau	Peyrelevade, Tarnac	vallée recouverte de hêtraies à houx et d'aulnaies ripicoles.	site possédant des milieux rares et de qualité et abritant des espèces de poisson remarquables
2	911	2191	Vallée de la Vienne de Servièrre à St Léonard-de-Noblat	Peyrelevade, Tarnac	nombreux types de milieux représentés, des zones de tourbières et de landes à l'amont aux versants encaissés boisés à l'aval	site proposé d'importance communautaire
1	427	175	Vallée supérieure de la Diège	Bellechassagne, Sornac	vastes zones de landes humides et tourbeuses pâturées en grande partie par des vaches limousines et des chevaux.	espèces botaniques remarquables protégées ou rares en Limousin

Sources : DDT19, DREAL Limousin

5.2.6 - Les arbres remarquables

Les arbres remarquables par leur âge, leurs dimensions, leurs formes, leur passé ou encore leur légende représentent un patrimoine naturel et culturel. On dénombre plusieurs de ces ligneux sur le territoire.

Commune	Lieu-dit	Domaine	Intérêt	Nom	Essence	Etat sanitaire	Hauteur en m	Age	Observations
Bellechassagne	Andrieu	Public	3	Tilleul de Sully	Tilleul	dépérissant	15	250	Chêne de carrefour avec blessure importante sur 2,00 m de haut
	Chez Laurent		1	Chêne de la Liberté	Chêne	bon	32	400	Blessure sur tronc de haut en bas due à la foudre. Marius Vazeille la décrit comme un chêne de Sully. Arbre exceptionnel au pied de la route sur une propriété appartenant à la même famille depuis le XVII ^{ème}
Bonnefond	Place de l'église	Privé	1		Hêtre	moyen	9,5	400	Le tronc a été muré par endroit. Semble être taillé chaque année
Bugeat	Champseix	Public	1		Chêne rouvre		3	300	Arbre de plein champ mort qui devait être exceptionnel coupé à 3 m de haut
	Rue de la liberté		3	Chêne de Sully	Chêne	moyen	14	150	Blessure du tronc cimentée avec incrustation d'une plaque granit. 2 ^{ème} sujet de l'autre côté de la rue

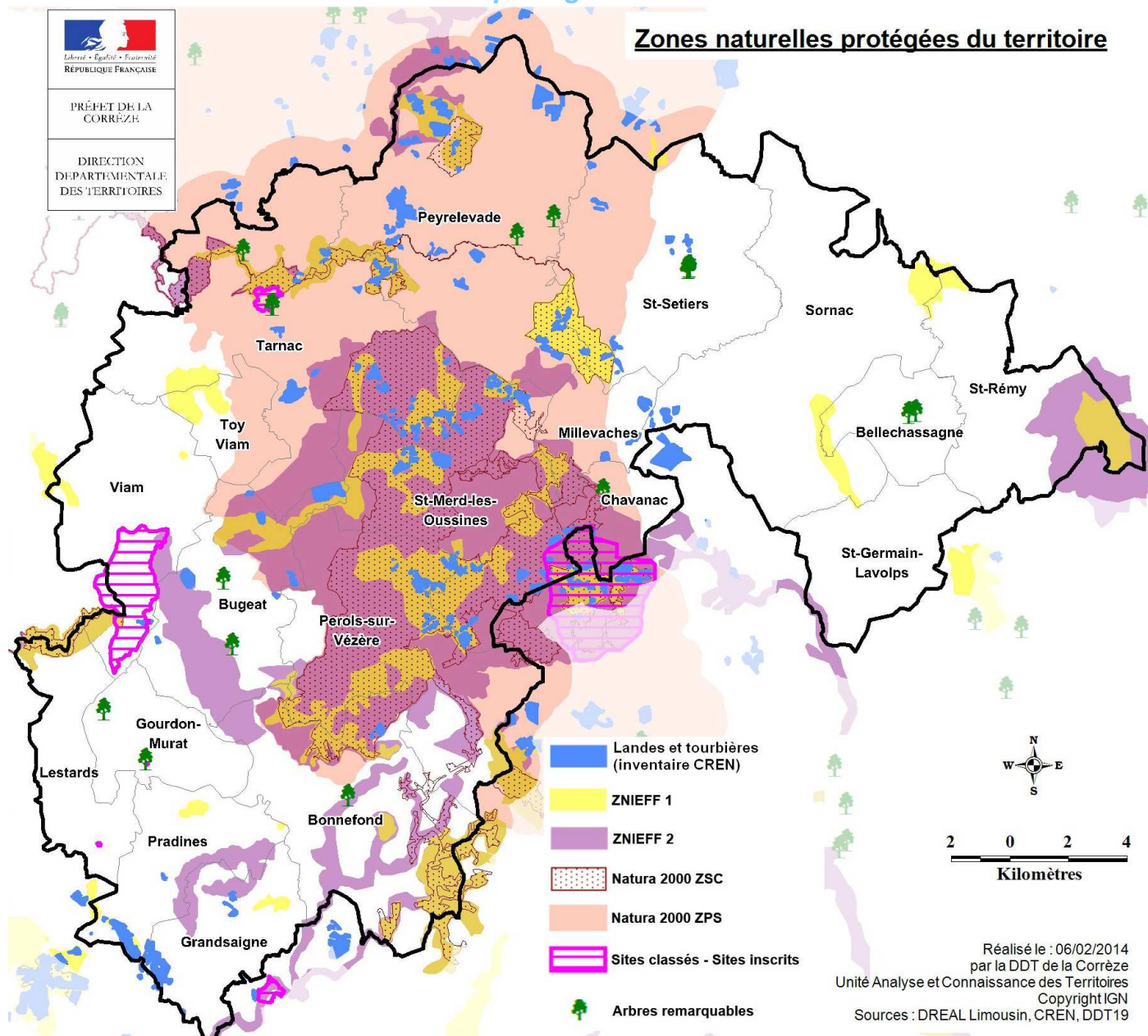
Chavanac	Place de l'église	Privé	2		Hêtre	moyen	17	250	Arbre séculaire de belle dimension pour sa situation géographique ϕ 900 m. d'altitude. Blessure sur le tronc.
Gourdon-Murat		Public	2		Tilleul	bon	23	400	Diamètre du tronc très important. A 3m de haut, le tronc se divise en 10 grosses charpentières.
	Labrousse	Privé	2		Hêtre	bon	18	200	Arbre de carrefour, planté au dessus d'un mur de pierre et à proximité d'une croix.
Peyrelevade	Allée des cavaliers	Privé	3		Douglas	bon	26	80	Très belle allée de 400 m de long et 12 m de large aux proportions impressionnantes de grand domaine qui paradoxalement débouche dans une prairie. Bel exemple de gestion du paysage et de son parcellaire
	Foirail		2		Faux pistachier	bon	22	200	Situé au pied de la mairie, cet ancien foirail ombragé conserve un double alignement de tilleul avec des pierres debouts où l'on entravait les animaux
Saint-Setiers	arboretum	Privé	4		Magnolia	bon	51	100	Plantés en 1895, ils proviendrait du même lot que ceux du viaduc des farges
			1		Houx	bon	24	100	Rareté botanique. Serait un des plus vieux exemplaire de France (planté en 1895).
			3		Thujopsis	bon	8	150	Touffe adossée à un petit bâtiment.
			2		Thuya	bon	15	150	Autres exemplaires intéressants : crataegus monogyna, eleagnus pungens
		Public	1	Chêne de la Liberté	Chêne	bon	15	200	
		3	Chêne de Sully	Chêne	bon	20	75	Parc paysager créé au XIXème et repris depuis une trentaine d'année par le propriétaire actuel. Système hydraulique très complexe qui assure une bonne végétation aux arbres.	
Tarnac	Entre le Theillet et le Fraysse	Privé	4	Hêtre de pommard	Hêtre	bon	33	250 300	Arbre séculaire aux multiples charpentières qui s'élèvent vers le ciel car malheureusement, cet arbre est étouffé par une plantation de douglas
	Place des chênes		4	Chêne de Sully	Chêne	moyen	15	150	branches mortes en tête, frondaison peu fournie indiquent un début de dépérissement
			1				8,5	400	Chêne spectaculaire à proximité de l'église cerné de dalles de granit servant de bancs. Charpentières dangereuses

Source : DDT19



Arbre remarquable de Bonnefond

5.2.7 - Carte des zones naturelles protégées du territoire



5.2.8 - Synthèse des enjeux nature

Le territoire est caractérisé par de **nombreux cours d'eau** avec des **milieux très diversifiés et complexes** tels que des tourbières, des zones humides, des landes sèches, des forêts de pentes, des bois de feuillus et une forêt de production en résineux importante. Grâce à cette diversité, les milieux sont d'une grande richesse d'un point de vue faunistique et floristique. **La protection des écosystèmes est donc primordiale pour préserver la biodiversité présente sur le territoire** où plusieurs enjeux apparaissent sur le territoire.

Les zones de tourbières, landes et zones humides

Ces habitats caractéristiques des fonds d'alvéoles abritent une **grande diversité d'espèces animales et botaniques dont certaines d'entre elles sont très rares**.

La préservation de la biodiversité dépend du maintien des milieux ouverts grâce au retour du pâturage extensif ovin ou bovin ainsi que de la limitation de l'ensilage. Les peuplements de feuillus doivent être conservés car ils sont le lieu d'une grande biodiversité. La sauvegarde de la qualité des eaux nécessite de stopper la création d'étangs et de lutter contre les pollutions diffuses.

La sauvegarde de la qualité des eaux nécessite de **limiter la création d'étangs et de lutter contre des pollutions diffuses**.

Les ZNIEFF présentant principalement cet enjeu: *Vallée de l'Andouille : Tourbière et lande du ruisseau de la Font de Chaussées - Vallée de la Chandouille et affluents: tourbière de Négarioux-Malsagne - Vallée de la Vienne : tourbière de Mas à Loubaud - Vallée de la Vienne : lac-tourbière de Servièrre - Vallée de la Vienne : landes et tourbière du ruisseau de Berbeyrolles - Tourbière des sources de la Vienne - Etang-Tourbière de Goursolles -*

Étang de La Voute - Bassin de la Haute Vézère - Bassin de la Haute Vézère : tourbière du ruisseau du Parneix - Bassin de la Haute Vézère : tourbières et landes de Chabannes - Bassin de la Haute Vézère : tourbière et lande de la plaine de la Madié - Bassin de la Haute Vézère : Vallée de la Vézère à l'amont de Bugeat - Bassin de la Haute Vézère : tourbières et landes du Puy Saule - Bassin de la Haute Vézère : mégaphorbiaie et tourbière des Fargettes - Bassin de la Haute Vézère : étang des Oussines - Bassin de la Haute Vézère : étang du Diable - Bassin de la Haute Vézère : tourbières et landes d'Ars - Bassin Haute Vézère : tourbières du Longeyroux - Vallée de la Triouzoune à l'amont du lac de Neuvic - Forêt de Mirambel - Vallée de la Vézère du barrage de Montceau au Rocher des Folles - Vallée de la Vézère au saut de la Virole - Ruisseau de l'Echameil et plaine d'Arvis - Bassin de la Haute Vézère: ruisseau d'Orluc et prairies tourbeuses associées - Bassin de la Haute Vézère: tourbière et prairies de Barsanges - Bassin de la Haute Vézère : lande du Puy de Razel - Tourbière du Col des Géants - Vallée de la Corrèze de Pradines et Tourbières associées - Tourbière de la Fageolle - Vallée de la Corrèze - Vallée de la Corrèze : Étang d'Anglard - Vallée de la Corrèze : Landes du Ravanier - Vallée Corrèze - Tourbières de la Ferrière et Naucolie - Vallée de la Chandouille - Vallée de la Vienne de Servièrre à St Léonard-de-Noblat - Lande et tourbière de Combe Nègre - Étangs du Coudert et domaine de Gioux.

Sources : DDT19, DREAL Limousin

Les landes sèches

Les landes sèches sont **installées sur des sols rocheux ou sableux à faible capacité de rétention d'eau**, elles sont caractéristiques des replats et des pentes d'alvéoles. Les habitats sont très diversifiés, les milieux ouverts sont propices aux oiseaux inféodés à ces milieux tels que le Circaète Jean-le-Blanc ou l'Engoulevent d'Europe (protection nationale-directive oiseaux).

La préservation de ces milieux passe par le **maintien d'un équilibre entre espaces ouverts et forestiers** grâce au pâturage extensif ovin ou bovin ainsi que par une limitation de l'enrésinement sur ces zones.

Les ZNIEFF concernées : Vallée de la Chandouille : Tourbière et lande du ruisseau de la Font de Chaussées - Vallée de la Chandouille et affluents: tourbière de Négarioux-Malsagne - Vallée de la Vienne : landes et tourbière du ruisseau de Berbeyrolles - Bassin de la Haute Vézère - Bassin de la Haute Vézère : tourbières et landes de Chabannes - Bassin de la Haute Vézère : tourbière et lande de la plaine de la Madié - Bassin de la Haute Vézère : lande de Marcy - Bassin de la Haute Vézère : étang du Diable - Bassin de la Haute Vézère : tourbières et landes d'Ars - Lande de Viethel - Vallée de la Corrèze - Vallée de la Vienne de Servièrre à St Léonard-de-Noblat.

Sources : DDT19, DREAL Limousin

La qualité de l'eau

Le territoire est caractérisé par les **nombreux cours d'eau**. La **qualité des eaux est favorable à la vie d'espèces** telles que la truite Fario, le Chabot ou la Loutre.

Pour maintenir ou améliorer la qualité des eaux, il notamment est important de **maîtriser la création de nouveaux plans d'eau** ainsi que de **conserver les zones de frayères** (éviter les aménagements et usages qui entraînent un colmatage du fond des cours d'eau).

Les ZNIEFF concernées : bassin de la haute Vézère: ruisseau d'Orluc et prairies tourbeuses associées, bassin de la haute Vézère: tourbière du ruisseau du Parneix, bassin de la haute Vézère: tourbière et lande de la plaine de la Madié, bassin de la haute Vézère: tourbière et lande de la plaine de Barsanges, bassin de la haute Vézère: tourbière et landes d'Ars, bassin de la haute Vézère: tourbière et landes de Chabannes, bassin de la haute Vézère: tourbière et landes du Puy Saule, bassin de la haute Vézère: vallée de la Vézère à l'amont de Bugeat, bassin de la haute Vézère: tourbière du Longeyroux, étang du Coudert et domaine de Gioux, ruisseau de l'Echameil et plaine d'Arvis, tourbière de la Fageolle, tourbière des sources de la Vienne, vallée de la Corrèze : tourbière de la Ferrière et de la Naucolie, vallée de la chandouille, vallée de la Corrèze, vallée de la Corrèze : landes du Ravatier, vallée de la Corrèze à Pradines et landes associées, vallée de la Soudeillette, vallée de la Soudeillette : forêt de Cubesse, vallée de la Triouzoune à l'amont du lac de Neuvic, vallée de la Vézère au saut de la Virole, vallée de la Vézère du barrage de Montceaux au rocher des folles, vallée de la Vienne : landes et tourbière du ruisseau de Beyrbeyrolle, vallée de la Vienne : tourbière de Mas à Loubaud, vallée de la Vienne à l'aval du lac de Servièrres au pont de Clupeau, vallée de la Vienne de Servièrres à Saint-Léonard-de-Noblat, vallée supérieure de la Diège.

Sources : DDT19, DREAL Limousin

Les peuplements de feuillus

Les forêts de feuillus ont un **grand intérêt du point de vue écologique** car ils abritent une grande diversité d'espèces botaniques et animales. D'autres part les alignements de hêtres de l'ancienne route de Bugeat à Meymac sont un élément fort du paysage du plateau qu'il convient de conserver. Ce double alignement est aujourd'hui souvent réduit à un alignement unilatéral et les arbres plantés en 1875 seront à remplacer à court ou moyen terme.

Pour préserver ces réservoirs de biodiversité il conviendrait de **maintenir les forêts de feuillus existantes** ainsi que les alignements de hêtres **tout en limitant l'enrésinement sur ces zones**.

Les ZNIEFF concernées : *bassin de la haute Vézère: lande du puy de Razel, bassin de la haute Vézère: mégaphorbiaie et hêtraie de Lissac, bassin de la haute Vézère: mégaphorbiaie et tourbière des Fargettes, bois des tempêteurs, forêt de Mirambel, forêt de Mirambel : hêtraie centrale, vallée de la Soudeillette, vallée de la Soudeillette forêt de Cubesse, vallée de la Triouzoune à l'amont du lac de Neuvic, vallée de la Vézère du barrage de Montceaux au rocher des folles.*

Sources : DDT19, DREAL Limousin

Les forêts de pente

Le territoire se caractérise par la présence de forêts de pentes situées essentiellement **sur la vallée de la Vézère**. Ces forêts constituent un **immense refuge pour la reproduction des espèces d'oiseaux, de chauves-souris ainsi qu'à d'autres espèces patrimoniales** tels que des insectes, chiroptères, etc. La présence de ces forêts forment par ailleurs un **corridor écologique remarquable à l'échelle de l'Europe**. Pour préserver ces réservoirs de biodiversité, il conviendrait de **maintenir ces espaces boisés**.

Les ZNIEFF concernées : *vallée de la Vézère au saut de la Virole, vallée de la Vézère du barrage de Montceaux au rocher des folles, vallée de la Vienne de Servières à Saint-Léonard-de-Noblat.*

Sources : DDT19, DREAL Limousin

Constat

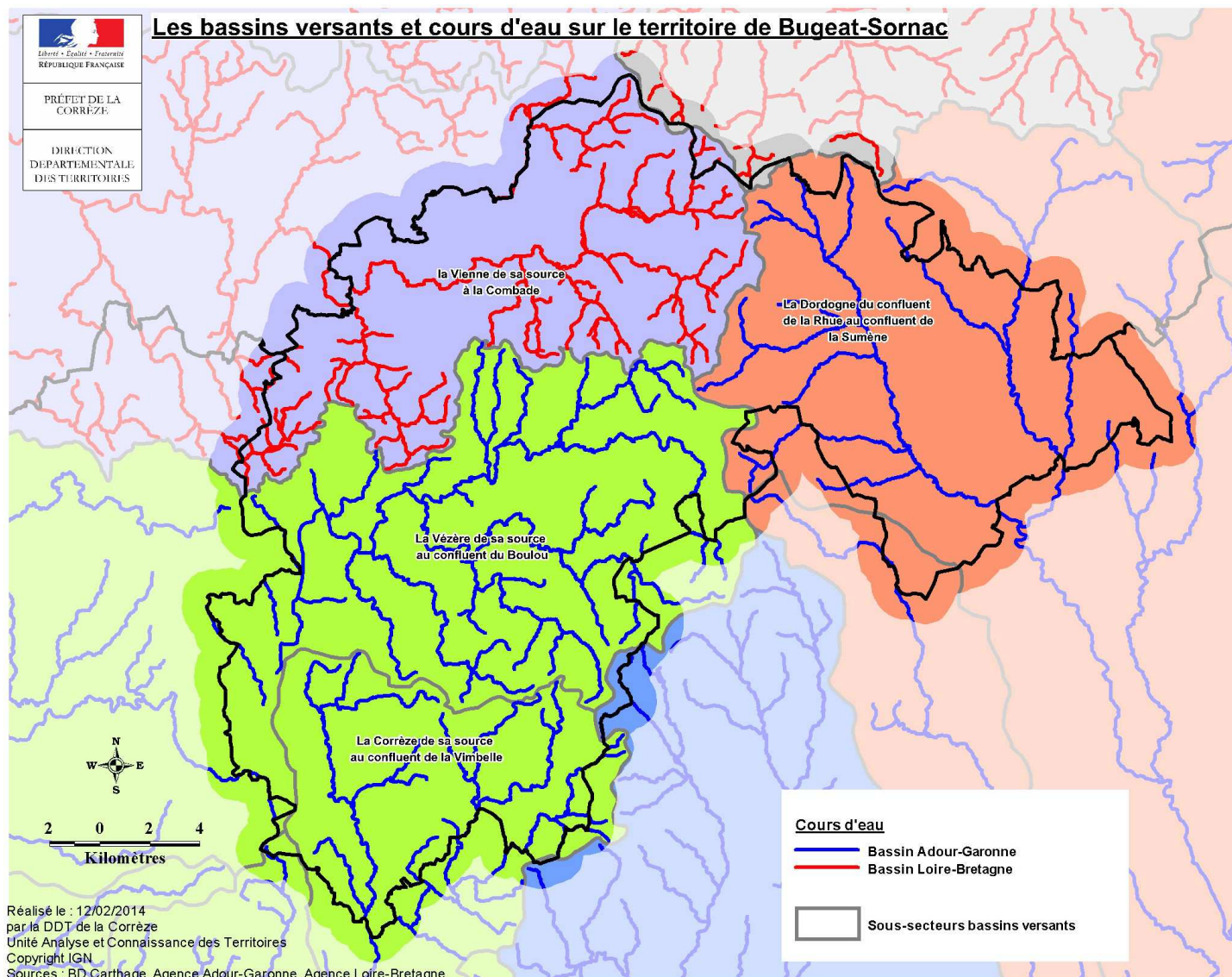
- un périmètre d'étude faisant partie du PNR de Millevaches recensant plusieurs sites inscrits,
- un patrimoine bâti intéressant,
- un territoire couvert par plusieurs sites Natura 2000 et de nombreuses ZNIEFF,
- un paysage de landes et de tourbières de grande qualité,
- un patrimoine botanique et faunistique important,
- des zones humides fragiles,
- de nombreux cours d'eau.

Enjeux

- Valoriser le patrimoine bâti
- Conserver et restaurer les habitats d'espèces, habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire,
- Protéger les forêts de pentes, véritables corridors écologiques,
- Maintenir les forêts de feuillus existantes ainsi que les alignements de hêtres,
- Préserver les landes sèches par le maintien d'un équilibre entre espaces ouverts et forestiers grâce au pâturage extensif ovin ou bovin et en limitant l'enrésinement sur ces zones,
- Préserver les zones de landes et tourbières par le maintien ou le retour du pâturage extensif,
- Préserver les milieux aquatiques en limitant l'apport direct d'intrants, en interdisant la création de nouveaux plans d'eau et d'étangs ainsi qu'en conservant les zones de frayères.

5.3 - Des ressources en eau stratégique

5.3.1 - Un territoire entre 2 SDAGE



Le territoire étudié dépend majoritairement du périmètre d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne avec les secteurs de bassins versants « la Dordogne de sa source au confluent de l'Auze » et « la Vézère de sa source au confluent de la Corrèze (incluse) ». Le territoire a une emprise marginale sur le secteur de bassin versant « la Dordogne du confluent de l'Auze (incluse) au confluent de la Cère (incluse) ». Une partie au nord du territoire dépend du périmètre d'action de l'agence de l'eau Loire-Bretagne avec le secteur de bassin versant « la Vienne de sa source à la Goire ». Enfin, le périmètre d'étude se trouve **en tête des bassins versants de la Vézère, la Dordogne et la Vienne**.

La qualité de ses ressources en eau est donc essentielle pour les cours d'eau situés en aval. La plupart des cours d'eau corrèziens et en particulier ceux du territoire étudié sont identifiés dans les SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne comme réservoirs biologiques, ce qui prouve leur intérêt de ce point de vue non seulement au niveau local mais aussi au plan national.

Par ailleurs, la rivière Corrèze est par ailleurs classée en tant qu'axe migrateur. Les espèces concernées sont les grands migrateurs amphihalins tels que le saumon atlantique.

Nota : un réservoir biologique est une zone comprenant tous les habitats naturels utiles à l'accomplissement du cycle biologique d'une espèce (reproduction, refuge, croissance, alimentation).

Sources : DDT19

5.3.2 - Le bassin Adour-Garonne

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2010-2015 du Bassin Adour-Garonne, approuvé le 01 décembre 2009, est le document de planification pour la gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques pour l'ensemble du bassin Adour-Garonne. Le bassin Adour-Garonne est le seul en

Europe où subsiste le cortège complet des grands migrateurs.

Le SDAGE précise l'organisation et le rôle des acteurs, les modes de gestion et les dispositions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs qu'il fixe pour l'ensemble des milieux aquatiques, dont le bon état des eaux.

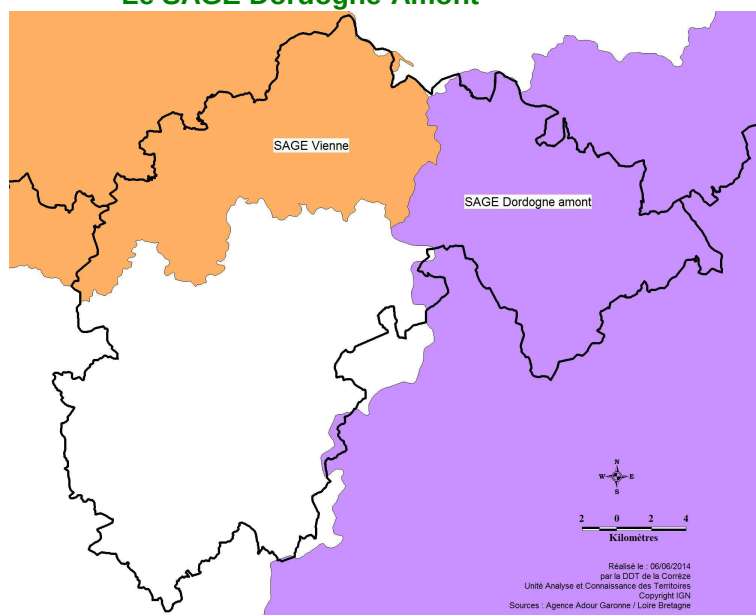
Les objectifs du SDAGE

- 60% des masses d'eau (fleuves et rivières, lacs, canaux, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines libres ou captives) en bon état écologique d'ici 2015 (requérant notamment la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques, la résorption des déficits en eau, la réduction des pollutions diffuses)
- la non dégradation des milieux aquatiques.

Les six orientations fondamentales du SDAGE

- Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance
- Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques
- Gérer durablement les eaux souterraines et préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
- Assurer une eau de qualité pour les activités et usages respectueux des milieux aquatiques
- Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique
- Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

Le SAGE Dordogne-Amont



Un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère,...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le SDAGE.

Le territoire du SAGE Dordogne amont s'étend des sources de la Dordogne jusqu'à la confluence de la Vézère à Limeuil. Il comprend la Dordogne et ses principaux affluents (8 930 km de cours d'eau dont 302 correspondant à la rivière Dordogne):

- en rive droite: Le Chavaron, la Diège, la Triouzoune, la Luzège, le Doustre,
- en rive gauche: La Rhue, la Sumène, l'Auze, la Maronne, la Cère, la Bave, l'Ouysses et le Céou.

Le périmètre du SAGE Dordogne amont a été arrêté le 15 avril 2013 par les 6 préfets concernés.

Ce périmètre s'étend sur :

- 4 régions (Aquitaine, Auvergne, Limousin et Midi-Pyrénées), soit 9700 km² couvrant une population d'environ 400 000 habitants
- 6 départements: Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Lot et Puy-de-Dôme,
- 3 parcs naturels régionaux dont le PNR de Millevaches en Limousin
- 594 communes dont :
 - en totalité, les communes de Bellechassagne, Saint-Germain-Lavolps et Saint-Rémy,
 - en partie, les communes de Bonfond, Chavanac, Millevaches, Pérols-sur-Vézère, Saint-Setiers et Sornac.

La délimitation du périmètre se justifie notamment par la nécessité de prendre en compte l'ensemble des perturbations que subit la Dordogne du fait de l'implantation de multiples ouvrages hydroélectriques installés sur l'amont de la rivière et de ses affluents. Ces impacts se situent tant à l'amont qu'à l'aval de ces ouvrages:

- variations brusques de niveau d'eau (éclusées, marnages)
- modification de la biodiversité
- disparition des crues, petites et moyennes
- dégradation de la qualité des eaux, notamment dans les retenues hydroélectriques, par concentration des pollutions et relargage
- conflits d'usages autour de l'eau liés à ses multiples utilisations (eau potable, pêche, baignade, canoë kayak, irrigation...).

Résoudre ces problèmes nécessite d'établir une concertation amont/aval de part et d'autre de ces ouvrages. Au-delà des problèmes liés directement aux ouvrages hydroélectriques, d'autres existent sur l'ensemble du territoire et requièrent aussi une gestion concertée: pollutions diffuses et ponctuelles, régression des zones humides, risques

d'inondation, manque d'eau, eutrophisation des plans d'eau, ouvrages perturbant la continuité écologique, incidence des étangs, développement d'espèces animales et végétales invasives... Ce territoire, en tête de bassin versant, constitue un réservoir hydrologique, hydrobiologique et écologique de première importance pour le bassin de la Dordogne. Sa préservation est impérative. Le SAGE Dordogne-Amont est actuellement dans sa phase d'élaboration.

Source : agence de l'Eau Adour-Garonne, Gest'eau

5.3.3 - Le bassin Loire-Bretagne

Le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 a été adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne le 15 octobre 2009 et arrêté par le Préfet coordonnateur le 18 novembre 2009. Il fixe les objectifs qualitatifs et quantitatifs pour un bon état de l'eau à l'horizon 2015. Il indique les moyens pour y parvenir exprimés sous la forme d'orientations et de dispositions :

- les orientations donnent la direction dans laquelle il faut agir,
- les dispositions précisent pour chaque orientation les actions à mener et fixent le cas échéant des objectifs quantifiables.

Les objectifs du SDAGE

- 61% des masses d'eau (fleuves et rivières, lacs, canaux, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines libres ou captives) en bon état écologique d'ici 2015 (requérant notamment la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques, la résorption des déficits en eau, la réduction des pollutions diffuses)
- la non dégradation des milieux aquatiques.

Les cinq orientations fondamentales du SDAGE

- Protéger les milieux aquatiques : le bon fonctionnement des milieux aquatiques est une condition clef du bon état de l'eau).
- Lutter contre les pollutions : toutes les pollutions sont concernées quelle que soit leur origine
- Maîtriser la ressource en eau : Ressource et prélèvements doivent être équilibrés
- Gérer le risque inondation : Développer la conscience et la prévention du risque
- Gouverner, coordonner, informer : Assurer une cohérence entre les politiques et sensibiliser tous les publics

Le SAGE Vienne

Le réseau hydrographique de la Vienne trouve ses sources sur le plateau de Millevaches à 920 m, sur les contreforts nord du Massif Central. De morphologie très allongée, le bassin versant s'étend tout d'abord vers l'ouest puis, dans le Confolentais, bifurque vers le nord pour atteindre la plaine tourangelle. Bien qu'adossé à des productions industrielles ou agricoles de renom, le territoire du bassin de la Vienne est marqué globalement par de grandes difficultés économiques et démographiques.

Le périmètre du SAGE Vienne révisé a été arrêté le 08 mars 2013 par les 6 préfets concernés. Ce périmètre s'étend sur :

- 3 régions (Centre, Limousin, Poitou Charentes), soit 7000 km² et couvrant une population de plus de 480 000 habitants,
- 3 parcs naturels régionaux dont le PNR de Millevaches en Limousin
- 6 départements: Charentes, Corrèze, Creuse, Indre et Loire, Vienne et Haute-Vienne,
- 310 communes dont les communes de Millevaches, Peyrelevade, Sornac, Tarnac, Toy-Viam et Viam

Concertation de l'ensemble des acteurs pour mettre en valeur et préserver le patrimoine aquatique du bassin de la Vienne.

Le périmètre du SAGE de la Vienne s'inscrit dans un contexte géomorphologique marqué par une forte différenciation géologique des territoires traversés. Les montagnes limousines (schématiquement au sud) sont le siège d'un socle cristallin qui ne génère que peu de ressources souterraines exploitables, bien que ce secteur soit fortement arrosé. Ce contexte concerne environ les deux tiers des superficies du bassin versant. La partie, nord, en aval, est caractérisée par des sols sédimentaires, plus riches en eaux directement exploitables, bien que moins arrosés par les épisodes pluviométriques.

Les enjeux généraux généraux sont :

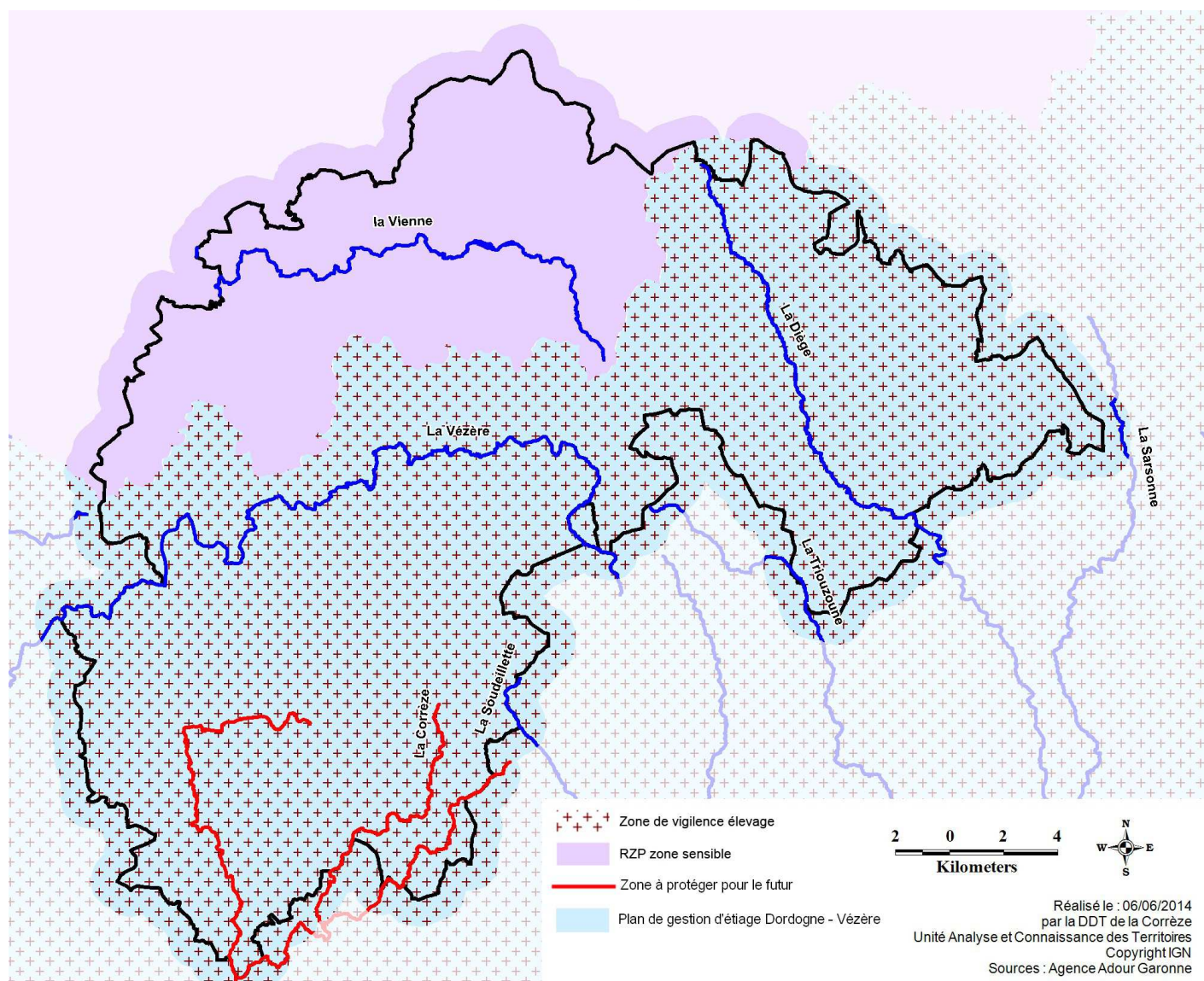
- Assurer un bon état * écologique des eaux de la Vienne et ses affluents
- Valoriser et développer l'attractivité du bassin *

Les enjeux particuliers sont :

- Garantir une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines
- Préserver les milieux humides et les espèces pour maintenir la biodiversité
- Restaurer les cours d'eau du bassin
- Optimiser la gestion quantitative des eaux du bassin de la Vienne

Source : agence de l'Eau Loire-Bretagne, Gest'eau

5.3.4 - Un territoire bénéficiant de plusieurs protections



Zones à protéger pour le futur (ZPF)

Les socles des bassins versants Vézère et Dordogne sur lesquels se trouvent une partie du territoire d'étude, ont été qualifiés par le SDAGE Adour Garonne de zone à protéger pour le futur (ZPF). On y trouve des masses d'eau superficielle ou souterraine dont le caractère stratégique a été reconnu pour l'alimentation des populations humaine en eau potable dans le futur. Dans une ZPF on doit centraliser l'ensemble des moyens visant à protéger qualitativement et quantitativement les ressources en eau nécessaires à la production d'eau potable.

Nota : il existe aussi des Zones à Objectif plus Strict (ZOS) où sont recensées les masses d'eau superficielle ou souterraine dont la qualité des eaux doit être améliorée pour réduire le niveau de traitement de potabilisation. Il n'y a aucune ZOS sur le périmètre d'étude.

Plan de gestion d'étiage (PGE)

Il y a deux plans de gestion d'étiage sur le département: le PGE Isle-Dronne et le PGE Dordogne-Vézère qui impacte le périmètre d'étude.

Un PGE est un protocole d'accord dans le domaine de la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage. Il vise à retrouver une situation d'équilibre entre les usages de l'eau et le milieu naturel, traduite par le respect des débits d'objectif d'étiage.

Zones de vigilance

Ces zones hydrographiques correspondent à

- des secteurs où les teneurs en nutriments et phytosanitaires et où le facteur bactériologique compromettent l'atteinte du bon état des eaux et l'utilisation des ressources comme l'alimentation en eau potable.
- des bassins où ces mêmes polluants sans atteindre les valeurs seuils du bon état, du classement en zone vulnérable ou de l'eau brute potable méritent qu'une surveillance de ces paramètres soit maintenue et que les éventuelles tendances à la hausse soient prévenues.

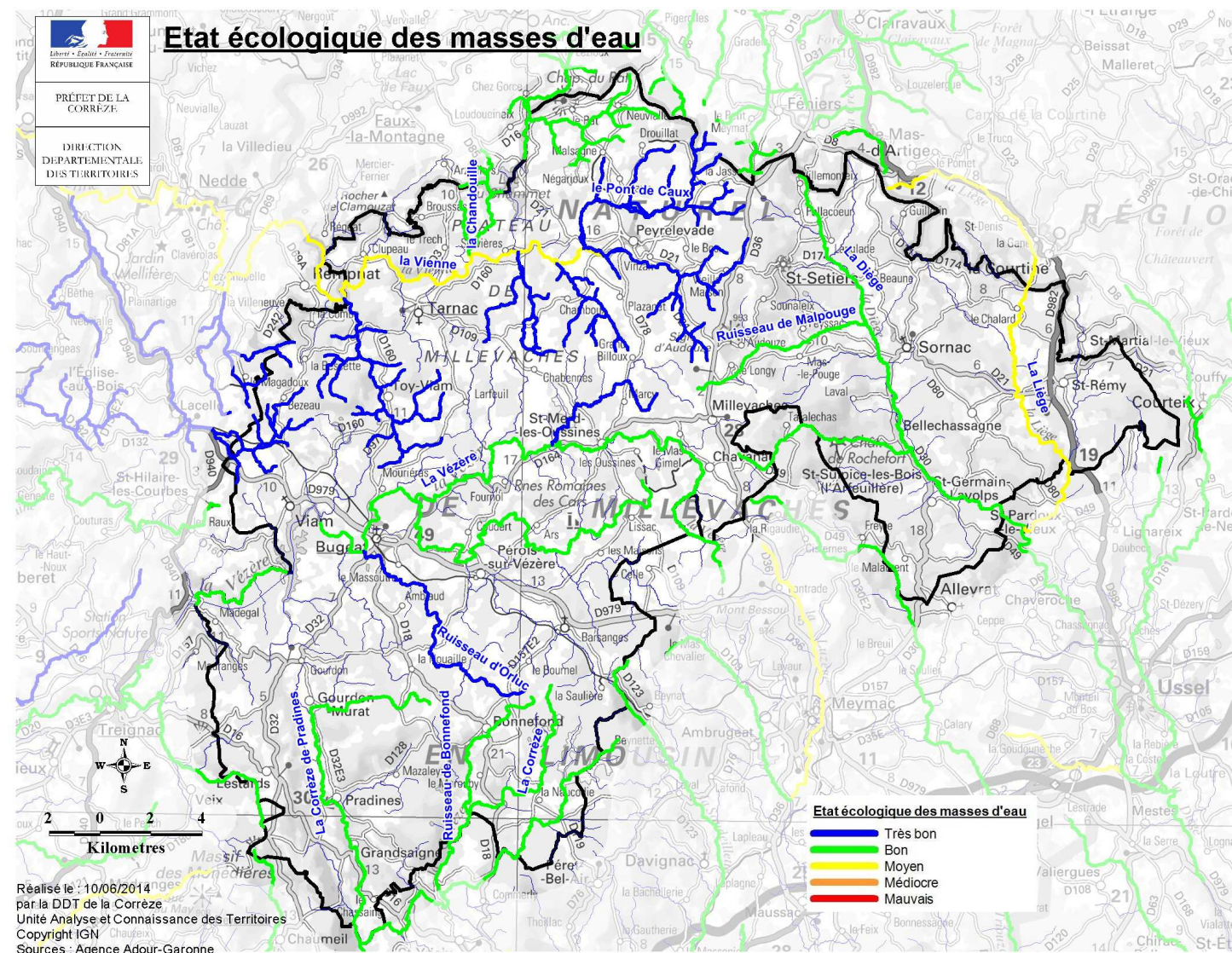
Les efforts de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole s'inscrivent dans ces zones de vigilance. Ils résultent :

- des opérations de sensibilisation et de promotion des bonnes pratiques décrites ci-avant
- des obligations réglementaires (programme d'actions en zone vulnérable notamment)
- de la mise en oeuvre de démarches volontaires (plans d'actions concertés) sur des territoires prioritaires.

zones sensibles

Les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Il peut également s'agir de zones dans lesquelles un traitement complémentaire (traitement de l'azote ou de la pollution microbologique) est nécessaire afin de satisfaire aux directives du Conseil dans le domaine de l'eau (directive "eaux brutes", "baignade" ou "conchyliculture"). Un arrêté ministériel délimite ces zones sensibles.

5.3.5 - L'état écologique des masses d'eau



L'analyse de l'état des masses d'eau issue de l'évaluation 2010 du SDAGE Adour-Garonne a été faite sur la base des données 2006/2007 mises à jour en 2013. L'état global d'une masse d'eau superficielle est la compilation de son état écologique et de son état chimique. C'est l'état le plus dégradé des deux qui sera retenu pour qualifier l'état global.

On recense de nombreux cours d'eau avec ces objectifs sur le territoire. Si une grande majorité des cours d'eau affichent un état écologique « très bon » et « bon », seules **2 rivières ont un état « moyen »**, la plupart n'ont pas d'état chimique classé.

Liste des cours d'eau avec des objectifs d'atteinte

Cours d'eau	État écologique	État Chimique	Objectif global		Objectif écologique		Objectif Chimique	
			État	Année	État	Année	État	Année
Ruisseau de Marcy	Très bon	Bon	Très bon	2015	Très bon	2015	Bon	2015
Ruisseau des Rochers	Très bon	Bon	Très bon	2015	Très bon	2015	Bon	2015
La ribière et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Vienne	Très bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Le Chamboux et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Vienne	Très bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Vienne et ses affluents depuis la source jusqu'à Peyrelevade	Très bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Le Monteil et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Vienne	Très bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Les Sagnes et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Vienne	Très bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Le Menoueix et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Vienne	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La petite Vézère	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Diège (Langlade) de sa source au confluent de la Sarsonne	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Corrèze de sa source au confluent du Forgès (inclus)	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Dadalouze	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Corrèze de Pradines	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Triouzoune de sa source au barrage de la Triouzoune	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Vézère de sa source au lac de Viam	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Vézère du lac de Viam au lac des Bariousses	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Ruisseau de Malpouze	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Ruisseau de Rochefort	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Douyge	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Ruisseau de Marouby	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
Ruisseau d'Alembré	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Creuse et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue des Combes	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La chandouille et ses affluents depuis la retenue du Chammet jusqu'à sa confluence avec la Vienne	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Chandouille et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue du Chammet	Bon	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Soudeillette	Bon	Non classé	Bon	2021	Bon	2021	Bon	2015
La Vienne depuis Peyrelevade jusqu'à l'aval de la retenue de Bussy	Moyen	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015
La Liège	Moyen	Non classé	Bon	2015	Bon	2015	Bon	2015

Source : DDT19

La Liège

Cours d'eau classé en état écologique **moyen** (état des lieux 2013).

Cette masse d'eau a été déclassé lors de la dernière évaluation de l'état bon à l'état moyen. Un fiche listant les actions à entreprendre sera prochainement réalisée.

Source : DDT19

La Vienne depuis Peyrelevade jusqu'à l'aval de la retenue de Bussy

Tronçon de cours d'eau classé en état écologique **moyen** (état des lieux 2013).

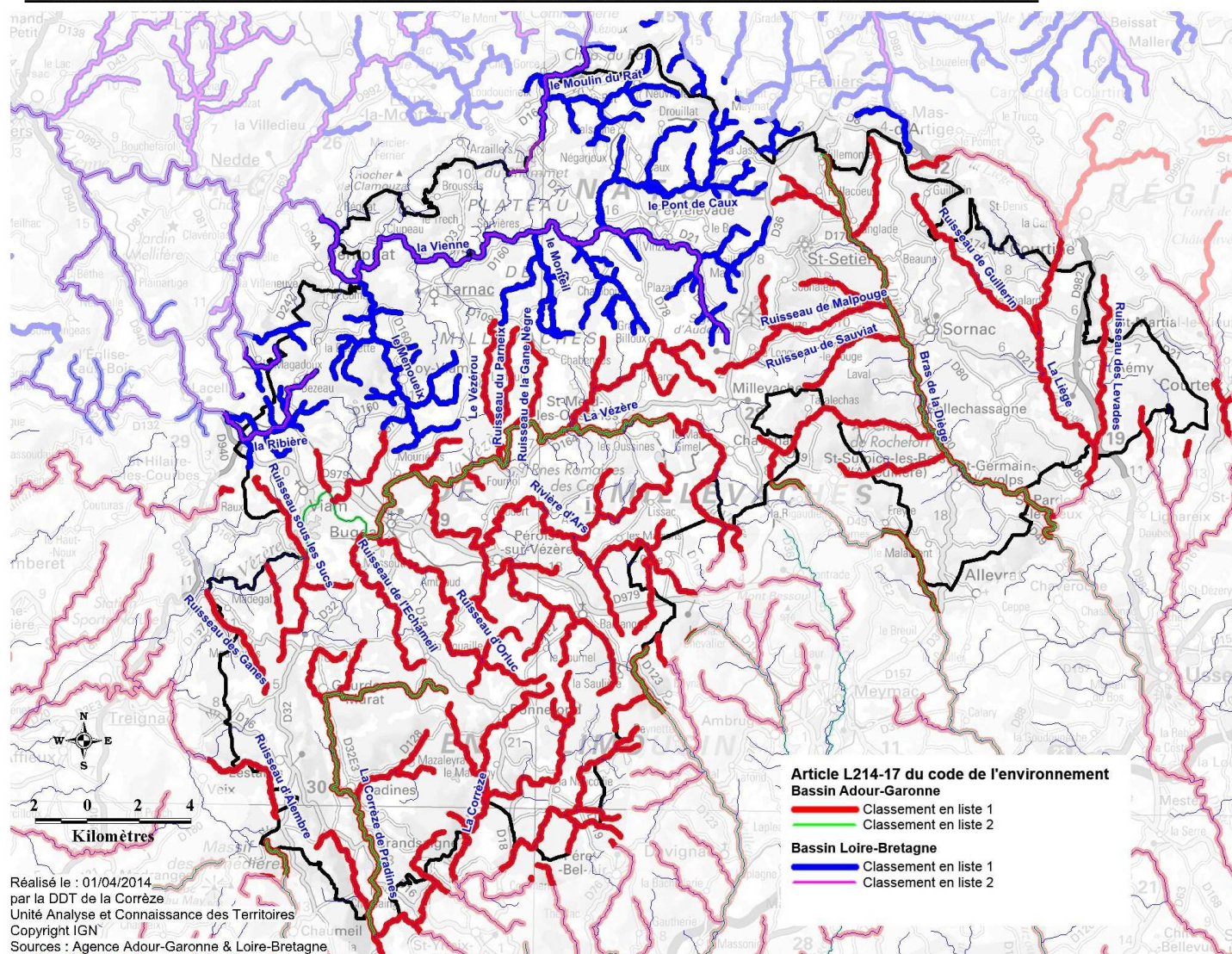
Cette masse d'eau est impactée par des pressions de nature morphologique liées à la présence d'ouvrages (seuils et plans d'eau) perturbant la circulation piscicole et sédimentaire sur son cours. On note également une pollution agricole et domestique.

Pour remédier au déclassement de cette masse d'eau, il convient tout d'abord d'agir sur les causes des pollutions agricoles, industrielles et des collectivités par une amélioration des équipements de collectes et une sensibilisation aux bonnes pratiques. Ensuite, il sera nécessaire de caractériser le statut des seuils et des plans d'eau (droit et usage) et de réduire leur impact sur le milieu (gestion, aménagement, arasement). De plus, une intervention sur la morphologie du lit mineur et de ses connectivités, des berges en restaurant les milieux. Enfin les zones humides devront être protégées.

Source : SDAGE Loire-Bretagne

5.3.6 - Le classement des cours d'eau

Classement des cours d'eau en liste 1 et 2 selon l'art 214-17 du code de l'environnement



Les nouveaux classements introduits par l'article 6 de la LEMA et déclinés dans l'article L. 214-17 du code de l'environnement et sa partie réglementaire, permettent d'adapter les précédents dispositifs (cours d'eau classés et réservés). Cette révision concerne de nombreux exploitants ou propriétaires d'ouvrage et s'appuie sur les acquis des lois et réglementations précédentes. Elle s'adapte au nouveau contexte et doit permettre de rendre aux cours d'eau leur richesse et leur dynamique.

Les classements présentent deux listes de cours d'eau :

Liste	Objectif	Conséquence
1	Préserver des cours d'eau ou tronçons de cours d'eau : <ul style="list-style-type: none"> en très bon état écologique ; « réservoirs biologiques », dotés d'une riche biodiversité jouant le rôle de pépinière ; nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins. 	Interdiction de construire tout nouvel obstacle à la continuité écologique, quel que soit l'usage.
2	Restaurer des cours d'eau pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.	Obligation de mise en conformité des ouvrages au plus tard dans les 5 ans après publication de la liste.

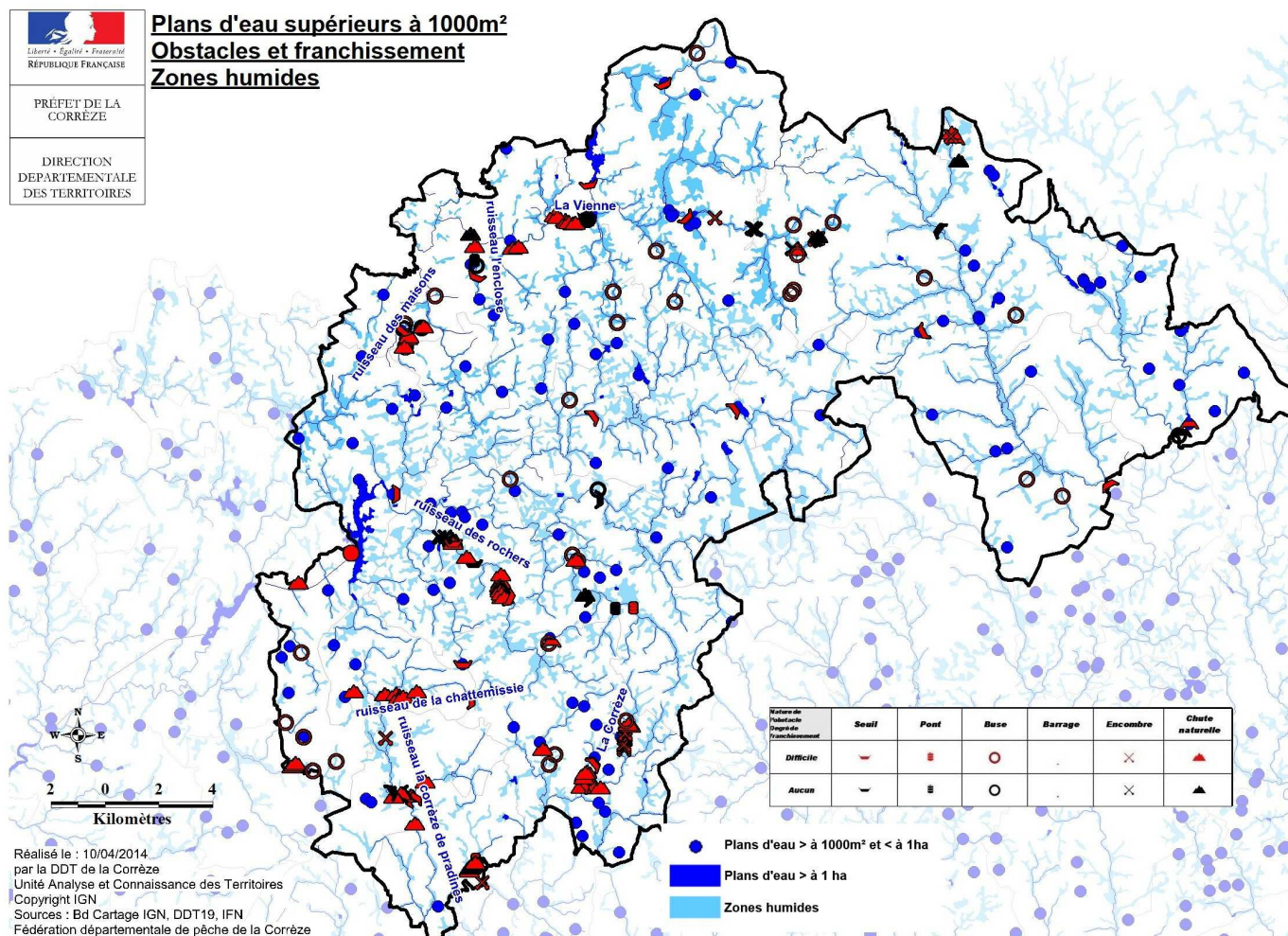
Les nouveaux classements entrent en vigueur dès la publication des listes par arrêté du préfet de bassin. Au niveau du Limousin, les arrêtés portant classement des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement ont été signés par les préfets coordonnateurs des deux bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne.

On dénombre plusieurs cours d'eau classés sur le territoire en liste 1 et/ou liste 2.

Nom de la section	Liste	Bassin versant
La Diège et ses affluents à l'amont du pont de la Veyssière (N89, commune d'Ussel)	1	Adour-Garonne
La Soudeillette et ses affluents	1	Adour-Garonne
La Vézère et ses affluents à l'amont du confluent du ruisseau l'Echameil (inclus), à l'exclusion des ruisseaux de Marcy et d'Orluc et de leurs affluents	1	Adour-Garonne
Le ruisseau de Bonnefond et ses affluents	1	Adour-Garonne
La Vimbelle et ses affluents	1	Adour-Garonne
Le ruisseau des Ganes	1	Adour-Garonne
Le ruisseau du Vert	1	Adour-Garonne
Le ruisseau de Chazalviel	1	Adour-Garonne
Le ruisseau de la Font du Soir	1	Adour-Garonne
Le ruisseau de Marcy et ses affluents	1	Adour-Garonne
Le ruisseau d'Orluc et ses affluents	1	Adour-Garonne
Le Ruisseau du Cheval Mort	1	Adour-Garonne
Le ruisseau sous les Sucs	1	Adour-Garonne
Le ruisseau de Plazanet	1	Adour-Garonne
Le ruisseau de la Salamanière et ses affluents	1	Adour-Garonne
Le ruisseau d'Alembre	1	Adour-Garonne
La Corrèze de Pradines et ses affluents	1	Adour-Garonne
Le ruisseau des Bordes	1	Adour-Garonne
La Dadalouze et ses affluents	1	Adour-Garonne
La Triouzoune et ses affluents, à l'exclusion de la retenue de la Triouzoune	1	Adour-Garonne
La Corrèze	1	Adour-Garonne
La Sarsonne et ses affluents, à l'exclusion du ruisseau de l'étang Roux	1	Adour-Garonne
La Vienne de la source jusqu'à la confluence avec le Taurion	1	Loire-Bretagne
La Vienne de la source jusqu'à la confluence avec le Taurion	1	Loire-Bretagne
La Creuse et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue des Combes	1	Loire-Bretagne
Le Chamboux et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne	1	Loire-Bretagne
Le Monteil et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne	1	Loire-Bretagne
La Chandouille et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue du Chammet	1	Loire-Bretagne
Le Menoueix ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne	1	Loire-Bretagne
Les Sagnes (puis le Mas Moury) et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne	1	Loire-Bretagne
La Ribière (puis la Celle puis le Trochet) et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne	1	Loire-Bretagne
La Creuse et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue des Combes	1	Loire-Bretagne
La Corrèze: à l'amont des cascades de Laguenou	2	Adour-Garonne
La Soudeillette (affluent de la Luzège), aussi appelée, en amont, ruisseau de la Saulière et rivière Blanche : tout le cours	2	Adour-Garonne
La Douyge (affluent de la Vimbelle) : tout le cours	2	Adour-Garonne
La Vézère : de l'aval du seuil de l'étang des Oussines (Saint-Merd-les-Oussines) à l'amont de la retenue du barrage de Monceaux-la-Virole (retenue aussi appelée lac de Viam, Viam)	2	Adour-Garonne
La Corrèze de Pradines (affluent de la Corrèze), aussi appelée, à l'amont, ruisseau de la Chattemissie et ruisseau des Nouaillottes : tout le cours	2	Adour-Garonne
La Diège (aussi appelée à l'amont ruisseau de Langlade puis ruisseau de Villevaleix): à l'amont la restitution de l'usine hydroélectrique de la Bessette	2	Adour-Garonne
La Triouzoune (affluent de la Dordogne), à l'exception de la retenue et du barrage de la Triouzoune (Neuvic, Liginiaac et Sérandon)	2	Adour-Garonne
La Vienne de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau Noir	2	Loire-Bretagne
La Chandouille de la source jusqu'au barrage du lac du Chammet exclu	2	Loire-Bretagne
Les Sagnes (puis le Mas Moury) et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne	2	Loire-Bretagne
La Ribière (puis la Celle puis le Trochet) et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne	2	Loire-Bretagne

Source : DDT19

5.3.7 - Les obstacles, étangs et zones humides



De nombreux obstacles infranchissables

Le relevé, **non exhaustif**, mené par la fédération de pêche des différents obstacles sur l'ensemble des cours d'eau du territoire, **on en recense actuellement 319**, met en évidence le nombre important d'ouvrages sur ces différents cours d'eau. On recense plus d'obstacle sur la partie est du territoire où certains cours d'eau sont plus impactés : le ruisseau des rochers, le ruisseau de l'enclose, le ruisseau des maisons, la Corrèze ou bien la Vienne.

Les chutes naturelles ne proposent aucune franchissabilité dans leur grande majorité et représentent 27 % des obstacles. Enfin, on note de nombreux seuils (26 % des obstacles) et buses (15 % des obstacles) avec un franchissement souvent difficile voir impossible.

Source : DDT19

Un territoire d'étangs

Au Moyen Âge, de nombreux étangs ont été créés en Corrèze pour la production de poissons d'eau douce, pour l'irrigation des terres et l'alimentation de moulins. Toutefois, depuis 1960 les plans d'eau de loisirs et d'irrigation se sont multipliés dans tout le département, représentant plus de 80% de la totalité des plans d'eau actuels.

Cette multiplication des plans d'eau a des incidences sur la qualité de l'eau notamment par le blocage du transfert des sédiments. Elle est également responsable de la pollution des cours d'eau lors de vidanges mal gérées. La procédure concernant la vidange des plans d'eau n'est malheureusement pas toujours respectée. Enfin, elle entraîne une eutrophisation et une montée en température des eaux.

En plus du lac de Viam d'une superficie de 171 ha, on recense sur le territoire 187 plans d'eau en situation régulière qui représentent 183 ha pour une surface moyenne de 9800 m².

Le territoire est situé en zone de montagne. Ainsi, les articles L 145.3 et L 145.4 du code de l'urbanisme, précisent pour les plans d'eau d'une surface supérieure à 1000 m² :

- l'inconstructibilité dans une bande de 300 mètres des plans d'eau sauf exception par nature,
- le principe de rive naturelle à protéger,
- l'application de la règle de constructibilité limitée.

Il y a sur le territoire **159 plans d'eau d'une surface supérieure à 1000 m² en situation régulière** dont :

- 8 en eau close,

- 30 en eau libre,
- 75 sont classés en Pisciculture de Valorisation Touristique (PVT),
- 13 piscicultures fondées sur titre,
- 8 en pisciculture avant 1829.

La PVT est une pisciculture pratiquant l'élevage extensif (inférieur à 20 t/an), dans laquelle l'activité de pêche à la ligne, familiale ou dans un but d'activité de valorisation touristique, est autorisée. L'épandage des effluents des élevages soumis à autorisation ou à déclaration est interdit dans un périmètre de 500 mètres autour des piscicultures de production. On en dénombre 2 sur le territoire, un à Bugeat et un autre à Grandsaigne.

Il est à noter que le plan d'eau communal de Peyrelevade constitue un obstacle majeur sur la section amont de la Vienne.

Il est nécessaire de **réduire l'impact des plan d'eau sur l'environnement**. Un **travail d'inventaire, de caractérisation et de réglementation** (prescription aménagement et gestion) de tous les plans d'eau est à réaliser afin de **réaliser les travaux d'effacement ou d'aménagement sur toutes les masses d'eau superficielles**.

Source : DDT19

De nombreuses zones humides

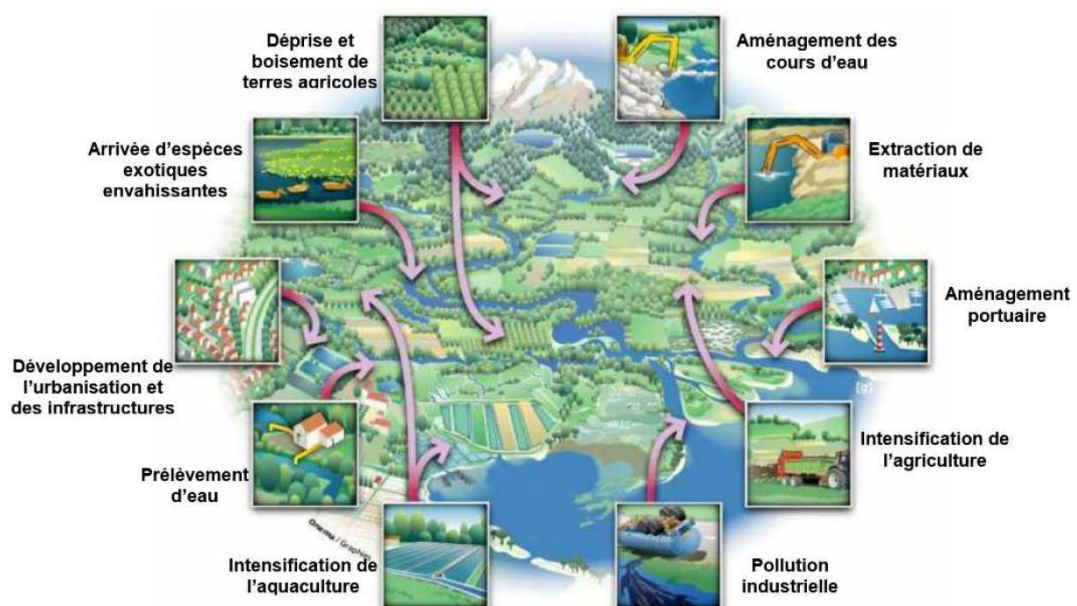
Situées à l'interface des milieux terrestres et des milieux aquatiques, **les zones humides jouent un rôle essentiel pour la ressource en eau**. Elles sont des zones de transition entre la terre et l'eau et leur intérêt réside dans la multiplicité de leurs fonctions : régulation des régimes hydrologiques, soutien des étiages (rôle d'éponge), maintien et amélioration de la qualité de l'eau (rôle de filtre épurateur). Enfin, elles constituent un habitat unique pour certaines espèces.

Aujourd'hui, près de 67 % des zones humides métropolitaines ont disparu depuis le début du XXème siècle dont la moitié entre 1960 et 1990. Ces phénomènes de destruction et de dégradation des zones humides perdurent encore aujourd'hui, en dépit de la prise de conscience de la valeur de ces milieux et de la mobilisation pour leur protection. Ces zones ont été recensées et cartographiées par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne, EPIDOR. Avertissement: Le recensement des zones à dominante humide réalisé par EPIDOR n'est pas exhaustif. Il s'agit d'un pré-inventaire des zones humides. Par ailleurs, il est insuffisant pour une localisation précise des limites des zones humides à l'échelle parcellaire.

Il y a de **nombreuses zones à dominante humide sur tout le territoire**. Le SDAGE du bassin Adour Garonne 2010/2015 préconise de ne pas atteindre ou détruire les zones humides, de les entretenir voire de les restaurer. Les zones constructibles doivent donc être en dehors de ces zones et le drainage y être limité. Une attention particulière doit être portée pour les zones humides situées à proximité des zones urbanisées. Le SDAGE Loire-Bretagne 2010/2015 préconise de préserver les zones humides, de recréer des zones humides disparues, de restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau de cours d'eau associés et de préserver les grands marais littoraux. Enfin une démarche favorisant une prise de conscience et l'amélioration de la connaissance est également formalisée.

Source : DDT19, SDAGE Adour-Garonne, SDAGE Loire-Bretagne, Epidor

Les principales causes de dégradation et destruction des milieux humides en France sont listées sur l'illustration qui suit.



Source : DREAL Bretagne

Constat

- un territoire amont sur 2 grands bassins versants,
- deux SAGE, Dordogne -Amont et Vienne
- un territoire donnant naissance à de nombreux cours d'eau,
- quelques cours d'eau de qualité moyenne avec des échéances à court terme,
- de nombreux cours d'eau classés, obstacles et plans d'eau,
- des zones humides fragiles

Enjeux

- Poursuivre le recensement et le traitement des seuils pour garantir la continuité écologique en priorité sur les rivières classées en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement,
- Restaurer la qualité des cours d'eau dégradés en interdisant la création de nouveaux étangs, en aménageant, voire en effaçant, les plans d'eau existants
- Maintenir le bon état des cours d'eau
- Concilier les activités agricoles et forestières avec les objectifs de protection des zones humides et des cours d'eau

5.4 - Une alimentation en eau potable (AEP) aux multiples sources

5.4.1 - Une gouvernance communale

Toutes les communes du territoire sont en régie.

Source : DDT19

5.4.2 - Les ressources en AEP

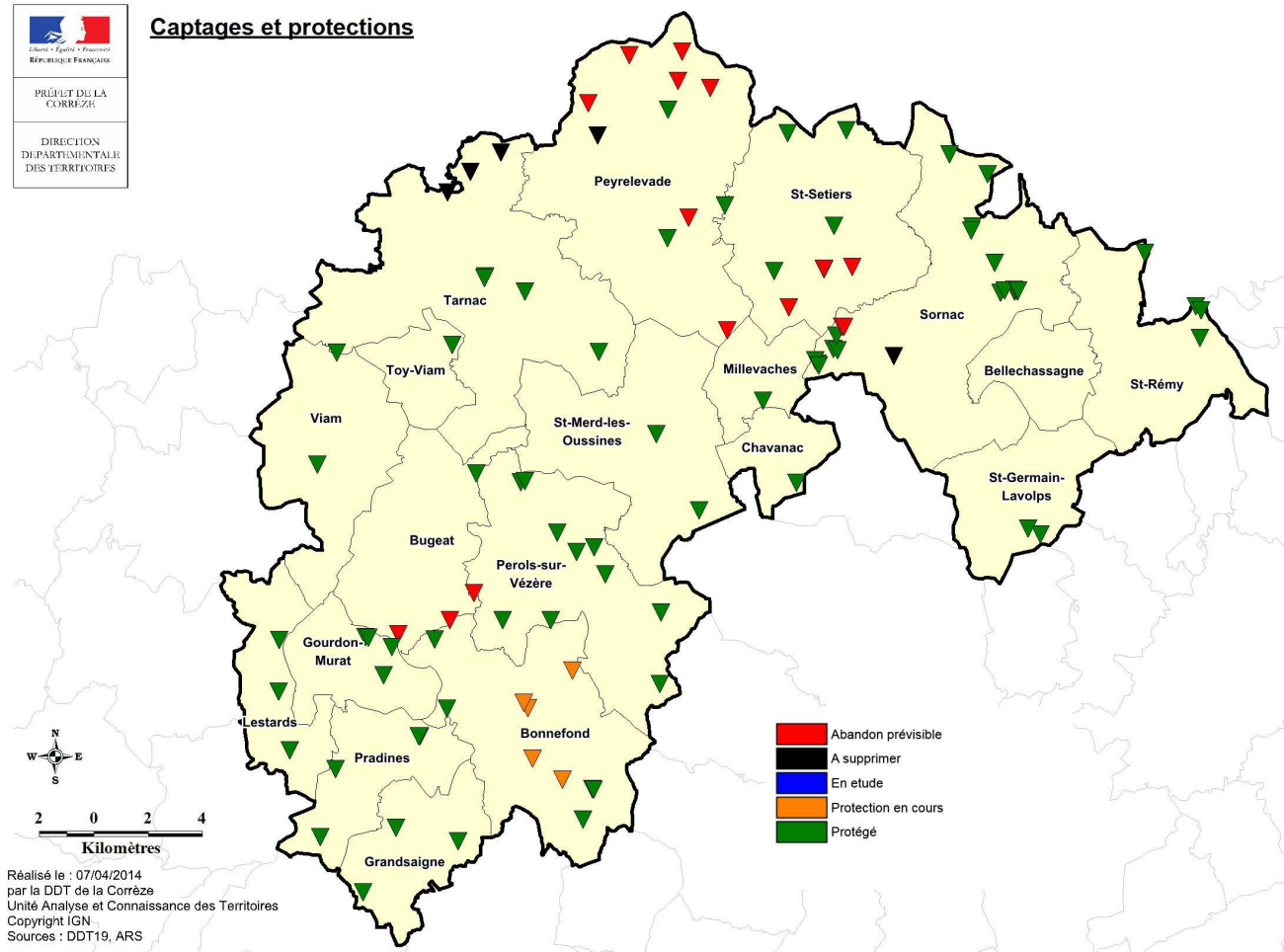
En Corrèze, l'eau utilisée pour la consommation humaine provient soit de captages par prélèvements en eaux superficielles, soit de forages, soit de captages en nappes d'arènes ou plus rarement en nappes phréatiques. En raison de la situation superficielle de ces nappes, les sources sont nombreuses, généralement diffuses, et le débit est faible et fluctuant. Les nappes d'arènes sont sensibles à la pluviométrie, ainsi qu'aux contaminations superficielles, et leur potabilité implique une excellente qualité sanitaire du bassin versant d'alimentation.

Tableau des captages

	NB	Etat			Volume quotidien prélevé en m ³
		Protégé	Protection en cours	Abandon programmé	
Bonnefond	10	5	5		29
Bugeat	3			3	278
Chavanac	1	1			10
Gourdon-Murat	4	4			42
Grandsaigne	3	3			11
Lestards	3	3			423
Millevaches	1	1			17
Perols-sur-Vezere	11	11			316
Peyrelevade	10	7		2	237
Pradines	5	5			19
Saint-Germain-Lavolps	2	2			16
Saint-Merd-les-Oussines	2	2			25
Saint-Remy	4	4			42
Saint-Setiers	9	5		4	163
Sornac	20	17		2	209
Tarnac	7	4			66
Toy-Viam	1	1			5
Viam	2	2			20
Total territoire	98	77		11	1928

Source : DDT 19 – février 2014

Captages et protections



On recense **98 points de captage** répartis sur l'ensemble du territoire excepté sur la commune de Bellechassagne. La grande majorité de ces points sont protégés ou sont en cours de protection. Une partie de ces points seront vraisemblablement abandonnés et d'autres sont en cours d'étude (protection, analyse de pollution,..). Les communes du territoire sont essentiellement alimentées par des sources où l'ensemble de ces captages propose **un volume quotidien de 1928 m3**. Le **recensement des points de captage est géographique** et ne prend pas en compte la localisation de l'usager final, exemple les points de « Gourgou, belle biche » et « Puy Lavalie, le Bos » localisés sur la commune Saint-Setiers qui alimentent les habitants de Peyrelelade. Enfin, on peut noter que la commune de Saint-Setiers complète son alimentation en AEP dans la Creuse. Le tableau de l'ensemble des points de captage est disponible en annexe.

La loi sur la protection de l'environnement et sur la santé publique oblige les collectivités à protéger les ouvrages de prélèvement (captage, forage, prise d'eau). Les enjeux sont :

- mise en conformité des eaux distribuées,
- protection physique des ouvrages de prélèvement,
- protection contre la pollution en limitant les activités autour de l'ouvrage.

Pressions sur les ressources

Il est nécessaire de limiter les pressions sur la ressource liées aux prélèvements pour l'alimentation en eau potable sur la Vézère et la Vienne. Plusieurs actions sont à mener sur ces pressions.

Captage Pont d'Orliange sur la Vézère, commune de Pérols-sur-Vézère

- Adapter le prélèvement d'alimentation en eau potable pour respecter le débit minimum biologiquement
- Augmenter le rendement du réseau de distribution
- favoriser les économies d'eau par une sensibilisation des usagers et la proposition de moyens

Captage Les Pause sur la Vienne, commune de Peyrelelade

- Adapter le prélèvement d'alimentation en eau potable pour respecter le débit réservé
- Augmenter le rendement du réseau de distribution
- favoriser les économies d'eau par une sensibilisation des usagers et la proposition de moyens

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDEAP) de la Corrèze

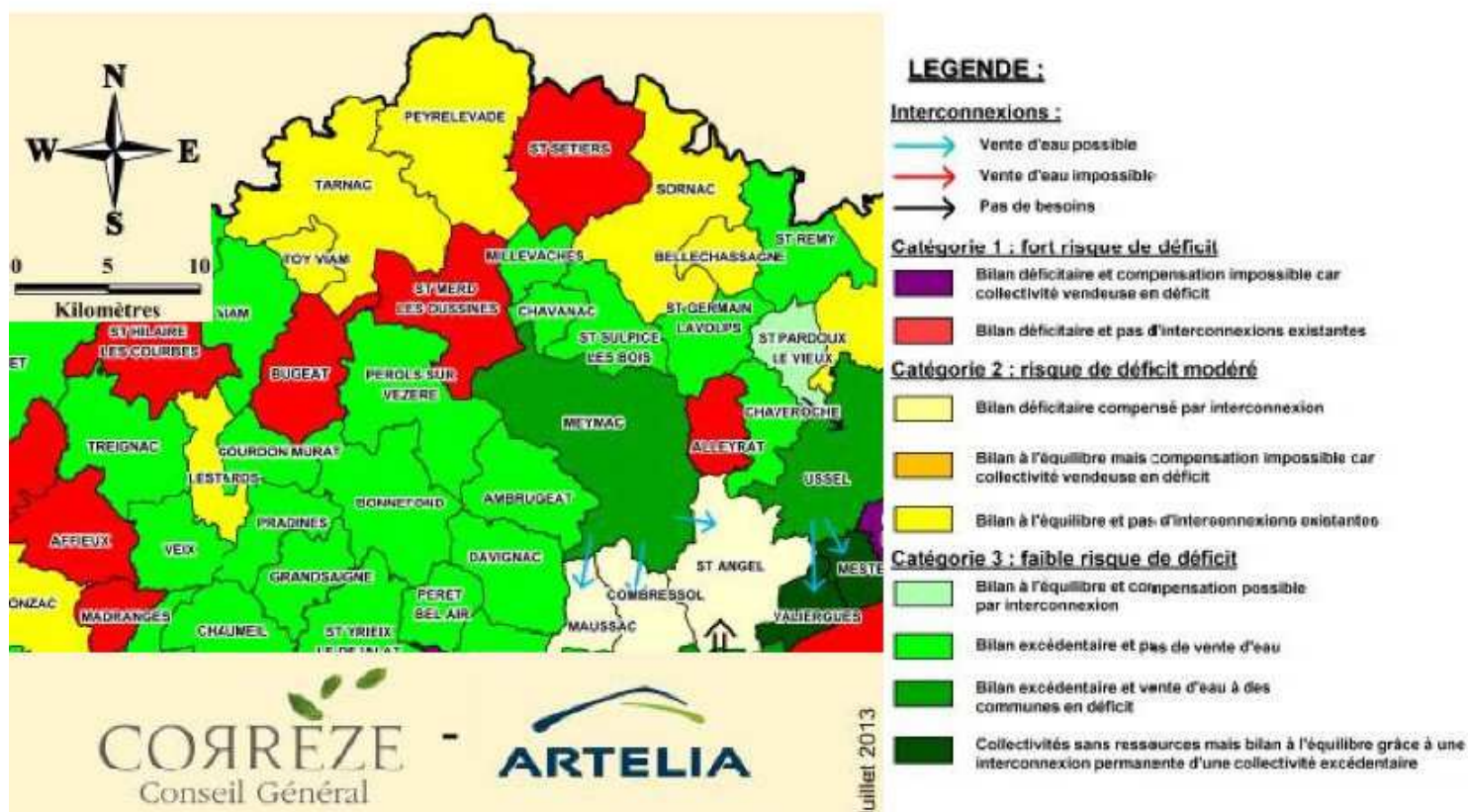
La **révision du SDEAP de la Corrèze est en cours**. Les phases 1 (bilan du schéma 2000) et 2 (état des lieux et diagnostic) ont été présentées lors de la journée de l'eau le 14 février 2013.

Les objectifs de cette étude sont de :

- redéfinir une politique à mettre en œuvre à l'échelle départementale
- préciser des solutions durables visant à mettre à disposition des populations une eau potable en quantité suffisante et de qualité conforme aux nouvelles normes de potabilité
- conserver une fiabilité satisfaisante et un prix de l'eau raisonnable

La troisième phase de l'étude est en cours de finalisation. Elle consiste en l'analyse technico-économique des différents scénarios qui peuvent être proposés pour résoudre les problèmes quantitatifs et qualitatifs mis en évidence dans les phases précédentes.

Bilan besoins/ressources 2010



Un bilan besoins-ressources 2010 a été élaboré afin de qualifier les collectivités du département présentant :

- un fort risque de pénurie (Bugeat, Saint-Merd-les-Oussines, et Saint-Setiers)
- un risque de pénurie modéré (Bellechassagne, Lestards, Peyrelevade, Tarnac et Toy-Viam)
- un faible risque de pénurie (le reste du territoire)

La méthodologie ainsi que les explications et commentaires sont détaillées dans ces études. De plus, des projections à 2016/2025 avec des hypothèses hautes et basses ont été réalisées. Ses projections mettent en lumière des possibles problématiques d'alimentation en eau potable.

Ces documents sont disponibles sur le site du CG19.

Source : CG19, DDT19

5.4.3 - L'assainissement des eaux usées

Le parc de stations d'épurations comporte 264 installations en Corrèze. Ce parc est relativement ancien, 57% des stations d'épurations ont en effet plus de 15 ans. En 2008, d'importantes opérations de mise aux normes au titre de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (suppression des rejets directs ou mise en conformité des stations d'épuration) ont été engagées.

Il existe 2 types d'assainissement : collectif et non collectif.

L'assainissement non collectif

Les communes suivantes ne disposent pas de station d'épuration (STEP) et sont donc totalement en assainissement autonome : Bellechassagne, Bonnefond, Gourdon-Murat, Grandsaigne, Pradines, Saint-Germain-Lavols, Saint-Merd-les-Oussines et Toy-Viam.

Dans une circulaire interministérielle du 25 janvier 2013 à l'attention des préfets, ont été rappelées les obligations qui incombent aux collectivités territoriales en matière d'assainissement non collectif. Il est notamment fait état de l'obligation pour les collectivités d'exercer un contrôle régulier des installations individuelles. Un service public doit être organisé (SPANC) afin d'assurer ces missions de contrôle, ainsi que le prévoit la loi n°92-3 du 03 janvier 1992. La loi "Grenelle II" (n°2010-788 du 12 juillet 2010) a précisé et fixé les objectifs calendaires de ces missions et 3 fiches techniques ont été établies pour faciliter la lisibilité des textes relatifs aux SPANC :

- les compétences des communes en matière d'assainissement non collectif
- la création du service public d'assainissement non collectif
- la nouvelle réglementation relative à l'assainissement non collectif

Source : DDT19

L'assainissement collectif

Tableau des STEP sur le territoire

Nom de l'équipement	Année de création	Capacité nominale en EH	Maître ouvrage	Nom commune principale	Conformité au 31/12/12	
					Equipement	Performance
BUGEAT	1 975	3 700	-	BUGEAT	oui	oui
CHAVANAC-BOURG	1 996	100	COMMUNE DE CHAVANAC	CHAVANAC	oui	oui
CHAVANAC-LA-BELLE-ETOILE	2 000	40	COMMUNE DE CHAVANAC	CHAVANAC	oui	oui
CHAVANAC-NORD	2 000	100	COMMUNE DE CHAVANAC	CHAVANAC	oui	oui
LESTARDS	2 000	50	-	LESTARDS	oui	oui
MILLEVACHES-BOURG	1 995	50	COMMUNE DE MILLEVACHES	MILLEVACHES	oui	oui
MILLEVACHES-LONGY	2 004	25	COMMUNE DE MILLEVACHES	MILLEVACHES	oui	oui
MILLEVACHES-NORD-OUEST	1 998	50	COMMUNE DE MILLEVACHES	MILLEVACHES	oui	oui
MILLEVACHES-SUD-OUEST	1 996	60	COMMUNE DE MILLEVACHES	MILLEVACHES	oui	oui
PEROLS-SUR-VEZERE-LE-BOURG	2 011	160	COMMUNE DE PEROLS SUR VEZERE	PEROLS-SUR-VEZERE	oui	oui
PEROLS-SUR-VEZERE-LE-COUDERT	2 005	35	COMMUNE DE PEROLS SUR VEZERE	PEROLS-SUR-VEZERE	oui	oui
PEYRELEV ADE	2 000	1 000	COMMUNE DE PEYRELEV ADE	PEYRELEV ADE	oui	oui
SAINT-REMY-GARE	1 995	50	COMMUNE DE SAINT REMY	SAINT-REMY	oui	oui
SAINT-REMY-LE-FRANCEIX	1 999	70	COMMUNE DE SAINT REMY	SAINT-REMY	oui	oui
SAINT-REMY 1	1 975	125	COMMUNE DE SAINT REMY	SAINT-REMY	non	non
SAINT-SETIERS	1 999	100	-	SAINT-SETIERS	oui	oui
SAINT-SETIERS-VIELLEMAISON	-	-	-	-	oui	oui
SAINT-SETIERS-CHASSAING	2 007	50	COMMUNE DE SAINT-SETIERS	SAINT-SETIERS	oui	oui
SAINT-SETIERS-LA-JASSE	2 001	30	COMMUNE DE SAINT-SETIERS	SAINT-SETIERS	oui	oui
SAINT-SETIERS-LE-BOS	2 004	70	COMMUNE DE SAINT-SETIERS	SAINT-SETIERS	oui	oui
SORNAC	1 993	1 800	-	SORNAC	oui	non
TARNAC	1 982	700	-	TARNAC	oui	oui
TARNAC-CHABANNE	2 004	80	COMMUNE DE TARNAC	TARNAC	oui	oui
TARNAC-CLUPEAU	2 002	100	COMMUNE DE TARNAC	TARNAC	oui	oui
VIAM	2 006	150	COMMUNE DE VIAM	VIAM	oui	oui

Source : portail d'information sur l'assainissement- MEDDTL

Les communes disposant d'un équipement sont listées dans le tableau ci-après. La présence d'un STEP sur une commune ne signifie pas que toutes les habitations y soient raccordées.

Un système de traitement des eaux usées est conforme :

- en équipement si l'installation est jugée suffisante en l'état pour traiter les effluents
- en performance si elle a respecté sur l'année l'ensemble des prescriptions environnementales qui lui étaient imposées.

Fin 2012, **deux équipements sont à mettre en conformité** afin de réduire l'impact des pollutions ponctuelles : **Saint-Rémy 1** dont les travaux de mise en conformité sont en cours **et Sornac**.

Enfin, le PAOT préconise la création d'une STEP à Saint-Merd-les-Oussines pour traiter les eaux usées du bourg afin de réduire l'impact des pollutions ponctuelles.

5.4.4 - Les eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales permet de limiter les risques d'inondation et de pollution. Les opérations pour lesquelles une gestion des eaux pluviales est nécessaire sont les projets de plus d'1 hectare dont les lotissements, les zones d'aménagement concertées, les voiries et les parkings.

Il n'y a pas eu sur le territoire de dossier déposé entre 2009 et fin 2013.

Source : DDT 19/SEPER/eau et nuisances

Constat

- de nombreux points de prélèvement sur l'ensemble du territoire
- des réseaux AEP gérés en régie
- des communes présentant un fort risque de déficit en AEP,
- des stations d'épuration non conformes en performance à Sornac et en équipement/performance à Saint-Rémy,
- des communes sans STEP,
- aucun dossier déposé au titre des eaux pluviales.

Enjeux :

- Limiter les pressions sur les ressources liées à l'AEP sur la Vézère et sur la Vienne
- Encourager la mutualisation des investissements pour la distribution de l'eau potable
- Améliorer la qualité des réseaux pour augmenter leur rendement
- Protéger les quelques captages qui ne le sont pas encore
- Anticiper les futurs besoins en AEP à l'horizon 2016
- Mettre en conformité les 2 stations d'épuration de Saint-Rémy et Sornac
- Réaliser une station d'épuration à Saint-Merd-les-Oussines pour traiter les eaux usées du bourg
- Inciter à la mise en place du suivi régulier et obligatoire des installations collectives d'assainissement

6 - Un territoire soumis à peu de risques

6.1 - Une installation classée soumise à autorisation (ICPE)

La marbrerie Salagnac-Coudert à Bugeat, site non Sévés d'exploitation de carrière.

Source : DDT 19

6.2 - Deux anciennes mines d'uranium

La Corrèze répertorie 16 anciens sites miniers d'uranium, également inventoriés dans la base de données MIMAUSA. Parmi ces sites, aucun n'accueille de stockage de résidus. Ces sites sont répartis sur 3 bassins versants, La Vienne, La Corrèze et La Dordogne, ce dernier regroupant 14 d'entre eux. Les 16 sites se situent dans la moitié Est du département et peuvent être regroupés en 3 secteurs :

- le secteur Sud avec 6 sites : Puits Marinié, La Besse, La Clare, Le Jaladis, Galerie des Biaurottes et La Porte ;
- le secteur central avec 8 sites : Les Salles, Le Jacquet, Le Boucheron-FE5NW, La Barrière, La Védrenne, La Bréjade, Le Châtaignier et Le Peuch ;
- le secteur Nord avec 2 sites : Salamanière et Le Longy.

Deux sites uranifères fermées sont recensées sur le territoire:

A Millevaches, Le Longy, à 1,6 km au nord-est de Millevaches. Cette ancienne mine à ciel ouvert, exploitée de 1981 à 1983, a produit 48 tonnes d'uranium. Le site est propriété d'Areva et ne fait l'objet d'aucun usage particulier, il est accessible par la route communale menant au lieu-dit Le Longy et est clôturé et dispose d'un portail franchissable avec des panneaux interdisant l'accès au site.

Un contrôle sur site a été effectué par la DREAL du Limousin le 7 avril 2011 dans le cadre des contrôles de second niveau du programme MIMAUSA où aucune remarque majeure n'a été formulée.

Aujourd'hui, l'ancienne mine a été réaménagé par :

- la création d'un plan d'eau à l'emplacement de la fosse
- le remodelage en pente douce de la verse à stériles (20° en moyenne) y compris le marginal qui a été préalablement recouvert par des stériles
- la reconstitution du bief du Longy et la reconstitution du ruisseau de la petite Rebière, sans communication avec le plan d'eau

Le site est à 250m du hameau du Longy et à 1km du village d'Andouze ; dans un rayon de 5km autour du site on recense :

- la ZNIEFF N°417, Bassin de la Haute-Vézère : lande de Marcy
- la ZNIEFF N° 421, Bassin de la Haute-Vézère : étang des Oussines
- la ZNIEFF N°422, Bassin de la Haute-Vézère : étang du diable

Une ligne à haute tension et le ruisseau de la petite Rebière traversent le site.

A Peyrelevade, Salamanière, à 1,6km du village de Neuvielle et à 1,2km de celui de Drouillac. Les activités du site ont consisté uniquement en un travail de prospection, à savoir des petites tranchées et des sondages de surface. Aucun réaménagement particulier n'a été mis en œuvre. Dans un rayon de 5km autour du site on recense :

- la ZNIEFF N°401, Vallée de la Chandouille : tourbières et landes du ruisseau de Chausse
- la ZNIEFF N° 421, Vallée de la Gioune et ruisseau de Cubaynes,
- la ZNIEFF N°422, Vallée de la Chandouille
- le champ éolien
- le ruisseau de la Salamanière qui s'écoule à 70 m du site.

Sources : irsn.fr – inventaire mimausa, DREAL Limousin

6.3 - Quelques carrières

Plusieurs carrières en activité sont recensées sur le territoire :

A Bugeat,

- une exploitation de carrière de pierre à ciel ouvert (granite), lieu-dit Le Massoubrau,
- une exploitation de carrière de pierre à ciel ouvert (pierres ornementales et de construction), lieu dit Le Petit Luc.

A Pérols-sur-Vézère,

- site d'extraction de granite pour la viabilité et la pierre de taille, lieu dit la Roche Chaumeil

A Saint-Rémy,

- site d'extraction de gneiss pour la viabilité, lieu dit Puy Chabanier.

Source : DDT 19, BRGM

6.4 - Un risque de rupture de barrage

Le danger réside dans la rupture du barrage ou sa submersion, par suite d'une crue exceptionnelle ou d'un gros éboulement tombant dans la retenue. Le risque de rupture est fonction : du type de barrage (barrage voûte, barrage poids, barrage en remblai), de la période de construction (l'évolution des techniques de construction rend bien évidemment les barrages modernes beaucoup plus sûrs), de la phase d'exploitation de l'ouvrage (la phase de remplissage est en effet la plus critique), de la surveillance et de l'entretien des ouvrages.

La position en amont du territoire écarte le risque de subir un tel sinistre. Cependant, on recense un barrage à Viam qui concrétise ce risque pour les communes à l'ouest du périmètre d'étude.

Le barrage de Monceaux la Virolle

Ouvrage de type "voûte" construit sur la Vézère de 1940 à 1945. Localisé sur la commune de Viam, la centrale électrique (64 millions de Kwh) se trouve à la sortie de la conduite forcée au niveau du lac des Bariousses sur la commune de Lestrads.

D'une hauteur de 32 m et d'une longueur de crête de 167 m, ce barrage a donné naissance en 1946 au lac de Viam d'une superficie de 171 ha à une altitude de 695 m. Le PPI du barrage de Monceaux a été approuvé le 21/12/2009.



Source : DDT19

Constat

- une installation classée
- peu de risques naturels ou technologiques
- 2 anciennes mines uranifères et 3 carrières
- un barrage

6.5 - Un aléa faible de retrait-gonflement des sols argileux

Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses affleurantes provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. En France métropolitaine, ces phénomènes, mis en évidence à l'occasion de la sécheresse exceptionnelle de l'été 1976, ont pris une réelle ampleur lors des périodes sèches des années 1989-91 et 1996-97, puis dernièrement au cours de l'été 2003.

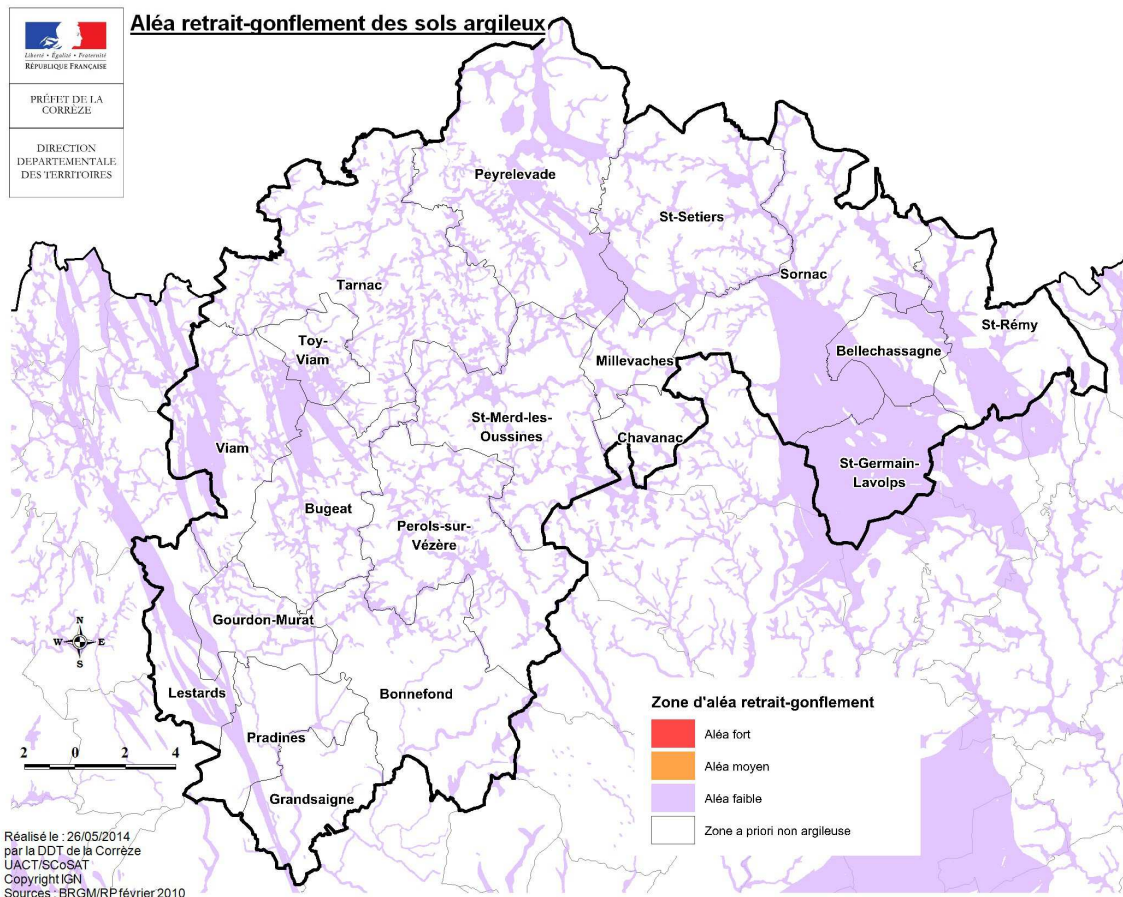
A la date du 31 mai 2009, 6 communes sur les 286 que compte le département ont été reconnues au moins une fois en état de catastrophe naturelle pour ce phénomène, pour des périodes comprises entre mai 1989 et septembre 2005, soit un taux de sinistralité de 2,1 %. La principale période de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse concerne les années 1994-1995, au cours desquelles 3 communes du département ont été concernées.

Les zones d'affleurement des formations à dominante argileuse ou marneuse sont caractérisées par trois niveaux d'aléa (fort, moyen et faible). Au niveau départemental :

- 0,01 % de la superficie a été ainsi classée en aléa fort ;
- 1 % a été considéré en aléa moyen ;
- 47,16 % a été caractérisé par un niveau d'aléa faible ;
- 50,82 % de la surface correspond à des zones a priori non concernées par le phénomène.

Il n'est toutefois pas exclu que, sur ces derniers secteurs considérés comme non concernés par le phénomène, se trouvent localement des zones argileuses d'extension limitée, notamment dues à l'altération localisée des calcaires ou à des lentilles argileuses non cartographiées, et susceptibles de provoquer des sinistres.

Le périmètre d'étude présente localement un risque d'aléa faible principalement concentré sur la commune de Saint-Germain-Lavolps.



Constat

- un risque d'aléa faible

6.6 - Éléments de synthèse

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • un territoire intégré au PNR de Millevaches recensant plusieurs sites inscrits et un patrimoine bâti intéressant • plusieurs sites Natura 2000 et de nombreuses ZNIEFF • un paysage de landes et de tourbières de grande qualité avec un patrimoine botanique et faunistique important • un territoire, en tête de bassin versant constituant des réservoirs biologiques à l'intérêt national • un territoire donnant naissance à de nombreux cours d'eau avec des objectifs écologiques • une majorité de STEP conformes, • peu de risques naturels ou technologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • des zones humides fragilisées par des pollutions diffuses et ponctuelles, • de nombreux ouvrages perturbant la continuité écologique • des cours d'eau en état écologique moyen • des communes présentant un fort risque de déficit en AEP, • des stations d'épuration non conformes en performance à Sornac et en équipement/performance à Saint-Rémy
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • deux SAGE • caractériser le statut des seuils et des plans d'eau (droit et usage) • mettre en place des débits biologiquement acceptables et de rétablir ou faciliter le transit sédimentaire. • agir sur les causes des pollutions agricoles, industrielles et des collectivités par une amélioration des équipements de collectes et une sensibilisation aux bonnes pratiques. • La grande majorité des cours d'eau classés en liste 1 	<ul style="list-style-type: none"> • sur le territoire, la Vézère est essentiellement alimentée un débit réservé, avec un fonctionnement en éclusés, qui perturbe son fonctionnement hydrologique. • des zones humides fragiles

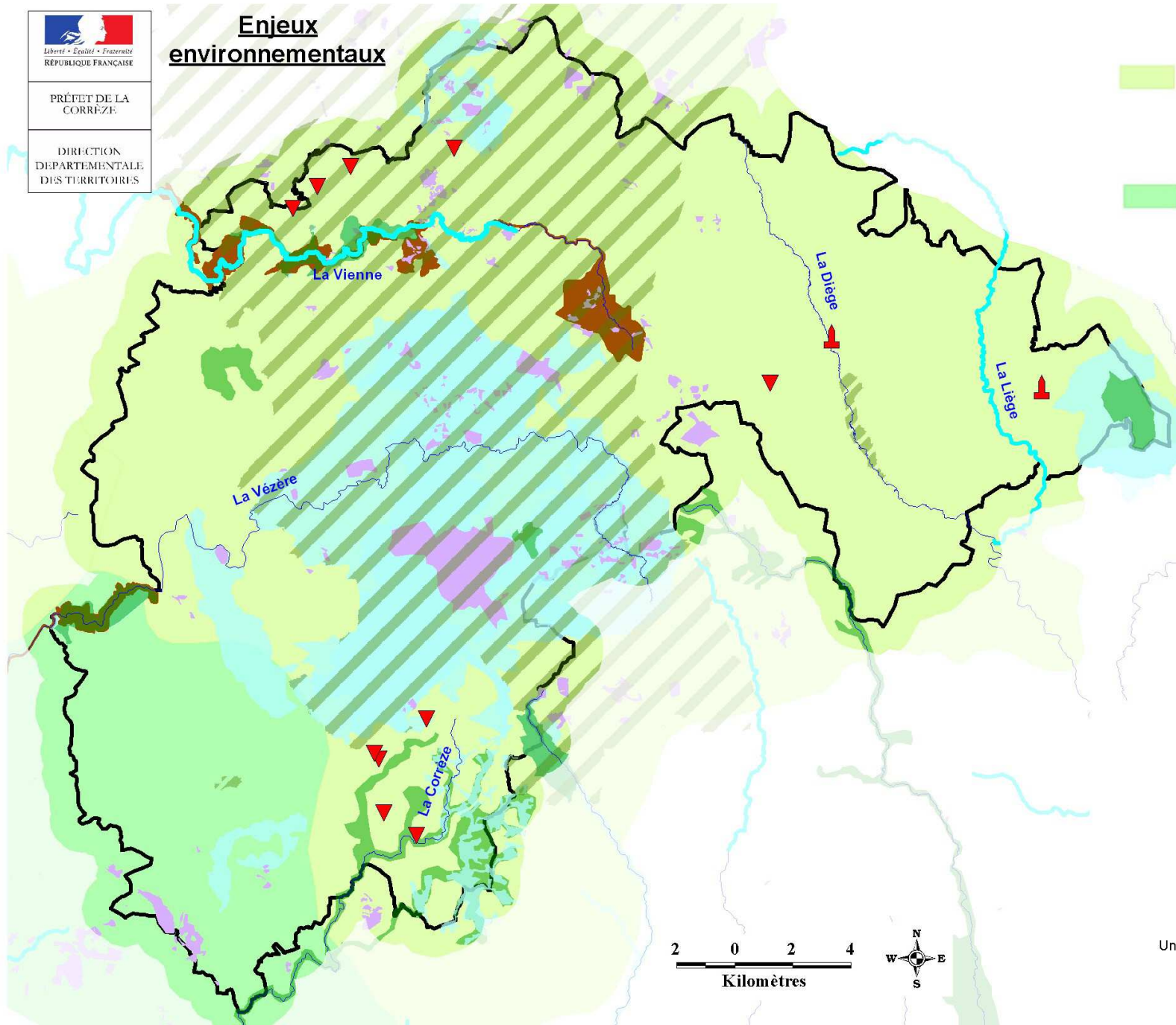
7 - Annexe

7.1 - Tableau des points de captage en AEP

Nom du captage	Localisation	Etat	Debit maximum autorise (DUP)		
ANGLARD	Bonnefond	protection_en_cours	2		
CHATTEMISSIE		protege	2		
FONT FREYDE		protection_en_cours	4		
LA NOAILLE		protege	5		
LE FLORENTIN		protege	2		
LES PLATS		protection_en_cours	3		
NAUCODIE 1		protege	1		
NAUCODIE 2		protege	2		
RENFORCEMENT SOURCE DU BOURG		protege	4		
SOURCE DU BOURG		protection_en_cours	4		
BROUSSOULOUX		Bugeat	abandon_previsible	8	
COULOURNAT	abandon_previsible		4		
MONT BOURZOUX	abandon_previsible		266		
BROUSSAT	Chavanac	protege	10		
PUY COISSARD, S. LES VALLONS	Gourdon-Murat	protege	12		
PUY CROISSARD 2			12		
PUY DE L'ECUELLE			9		
PUY DU BEC			9		
BOS REDON	Grandsaigne	protege	4		
LE CHAMBON (BOURG)			2		
LES GRANGES			5		
LA BUSSIERE	Lestards	protege	5		
LE BOURG			10		
NESPOUX			4		
PUY DES CAMBUSES			17		
(CROIX BONNE) PUY BONNE	Pérols-sur-Vézère	protege	3		
ARS, PUY DE COURNOUX			3		
BARZANGES, BOIS LA VERGNE			5		
BOURG, LES PRADELOUX			20		
COUDERT, PUY DE CHARD			9		
MAZERES DE PEROLS			1		
ORLUC, PUY FAVAILLOU			5		
PONT D'ORLIANGES			266		
PUY DE RAZEL			1		
SAULIERE			2		
SOURCE VARIERAS			1		
CHARMEY SSIER, S. DE COMPS			Peyrelevade	abandon_previsible	10
FONT VIEILLE, S. DE DROUILLAT					7
GIAT					4
GRAND BILLOUX	4				
LA REVEYRASSE, S. DE NEUVIALLE	7				
LES GOUTTES, S. DU PLAZANET	protege	29			
LES PAUSES	abandon_previsible	151			
SOURCE DE BESASSAS	en_etude	4			
SOURCE DE MALSAGNE, S. DE CAUX	protege	10			
SOURCE DU RAT	abandon_previsible	11			
COL DES GEANTS	Pradines	protege	3		
PUY DE LA CHABROLASSE 1			6		
PUY DE LA CHABROLASSE 2			6		
ROCHER 1			2		
ROCHER 2	2				
ENDEVAYSSE	Saint-Germain-Lavolps	protege	6		
ENDEVAYSSE SUD-EST		protege	10		
LISSAC - LES RECOURS	Saint-Merd-les-Oussines	protege	11		
MONT CHAUVET		protege	14		
FORAGE LA MALSOUTE	Saint-Rémy	protege	1		
FORAGE LE CHAZARET			1		
ST REMY 1 - LES FONTS			20		
ST REMY 2 - LES FONTS			20		

Nom du captage	Localisation	Etat	Debit maximum autorise (DUP)
AUDOUZE	Saint-Setiers	abandon_previsible	2
GOURGOU, BELLE BICHE		protege	51
LA JASSE			3
LE VIEUX MOULIN		abandon_previsible	12
PUY LAVIALLE, LE BOS		protege	51
SOUNALEIX			3
SOUNALEIX NOUVEAU		abandon_previsible	3
SOURCE DU BOURG			22
VILLEMONTAIX		protege	16
BEAUNE ANCIEN, PUY BOULEE	Sornac		14
BEAUNE NOUVELLE, PUY BOULEE			5
BOIS DU VERNOT 1 (DELAURENT)			18
BOIS DU VERNOT 2 (COMMUNAUX)			18
BOIS DU VERNOT 3 (DELA GE)			18
BRETENOUX FONT GRANDE 3			0
BRETENOUX OU FONT GRANDE		protege	18
BRETENOUX OU FONT GRANDE 2			18
GUILLERIN			2
LA VIALLE ANCIENNE 1			18
LA VIALLE ANCIENNE 2			18
LA VIALLE NOUVELLE AMONT NORD			9
LA VIALLE NOUVELLE AMONT SUD			9
LA VIALLE NOUVELLE AVAL NORD			9
LA VIALLE NOUVELLE AVAL SUD			9
MAS LE POUGE 1 ANCIEN		abandon_previsible	7
MAS LE POUGE 2 ANCIEN			7
SOURCE DE CHATEIX		protege	5
SOURCE DE CLAMOUDEIX		en_etude	2
SOURCE DE PRAS BAS		protege	5
BERBEYROLLE, GOUTTE NEGRE 3	Tarnac		4
CHABEYNNES, FONTFREYDE		protege	19
GOUTTE NEGRE 1 (TARNAC 1)			13
GOUTTE NEGRE 2			13
LE FRAYSSE			2
PUY BROUSSAS 1, BOIS DU LOUP		en_etude	13
PUY BROUSSAS 2, S. BROUSSAS			2
MONTAGNE DU TOY	Toy-Viam	protege	5
EN BETU	Viam		10
VIAM, AU BOURG		protege	10

Enjeux environnementaux



Enjeux paysages

- Préserver et reconquérir les fonds de vallons et d'alvéoles surtout aux abords des villages.
- Respecter les équilibres agriculture/forêt et feuillus/résineux.
- Préserver les landes existantes.
- Préserver les alignements de hêtres.

Enjeux espaces naturels

- Préserver et reconquérir la mosaïque des milieux ouverts/fermés et humides/secs grâce à un équilibre agriculture/forêt.
- Protéger les zones humides et la qualité des eaux.
- Protéger les tourbières de l'enrésinement.
- Préserver ou reconquérir les landes grâce aux pâturages ovins.
- Conserver les peuplements de feuillus réservoirs de biodiversité.
- Conserver les alignements de hêtres
- Protéger les forêts de pente, corridors écologiques européens

Enjeux eau

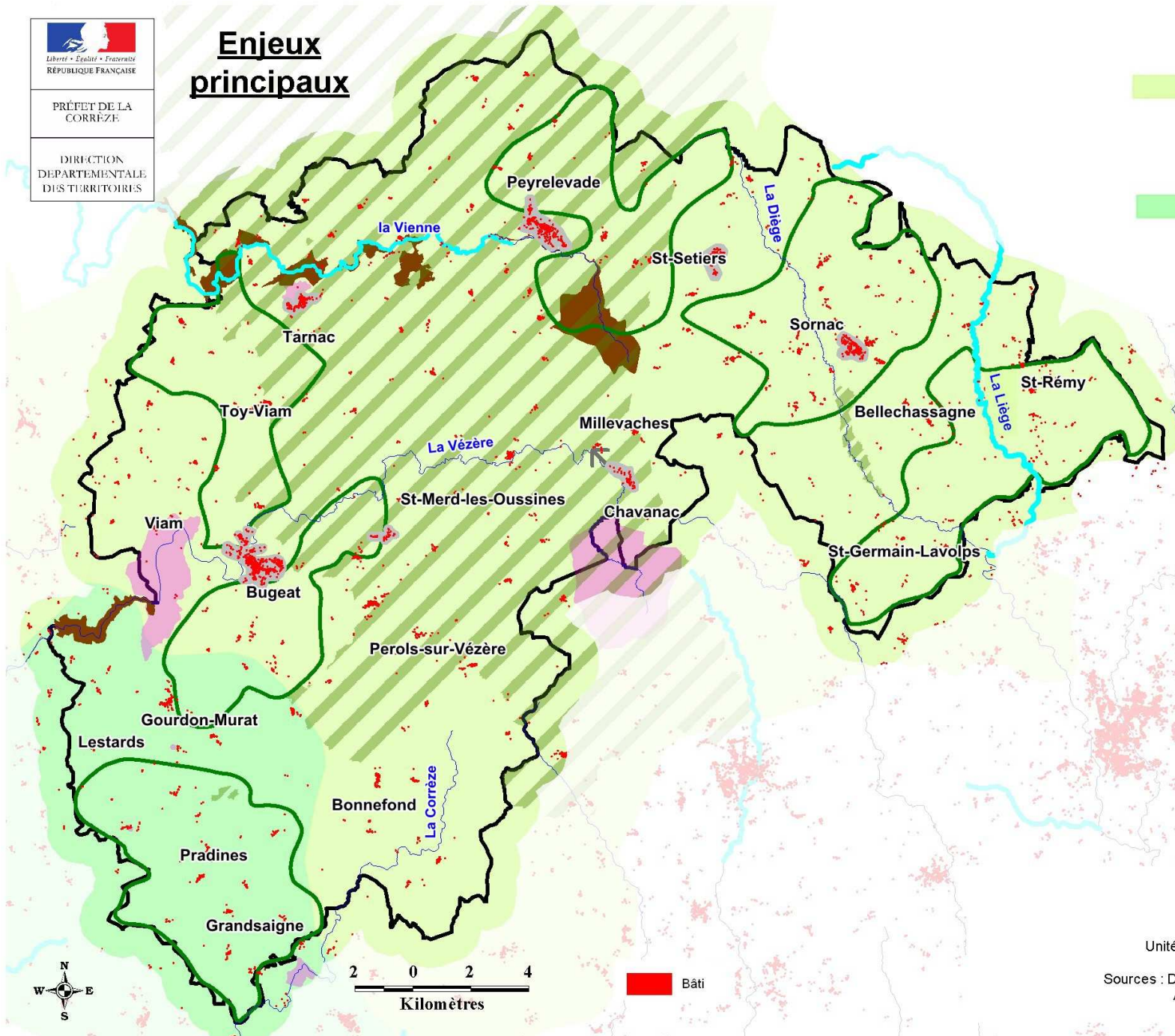
- Atteindre un bon état écologique
- Mettre en conformité les STEP
- Poursuivre la protection des captages en eau potable.



PRÉFET DE LA
CORRÈZE

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Enjeux principaux



Enjeux paysages

- Préserver et reconquérir les fonds de vallons et d'alvéoles surtout aux abords des villages.
- Respecter les équilibres agriculture/forêt et feuillus/résineux.
- Préserver les landes existantes.
- Préserver les alignements de hêtres.

- Préserver et reconquérir les fonds de vallons et d'alvéoles surtout aux abords des villages et sur quelques sommets.
- Améliorer les peuplements forestiers.
- Préserver les landes existantes.

Enjeux espaces naturels

- Préserver et reconquérir la mosaïque des milieux ouverts/fermés et humides/secs grâce à un équilibre agriculture/forêt.
- Protéger les forêts de pente, corridors écologiques européens

Enjeux aménagement et habitat

- Stopper l'urbanisation linéaire
- Valoriser le patrimoine bâti et paysager
- Densifier les bourgs.

Enjeux forêt

- Inciter à la gestion durable des forêts.

Enjeux eau

- Atteindre un bon état écologique



Bâti

Réalisé le : 16/05/2014
par la DDT de la Corrèze
Unité Analyse et Connaissance des Territoires
Copyright IGN
Sources : DREAL Limousin, DDT19, CREN Limousin
Agence Adour-Garonne et Loire-Bretagne



**Direction Départementale des Territoires
de la Corrèze**

**Service de la Connaissance, de la Sécurité
et de l'Appui aux Territoires**
Cité administrative Jean Montalat
BP 314
19 011 TULLE cedex
Tél. : 01 40 81 21 22



Affaire suivie par :
Florence MARTIN
DDT19/SCoSAT/ACT

Rédacteur :
Alexandre ESSEGHIR
DDT19/SCoSAT/ACT